



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 15 juin 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 mai 2016, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

12.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1167327001

Conclure avec Équipement de sécurité universel inc. une entente-cadre pour une période de 36 mois, pour la fourniture de fusées routièrès, pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15133 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 339 371,70 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction exploitation entretien et réparation - 1164512002

Accorder un contrat à WM Québec inc. pour le service de location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets pour une période de 36 mois à compter du 1er juin 2016 - Dépense totale de 159 603,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15053 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1164119003

Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie EnviroServices inc., pour la fourniture de services d'un technicien, pour des prélèvements d'échantillons de sols, des analyses chimiques et l'émission d'un rapport (Montant estimé : 205 030,33 \$, taxes incluses)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1167315001

Conclure avec Plastipro Canada Ltée une entente-cadre collective, pour une période de 36 mois avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation) - Appel d'offres public 16-15098 (1 soumissionnaire) (Montant estimé : 206 316,89 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1164472013

Accorder un contrat, pour une période de 24 mois, à Imagerie Grand Format (9086-2434 Québec inc.), pour la fourniture d'ensembles de bandes réfléchissantes et lettrage nécessaires à l'identification des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 120 708,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15191 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la culture, Direction des bibliothèques - 1160138002

Conclure avec Gestion Okiko inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, assortie d'une option de prolongation de 12 mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo - Appel d'offres public 16-15048 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 450 000 \$, taxes incluses)

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1163253002

Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques - Somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1164338001

Exercer l'option visant la prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017 (montant estimé à 7 271 674 \$), dans le cadre du contrat à Gaz Naturel RBC inc. (CG13 0046), majorant ainsi le montant total de 21 760 348, 28 \$ à 29 032 022,28 \$

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1161081001

Accorder un contrat à Accessoires Outillage limitée pour la fourniture de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule - Somme maximale de 1 425 662,41 \$ \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14582 (4 soumissionnaires)

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1163113002

Accorder un contrat à Energère Consultant inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue - Dépense totale de 28 026 840,05 \$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000 \$ + incidences:150 000 \$), taxes incluses- Appel d'offres public 15-14912 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1164631004

Accorder 20 contrats aux firmes 9055-0344 Québec inc. (DM Choquette), Déneigement Moderne inc., Groupe IMOG inc., J.L. Michon Transports inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les Entreprises Michaudville inc., Les Excavations Payette Itée, Les Excavations Super inc., Pavages d'Amour inc., Marina Matériaux et Équipements (Pépinière et paysagiste Marina inc.), Pépinière Michel Tanguay inc., Transport Rosemont inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 (24 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.012 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154102011

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 17 711 152,31 \$ (contrat : 16 373 685,94 \$ + incidences : 1 337 466,36 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 283901 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154102012

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau, dans les arrondissements d'Ahuñtsic-Cartierville et de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension - Dépense totale de 20 728 290,14 \$ (contrat : 18 654 693,75 \$ + incidences : 2 073 596,39 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses - Appel d'offres public 293601 (5 soumissionnaires) - Accorder un contrat à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites - Somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.014 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1167320001

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon - Somme maximale de 426 557,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331201 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de construction

CE Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des infrastructures - 1167231009

Accorder un contrat aux Excavations Super inc., pour la construction d'une piste cyclable, côté nord du chemin Sainte-Marie, entre l'emprise d'Hydro-Québec et le boulevard Morgan dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Dépense totale de 170 728,07 \$ (contrat: 159 428,07 \$ + incidences: 11 300,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 311401 (15 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334009

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour l'installation de l'unité de démonstration de performance à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 164 104,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7310-AE (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.017 Contrat de construction

CG Service des infrastructures, voirie et transports - 1164139004

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Lot D - Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 349 308,39 \$ (contrat: 2 929 518,34 \$ + incidences: 419 790,05 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 330002 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de construction

CM Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1164383006

Accorder un contrat à 9129 2201 Québec inc. (Travaux Routiers Métropole) pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur les avenues de London, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa - Dépense totale de 755 443,56 \$ - Appel d'offres 961 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.019 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1161335001

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'aménagement du Grand Costumier situé à l'annexe de l'Édifice Gaston Miron sis au 2207, rue Montcalm - Dépense totale 673 197,88 \$ - Appel d'offres public 5831 (3 soumissionnaires)

20.020 Contrat de construction

CM Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1165967002

Accorder un contrat à la compagnie St-Denis Thompson inc. pour la restauration des pavillons du Jardin de Chine, Phase 2, au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 4 166 923,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00068-T (4 soumissionnaires)

20.021 Contrat de construction

CM Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1165991001

Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) pour la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et le réaménagement de la chaufferie du complexe "C", - Somme maximale de 2 595 696,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00052-T (6 soumissionnaires)

20.022 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231012

Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'égout et d'éclairage dans le boul. Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif dans l'arrondissement Montréal-Nord - Dépense totale de 2 255 875,69 \$ (contrat: 2 144 775,69 \$ + incidences: 111 100,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 309901 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.023 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1161009010

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent - Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 9 859 221,34 \$ + incidences 670 000 \$) - Appel d'offres public 329703 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.024 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161029002

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5839 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.025 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1162961001

Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.026 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165965003

Accorder un contrat à Gesmonde Itée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 604 398,96 \$ - Appel d'offres public 5835 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.027 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165965002

Accorder un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 967 810,91 \$ - Appel d'offres public 5834 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.028 Contrat de services professionnels

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1165063001

Accorder un contrat de services professionnels à Solmatech Inc. pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Stephens, Argyle et 4e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 553 052,86 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 553 052,86 \$+ incidences: 0,00 \$)- Appel d'offres public S16-004 (6 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.029 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1167237002

Accorder un contrat de services professionnels à Norda Stelo inc., pour la gestion et la surveillance du déploiement du système de jalonnement dynamique des stationnements (SJDS) pour une période de 7 mois - Somme maximale de 117 033,22 \$, taxes incluses (contrat: 111 460,21 \$; contingences: 5 573,01 \$) - Appel d'offres public 16-15022 (5 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.030 Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1160185004

Accorder un contrat de services professionnels à Bouthillette Parizeau inc. pour réaliser les plans et devis et surveiller les travaux de mise aux normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (phase 2) - Somme maximale de 319 507,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15050 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.031 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1167310002

Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels à Gaz Métro, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX - Dépense totale de 478 296,00 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

20.032 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1167310003

Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels à Bell Canada pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX - Dépense totale de 362 976,08 \$, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25\$; réserve pour imprévus 32 997,82\$) - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

20.033 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166688013

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay S.E.N.C/Trame-Verte pour le suivi des travaux d'arrosage, d'entretien et de garantie d'environ 5 000 arbres - Somme maximale de 135 082,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15085 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

20.034 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.035 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.036 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information, Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1166871001

Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients - Somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.037 Entente

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1161214001

Approuver un projet de convention, sans contrepartie financière, avec La Corbeille Bordeaux-Cartierville, organisme sans but lucratif pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant la période allant de juin 2016 à septembre 2016, à la maison du Meunier dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.038 Entente

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels - 1160066001

Approuver un projet d'entente intermunicipale entre Montréal, Québec et Lévis concernant le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi d'un contrat pour l'acquisition des ordinateurs de bureau, des portatifs, des semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques et d'autres équipements normalisés, pour une période de 2 ans avec la possibilité de prolonger de 2 périodes de 12 mois chacun

20.039 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.040 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1160191002

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de supporter le projet "Capital Intelligent Mtl" pour les années 2016 à 2019, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour les années 2016 et 2017 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2018 et 2019 - Approuver un projet d'entente à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.041 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1166340002

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal - Approuver le projet de convention de contribution à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.042 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1165970002

Accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2016, à Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation du projet « Objectif Reconnaissance (OR) », projet d'attribution de microcrédit aux personnes immigrantes pour faire reconnaître leurs acquis professionnels, dans le cadre de l'entente Ville-MIDI 2014-2016 - Approuver un projet de convention à cet effet

20.043 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1160552002

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 135 818,50 \$, à 2 organismes, incluant les frais de concours, pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural- volet 1, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel - Approuver les projets de convention à cet effet

20.044 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la concertation des arrondissements - 1167102001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 300 000 \$ à 12 organismes pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2 - Approuver les projets de convention à cet effet

20.045 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.046 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.047 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.048 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.049 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles - 1163219004

(AJOUT) Autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$ du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats externes dans le cadre du dossier de réclamation auprès de PricewaterhouseCooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens des entreprises du groupe Catania, majorant ainsi le montant total de 60 000 \$ à 120 000 \$, plus taxes

20.050 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1163220003

(AJOUT) Accorder un soutien financier de 375 000 \$ à Gai Écoute inc., pour les années 2016 à 2018, soit 125 000 \$ en 2016, 125 000 \$ en 2017 et 125 000 \$ en 2018, pour contribuer à la mise en oeuvre des orientations et des priorités de l'organisme et prolonger le service du centre d'écoute pendant la nuit afin d'offrir un service 24 h par jour et 7 jours par semaine, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) - Approuver un projet de convention à cet effet

20.051 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1166390001

Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Bureau des relations internationales - 1160942003

Résolution instituant l'Ordre de Montréal

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 30.012

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1161114002

Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1160335003

Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1160725004

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3e demande)

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1163461014

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3e demande)

30.008 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics - 1165153013

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux de drainage et de raccordement relatifs aux travaux des lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour les lots de conception RC05 et RE02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Demande # 3)

30.009 Administration - Nomination de membres

CE Service des finances - 1161274001

Désigner, auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Monsieur Aref Salem, membre du comité exécutif, et Monsieur Raoul Cyr, directeur - Comptabilité et informations financières du Service des finances, pour agir au nom de la Ville de Montréal à titre d'observateurs au sein du conseil d'Administration d'ACCESUM inc., commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal

30.010 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1160679012

Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2016 - Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 21 août 2016

30.011 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1163673002

Autoriser la réception d'une subvention de 49 000 \$ de la Société des musées québécois, mandataire du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la maîtrise d'oeuvre de la mesure 24 du Plan culturel numérique du Québec intitulé «Aide en numérique pour les institutions muséales reconnues» - Volet 1 pour le projet «Mémoires numérisées, mémoires en ligne» - Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

30.012 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction générale, Bureau des relations internationales - 1160942002

En soutien à la mise en place et au déploiement de l'Ordre de Montréal, autoriser un virement budgétaire de 475 800 \$ pour l'année 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers les services qui sont concernés, soit le Bureau des relations internationales, le Service des communications et le Service du développement économique

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 30.003

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.015 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1167321002

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, du 16 au 19 juin 2016, afin de prendre part au lancement de la ligne aérienne directe d'Air Canada reliant les villes de Montréal et de Lyon - Montant estimé : 2 291,73 \$

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1160335001

Adopter le projet de règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service et le projet de règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Direction générale , Cabinet du directeur général - 1161322004

Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin d'implanter de nouvelles délégations pour supporter la performance de la Ville

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Direction générale , Cabinet du directeur général - 1161322003

Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin d'y introduire de nouvelles délégations pour supporter la performance de la Ville

40.004 Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160390003

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier pour les projets d'aménagement dont les dépenses relèvent du Conseil municipal

40.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.010 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	35
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	37
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	20

CE : 10.002
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 25 mai 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0855

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 mai 2016, en y retirant les articles 30.001 et 30.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0856

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Langevin et Forest ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de madriers de bois IPÉ, dans le cadre du projet de la promenade Fleuve-Montagne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 144 955,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15172;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1166859001

CE16 0857

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 416 094,53 \$, taxes incluses, pour le contrôle de la qualité des arbres, la surveillance des travaux de plantation d'arbres et la coordination des surveillants et inspecteurs requis pour la plantation d'environ 4 275 arbres, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | TRAME-VERTE, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 378 267,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15087 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1166688007

CE16 0858

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie de l'année 2016 (aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1162618002

CE16 0859

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et au montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) :

Organisme	Projet	Montant
Centre des femmes de Montréal	« Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale » - du 01 avril au 31 décembre 2016	36 000 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	« Intervention en Milieu ouvert 2016 » - du 01 avril au 31 décembre 2016	36 125 \$
Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal , faisant aussi affaire sous Y des femmes de Montréal	« Splash d'été » et « Ma santé m'appartient » - du 01 avril au 31 décembre 2016	27 875 \$
CARI St-Laurent	« Paroles et expressions de femmes » - du 30 mars au 30 décembre 2016	50 000 \$
Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique	« Femmes Sud-Asiatiques autonomes et indépendantes » - du 15 avril au 20 décembre 2016	50 000 \$

- 2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1167257001

CE16 0860

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 34 696 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2013-2017) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166367001

CE16 0861

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le plan de gestion de mise en œuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160003001

CE16 0862

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense estimée à 1 783,10 \$ relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 17 juin 2016, à Niagara Falls (New York), afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes, des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de président au sein du conseil d'administration;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1161516002

CE16 0863

Il est

RÉSOLU :

1 - de ratifier la dépense de 1 249,10 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 4 et 5 mai 2016, à Washington (É.-U.), dans le cadre de la conférence Climate Action 2016;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1160843007

CE16 0864

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 475 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications et autoriser un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes afin de réaliser les opérations de communication liés à la communication et à l'information de projets d'infrastructure urbaine.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1163433002

CE16 0865

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 111 500 \$ en 2016, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le cadre du Plan de l'Eau;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1166688002

CE16 0866

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le désistement de l'action en recouvrement de taxes foncières, intentée par la Ville de Montréal contre les défenderesses 9187-3844 Québec inc., Alain Dauphinais et Jean-Marc Lafaille;
- 2- de radier des livres de la Ville de Montréal 6 210,49 \$ et tout solde dû sur le compte 0511870-18 (exercice 2011/mo 05);
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1166440002

CE16 0867

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu des articles 30 et 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance no 5 jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet d'accorder une gratuité à la Maison d'Haïti, d'une valeur de 4 855 \$, pour l'utilisation des installations au Stade de soccer de Montréal les 21 et 22 mai 2016, à l'occasion de la Coupe Maison d'Haïti.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161543004

CE16 0868

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Rue Notre-Dame - Lachine ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1161179007

CE16 0869

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2016, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1164396010

Levée de la séance à 9 h 03

70.001

Les résolutions CE16 0855 à CE16 0869 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167327001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Équipement de sécurité universel inc. une entente -cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de fusées routières, pour la Ville de Montréal. Appel d'offres public 16-15133 (2 soumissionnaires). Montant de l'entente : 339 371,70 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de fusées routières pour la Ville de Montréal;
2. d'accorder à Équipement de sécurité universel inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15133 et au tableau de prix reçus joint au dossier;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 10:12

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167327001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Équipement de sécurité universel inc. une entente -cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de fusées routières, pour la Ville de Montréal. Appel d'offres public 16-15133 (2 soumissionnaires). Montant de l'entente : 339 371,70 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

L'entente-cadre #997446 avec la compagnie Électronique Sécurité Thomas Ltée arrivera à échéance en octobre 2017. À la suite du décès du propriétaire, la succession ne pouvait légalement poursuivre ses activités après le 18 mars 2016. Afin d'assurer les services à la principale unité d'affaire cliente, le SPVM, l'approvisionnement en fusées routières a été sécurisé pour couvrir les besoins jusqu'à l'émission d'une nouvelle entente.

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public 16-15133 le 20 avril 2016, pour la fourniture de fusées routières, pour les unités d'affaire de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une entente d'une période de trente-six (36) mois.

Ces fusées sont requises afin de répondre aux besoins de la Ville en signalisation et pour la sécurité publique. Elles sont entreposées et distribuées à différents requérants, le principal étant le Service de police de la Ville de Montréal et le second le Service de sécurité incendie de Montréal.

Il y a eu publication sur le site SÉAO du gouvernement du Québec et dans le journal Le Devoir. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 9 mai 2016, accordant un délai de dix-huit (18) jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. La période de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de la date d'ouverture des soumissions. Durant la période de sollicitation, un (1) addenda a été publié sur SÉAO:

Addenda	Émission	Sens et portée de l'addenda	Délai de dépôt de soumission
1	28 avril 2016	Clarification à la suite d'une question posée par un preneur de cahier de charges et révision du bordereau	11 jours

La stratégie de sollicitation du marché proposée par le Service de l'approvisionnement consiste à:

- regrouper plusieurs articles sur le même appel d'offres;
- octroyer le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme;
- accorder un contrat pour une période de trente-six (36) mois;
- demander des prix unitaires fermes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1539, 15 octobre 2014 – Conclure avec la firme Électronique Sécurité Thomas Itée, une entente-cadre d'une période de 36 mois (152 082,00 \$ taxes comprises), pour la fourniture sur demande de fusées routières de sécurité, conformément aux documents d'appel d'offres public 14-13784 (2 soumissionnaires).

DG125281001, 6 juin 2012 - Conclure avec la firme Électronique Sécurité Thomas Itée, une entente-cadre d'une période de 24 mois (99 999,99 \$ taxes comprises), pour la fourniture sur demande de fusées routières de sécurité, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 12-11991 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La Ville recherche une entreprise en mesure de fournir pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'autorisation d'octroi, les fusées routières (20 minutes et 30 minutes) conformément aux exigences définies aux documents de l'appel d'offres public 16-15133.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 16-15133 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la période du contrat et des délais de livraison requis pour les articles demandés.

Le contrat est octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Il s'agit de fusées routières pour la signalisation et la sécurité publique. La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en assurant une disponibilité permanente pour les unités d'affaires concernées.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 16-15133

Titre : FUSÉES ROUTIÈRES

Description et usage : Fourniture sur demande de fusées routières, pour les unités d'affaire de la Ville de Montréal, pour une période de trente-six (36) mois, conformément aux documents d'appel d'offres

Date de lancement : 20 avril 2016

Date d'ouverture : 9 mai 2016

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture) : 18

Preneurs du cahier des charges : (2)

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.
ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.

Soumissionnaires : (2)

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.
ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.

Soumissions conformes	Total (Taxes incluses)
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.	339 371,70 \$
ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.	367 310,81 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	468 504,73 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>((total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions))</i>	353 341,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	27 939,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	8,23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 129 133,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 27,6 %

Analyse des soumissions

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 468 504,73 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur les historiques de consommation exprimés par le SPVM et par le SIM, et les prix courants du marché en mars 2016.

La veille de marché effectuée par le Service de l'approvisionnement démontre qu'il n'y a qu'un seul manufacturier situé aux États-Unis qui fabrique ces fusées. La distribution est

effectuée par quelques distributeurs locaux seulement.

Dans l'ensemble, on remarque une économie de 27,6 % entre le montant total estimé (468 504,73 \$ taxes incluses) et le montant total octroyé (339 371,70 \$ taxes incluses). Cette économie est attribuable à :

- le regroupement d'articles et l'augmentation du volume d'achat;
- la période de trente-six (36) mois du contrat;
- l'expertise du distributeur en transport de matière dangereuse.

En effet, le prix de ces produits est d'environ 326,98 \$ la caisse de 72 fusées de 20 minutes, et de 131,04 \$ la caisse de 36 fusées de 30 minutes, lorsqu'acheté sans entente. Le regroupement de nos besoins par la production d'une entente-cadre permet d'obtenir un prix de 208,80 \$ la caisse de 72 fusées de 20 minutes et de 130,00 \$ la caisse de 36 fusées de 30 minutes.

Remarques :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement de la Ville;
- confidentialité des estimations des contrats.

Adjudicataire recommandé :

Accorder à l'entreprise **Équipement de sécurité universel inc.** pour une période de trente-six (36) mois, le contrat pour la fourniture de fusées routières, pour les différentes unités d'affaires de la Ville, le tout conformément aux exigences et spécifications de l'appel d'offres public 16-15133.

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. Ce fournisseur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Comme stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme **Équipement de sécurité universel inc.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'offre est de :

295 170,00 \$ + 14 758,50 \$ TPS (5 %) + 29 443,20 \$ TVQ (9,975 %) = 339 371,70 \$ (taxes incluses)

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement.

L'entente-cadre conclue à la suite de l'appel d'offres 16-15133 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire

l'objet d'une approbation de crédits.

La création d'une entente d'approvisionnement permet de réaliser des économies de plus de 27 %.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle et d'augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francesca RABY
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-27

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-05-27



Dossier # : 1164512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction exploitation_entretien et réparation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme "WM Québec inc." pour le service de location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets pour une période de 36 mois à compter du 1er juin 2016 - Dépense totale de 159 603,70 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme "WM Québec inc.", le contrat pour le service de location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets pour une période de 36 mois à compter du 1er juin 2016, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 159 603,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 65,30 % par l'agglomération pour un montant de 104 222,54 \$ taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-06 10:33

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction exploitation_entretien et réparation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme "WM Québec inc." pour le service de location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets pour une période de 36 mois à compter du 1er juin 2016 - Dépense totale de 159 603,70 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi d'un contrat d'entretien pour le service de location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets d'une durée de trente-six (36) mois pour cette activité nécessaire pour dix-neuf (19) immeubles de l'agglomération, quatre (4) des services centraux et sept (7) d'arrondissement.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont la cueillette de conteneur à déchets est effectuée par l'entreprise privée et encadrée par le personnel de la Direction de l'exploitation, entretien et réparation. La Ville a toujours eu recours à la sous-traitance pour ce type de contrat.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 27 jours francs de calendrier tenu du 10 février au 7 mars et publié le 10 février 2016 dans le journal "Le Devoir" et SÉAO, trois addenda ont été émis, soit :

- Addenda # 1 - 26 février 2016 : report de la date d'ouverture au 7 mars 2016.
- Addenda # 2 - 01 mars 2016 : corrections au bordereau.
- Addenda # 3 - 02 mars 2016 : précisions sur le bordereau.

Aucun preneur du cahier des charges n'a fait mention que les addenda auraient eu un impact quant à leur décision de déposer ou non une offre.

Les soumissions reçues étant accompagnées d'un cautionnement de soumission sont valides pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0597 - 15 mai 2013 - Accorder un contrat à Matrec inc., pour la Location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets, pour une somme maximale de 141 618,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13898 - (4 soumissionnaires)

CE10 0598 - 28 avril 2010 - Accorder un contrat à la firme RCI Environnement inc. Location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets dans divers bâtiments municipaux. Contrat d'une durée de trois années. Autoriser une dépense de 94 506,85 \$.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programme d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle. (Article 85 de la Charte)

CE06 2226 - 20 décembre 2006 - Accorder un contrat à la firme RCI Environnement inc. Location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets à divers endroits. Contrat d'une durée de trois ans. Autoriser une dépense de 188 045,26 \$.

DESCRIPTION

Ce contrat consistera à faire la cueillette de conteneurs à déchets pour les 30 sites décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour dix-neuf (19) immeubles de l'agglomération, quatre (4) des services centraux et sept (7) d'arrondissement.

La durée de ce contrat est de 36 mois, soit pour la période commençant le 1^{er} juin 2016 et se terminant le 31 mai 2019 avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat concerne la location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets pour la période allant de juin 2016 à mai 2019 (inclusivement).

L'estimation de ces travaux fut réalisée par les professionnels internes et est basée selon les coûts actuels du marché. Le coût total du contrat à être octroyé est de 159 603,70 \$ taxes incluses soit 4,88 % inférieur à l'estimation.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, 9 firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et 66,66 % d'entre elles ont présenté des soumissions, soit les 6 firmes suivantes:

- WM Québec inc.
- Service Matrec Inc.
- TTI Environnement inc.
- EBI Montréal inc.
- Vision Enviro Progressive inc
- Melimax Transport inc.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses
WM Québec inc.	138 816,00 \$		159 603,70 \$
Service Matrec in.c	152 193,96 \$		174 985,01 \$
TTI Environnement inc.	159 624,00 \$		183 527,69 \$
EBI Montréal inc.	187 101,36 \$		215 119,79 \$
Vision Enviro Progressive inc.	314 539,56 \$		361 641,86 \$
Melimax Transport inc.	415 406,16 \$		477 613,23 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	145 936,31 \$		167 790,27 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de			262 081,88 \$

soumissions)	64,21 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	318 009,54 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	199,25 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	- 8 186,57 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	- 4,88 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)	15 381,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100	9,64 %

L'entreprise adjudicataire de ce contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat de services autres que professionnels n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle n'a pas eu à obtenir une telle attestation pour quelconques autres contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute avant taxes du contrat à octroyer calculée totalise la somme de 138 816,00 \$ et est répartie selon la ventilation suivante :

	2016 (7 mois)	2017	2018	2019 (5 mois)	Total
TOTAL	26 992,00 \$	46 272,00 \$	46 272,00 \$	19 280,00 \$	138 816,00 \$

L'article "12b" inscrit au bordereau de soumission n'étant pas requis, tel que permis à la clause 7. «Méthode d'adjudication» du cahier des clauses administratives particulières, celui-ci à été retiré et ne figure pas dans l'analyse des soumissions et ne fera pas partie de l'octroi du contrat. L'ordre des soumissions déposées n'étant pas affecté, la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme demeure la même.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et facturée aux unités administratives (agglomération, services centraux et arrondissements) qui occupent ces bâtiments en fonction des superficies qu'elles y occupent à l'intérieur de la facturation immobilière.

Selon le fichier "AO#16-15053 - Répartition de la dépense - agglomération-central-arrondissement" en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 65,30 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité

financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : "AO#16-15053 - Répartition de la dépense brute".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conséquemment avec les efforts de la Ville, l'adjudicataire doit se conformer à toutes les lois et règlements en vigueur incluant les «Lois et règlements sur la gestion des matières résiduelles» qui encadrent la cueillette de conteneurs à déchets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée. Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat compromettraient la salubrité des bâtiments, la sécurité des occupants, tout en affectant la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel. Nous ne pouvons évaluer les coûts engendrés de ces contrats de gré à gré, les travaux n'étant pas régis par un contrat global.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : juin 2016

- Début du contrat : juillet 2016
- Fin du contrat : Mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Érik VINCENT, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-24

Pierre LÉVESQUE
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Approuvé le : 2016-05-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-06-03



Dossier # : 1164119003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie EnviroServices Inc., pour la fourniture de services d'un technicien, pour des prélèvements d'échantillons de sols, des analyses chimiques et l'émission d'un rapport. (Montant estimé de 205 030,33 \$, taxes incluses)

Il est recommandé:

1. d'exercer l'option de prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec la compagnie EnviroServices Inc., pour la fourniture de services d'un technicien pour la réalisation d'analyses chimiques sur des échantillons de sols, et l'émission d'un rapport.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements et des services centraux; et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-20 16:17

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164119003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie EnviroServices Inc., pour la fourniture de services d'un technicien, pour des prélèvements d'échantillons de sols, des analyses chimiques et l'émission d'un rapport. (Montant estimé de 205 030,33 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux municipaux effectués par les arrondissements, les sols excavés dont la nature et le niveau de contamination sont inconnus doivent être éliminés hors site. L'élimination des matériaux excavés doit être conforme aux lois et règlements en vigueur. Selon les lois en vigueur dans le domaine environnemental, les sols doivent être caractérisés avant leurs dispositions ou leurs traitements. La caractérisation doit être faite par un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Aucun des domaines d'accréditation pour les analyses de sols que nous réalisons couramment n'est déteu par nos laboratoires. Ces laboratoires ne sont donc pas actuellement accrédités pour réaliser ces analyses de sols conformes aux exigences du MDDEFP. Les laboratoires ne détiennent pas le matériel, les équipements de mesure nécessaires et aussi le personnel suffisant pour réaliser ces analyses de sols à un tel volume; soit environ 1 200 par année.

Les quantités prévues à l'entente d'approvisionnement initiale de 2013 étaient basées sur le bilan des ententes précédentes (2010). L'entente de 2010 avait été basée uniquement sur les besoins en échantillonnage des sols en piles dans les cours de services, soit dans le cadre de la gestion des sols faiblement contaminés qui y sont entreposés. Or, cette entente a été utilisée dans bien d'autres cas nécessitant une caractérisation des sols en piles :

- Lors de petits chantiers dans des parcs (clôtures, lampadaires, etc.) où les volumes de sols excavés sont faibles et où le risque de contamination est modéré, plusieurs gestionnaires utilisent cette entente afin de caractériser les sols excavés et de les gérer adéquatement. Cette approche est privilégiée dans ces cas là par rapport à une caractérisation préalable qui nécessite du temps et coûte souvent plus cher.
- Dans certains chantiers dans les rues ainsi que dans d'autres chantiers, lorsque la caractérisation environnementale initiale n'a pas permis d'identifier de contamination, aucune surveillance environnementale n'est prévue. Toutefois, il arrive que des

indices de contamination soient observés en cours de chantier. Auquel cas, il est courant que les gestionnaires fassent appel à cette entente pour caractériser les sols à gérer.

Ainsi, cette entente d'approvisionnement est maintenant connue à travers de nombreux services de la Ville (centre et arrondissement) et est utilisée dans un contexte bien plus large que celui pour laquelle elle avait été lancée initialement. C'est pourquoi, la prochaine entente prendra en considération ces volets ainsi que l'augmentation des quantités.

L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins pour la fourniture de techniciens pour prendre des échantillonnages sur des lots de sols, les analyser et rédiger un rapport pour les 19 arrondissements. Tous les services centraux pourront s'y joindre afin de profiter des mêmes avantages.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0691 - 22 mai 2013 - Conclure une entente-cadre collective pour une période de 36 mois avec EnviroServices Inc., pour la fourniture, sur demande, de services de techniciens pour le prélèvement d'échantillons de sols contaminés, la réalisation d'analyses chimiques et la rédaction d'un rapport - Montant estimé 268 096,46 \$ - Appel d'offres public # 13-12773 (8 soum.)

CE11 0685 - 11 mai 2011 - Conclure une entente-cadre collective pour une période de 24 mois avec le Groupe ABS Inc., pour la fourniture, sur demande de services de techniciens pour le prélèvement d'échantillons de sols contaminés, la réalisation d'analyses chimiques et la rédaction d'un rapport - Montant estimé 247 413,20 \$ - Appel d'offres public # 11-11540 (4 soum.).

DESCRIPTION

Fourniture sur demande, des services de techniciens et d'un laboratoire accrédité pour effectuer des analyses chimiques sur des échantillons de sols contaminés et la rédaction d'un rapport. Les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les 12 prochains mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

JUSTIFICATION

Les laboratoires de la Ville n'ont pas les accréditations requises, l'équipement et le personnel suffisant pour réaliser un tel volume d'analyse; soit environ 1 200 analyses. La prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture, sur demande des services de techniciens et d'un laboratoire accrédité pour effectuer des analyses chimiques sur des prélèvements d'échantillons de sols, et la rédaction d'un rapport pour une période de 12 mois, permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables aux mêmes prix, les mêmes termes et conditions.

Pour bénéficier des prix obtenus lors du dernier contrat et économiser les coûts et les délais administratifs liés au processus d'un nouvel appel d'offres, nous avons choisi l'option de prolongation de 12 mois.

En date du 30 avril 2016, l'entreprise faisant l'objet dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ et n'est pas rendue non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'adjudicataire du contrat

faisant l'objet du présent sommaire décisionnel, qui ne vise uniquement que la fourniture de services soit par les techniciens et le laboratoire analytique, n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Également, le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ne fait l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du gouvernement du Québec quant à la nécessité pour ses fournisseurs d'obtenir une certification de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le Service de l'approvisionnement a effectué en collaboration avec le Service de l'environnement un estimé préalable de la dépense s'élevant à 205 030,33 \$, incluant les taxes, pour les 12 prochains mois. Cette estimation faite par le Service de l'environnement est basée sur la consommation réelle effectuée de 2013 à 2016 plus des contingences de 10 % ajouté par le Service de l'environnement pour absorber la hausse du nombre de chantiers prévue au cours de cette période de prolongation.

Cet estimé budgétaire se détaille comme suit :

Consommation réelle pour une période de 33 mois : 445 718,10 \$ divisé par 33 mois = 13 506,61 \$ par mois :

Plus contingences de 10 % = 14 857,27 \$

Plus les taxes applicables = 17 085,86 \$

Estimé budgétaire pour les 12 mois de la prolongation = 205 030,33 \$

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire pour la fourniture de service d'un laboratoire analytique pour des analyses chimiques et de la rédaction de rapport pour une période de 12 mois.

Les services de laboratoires seront disponibles sur demande au fur et à mesure des besoins des utilisateurs.

Cette entente-cadre concernant la fourniture de services de techniciens et de laboratoires analytiques, pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

La dépense se fera au fur et à mesure des consommations et chaque bon de commande fera l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission d'une entente-cadre collective avec la firme retenue à la suite de l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

ENDOSSÉ PAR

Claude HOULE
Chef de section

Le : 2016-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-05-18



Dossier # : 1167315001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Plastipro Canada Ltée une entente-cadre collective, pour une période de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation) à la suite de l'appel d'offres public # 16-15098 (1 soumissionnaire). (Montant estimé de l'entente avec taxes: 206 316,89 \$).

Il est recommandé au comité exécutif:

1. D'octroyer pour une période de 36 mois une entente-cadre collective avec Plastipro Canada Ltée, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques;
2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-06-07 14:23

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167315001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Plastipro Canada Ltée une entente-cadre collective, pour une période de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation) à la suite de l'appel d'offres public # 16-15098 (1 soumissionnaire). (Montant estimé de l'entente avec taxes: 206 316,89 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Une entente-cadre de 105 604,54 \$ est en ce moment en vigueur depuis le 31 mai 2015, elle prendra fin le 30 mai 2016 (entente 1048274). Cette entente-cadre a été consommée à environ 83 % soit 88 323,80 \$ de consommation selon les dernières données disponibles. Les balises coniques font l'objet d'une demande récurrente de la part des divers requérants d'une année à l'autre. Cette demande récurrente est due aux vols, aux vandalismes, aux pertes et aux bris puisque les balises coniques sont placées sur la voie publique lors de diverses interventions (travaux, événements, interventions policières, etc.), et ce, souvent pendant plusieurs jours. Il est malheureusement commun de voir ces dernières disparaître ou être endommagées.

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer un approvisionnement efficace et efficace. Selon les données disponibles dans le système de gestion des dossiers décisionnels (GDD), le Service de l'approvisionnement a mis sur pied une première entente-cadre pour l'approvisionnement de balises coniques le 7 mai 2001. (dossier D011152009, Décision déléguée # FB011152009). Le service de l'approvisionnement a estimé à l'époque, et estime toujours que de regrouper les consommations de toutes les unités d'affaires sous une seule et même entente-cadre pour ce type de produit permet de dégager des économies d'échelle.

L'appel d'offres public (16-15098) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal le Devoir. La publication s'est faite sur une période de vingt (20) jours calendriers, soit du mercredi 20 avril 2016 au lundi 9 mai 2016. Les soumissions reçues sont valides pour 120 jours calendrier, soit jusqu'au 6 septembre 2016.

Un addenda révisant la méthode de calcul pour simplifier l'indexation des prix a été publié le 3 mai 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1897; Le 28 octobre 2009, conclure avec Lumen Division Sonepar inc une entente-cadre collective d'une période de 3 ans pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation); appel d'offres public # 09-11102 (4 soum.). Montant estimé de l'entente : 228 402,56 \$.

CE13 0738; Le 29 mai 2013, conclure avec Plastipro Canada Ltée une entente-cadre collective d'une période de 12 mois, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation); appel d'offres public 12-12231 (4 soum.). Montant estimé de l'entente : 140 039,55 \$.

CE14 0731; Le 14 mai 2014, conclure avec Plastipro Canada Ltée une entente-cadre collective d'une période de 12 mois, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation); appel d'offres public 14-13225 (2 soum.). Montant estimé de l'entente : 124 805,36 \$.

CE15 0956; Le 20 mai 2015, prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective avec Plastipro Canada Ltée, pour la fourniture et la livraison sur demande de balises coniques (cônes de signalisation); appel d'offres public # 14-13225. Montant estimé de l'entente : 105 604,54 \$.

DESCRIPTION

L'entente-cadre collective faisant l'objet du présent sommaire décisionnel vise à combler les besoins en balises coniques de tous les arrondissements de la Ville de Montréal, des services corporatifs et du SPVM. Les balises coniques sont nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens et des employés municipaux lors d'interventions sur la voie publique.

Au niveau qualitatif, le Service de l'approvisionnement a mis en place à l'automne 2012 des spécifications techniques plus sévères pour répondre aux nombreuses plaintes des requérants sur la qualité déficiente des balises coniques qui étaient offertes précédemment. Ces spécifications techniques plus sévères mettent l'accent sur une plus grande rigidité et une maniabilité du produit, plus facile à empiler ainsi qu'une plus grande résistance aux bris à basse température. Auparavant, seules des exigences minimales inspirées du Ministère des Transports du Québec (MTQ - Tome V - Signalisation routière) telles la couleur, les dimensions et les bandes réfléchissantes étaient prises en compte pour l'adjudication. Cependant, ces exigences minimales n'étaient pas assez nombreuses et sévères, ce qui ouvrait la porte à une panoplie de produits offerts à bas prix, de faible qualité et déficients.

Au niveau quantitatif, les prévisions ont été établies (10500 unités pour une période de 36 mois) sur la base de l'historique de consommation, ainsi que les besoins futurs, des dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs de la Ville de Montréal. Ces prévisions sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des produits.

Comme mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Aucune garantie d'exécution n'est demandée puisque le risque dans ce secteur est faible.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15098, le nombre de preneurs pour le cahier des charges est de trois (3) fournisseurs :

- Plastipro Canada Ltée
- Signel Services
- Spectralite

Nous avons reçu une (1) soumission de la part de :

- Plastipro Canada Ltée.

Le motif de refus de la part des preneurs de cahier de charges est dû au fait que le produit demandé n'est pas dans leurs gammes de produits.

Afin de compléter les informations indiquées par le devis technique les preneurs de cahier de charge avaient la possibilité d'obtenir des échantillons de balises durant la durée de l'appel d'offres, aucun preneur de cahier de charge n'en a fait la demande.

Analyse des soumissions :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Plastipro Canada Ltée	206 316,89 \$		206 316,89 \$
Dernière estimation réalisée	209 853,18 \$		209 853,18 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(3 536,29 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-1,69 %

En date du 11 mai 2015, l'entreprise recommandée n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) ni au Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections. Elle n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et n'est pas rendue non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Comme mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Plastipro Canada Ltée est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix unitaire pour une balise lors de l'entente précédente était de 16,70 \$

Le prix unitaire pour une balise estimée par la ville est de 17,36 \$ (16,70 \$ affecté d'une inflation de 3,95 % qui a été déterminé en fonction de la variation de l'indice des produits en plastique et en caoutchouc (Statistique Canada [P32] Tableau Cansim 329-0074), l'indice étant passé de 106.9 au mois de mars 2014 à 111.3 au mois de mars 2016.

Le prix unitaire soumissionné par Plastipro Canada Ltée est de 17,09 \$ ce prix reste en dessous de l'inflation de 3,95 % qui avait été déterminé par la ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plastipro Canada Ltée certifie respecter la norme Rohs, pour la restriction d'utilisation de substances dangereuses (plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent) pour l'environnement.

L'ensemble de la matière première est recyclé à cent pour cent (100 %).

Les palettes de bois utilisées pour l'emballage proviennent de palettes usagées, le reste de l'emballage est à cent pour cent (100 %) recyclable ou réutilisable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente-cadre collective simplifie le processus d'approvisionnement pour ces produits en évitant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-18

Sébastien BIGUET
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

Richard DAGENAIS
c/s app.strat.en biens

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-06-02



Dossier # : 1164472013

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, pour une période de 24 mois, à "Imagerie Grand Format (9086-2434 Québec inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'ensembles de bandes réfléchissantes et lettrage nécessaires à l'identification des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 120 708,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15191 - 7 soumissionnaires

IL EST RECOMMANDÉ

1. d'accorder un contrat, pour une période de 24 mois, à "Imagerie Grand Format (9086-2434 Québec inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'ensembles de bandes réfléchissantes et lettrage nécessaires à l'identification des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 120 708,34 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au présent sommaire décisionnel;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-04 07:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164472013

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, pour une période de 24 mois, à "Imagerie Grand Format (9086-2434 Québec inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'ensembles de bandes réfléchissantes et lettrage nécessaires à l'identification des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 120 708,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15191 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'appel d'offres public 16-15191 s'est tenu du 4 au 25 avril 2016, soit pour une période de vingt-deux jours civils, donc sept jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. Cet appel d'offres avait pour objet l'acquisition d'ensembles de bandes réfléchissantes et lettrage pour les véhicules identifiés du Service de police de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres public 16-15191 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 4 avril 2016.

Le délai de validité des soumissions est de cent-vingt jours civils suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 25 avril 2016 et se terminera le 22 août 2016. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit à la mi-juin 2016. Le délai de validité sera donc respecté.

Les bandes réfléchissantes et le lettrage sont nécessaires à l'identification des véhicules de patrouille du SPVM: lors de la mise en service d'un véhicule, lors d'un changement de code d'appel (rotation d'un véhicule, c'est-à-dire le transfert d'une unité à l'autre d'un véhicule) et, souvent, suite à un accident.

Sept fournisseurs ont remis une soumission, soit "Imagerie Grand Format 9086-2434

Québec inc.", "Projet Aztech inc.", "Xcellence graphique enr.", "Communications Tremblay-Ménard inc.", "LVP.CA inc.", "Flash graphix inc." et "Décalcomanie artistique Itée". La soumission de "Projet Aztech inc." a été déclarée non conforme administrativement par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal car, d'une part, le fournisseur n'a pas accusé réception de l'addenda numéro 3 (voir article 7 de la Section 1 "Instructions au soumissionnaire" du cahier des charges) et, d'autre part, ledit fournisseur a confirmé par écrit que les prix qu'il a soumis pour certains articles décrits à l'appel d'offres ne répondent pas aux spécifications mentionnées à l'addenda 3.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA154472006 - 1er mai 2015 - Accorder un contrat, pour une période de deux ans, à "Imagerie Grand Format 9086-2434 Québec inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'ensembles de lettrage et bandes réfléchissantes nécessaires à l'identification de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 64 200,20 \$, taxes incluses.

DA124472012 - 14 août 2012 - Conclure une entente contractuelle de deux ans avec "Imagerie Grand Format", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de matériel d'identification (lettrage) - Appel d'offres sur invitation 12-12078 - 2 soumissionnaires - Autoriser une dépense maximale de 95 000,00 \$.

DESCRIPTION

Accorder un contrat, pour une période de 24 mois, à "Imagerie Grand Format (9086-2434 Québec inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'ensembles de bandes réfléchissantes et lettrage nécessaires à l'identification des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 120 708,34 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Imagerie Grand Format	120 708,34 \$	0,00 \$	120 708,34 \$
2. Xcellence graphique enr.	157 057,11 \$	0,00 \$	157 057,11 \$
3. Communications Tremblay-Ménard inc.	161 061,69 \$	0,00 \$	161 061,69 \$
4. LVP.CA inc.	204 031,99 \$	0,00 \$	204 031,99 \$
5. Flash graphix inc.	214 405,38 \$	0,00 \$	214 405,38 \$
6. Décalcomanie artistique Itée	242 064,34 \$	0,00 \$	242 064,34 \$
<i>Dernière estimation réalisée</i>	<i>128 772,00 \$</i>	<i>0,00 \$</i>	<i>128 772,00 \$</i>
Les taxes sont incluses dans les coûts			
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			183 221,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			51,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			121 356,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			100,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>			- 8 063,66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>			- 6,3 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse – la plus basse)</i>	36 348,77 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	30,1 %
La soumission de « Projet Aztech inc. » a été déclarée non-conforme administrativement	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat, pour une période de 24 mois, à "Imagerie Grand Format (9086-2434 Québec inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'ensembles de bandes réfléchissantes et lettrage nécessaires à l'identification des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 120 708,34 \$, taxes incluses.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de pouvoir procéder à l'identification de ses véhicules de patrouille, le Service de police de la Ville de Montréal se doit d'acquérir le matériel nécessaire à cette fin, soit des ensembles de bandes réfléchissantes et lettrage. Faute d'acquérir ce matériel, les véhicules de patrouille ne pourront être identifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016: dossier présenté au comité exécutif.

Juin 2016: début du contrat avec l'adjudicataire.

Juin 2018: fin du contrat avec l'adjudicataire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2016-05-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2016-06-03



Dossier # : 1160138002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Gestion Okiko inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de prolongation de douze (12) mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (deux « 2 » soumissionnaires). Le montant total estimé des dépenses est de 450 000 \$, taxes incluses.

Il est recommandé;

1- de conclure avec la firme Gestion Okiko inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de prolongation de douze (12) mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (deux « 2 » soumissionnaires). Le montant total estimé des dépenses est de 450 000 \$, taxes incluses;

2- d'accorder au soumissionnaire, Gestion Okiko inc., le contrat à cette fin, puisque celui-ci a présenté une soumission conforme et était le plus bas soumissionnaire, au pourcentage de majoration de 5 %, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15048 et au tableau de prix reçu;

3- d'imputer ces dépenses d'acquisition à même les budgets du Centre de services partagés, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, pour les neuf (9) arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal uniquement et d'imputer ces dépenses d'acquisition à même les budgets des arrondissements des ex-banlieues, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-30 09:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160138002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Gestion Okiko inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de prolongation de douze (12) mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (deux « 2 » soumissionnaires). Le montant total estimé des dépenses est de 450 000 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de services partagés, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, requiert l'achat de jeux vidéo pour le compte des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal.

L'achat de jeux vidéo fait partie d'une entente-cadre avec le Groupe Archambault inc. qui prendra fin le 26 août 2016. Toutefois, à la suite de la vente du Groupe Archambault inc. à Renaud-Bray, Québecor a rapatrié tous les effectifs Superclub Vidéotron qui partageaient les locaux d'Archambault, dont l'équipe responsable des achats de jeux vidéo pour les magasins Archambault. Par conséquent, le Groupe Archambault inc. a informé la Ville qu'à compter de 2016, et ce, avant la fin de l'entente, il ne serait plus en mesure de l'approvisionner en jeux vidéo. C'est pourquoi un appel d'offres public spécifique aux jeux vidéo a été lancé le 20 avril 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 10 mai 2016.

Le présent sommaire décisionnel propose de conclure une entente-cadre avec Gestion Okiko inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de combler les besoins pour cet article. Cette marchandise est requise afin de bonifier les collections des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0642 (25 mai 2015) — Autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec le Groupe Archambault inc., pour la fourniture de jeux vidéo, CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction – pour une période de douze (12) mois soit, du 27 août 2015 jusqu'au 26 août 2016, (Montant estimé pour la prolongation 551 364.86 \$, taxes incluses).

CM12 0718 (21 août 2012) — Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Groupe Archambault inc. pour la fourniture de jeux vidéo, CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction — Appel d'offres public 12-12045 (1 soum.)555

DESCRIPTION

Ce contrat porte sur l'achat de jeux vidéo pour le compte des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal, tel qu'il est décrit aux documents d'appel d'offres 16-15048. L'acquisition de cet article s'effectuera selon les besoins à combler.

Cette entente sera valide pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date de son émission. Toutefois, à la fin de la période de validité de l'entente et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer une option pour la prolongation de l'entente pour une (1) période supplémentaire de douze (12) mois selon les mêmes conditions.

Aux termes de l'appel d'offres public, il y a eu deux (2) preneurs de cahier des charges et les deux (2) firmes ont déposé une soumission. Il s'agit de Gestion Okiko inc. et Importel. Leurs soumissions sont jugées conformes.

Deux (2) addendas ont été émis pendant l'appel d'offres en réponse aux questions des preneurs de charges et afin de modifier le montant estimé des dépenses.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables. Le cahier de charges était constitué d'un scénario dans lequel sont énumérés une quarantaine de titres déjà existants. Les soumissionnaires devaient alors préciser un pourcentage de majoration uniforme applicable à leur propre prix coûtant pour chacun de ces titres.

À partir de ce scénario fictif, mais représentatif des besoins en termes de jeux vidéo, le soumissionnaire conforme présentant la plus basse soumission est recommandé comme adjudicataire de l'entente-cadre.

Par la suite, la Ville pourra commander, auprès de ce fournisseur, les titres convoités et répondants à ses besoins parmi ceux qui seront alors disponibles sur le marché, sur la base du prix coûtant plus la majoration soumise à l'appel d'offres.

En référence à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Montréal a estimé les coûts pour ce type de documents.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Majoration	Total avant taxes
Soumissionnaire 1 - Gestion Okiko inc.	1 322,84 \$	5 %	1 388,98 \$
Soumissionnaire 2 - Importel	1 462,61 \$	9 %	1 594,24 \$
Soumissionnaire 3			
Dernière estimation réalisée (acquisitions 2015)	1434,64 \$	5 %	1 506,37 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			1 491,61 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,39 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			205,26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			14,78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(117,99 \$)

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-7,82 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire valide pour une période de trente-six (36) mois.

Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins.

Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets du Centre de services partagés de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, pour les neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal uniquement. En ce qui concerne les arrondissements des ex-banlieues, les dépenses de consommation seront imputées à même leur budget respectif.

Les montants soumissionnés sont le résultat d'un scénario réalisé sur des titres déjà existants aux fins de l'octroi. Toutefois, la valeur du budget réel de l'entente est de 450 000 \$, taxes incluses, pour une période de trente-six (36) mois. Ce montant a été estimé en fonction des dépenses prévisionnelles des arrondissements pour cet article de même que sur les dépenses effectuées en 2014 et 2015.

Soumissions conformes	Gestion Okiko inc. (majoration 5 %)	Importel (majoration de 9 %)
Sous-Total	1 388,98 \$	1 594,24 \$
Total incluant taxes	1 596,98 \$	1 832,98 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

Dans le cadre des opérations, pour la livraison de la marchandise, les emballages fournis par les fournisseurs d'origines sont réutilisés. Majoritairement, ces emballages sont faits de matières recyclées. La réduction des émissions de gaz à effet de serre se fait par la centralisation des livraisons initiales au Centre de services partagés. Les livraisons secondaires sont combinées aux livraisons des autres biens dans les différentes bibliothèques publiques de la Ville de Montréal.

L'adjudicataire recommandé utilise un véhicule hybride électrique pour effectuer les livraisons.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que cette entente-cadre ne soit pas acceptée, il y aurait pour conséquence l'alourdissement du processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce, et ce, en plus de faire perdre des économies de volume à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin juin 2016 : Signature de l'entente-cadre avec la firme Gestion Okiko inc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra COURT
Chef de division - Centre de services partagés

ENDOSSÉ PAR

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Le : 2016-05-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-05-28



Dossier # : 1163253002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-01 07:59

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163253002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville s'est jointe au Circuit électrique d'Hydro-Québec, suite à des ententes signées avec Hydro-Québec et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (CM13 0963), et a entamé l'installation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (VÉ). L'adhésion au Circuit électrique a impliqué l'acquisition par la Ville de Montréal de 80 bornes de recharge hors rue de 240 volts dont l'installation dans les arrondissements aura été complétée en 2016.

En conformité avec sa stratégie d'électrification et dans la continuité de ses initiatives, Montréal veut implanter un réseau d'infrastructures de recharge d'envergure et favoriser le déploiement d'un réseau de véhicules en libre-service entièrement électriques à l'échelle du territoire de la ville. La volonté de la Ville est d'implanter près de 1 000 bornes de recharge sur rue pour desservir l'ensemble de son territoire d'ici 2020.

L'objectif est d'encourager l'adoption par les citoyens de moyens de déplacements verts et durables. Pour ce faire, la Ville mettra à leur disposition, dès juin 2016, 50 nouvelles bornes de recharge sur rue. Dès l'automne 2016, la Ville prévoit installer un autre lot de bornes de recharge.

Afin de pouvoir acquérir les bornes de recharge, le décret 839-2013 du Gouvernement du Québec stipule que les municipalités qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec suite à un appel d'offres. AddÉnergie est le fournisseur sélectionné par Hydro-Québec. Les bornes de recharge de cette entreprise sont entièrement conçues, développées et fabriquées au Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1239 – 26 octobre 2015 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 25 bornes de recharge doubles sur rue et de 3 bornes à recharge rapide pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 415 280,50 \$, taxes incluses.

CE15 0617 - 15 avril 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'intérêt international en vue d'implanter un système de véhicules en libre-service (VLS) électriques.

CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'implantation d'un réseau de bornes de recharge par la ville, une étape est actuellement en cours pour l'installation au centre-ville, au cours du mois de juin 2016, de cinquante bornes sur rue, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Une prochaine étape, visée par le présent sommaire, permettra un déploiement dans les quartiers centraux, d'ici l'automne 2016, de 100 bornes de recharge. La localisation des bornes sera déterminée par les arrondissements visés, la Direction des transports et la Direction de l'urbanisme, de concert avec Hydro-Québec et la Commission des services électriques de Montréal. La Direction des transports du service des infrastructures, de la voiries et des transports a mandaté la Direction des infrastructures du même service afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux relatif à l'installation des bornes de recharge. Le lot de 100 bornes de recharge qui sera acquis permettra aux résidents des quartiers denses de pouvoir accéder à ces équipements. Également, ces bornes seront utilisées par les véhicules en libre-service (VLS), et ce, dans la poursuite de l'objectif de la Ville de Montréal d'inciter les entreprises qui offrent ce service de convertir leur flotte de véhicules à l'électricité.

Dès 2017, le déploiement des bornes s'effectuera à plus grande échelle, afin de couvrir l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal d'ici 2020.

Avec l'implantation de ces bornes, la Ville de Montréal assume son rôle de chef de file en électrification des transports.

JUSTIFICATION

L'implantation de 100 nouvelles bornes de recharge dans les quartiers centraux s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports. L'électrification des transports répond aussi aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020.

Le décret 839-2013 du Gouvernement du Québec stipule que les municipalités qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec suite à un appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à AddÉnergie Technologies inc. est de 709 970,63 \$ (taxes incluses) et est financé par le règlement d'emprunt 08-062 Acquisition d'équipement et mobilier urbain.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le coût inclut l'achat de la borne ainsi que le service de télécommunication et la garantie qui s'y rattache. Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribuera à la lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de façon à favoriser l'atteinte de l'objectif de réduction de 30 % de ces gaz d'ici 2020 par rapport à 1990. Il permettra également d'améliorer la qualité de l'air afin d'atteindre éventuellement le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant d'ici 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition des bornes permettra à Montréal de confirmer son leadership en termes d'électrification des transports, tout en amorçant le déploiement des 1 000 bornes de recharge souhaitées à l'échelle de son territoire d'ici 5 ans.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat pour l'acquisition des bornes : 20 juin 2016
Début de l'installation des bornes : automne 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rachid REKOUANE, Service des infrastructures_voirie et transports
Anne-Marie PERREAULT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Rachid REKOUANE, 27 mai 2016
Anne-Marie PERREAULT, 27 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain THÉRIAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-26

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-05-31



Dossier # : 1164338001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Services professionnels et connexes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option visant la prolongation de l'entente-cadre avec Services de Gaz Naturel RBC inc. pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017 - Appel d'offres 12-12546 (Montant estimé 7 271 674 \$)

d'autoriser l'option de renouvellement annuel de l'entente-cadre avec Services de gaz naturel RBC inc. pour la période se terminant le 31 octobre 2017, pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, conformément à la clause 4 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 12-12546.

2. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-06-03 09:47

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164338001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Services professionnels et connexes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option visant la prolongation de l'entente-cadre avec Services de Gaz Naturel RBC inc. pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017 - Appel d'offres 12-12546 (Montant estimé 7 271 674 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Principale source d'énergie utilisée par la Ville de Montréal, le gaz naturel fait l'objet d'un regroupement piloté par le Service de l'approvisionnement depuis 2007. Le regroupement est composé des services corporatifs, des arrondissements montréalais, de neuf villes liées, d'organismes partenaires et d'un partenaire important, la Société de transport de Montréal (STM).

Le contrat faisant l'objet de cette demande de prolongation a été octroyé par le Conseil d'agglomération du 28 février 2013 pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 31 octobre 2015, avec possibilité de 2 prolongations d'une année. La valeur estimée de ce contrat était de l'ordre de 15 518 260,28 \$.

Le 26 février 2015, le Conseil d'agglomération autorisait l'exercice de la première option de prolongation d'une année, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016. Cette prolongation a fait l'objet d'une estimation portant sa valeur à 6 242 088,00 \$.

En date du 20 avril 2016, les quantités de gaz en inventaire aux États-Unis atteignaient 2 484 milliards de pieds cubes (Bcf), un niveau supérieur de 55 % à celui de l'an dernier à la même date, et de 49 % à ceux des cinq dernières années (Source: US Energy Information Administration, Natural Gas Weekly Update, 21 avril 2016). Ce niveau d'inventaire record résultant de la production de gaz de schistes et des températures douces de l'hiver dernier donne au regroupement de la Ville une opportunité de réaliser des économies pour la période couvrant la deuxième option de prolongation du contrat.

Le présent dossier a pour objet d'exercer la deuxième option de prolongation de l'entente conclue avec la firme Services de Gaz Naturel RBC inc.. Cette prolongation permettra d'assurer une stabilité d'approvisionnement de ce produit stratégique pour les participants du regroupement de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0069 du 26 février 2015: Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec Services de Gaz Naturel RBC inc. (CG13 0046) pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 - Appel d'offres public 12-12546.

CG13 0046 du 28 février 2013 : Conclure une entente-cadre avec Athena Energy Marketing inc. pour la fourniture de gaz naturel en achat direct, pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 31 octobre 2015 avec possibilité de prolongation de 2 années optionnelles- Appel d'offres 12-12546 (3 soum.) (Montant estimé entre 15M\$ et 17M\$).

CE12 2019 du 12 décembre 2012 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de gaz naturel et des services et de gestion pour le regroupement d'achats de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 31 octobre 2015 avec possibilité de prolongation de 2 années optionnelles.

CG10 0366 du 28 octobre 2010 : Approuver la cession à Shell Énergie d'Amérique du Nord (Canada) inc. du contrat octroyé à Integrys Energy Services of Canada Corp. (CG07 0388) pour la fourniture de gaz naturel en achat direct, pour la période se terminant le 30 novembre 2012.

CG07 0388 du 25 octobre 2007. Conclure une entente-cadre, d'une période de 5 ans, pour la fourniture de gaz en achat direct aux services de la Ville de Montréal, arrondissements, villes liées et sociétés paramunicipales qui participent au regroupement d'achats et octroyer à Integrys Energy Services of Canada corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin.

DESCRIPTION

Le regroupement d'achats de gaz naturel de la Ville de Montréal est composé de plusieurs services corporatifs et d'arrondissements, de certaines villes liées, d'organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM).

Le contrat actuel vise l'ensemble des activités de fourniture du gaz naturel ainsi que d'information et de gestion en matière d'approvisionnement gazier. Cette stratégie permet à la Ville d'obtenir des prix incluant la fourniture du gaz naturel, son transport ainsi que les services d'administration et d'information. Elle permet également à la Ville d'effectuer des achats lorsque les conditions du marché sont favorables en profitant des opportunités qui se présentent et d'optimiser la gestion du contrat. Il est à noter que le prix du gaz naturel se transige sur le parquet de Calgary (NGX) et peut donc être acheté en tout temps au cours de la durée du contrat. Cette approche facilite également le suivi financier de l'approvisionnement en gaz, permet une comparaison plus serrée des résultats et une prise de décision conséquente.

Les conditions de l'offre de l'adjudicataire du contrat, Services de Gaz Naturel RBC inc., inscrites dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres #12-12546, sont les suivantes :

- prix indiciel du gaz naturel : Indice quotidien NGX 5A – 0,02 \$/GJ
- frais de gestion : 0,0149 \$/GJ
- point de livraison : AECO NIT (Alberta)

La période ferme du contrat 12-12546 était de vingt-trois mois et arrivait à terme le 31 octobre 2015. La clause administrative particulière 4 de ce contrat permet l'exercice de deux prolongations de 12 mois chacune. Ces prolongations nécessitent le consentement de la Ville et de Services de Gaz Naturel RBC inc. Le 26 février 2015, le Conseil d'agglomération autorisait l'exercice de la première prolongation d'une année, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016. Le présent dossier décisionnel vise la deuxième option de prolongation, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

À noter que le changement de point de livraison du gaz sera effectif pour la période visée par la deuxième option de prolongation du contrat. En effet, depuis la dérèglementation du marché du gaz naturel, les utilisateurs de gaz naturel localisés dans la franchise de Gaz Métro devaient livrer les volumes acquis au moyen d'achats directs à Empress, un point de réception du gazoduc TransCanada Pipelines situé à la frontière de l'Alberta.

Gaz Métro utilisait la capacité de transport contractée auprès du transporteur afin d'acheminer le gaz naturel jusqu'à Montréal. Le distributeur facturait à chaque membre du regroupement d'achats de la Ville les coûts relatifs aux services suivants :

- le transport du gaz naturel par gazoduc, d'Empress à Montréal;
- la distribution jusqu'à ses installations.

À compter du 1^{er} novembre 2016, la Ville devra assurer le transport du gaz naturel acheté par les membres du regroupement depuis Empress jusqu'à Dawn, un point de livraison situé en Ontario.

JUSTIFICATION

La Ville dispose d'alternatives permettant d'assurer l'approvisionnement des membres du regroupement d'achats en gaz naturel à compter du 1 novembre 2016 :

- procéder à une sollicitation du marché au moyen d'un appel d'offres public;
- exercer l'option annuelle du contrat actuelle, permettant de prolonger l'entente du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, selon les conditions contractuelles en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2012.

Selon notre analyse des conditions actuelles du marché, la probabilité que la Ville bénéficie de l'escompte de 0,02 \$/GJ dont elle assure le maintien dans le cadre de l'exercice de l'option de prolonger le contrat actuel, à la suite d'une sollicitation du marché par un appel d'offres public, se révèle faible.

Également, considérant la période requise à compléter un processus d'appel d'offres, ainsi que la volatilité importante des prix dans le marché du gaz naturel, il est incertain que la Ville puisse, dans le cadre d'un nouveau contrat, réaliser le potentiel d'économies actuellement disponible dans le contexte des conditions de prix pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

De plus, Services de Gaz Naturel RBC inc. a confirmé son consentement à prolonger le contrat actuellement en vigueur, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, selon les conditions contractuelles en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2013.

L'analyse des deux alternatives nous démontre clairement que la stratégie de procéder à la prolongation du contrat actuel assure l'optimisation des conditions d'approvisionnement durant la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation préalable de la prolongation d'une année (voir tableau). Cette estimation est basée sur les consommations estimées du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, de la moyenne des indices de prix et des frais fixes de gestion.

Prolongation 1 an

Description	Quantité GJ	Coût unitaire \$/GJ	Montant total \$
<i>Moyenne de l'indice NGX 5A en date du 29-04-2016 pour la période allant du 1^e novembre 2016 au 31 octobre 2017. Ce prix reflète uniquement le coût de la molécule de gaz naturel livrée à AECO.</i>	1 968 390	2.4493 \$	4 821 178 \$
<i>Coût de transport de AECO à DAWN. (au sud de l'Ontario).</i>	1 968 390	1.23 \$	2 421 120 \$
<i>Frais de gestion de l'adjudicataire</i>	1 968 390	0.0149 \$	29 329 \$
Montant total			7 271 674 \$

* référence publication NGX du 29 avril 2016+

La Ville ne pouvant contracter de capacité d'entreposage, elle ne peut donc pas acheter sur le marché quotidien (spot market), entreposer le gaz et l'utiliser lorsque requis. Elle doit se référer à des indices de prix couvrant des périodes déterminées pour effectuer ses achats. Ces indices faisant l'objet de la publication CGPR, la Ville peut ainsi faire une vigie des prix sur le marché, ce qui facilite la reddition des comptes. L'envergure exacte de ce contrat ne peut être déterminée à l'avance puisque le coût du gaz naturel fluctue selon les conditions du marché. L'estimation établie ne représente qu'un potentiel d'approvisionnement et la dépense réelle sera imputée au budget des divers services, arrondissements, villes liées au fur et à mesure de leur utilisation.

L'écart entre les estimations de la première et de la deuxième option de prolongation s'explique par le changement de point de livraison du gaz naturel. Tel que décrit précédemment, la Ville devra assurer le transport du gaz naturel acheté par les membres du regroupement depuis Empress jusqu'à Dawn à compter du 1^{er} novembre 2016. Comme Gaz Métro mettra un terme à la facturation aux membres du regroupement des coûts du transport, la migration de cette tâche administrative n'engendrera aucun coût additionnel pour la Ville et les membres du regroupement relativement aux coûts de transport.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une nouvelle sollicitation du marché par un appel d'offres public pourrait entraîner la perte de l'escompte de 0,02 \$/Gj obtenue dans le contrat actuel. Le lancement d'un nouveau processus d'appel d'offres n'assure pas à la Ville de réaliser le potentiel d'économies actuellement disponible sur le marché pour la période visée par l'autorisation de l'option de prolongation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois le dossier approuvé, l'entente-cadre sera prolongée et communiquée aux usagers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite à la résolution :

- Émission de l'entente-cadre amendée;
- Envoi d'une communication aux usagers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle et la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Claude HOULE
Chef de section

Le : 2016-05-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-06-02



Dossier # : 1161081001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Accessoires Outillage limitée pour la fourniture de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule pour une somme maximale de 1 425 662,41 \$ \$, taxes incluses – Appel d’offres public 15-14582 (4 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Accessoires Outillage limitée, plus bas soumissionnaire conforme au coût total de revient unitaire, le contrat pour la fourniture de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule, soit pour une somme maximale de 1 425 662,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14582 (4 soum.) et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre pour un montant 1 301 820 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-31 16:11

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161081001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Accessoires Outillage limitée pour la fourniture de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule pour une somme maximale de 1 425 662,41 \$ \$, taxes incluses – Appel d’offres public 15-14582 (4 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer la qualité de la chaussée pour tous les usagers de la route, la Ville a comme responsabilité première la réfection, la réhabilitation et l’entretien du réseau routier dans le cadre de différents programmes de réfection routière (PRR, PRR local, PCPR, etc.).

En vertu du Règlement 08-055, les activités d’entretien de la voirie, et ce, pour les réseaux artériel et local, relèvent de la compétence des arrondissements. Le colmatage de trous dans la chaussée, communément appelés nids-de-poule, constitue une activité qui est sous leur responsabilité. Cette opération consiste en la réfection des chaussées endommagées et elle est réalisée au printemps, à l'automne, de même qu'après chaque redoux lors de la période hivernale. Les cols bleus des arrondissements respectifs colmatent les nids-de-poule en régie selon une méthode manuelle.

Toutefois, depuis plusieurs années, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) complète les efforts des arrondissements par une série de mesures incluant la mobilisation d’équipements spécialisés pour le remplissage des nids-de-poule sur les axes principaux du réseau artériel.

Afin de créer de meilleurs résultats, l’arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville a initié un projet de colmatage mécanisé de nids-de-poule en régie auquel ont adhéré les 19 arrondissements. Le projet vise l’acquisition et le partage opérationnel de quatre appareils mécanisés pour colmater les nids-de poule sur l'ensemble du territoire de la Ville. Les objectifs visés sont l’optimisation des opérations de colmatage et la réduction des délais d’intervention de façon à améliorer l’état général de la chaussée. Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) agit à titre de partie prenante du projet, notamment en procédant à l’acquisition des équipements requis et en évaluant la performance du projet.

L’acquisition des quatre colmateuses de nids-de-poule est rendue possible à la suite de la signature d’une lettre d’entente avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, laquelle visait à déterminer les modalités entourant les horaires de travail, la formation, la mobilité de la main-d’oeuvre, les vacances, etc.

Cette acquisition fait partie de la nouvelle stratégie nids-de-poule présentée au comité exécutif le 1^{er} mars 2016.

Contrairement à la méthode d'acquisition habituellement utilisée, selon la base des spécifications techniques et le prix du véhicule, la stratégie de sollicitation utilisée pour cet appel d'offres a été selon la méthode du coût total de revient unitaire par nids-de-poule. Celui-ci est basé sur un scénario d'octroi et selon des besoins techniques minimums exigés par la Ville. Les soumissionnaires devaient compléter les 8 bordereaux de l'appel d'offres, permettant l'évaluation du coût total selon les critères d'évaluation choisis.

Le contrat est octroyé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus bas coût total de revient unitaire par nid-de-poule, selon le scénario élaboré par la Ville.

Le besoin d'acquérir des colmateuses à nids-de-poule a mené au lancement de l'appel d'offres public 15-14582, lequel s'est tenu du 31 août au 5 octobre 2015. Le délai de réception des soumissions a été de 36 jours, incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission. À deux reprises, l'adjudicataire recommandé a accepté de prolonger le prix de son offre :

- 7 janvier 2016 : maintien du prix jusqu'au 12 mai 2016; et
- 15 mars 2016 : maintien du prix jusqu'au 6 septembre 2016.

Durant la période de sollicitation, deux addendas ont été émis :

- Addenda no 1 émis le 29 septembre 2015 : pour des précisions au bordereau de soumission, aux besoins techniques minimums et aux documents de support.
- Addenda no 2 émis le 30 septembre 2015 : pour des précisions au bordereau de soumission et aux besoins techniques minimums et une modification aux documents de support.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Accessoires Outillage limitée, pour l'acquisition de (4) quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule de marque et modèle Python 5000. Cet appareil utilise une technologie par épandage d'enrobés bitumineux et compaction. L'appareil permet son utilisation dans des conditions climatiques variables et acceptables par la Ville. L'appareil permet un usage sécuritaire pour l'opérateur grâce à sa cabine fermée, permettant d'accéder à toutes les fonctions de contrôle de l'appareil. Les travaux de colmatage pourront donc être exécutés par un seul opérateur contrairement au remplissage manuel qui exige la présence d'une équipe de travail. Le manufacturier offre une garantie de 12 mois sur les pièces et la main-d'œuvre. Le contrat comprend une formation sur l'opération, l'entretien, la réparation et le diagnostic des appareils. Notons que les appareils avec la technologie par projection étaient aussi acceptés dans le cadre de cet appel d'offres.

La stratégie de sollicitation utilisée pour cet appel d'offres a été selon la méthode du coût total de revient unitaire par nids-de-poule, basé sur un scénario d'octroi produit par la Ville. Le scénario prévoyait, une utilisation de l'appareil sur douze (12) ans, une utilisation de 1 790 heures annuelle, pour un total d'heures d'utilisation de 21 480 heures, sur la durée de vie utile du véhicule et/ou de l'appareil. Le principe était d'évaluer les coûts liés à l'acquisition et à l'opération d'un appareil sur une période précise afin de les ramener à un coût de réparation par nid-de-poule, en fonction de la performance de l'appareil.

Pour permettre l'évaluation du coût total de revient, les soumissionnaires devaient compléter les (8) bordereaux correspondants à des critères d'évaluation différents. Les (8)

huit critères d'évaluation, données relatives et les méthodes d'analyses utilisées ont été les suivants :

1- Véhicule et/ou appareil : Le véhicule et/ou appareil proposé devait respecter les spécifications inscrites aux documents « Besoins techniques minimums à respecter ».

2- Consommations de carburant : Les soumissionnaires devaient indiquer dans ce bordereau : le type de carburant utilisé, le nombre de litres consommés à l'heure en fonction déplacement et colmatage. La répartition en pourcentage de ces fonctions a été établie à 30 % pour la fonction en déplacement et de 70 % en colmatage, par période d'une (1) heure. Le prix des carburants a été fourni par la Ville. Un test de consommation expérimental des carburants était prévu afin de valider l'exactitude des données inscrites par un soumissionnaire. Le test de consommation consistait à un plein de carburant complet avant départ, à des déplacements et à des réparations de nids-de-poule en circuit routier selon les pourcentages établis par fonction, pour finir avec un plein de carburant. Les données recueillies (nombre de litres consommés, temps par fonction et temps total) permettaient alors de calculer le nombre de litres consommés à l'heure, nous permettant ainsi la vérification des données de consommation inscrite par un soumissionnaire.

3- Matériaux de réparation (matières premières) : Les données relatives aux matériaux (prix, volume et masse) requis à la réparation d'un nid-de-poule étaient fournies par la Ville et devaient être utilisées par les soumissionnaires afin de compléter le bordereau. Ces matériaux correspondaient, pour la technologie à épandage et compaction, à l'enrobés bitumineux tièdes et pour la technologie à projection, à l'émulsion, le granulat et la fibre.

4- Entretien et vérification quotidiens : Les soumissionnaires devaient indiquer dans ce bordereau : les temps et produits requis aux maintenances et vérifications quotidiennes avant départ, et en fin d'opération de colmatage. Une validation des données soumises était prévue lors de la rencontre physique avec appareil.

5- Entretien mécanique planifié : Les soumissionnaires devaient indiquer dans ce bordereau : les descriptions, temps main-d'œuvre, produits, prix et fréquences relatifs à l'entretien mécanique planifié selon les recommandations du manufacturier. Le taux horaire de 50,00 \$ pour la main-d'œuvre était le même pour tous les soumissionnaires.

6- Opération mécanique à période spécifique : Les soumissionnaires devaient indiquer dans ce bordereau : les descriptions, temps de main-d'œuvre, pièces (excluant les pièces d'usure), prix et fréquences relatifs aux opérations mécaniques à période spécifique ou à récurrence connue. Le taux horaire de 50,00 \$ pour la main-d'œuvre était le même pour tous les soumissionnaires. L'adjudicataire sera lié contractuellement en fonction de la clause particulière 20. Entretien et réparation mécanique pour toute opération mécanique future de plus de 1 500,00 \$ (pièces et main-d'œuvre) non inscrite à ce bordereau.

7- Main-d'oeuvre pour l'opération des appareils : Cette donnée était la même pour tous les soumissionnaires. Elle a été fournie en fonction du nombre d'heures d'utilisation pour la durée de vie utile de l'appareil et un taux horaire de 50,00 \$.

8- Performance d'exécution : Les soumissionnaires devaient inscrire, dans ce bordereau, différents temps liés à des actions requises à la réparation de trois (3) nids-de-poule normalisés. L'objectif était d'établir un temps moyen de réparation par nid-de-poule selon les performances de déplacement, positionnement, nettoyage, mise en place des matériaux et compaction requis aux réparations. Un test de performance en circuit fermé était prévu afin de valider l'exactitude des données inscrites par un soumissionnaire. Le scénario créé au bordereau a donc été recréé en situation physique afin de valider les temps inscrits par un soumissionnaire.

Un cautionnement de soumission et d'exécution a été demandé pour cet appel d'offres. Le cautionnement d'exécution, d'une valeur de vingt mille dollars (20 000,00 \$), sera valide pour une période de cinq (5) ans, suivant la date d'acceptation de livraison du dernier appareil à la Ville. Ce cautionnement vise à couvrir les frais supplémentaires opérationnels dus au non-respect des délais de livraison des pièces et au plan d'entretien des opérations mécaniques à période spécifique ou à récurrence connue, soumis par un adjudicataire.

En accord avec la clause 13 « Pénalité pour retard de livraison » des « Clauses administratives générales », le directeur pourra appliquer une pénalité équivalente à un pour cent (1 %) par mois ou partie de mois (prorata) de retard à compter de la date prévue de livraison sur le prix de l'équipement complet et incluant les taxes.

Afin de réduire au maximum les délais d'immobilisation des appareils, l'adjudicataire devra être en mesure de fournir dans un délai inférieur à quarante-huit (48) heures les pièces de remplacement courant ou inclus au plan d'entretien mécanique planifié ou requis à une opération mécanique à période spécifique ou à récurrence connue. De plus, il devra fournir, à la Ville, la liste des pièces ainsi que les délais de livraison pour les pièces dont les délais de livraison excèdent 48 heures. Une pénalité est prévue au contrat, s'il est établi qu'il y a eu négligence de la part de l'adjudicataire et/ou du manufacturier dans sa gestion de la livraison et de la disponibilité des pièces.

Ces appareils sont des ajouts au parc de véhicules de la Ville et seront partagés par les 19 arrondissements pour le colmatage des nids-de-poule sur l'ensemble du territoire de la Ville. L'utilisation de ces appareils, par la Ville permettra à la ville d'accroître son volume d'intervention sur le réseau routier.

JUSTIFICATION

Preneurs du cahier des charges (9) :

- Accessoires outillage limitée;
- Cubex Itée;
- Environnement Routier NRJ inc.;
- Équipements Sigma inc.;
- 9018-7980 Québec inc. (Insta-Mix);
- J.A. Larue Inc.;
- Jean-Paul Trahan 1890 Itée;
- Permaroute;
- Ville de Montréal - Service du Contrôleur général.

Soumissionnaires (4) :

- Accessoires outillage limitée;
- 9018-7980 Québec inc. (Insta-Mix);
- J.A. Larue Inc.;
- Permaroute.

Raisons du non-dépôt de soumission ou désistement, pour les preneurs de cahier des charges non-soumissionnaires :

- une entreprise s'est désistée, car elle estimait ne pas être en mesure de compléter le bordereau relatif à la maintenance des appareils;
- deux entreprises étaient des fournisseurs de services de réfection de la chaussée et non pas des distributeurs de colmateuses;
- une entreprise s'est procurée le cahier des charges par erreur;
- le Service du contrôleur général s'est procuré le cahier des charges aux fins de contrôle interne.

La soumission déposée par la firme Permaroute a été déclarée non conforme pour ne pas avoir fourni le cautionnement de soumission exigé. La firme était 4^{ème} au classement des soumissions reçues.

Rencontre physique des soumissionnaires avec appareil

Les firmes ayant déposé les 2 plus basses soumissions ont été convoquées à une rencontre physique avec appareil. L'objectif de cette rencontre était de contrôler les données inscrites à leur soumission en conformité au réel. Tel que ci-dessus mentionné, les points 2, 4 et 8 ont été validés lors de ces rencontres. Nous avons constaté que les résultats de validations physiques des données inscrites aux soumissions des firmes Accessoires Outillage Limitée et J.A. Larue Inc., étaient tous deux conformes. Les résultats obtenus lors de ces tests n'ont pas été utilisés pour ajuster les données inscrites dans les soumissions reçues.

Firmes soumissionnaires	Coût d'acquisition total des 4 appareils (Taxes incluses)	Coût total pour la durée vie des (4) appareils (Taxes incluses)	Coût total de revient unitaire par nid-de-poule (Taxes incluses)
Accessoires Outillage limitée	1 425 662.41 \$	12 737 133.86 \$	7.62 \$
J.A. Larue	1 230 232.50 \$	14 737 629.61 \$	7.86 \$
Insta-Mix	1 437 187.50 \$	12 895 939.13 \$	7.92 \$
Estimation maximale réalisée	1 402 695.00 \$	12 714 166.45 \$	7.60 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			7.80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2.36 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			0.30 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			3.94 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation maximale (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation maximale)</i>			0.02 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation maximale (%) <i>((la plus basse conforme - estimation maximale) / estimation maximale) x 100</i>			0.26 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			0.24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3.15 %

Conformément aux clauses administratives de l'appel d'offres, le contrat est octroyé à la firme qui présente le plus bas coût total de revient unitaire par nid-de-poule, selon le scénario élaboré par la Ville. Le coût d'acquisition de la colmateuse faisait partie des données monétaires prises en compte pour établir le coût de revient qui a servi à établir le prix du plus bas soumissionnaire conforme. La firme recommandée est Accessoires Outillage limitée en raison des résultats obtenus suivant le calcul du coût total de revient unitaire par nid-de-poule.

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers et ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

Le résultat des validations requises au RENA et à la « Politique de gestions contractuelle » est conforme pour l'adjudicataire recommandé.

Adjudicataire recommandé:

Conclure avec la firme Accessoires Outillage limitée, un contrat pour la fourniture de (4) quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule de marque et modèle Python 5000, pour une somme maximale de 1 425 662,41 \$ incluant les taxes, suivant l'adoption de la présente résolution, suite à l'appel d'offres public 15-14582.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation préalable de la dépense, en fonction du scénario d'octroi, s'élevant à 7,60 \$ taxes incluses.

Le coût maximal de ce contrat de 1 425 662,41 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 301 820 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (16-021) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100,00% par la ville centre.

2016 2017 2018
1 302 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de quatre colmateuses de nids-de-poule contribuera de manière significative à l'amélioration du réseau routier de la Ville.

L'achat de ces appareils permettra à la Ville de développer une expertise interne en matière de colmatage de nids-de-poule.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- * Émission du bon de commande en juin 2016
- * Livraison des appareils vers le mois de novembre 2016
- * Mise en service des appareils vers le mois de novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Luc TROTTIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-31

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2016-05-31

**Dossier # : 1163113002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 28 026 840,05\$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000\$ + incidences:150 000\$), taxes incluses. Appel d'offres public 15-14912 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 28 026 840,05\$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Énergère Consultant Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 27 876 840,05\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14912);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée en partie par l'agglomération (6,5%) et en partie par la ville centrale (93.5%).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-24 16:01

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163113002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 28 026 840,05\$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000\$ + incidences:150 000\$), taxes incluses. Appel d'offres public 15-14912 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Ville entreprendra bientôt une conversion de son éclairage urbain, actuellement au sodium haute pression (SHP), vers l'éclairage aux diodes électroluminescentes (DEL). En effet, avec la stabilisation des produits d'éclairage de rue au DEL et leur performance inégalée jusqu'à maintenant, la conversion du réseau d'éclairage de rue du SHP vers le DEL s'avère désormais justifiée. L'arrivée de cette nouvelle technologie pousse les limites de l'éclairage urbain à un niveau de performance sans précédent. La combinaison de luminaires DEL avec un système intelligent de gestion offre plusieurs possibilités en matière d'éclairage. Dans ce contexte, l'ajout d'un système intelligent de gestion de l'éclairage au projet de conversion de l'éclairage urbain au DEL est tout indiqué. Une telle combinaison crée une opportunité directe en lien avec les orientations de la Ville en matière de développement durable et d'économie d'énergie, de sécurité nocturne et de Ville intelligente.

En ce qui a trait à la conversion massive des luminaires du SHP au DEL plusieurs étapes ont été réalisées à ce jour:

- Élaboration du projet - Automne 2014
- Présentation à la Table des directeurs d'arrondissement - 27 Janvier 2015
- Adoption d'une résolution par le conseil de Ville offrant aux 19 arrondissements le service de conversion dans le réseau local - 15 Juin 2015
- Adoption par les 19 conseils d'arrondissement de résolutions acceptant l'offre du Conseil de ville - juillet 2015 à janvier 2016
- Demande d'un avis de pertinence à la Direction de la santé publique sur l'évaluation de l'incidence ou non de l'éclairage public au DEL sur la santé des citoyens - été 2015 (en attente du rapport).

Le nouveau système intelligent de gestion de l'éclairage peut, pour sa part, être déployé

nonobstant le fait que la conversion massive n'a pas encore débuté (en attente de l'avis de la DSP). En fait, le système intelligent est constitué de 3 composantes principales:

- Le logiciel de gestion de l'éclairage (qui sera installé dans des serveurs au CGMU)
- Le système de télécommunication (il s'agit de boîtiers - appelés passerelles- installés à divers endroits stratégiques de la Ville, qui transfèrent l'information sur l'état des luminaires vers le logiciel)
- Les photocellules intelligentes (appelés noeuds), installées sur chacun des 132 500 luminaires de la Ville, qui envoient l'information sur l'état du luminaire aux passerelles.

Il est donc possible de déployer immédiatement le logiciel de gestion et le système de télécommunication et même, de connecter au système intelligent les luminaires qui sont présentement déjà convertis au DEL. Les noeuds pour leur part seront fournis à même ce contrat et seront entreposés pour être installés au fur et à mesure du processus de conversion massive des luminaires.

Pour ce faire, les étapes suivantes ont déjà été exécutées:

- Réalisation de l'étude sur le choix du système intelligent - Février 2015 à Juillet 2015
- Lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition et l'installation d'un système intelligent de gestion de l'éclairage - Novembre 2015

Stratégie de sollicitation du marché:

Un appel d'offre public, publié dans SEAO le 25 novembre 2015 et se terminant le 24 février 2016 a été effectué. Les soumissionnaires ont eu 90 jours pour préparer leurs soumissions. Celle-ci est valide pour une période de 180 jours, soit jusqu'au 22 août 2016.

Il est à noter que treize (13) addenda ont été publiés en cours d'appel d'offres afin de clarifier certains points et répondre aux questions des soumissionnaires :

- Addenda 1 (8 décembre 2015): Réponses aux questions et report d'ouverture de la soumission au 20 janvier 2016
- Addenda 2 (10 décembre 2015): Réponses aux questions
- Addenda 3 (14 décembre 2015): Réponses aux questions
- Addenda 4 (16 décembre 2015): Réponses aux questions
- Addenda 5 (21 décembre 2015): Réponses aux questions
- Addenda 6 (6 janvier 2016): Réponses aux questions et report d'ouverture de la soumission au 3 février 2016
- Addenda 7 (18 janvier 2016): Réponses aux questions
- Addenda 8 (18 janvier 2016): Réponses aux questions
- Addenda 9 (19 janvier 2016): Réponses aux questions et report d'ouverture de la soumission au 24 février 2016
- Addenda 10 (25 janvier 2016): Réponses aux questions
- Addenda 11 (4 février 2016): Réponses aux questions
- Addenda 12 (18 février 2016): Réponses aux questions
- Addenda 13 (22 février 2016): Réponses aux questions

L'octroi de contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage fait l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0047 - 25 janvier 2016- "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil d'agglô"

CM15 1502 - 14 décembre 2015- "Règlement autorisant un emprunt de 85 M\$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil de ville."

CM15 0819- 15 Juin 2015 - "Offrir aux 19 conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal de gérer et de réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* . "

CM15 0356 - 23 mars 2015- "Règlement autorisant un emprunt de 10 M\$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil de ville."

DESCRIPTION

Le système intelligent de gestion de l'éclairage permettra notamment de gérer et de contrôler les luminaires, de fournir des informations sur leur état afin d'en faciliter la gestion et l'entretien et de fournir de l'information en temps réel sur le fonctionnement et la consommation électrique des luminaires.

De plus, ce système offre des opportunités d'intégration pour plusieurs autres applications tel que le déneigement, des panneaux à messages variables, des détecteurs de pollution et de stationnement. L'ajout de ces applications pourrait donner une valeur ajoutée sans précédent à Montréal en matière de Ville intelligente.

Un appel d'offres unique a été effectué pour l'acquisition et l'installation du système entier (logiciel, passerelles et noeuds) afin de faciliter la gestion et l'intégration du système vu l'ampleur de ce projet. Les soumissionnaires ont dû démontrer comment leur solution répondait à tous les besoins de la Ville de Montréal en termes de gestion intelligente de l'éclairage et devaient s'assurer de la compatibilité avec tous les équipements déjà en place notamment avec le CGMU (Centre de gestion de la mobilité urbaine).

La Ville de Montréal a fait preuve d'innovation, lors de son appel d'offres, en exigeant une intégration d'au moins 3 manufacturiers différents (noeuds et passerelles) au système afin de bénéficier dans le futur d'une saine compétition et d'ouverture de marché s'il devenait nécessaire d'étendre le système. Plus spécifiquement, les soumissionnaires devaient s'assurer que les 132 500 photocellules intelligentes (appelées "noeuds") et les passerelles soient divisés en trois lots spécifiques, dont chaque lot provient d'un manufacturier distinct. De plus, il a été souhaité que le système puisse être compatible avec de nouveaux produits à venir sur le marché.

Dans le présent appel d'offres, les manufacturiers impliqués sont : GE Lighting, DimOnOff et Telematics Wireless. Ces trois manufacturiers ont une grande expérience en matière de système intelligent de gestion d'éclairage et pourront contribuer au bon fonctionnement du système.

Dans ce dossier, une majorité des montants alloués au contrat sera de l'achat de matériel. Un montant de 300 000\$, soit 10%, de la portion installation de la soumission a été prévu en contingences. De même qu'un montant de 150 000\$, soit 5% de la portion installation a été prévu en incidence pour des travaux de la CSEM et du service d'entretien de l'éclairage.

L'adjudicataire doit avoir exécuté tous les travaux décrits dans le devis et reçu un avis de réception avec réserves dans les dix-huit (18) mois après réception de l'avis écrit d'attribution du contrat,

Si l'adjudicataire est pris en défaut de compléter les travaux selon les délais prescrit du

contrat, une pénalité de 1000\$ par jour de calendrier est prévue jusqu'à un maximum de 10% de la valeur du contrat.

JUSTIFICATION

L'ajout d'un système intelligent de gestion de l'éclairage au projet de conversion de l'éclairage urbain au DEL est tout indiqué puisque cette combinaison crée une opportunité en lien direct avec les orientations de la Ville en matière de développement durable et d'économie d'énergie, de sécurité nocturne et de Ville intelligente.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne des professionnels de la Ville et le montant de l'octroi :

Soumissions conformes	Note (50%)	Prix de base (avec taxes)	Autre (pondération prix sur 50%)	Total (note global 100%)
Énergère consultants inc.	39.61	27 576 840.05	50%	89.61
Gastier M.P. inc.	31.6	28 442 699.76	48.35%	80.08
Électricité Grimard inc.	32.2	28 716 218.83	48.02%	80.22
JNA Leblanc électrique inc.	18.98	41 217 571.71	33.45%	52.43
Dernière estimation réalisée		23 319 923.81\$		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				4 256 916,24\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				18.3%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire)				865 859.71\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				3.14 %

Sur trente-neuf (39) preneurs de cahier des charges, quatre (4) ont déposé des offres. L'appel d'offres étant axé sur le système intelligent de gestion d'éclairage avec une expertise en intégration de systèmes, les preneurs de cahier de charge n'ayant pas cette expertise se sont désistés. Parmi ceux-ci on retrouve par exemple les entrepreneurs électriciens, les manufacturiers de luminaires et les firmes de génie.

La liste des preneurs du cahier des charges (39) se retrouve en pièce jointe au présent sommaire.

L'écart de 18,3% entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation s'explique principalement par le fait que l'estimation qui a été effectuée en avant-projet comprenait uniquement le coût d'achat du matériel. La portion représentée uniquement pour la fourniture des équipements comparée avec la soumission globale est de 90%, soit 24 844 321,60\$. Comparativement avec l'estimation réalisée, ceci ramène l'écart à 6,5%.

Le 11,8% excédentaire s'explique parce que dans les documents d'appel d'offres, nous

avons ajouté certains postes budgétaires tels qu'une garantie et les mises à jour du système pour une période de 10 ans ainsi que de l'ingénierie sur demande afin de s'assurer de la viabilité et du bon fonctionnement du système à long terme. Ayant ainsi des prix au bordereau, nous nous assurons de payer un juste prix pour ces éléments qui peuvent ou non être demandés à l'adjudicataire.

La sélection pour le contrat a été effectuée selon le système de pondération incluant le prix (1 enveloppe). Le détail des pointages est illustré dans le tableau d'évaluation qui se retrouve en pièce jointe.

La formule utilisée pour le calcul du pointage final est la suivante :

Pointage (maximum 50 %) + (100 %* (prix de la soumission la plus basse/prix de la soumission évaluée))/2.

Où le pointage = (critère 1: 5 % max + critère 2 : 7.5 % max + critère 3 : 7.5 % max + critère 4 : 15 % max + critère 5 : 15 % max)

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Énergère Consultant Inc, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 21 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent dossier doit être référé à la Commission d'examen des contrats en vertu du critère #1, soit un contrat de plus de 10M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 27 876 840,05\$ (taxes incluses) incluant un montant de 300 000 \$ (taxes incluses) pour les contingences, auquel s'ajoutera un montant de 150 000 \$ (taxes incluses) pour les incidences.

La dépense totale est donc de 28 026 840,05\$ \$ (taxes incluses). Cette dépense sera assumée à 93.5% par la ville centrale et à 6.5% par l'agglomération. Elle représente un coût net de 25 592 240.66 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2016-2018 de la Direction des transports.

La dépense assumée par l'agglomération pour un montant de 1 821 745 \$ sera financé par le règlement d'emprunt RCG 16-008 " Mise à niveau de l'éclairage des rues" . La contre-partie assumée par la ville centre, soit un montant de 26 205 095.05 \$, sera financée par le règlement d'emprunt 16-003 " Mise à niveau de l'éclairage des rues."

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal souhaite optimiser la gestion de l'éclairage routier dans le but d'améliorer l'efficacité de ce service public. Par une meilleure connaissance de son réseau d'éclairage, la Ville pourra optimiser l'entretien des appareils défectueux et faciliter le travail des équipes sur le terrain, en plus d'assurer un service d'éclairage plus constant pour les citoyens. La réduction des déplacements des véhicules d'entretien combiné à la diminution

de la consommation électrique des luminaires contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettrait de respecter l'échéancier, mentionné ci-bas, de déploiement du système intelligent et ainsi débiter le travail en collaboration avec les arrondissements afin de bénéficier le plus rapidement possible des avantages engendrés par un tel projet, soit des économies en énergie et une meilleure qualité d'éclairage. Une décision défavorable fera en sorte de retarder l'investissement des sommes déjà inscrites au projet 59028 du PTI 2016 (soit 20M\$ dont 10M\$ provient du PTI 2015 qui n'a pas été décaissé).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Comité exécutif (1er passage) : 1er juin 2016

Commission permanente sur l'examen des contrats: 8 juin 2016

Comité exécutif (2e passage) : 15 juin 2016

Octroi de contrat par le Conseil municipal: 20 juin 2016

Réunion de démarrage: Juillet 2016

Début des travaux : Septembre 2016

Fin des travaux : été 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LESSARD
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-09

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement
du réseau artériel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-05-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-05-24

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE163113002**

Accorder un contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 28 026 840,05 \$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000\$ + incidences:150 000\$), taxes incluses. Appel d'offres public 15-14912 - 4 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE163113002

Accorder un contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 28 026 840,05 \$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000\$ + incidences:150 000\$), taxes incluses. Appel d'offres public 15-14912 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont apprécié les réponses du Service à leurs nombreuses questions.

Ils ont aussi signalé que certains renseignements pertinents étaient absents du sommaire décisionnel. Ils ont donc demandé au Service les précisions suivantes au dossier :

- inclure le tableau détaillé des pointages obtenus à partir des critères de sélection présentés à la Commission lors de la séance de travail;
- apporter plus de précision sur les motifs de désistement des preneurs du cahier des charges;
- valider le calcul de l'écart de prix entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation;
- indiquer les noms des trois fournisseurs manufacturiers identifiés par l'adjudicataire.

Enfin, les membres auraient souhaité retrouver au sommaire décisionnel un calcul du retour sur l'investissement prévu par la mise en place du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Le Service a expliqué qu'il sera éventuellement possible d'estimer l'économie d'énergie réalisée par la combinaison du système intelligent de gestion et la mise en place du réseau de diodes électroluminescentes (DEL) quand la Direction de la santé publique se prononcera sur la température recommandée pour les DEL.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE163113002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1164631004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder vingt contrats aux firmes 9055-0344 Québec inc. (DM Choquette), Déneigement Moderne inc., Groupe IMOG inc., J.L. Michon Transports inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les Entreprises Michaudville inc., Les Excavations Payette Itée, Les Excavations Super inc., Pavages d'Amour inc., Marina Matériaux et Équipements (Pépinère et paysagiste Marina inc.), Pépinière Michel Tanguay inc., Transport Rosemont inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 - 24 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder aux firmes ci-après nommées, plus bas soumissionnaires conformes, pour des périodes variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année, pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15049 et aux tableaux des prix reçus joints à l'intervention du Service de l'approvisionnement:

Adjudicataire	Contrat	Montant (TTC)
9055-0344 Québec inc.	VMA-103-1618	3 770 737,67 \$
Déneigement Moderne inc.	MHM-101-1621	8 609 472,08 \$
Groupe Imog inc	AHU-102-1619	3 671 385,66 \$
J.L. Michon Transports inc.	MHM-102-1621	6 166 521,85 \$
	MHM-104-1621	6 183 277,49 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	VSP-102-1620	5 055 230,28 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	PMR-101-1621	12 048 514,49 \$
	PMR-102-1621	10 623 421,38 \$
Les Excavations Payette Limitée	MHM-103-1621	5 863 070,58 \$
	VSP-104-1620	3 720 630,97 \$
Les Excavations Super inc.	VMA-104-1618	3 629 761,70 \$
	VMA-105-1618	3 478 823,99 \$
Marina matériaux et équipements	LAC-104-1620	2 999 609,60 \$
Pavages d'Amour inc.	AHU-101-1619	3 731 060,99 \$
	LAC-102-1620	4 130 648,72 \$
	S-O-103-1621	9 053 825,27 \$
	S-O-104-1621	7 764 473,71 \$
Pépinière Michel Tanguay inc.	VSP-101-1620	3 954 628,60 \$
Transport Rosemont inc.	VSP-103-1620	5 002 038,32 \$
	VSP-107-1620	4 279 362,52 \$
TOTAL		113 736 495,88 \$

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-25 09:49

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164631004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder vingt contrats aux firmes 9055-0344 Québec inc. (DM Choquette), Dénégement Moderne inc., Groupe IMOG inc., J.L. Michon Transports inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les Entreprises Michaudville inc., Les Excavations Payette Itée, Les Excavations Super inc., Pavages d'Amour inc., Marina Matériaux et Équipements (Pépinière et paysagiste Marina inc.), Pépinière Michel Tanguay inc., Transport Rosemont inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 - 24 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

À l'automne 2015, le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal déposait au conseil de la ville son rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal. Dans ce rapport, l'Inspecteur général conclut à la présence de différents stratagèmes de nature collusoire et à des tentatives de contrôle du marché. Ses recommandations au conseil de la ville étaient les suivantes :

- Compléter la Politique de déneigement en centralisant la détermination d'exigences techniques obligatoires communes à tous les arrondissements et les devis;
- Concevoir et rédiger un cahier de charges spécifiquement dédié à cette activité, et;
- Fixer les modalités de lancement d'un seul appel d'offres applicable à l'ensemble des secteurs dont les contrats viennent à échéance.

Pour répondre à ces recommandations, le conseil de la ville a autorisé la modification du Règlement 08-055 sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements afin de revoir le partage des rôles et responsabilités des arrondissements en matière de déneigement, de façon à ce que le conseil de la ville détienne la compétence sur la planification intégrée des opérations, le lancement des appels d'offre et l'octroi des contrats.

A la suite de cette modification réglementaire, le Service de la concertation des arrondissements a entrepris la révision complète des cahiers des charges en vue d'un appel d'offres pour le déneigement des chaussées et des trottoirs regroupant vingt secteurs (donc vingt contrats) répartis dans sept arrondissements. Le lancement a eu lieu le 4 avril 2016. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Trois addendas ont été publiés:

- Addenda #1: Cet addenda a principalement servi à répondre à 36 questions posées par les preneurs de cahiers des charges;
- Addenda #2: Avec l'addenda #2, la Ville a repoussé la date d'ouverture des soumissions de 3 semaines, la faisant passer du 27 avril au 18 mai 2016;
- Addenda #3: L'addenda #3 a permis de modifier les quantités de mètres cubes de neige présentés à l'article 5 *Chargement et transport de la neige* des bordereaux des prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0148 - 28 janvier 2016 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

DESCRIPTION

Le renouvellement des contrats de déneigement touche les arrondissements suivants :

- Ahuntsic-Cartierville;
- Lachine;
- Le Plateau-Mont-Royal;
- Le Sud-Ouest;
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- Ville-Marie;
- Villeray - St-Michel - Parc-Extension.

Les contrats de déneigement incluent les opérations de déblaiement des chaussées, des trottoirs et de certaines ruelles, la fourniture et l'épandage de fondants et d'abrasifs sur les trottoirs et le chargement de la neige. Les normes contractuelles permettent également le soufflage de la neige en bordure de rue, si souhaité.

Toutes les normes opérationnelles sont désormais harmonisées afin de respecter les exigences de la Politique de déneigement de la Ville.

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été acheté 58 fois sur le site de SEAO. De ce nombre, 55 étaient des entreprises. Les trois autres étaient soit un particulier, une ville ou une association. La Ville a reçu 24 soumissions, tout contrats confondus. 44 % des preneurs de cahiers des charges ont donc déposé une soumission.

Comme tous les contrats ont une valeur de plus de 1 million de dollars, les entrepreneurs devaient, pour être conformes, déposer au moment de l'ouverture des soumissions leur attestation de l'AMF. Toutes les attestations sont fournies en pièces jointes. Du lot, les soumissions de A&O Gendron ont été déclarées non conformes étant donné que l'entreprise ne détient pas l'autorisation de l'AMF.

Les entreprises pouvaient soumissionner sur le nombre de contrats qu'elles désiraient, mais il ne pouvait leur être accordé plus de contrats que le nombre de garanties de soumissions qu'elles détenaient. Conséquemment, même si certaines entreprises ont soumis les prix les plus bas pour plusieurs contrats, la Ville ne leur octroi que le nombre maximal permis en fonction du nombre de garanties de soumissions déposées avec la soumission.

Les entreprises suivantes ont remportés les contrats :

Adjudicataire	Contrat
9055-0344 Québec inc.	VMA-103-1618
Déneigement Moderne inc.	MHM-101-1621
Groupe Imog inc	AHU-102-1619
J.L. Michon Transports inc.	MHM-102-1621 MHM-104-1621
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	VSP-102-1620
Les Entreprises Michaudville inc.	PMR-101-1621 PMR-102-1621
Les Excavations Payette Limitée	MHM-103-1621 VSP-104-1620
Les Excavations Super inc.	VMA-104-1618 VMA-105-1618
Marina matériaux et équipements	LAC-104-1620
Pavages d'Amour inc.	AHU-101-1619 LAC-102-1620 S-O-103-1621 S-O-104-1621
Pépinière Michel Tanguay inc.	VSP-101-1620
Transport Rosemont inc.	VSP-103-1620 VSP-107-1620

13 des 20 contrats ont de nouveaux adjudicataires.

Le montant total des contrats est de 1,4 million de dollars moins élevé que la dernière estimation réalisée.

Contrat AHU-101-1619

Soumissions non conformes (nombre de garanties de soumission insuffisant)		
Pépinière Michel Tanguay inc.	863 072,66 \$	2 589 217,97 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	958 359,74 \$	2 875 079,22 \$
Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (3 ans)
Parages d'Amour inc.	1 008 408,93 \$	3 025 226,80 \$
Le Groupe Nepveu inc.	1 040 383,48 \$	3 121 150,44 \$
Groupe IMOG inc.	1 078 120,58 \$	3 234 361,73 \$
Les Excavations Super inc.	1 364 368,08 \$	4 093 104,25 \$
Ramcor construction inc.	1 367 795,49 \$	4 103 386,47 \$
Transport Raynald Boulay & fils inc.	1 755 610,76 \$	5 266 832,29 \$
Dernière estimation réalisée	1 020 288,15 \$	3 060 864,45 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		3 807 343,66 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		26%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		2 241 605,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		74%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(35 637,65 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		95 923,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		3%

Contrat AHU-102-1619

Soumissions non conformes (nombre de garanties de soumission insuffisant)		
Pépinière Michel Tanguay inc.	824 141,59 \$	2 472 424,77 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	972 580,54 \$	2 917 741,62 \$
Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (3 ans)
Groupe IMOG inc.	992 280,24 \$	2 976 840,72 \$
Pavages d'Amour inc.	996 164,79 \$	2 988 494,36 \$
Le Groupe Nepveu inc.	1 029 783,94 \$	3 089 351,81 \$
Ramcor construction inc.	1 288 869,29 \$	3 866 607,87 \$
Les Excavations Super inc.	1 357 940,98 \$	4 073 822,94 \$
Transport Raynald Boulay & fils inc.	1 484 137,54 \$	4 452 412,62 \$
Dernière estimation réalisée	979 242,08 \$	2 937 726,23 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		3 574 588,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		20%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		1 475 571,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		50%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		39 114,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		11 653,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		0%

Contrat LAC-102-1620

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (4 ans)
Pavages d'Amour inc.	831 041,60 \$	3 324 166,40 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	894 590,58 \$	3 578 362,33 \$
Catalogna et Frères Ltée	913 625,09 \$	3 654 500,36 \$
Groupe IMOG inc.	998 063,48 \$	3 992 253,93 \$
Les Excavations Super inc.	1 052 016,65 \$	4 208 066,60 \$
Marina Matériaux et Équipements (Pépinère et Paysagiste Marina inc.)	1 086 055,58 \$	4 344 222,30 \$
Dernière estimation réalisée	824 701,88 \$	3 298 807,51 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		3 850 261,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		16%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		1 020 055,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		31%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		25 358,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		254 195,93 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		8%

Contrat LAC-104-1620

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (4 ans)
Marina Matériaux et Équipements (Pépinière et Paysagiste Marina inc.)	603 488,83 \$	2 413 955,31 \$
Pavages d'Amour inc.	820 647,29 \$	3 282 589,14 \$
Catalogna et Frères Ltée	843 523,86 \$	3 374 095,44 \$
Les Excavations Super inc.	916 534,71 \$	3 666 138,84 \$
Groupe IMOG inc.	1 052 400,67 \$	4 209 602,67 \$
CMS Entrepreneurs Généraux inc.	1 193 228,06 \$	4 772 912,24 \$
Dernière estimation réalisée	551 129,67 \$	2 204 518,69 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		3 619 882,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		50%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		2 358 956,93 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		98%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		209 436,62 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		868 633,83 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		36%

Vu l'écart supérieur de 20% entre le premier et le deuxième soumissionnaire conforme, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats. Également, l'entreprise Marina Matériaux et Équipements avait le contrat pour les années 2011-2016. Auparavant, le contrat avait été remporté par l'entreprise Catalogna et Frères qui l'avait cependant cédé à Marina Matériaux et Équipements.

Contrat PMR-101-1621

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (5 ans)
Les Entreprises Michaudville inc.	1 924 681,50 \$	9 623 407,50 \$
Ramcor construction inc.	2 234 396,72 \$	11 171 983,62 \$
Dernière estimation réalisée	2 076 906,56 \$	10 384 532,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		10 397 695,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		1 548 576,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		16%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(761 125,30 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		1 548 576,12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		16%

Bien que les secteurs de déneigement où les opérations sont réalisées par l'entreprise privée aient été grandement modifiés dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Les Entreprises Michaudville inc. obtiennent depuis au moins 1996 les contrats de déneigement dans cet arrondissement. Pour cette raison, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Contrat PMR-102-1621

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (5 ans)
Les Entreprises Michaudville inc.	1 697 031,00 \$	8 485 155,00 \$
Ramcor construction inc.	2 192 569,80 \$	10 962 849,00 \$
Dernière estimation réalisée	1 903 866,43 \$	9 519 332,13 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		9 724 002,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		2 477 694,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		29%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(1 034 177,13 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-11%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		2 477 694,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		29%

Vu l'écart supérieur de 20% entre le premier et le deuxième soumissionnaire conforme, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats. Également, bien que les secteurs de déneigement où les opérations sont réalisées par l'entreprise privée aient été grandement modifiés dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Les Entreprises Michaudville inc. obtiennent depuis au moins 1996 les contrats de déneigement dans cet arrondissement.

Contrat S-O-103-1621

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (5 ans)
Pavages d'Amour inc.	1 446 296,97 \$	7 231 484,85 \$
Les Excavations Super inc.	1 945 156,25 \$	9 725 781,24 \$
CMS Entrepreneurs Généraux inc.	2 303 898,75 \$	11 519 493,77 \$
NMP Golf Construction inc.	2 553 186,43 \$	12 765 932,14 \$
Dernière estimation réalisée	1 604 751,84 \$	8 023 759,18 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		10 310 673,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		43%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		5 534 447,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		77%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(792 274,33 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		2 494 296,39 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		34%

Vu l'écart supérieur de 20% entre le premier et le deuxième soumissionnaire conforme, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Contrat S-O-104-1621

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (5 ans)
Pavages d'Amour inc.	1 240 330,41 \$	6 201 652,05 \$
Boulay Déneigement 9036-6626 Québec inc.	1 478 423,28 \$	7 392 116,42 \$
Les Excavations Super inc.	1 924 632,06 \$	9 623 160,30 \$
CMS Entrepreneurs Généraux inc.	1 993 579,24 \$	9 967 896,19 \$
Ramcor Construction inc.	1 921 210,17 \$	9 606 050,87 \$
NMP Golf Construction inc.	2 234 716,01 \$	11 173 580,04 \$
Dernière estimation réalisée	1 282 644,54 \$	6 413 222,72 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		8 994 075,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		45%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		4 971 927,99 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		80%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(211 570,67 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		1 190 464,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		19%

Contrat MHM-101-1621

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (5 ans)
Déneigement Moderne inc.	1 375 314,08 \$	6 876 570,40 \$
Les Entreprises Réjean Desgranges inc.	1 773 483,63 \$	8 867 418,13 \$
Ramcoor Construction inc.	1 946 526,39 \$	9 732 631,96 \$
Transport Raynald Boulay & fils inc.	2 138 362,54 \$	10 691 812,69 \$
Dernière estimation réalisée	1 459 357,67 \$	7 296 788,35 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		9 042 108,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		31%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		3 815 242,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		55%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(420 217,95 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		1 990 847,73 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		29%

Vu l'écart supérieur de 20% entre le premier et le deuxième soumissionnaires conformes, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats. Également, l'entreprise Déneigement Moderne inc. détient ce contrat depuis au moins 2001.

Contrat MHM-102-1621

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (5 ans)
J.L. Michon Transports inc.	985 066,71 \$	4 925 333,54 \$
Déneigement Moderne inc.	1 028 367,97 \$	5 141 839,85 \$
Les Excavations Payette ltée	1 060 752,45 \$	5 303 762,26 \$
Ramcor Construction inc.	1 609 935,14 \$	8 049 675,69 \$
Transport Raynald Boulay & fils inc.	1 941 985,24 \$	9 709 926,19 \$
Dernière estimation réalisée	1 051 407,51 \$	5 257 037,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		6 626 107,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		29%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		4 784 592,65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		97%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(331 704,03 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		216 506,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		4%

Contrat MHM-103-1621

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (5 ans)
Les Excavations Payette ltée	936 592,10 \$	4 682 960,49 \$
Déneigement Moderne inc.	1 049 712,78 \$	5 248 563,92 \$
Ramcor Construction inc.	1 268 173,81 \$	6 340 869,07 \$
Transport Raynald Boulay & fils inc.	2 159 000,55 \$	10 795 002,75 \$
Dernière estimation réalisée	1 224 167,80 \$	6 120 838,99 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		6 766 849,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		44%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		6 112 042,26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		131%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(1 437 878,50 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-23%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		565 603,43 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		12%

Tous les plus bas soumissionnaires conformes pour les secteurs situés dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve sont plus bas que la dernière estimation réalisée par la Ville. Dans ce cas, l'entreprise Déneigement Moderne inc. avait obtenu le contrat précédant et malgré le fait qu'elle soit le 2e plus bas soumissionnaire conforme, son prix est en-deçà de ce qui était payé avant.

Le coût du contrat est de 23% inférieur par rapport à l'estimation réalisée par la Ville. Étant donné que cet écart est supérieur à 20%, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Contrat MHM-104-1621

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (5 ans)
J.L. Michon Transports inc.	987 743,33 \$	4 938 716,63 \$
Les Excavations Payette Itée	1 045 967,82 \$	5 229 839,08 \$
Déneigement Moderne inc.	1 056 462,73 \$	5 282 313,64 \$
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	1 173 607,31 \$	5 868 036,56 \$
Boulay Déneigement 9036-6626 Québec inc.	1 446 743,53 \$	7 233 717,66 \$
Ramoor Construction inc.	1 713 368,03 \$	8 566 840,14 \$
Transport Raynald Boulay & fils inc.	1 548 839,72 \$	7 744 198,61 \$
Dernière estimation réalisée	1 030 580,48 \$	5 152 902,41 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		6 409 094,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		30%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		2 805 481,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		57%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(214 185,78 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		291 122,45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		6%

Contrat VMA-103-1618

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (2 ans)
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	1 540 192,46 \$	3 080 384,91 \$
NMP Golf Construction inc.	1 693 901,65 \$	3 387 803,30 \$
Les Excavations Super inc.	1 711 791,49 \$	3 423 582,98 \$
Jean-Paul Trahan 1890 ltée	1 812 646,99 \$	3 625 293,97 \$
Ramcor Construction inc.	1 891 789,45 \$	3 783 578,90 \$
Dernière estimation réalisée	1 654 029,32 \$	3 308 058,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		3 460 128,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		12%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		703 193,99 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		23%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(227 673,72 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		307 418,39 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		10%

Contrat VMA-104-1618

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (2 ans)
Les Excavations Super inc.	1 482 609,53 \$	2 965 219,05 \$
Boulay Déneigement 9036-6626 Québec inc.	1 752 865,16 \$	3 505 730,32 \$
NMP Golf Construction inc.	1 816 393,86 \$	3 632 787,71 \$
Ramcoor Construction inc.	1 822 631,13 \$	3 645 262,25 \$
Dernière estimation réalisée	1 503 898,18 \$	3 007 796,36 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		3 437 249,83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		16%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		680 043,20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		23%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(42 577,31 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		540 511,27 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		18%

Contrat VMA-105-1618

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (2 ans)
Les Excavations Super inc.	1 420 957,63 \$	2 841 915,26 \$
Les Entreprises Réjean Desgranges inc.	1 421 039,26 \$	2 842 078,52 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	1 593 553,50 \$	3 187 107,00 \$
NMP Golf Construction inc.	1 836 108,78 \$	3 672 217,56 \$
Ramcor Construction inc.	1 860 344,94 \$	3 720 689,88 \$
Dernière estimation réalisée	806 869,26 \$	1 613 738,51 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		3 252 801,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		14%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		878 774,62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		31%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		1 228 176,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		76%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		163,26 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		0%

Les estimations pour l'ensemble des contrats ont été réalisées de la même façon et sont basées sur les coûts historiques par secteur.

Dans ce cas-ci, le coût du plus bas soumissionnaire conforme est de 76 % plus élevé que l'estimation. Bien que cet écart puisse paraître faramineux, il est important de préciser qu'historiquement, le coût au kilomètre était de 50 % moins élevé dans ce secteur comparativement aux autres secteurs de l'arrondissement Ville-Marie où le déneigement est aussi réalisé par l'entreprise privée. Mentionnons également que le prix du plus bas soumissionnaire conforme est maintenant similaire aux prix des autres secteurs de l'arrondissement Ville-Marie qui varient entre 1,42 et 1,48 million de dollars annuellement (taxes incluses). On peut donc supposer que le prix payé par les années passées n'était pas représentatif des coûts réels. D'ailleurs, l'entreprise qui avait le contrat auparavant, soit Les Entreprises Réjean Desgranges inc., est le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Vu l'écart supérieur à 20% par rapport à l'estimation réalisée par la Ville, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Contrat VSP-101-1620

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (4 ans)
Pépinière Michel Tanguay inc.	795 628,27 \$	3 182 513,06 \$
Transport Rosemont inc.	994 957,32 \$	3 979 829,27 \$
Transport Raynald Boulay & fils inc.	1 266 501,40 \$	5 066 005,59 \$
Les Excavations Super inc.	1 283 679,78 \$	5 134 719,11 \$
Ramcor Construction inc.	1 421 665,82 \$	5 686 663,27 \$
Dernière estimation réalisée	783 592,34 \$	3 134 369,35 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		4 609 946,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		45%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		2 504 150,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		79%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		48 143,71 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		797 316,21 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		25%

Vu l'écart supérieur de 20% entre le premier et le deuxième soumissionnaire conforme, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Contrat VSP-102-1620

Soumissions non conformes (nombre de garanties de soumission insuffisant)		
Pépinière Michel Tanguay inc.	910 487,81 \$	3 641 951,25 \$
Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (4 ans)
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 017 057,36 \$	4 068 229,41 \$
Transport Rosemont inc.	1 028 854,36 \$	4 115 417,45 \$
Les Excavations Super inc.	1 310 805,83 \$	5 243 223,32 \$
Ramoor Construction inc.	1 356 447,57 \$	5 425 790,28 \$
Transport Raynald Boulay & fils inc.	1 404 452,97 \$	5 617 811,87 \$
Dernière estimation réalisée	847 382,54 \$	3 389 530,15 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		4 894 094,47 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		20%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		1 549 582,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		38%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		678 699,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		47 188,04 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		1%

Aucune des entreprises qui œuvraient dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension l'hiver dernier ne fait partie des soumissionnaires conformes. Ceci peut peut-être expliquer le fait que la plus basse soumission est plus élevée que l'estimation. De plus, le contrat antérieur n'incluait pas la fourniture et l'épandage de fondants et abrasifs sur les trottoirs. Cette opération additionnelle contribue sans aucun doute à l'augmentation du prix.

Vu l'écart de 20% par rapport à l'estimation de la Ville, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Contrat VSP-103-1620

Soumissions non conformes (nombre de garanties de soumission insuffisant)		
Pépinière Michel Tanguay inc.	830 407,30 \$	3 321 629,18 \$
Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (4 ans)
Transport Rosemont inc.	1 006 355,71 \$	4 025 422,84 \$
Les Excavations Payette ltée	1 061 444,72 \$	4 245 778,86 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 074 478,74 \$	4 297 914,97 \$
Ramcor Construction inc.	1 322 844,86 \$	5 291 379,45 \$
9166-6222 Québec inc.	1 480 093,20 \$	5 920 372,81 \$
Dernière estimation réalisée	783 505,65 \$	3 134 022,58 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		4 756 173,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		18%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		1 894 949,97 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		47%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		891 400,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		28%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		220 356,02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		5%

L'estimation est basée sur l'historique des coûts pour ce secteur. Comme le contrat antérieur n'incluait pas la fourniture et l'épandage de fondants et abrasifs sur les trottoirs, l'ajout de cette opération au présent contrat contribue sans aucun doute à l'augmentation du prix. Mentionnons que l'entreprise qui détenait ce secteur lors du précédent contrat a déposé la plus haute soumission.

Vu l'écart supérieur à 20% par rapport à l'estimation réalisée par la Ville, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Contrat VSP-104-1620

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (4 ans)
Les Excavations Payette Itée	748 550,49 \$	2 994 201,96 \$
Transport Rosemont inc.	770 018,62 \$	3 080 074,47 \$
Pépinière Michel Tanguay inc.	828 453,08 \$	3 313 812,30 \$
Boulay Déneigement 9036-6626 Québec inc.	1 052 538,64 \$	4 210 154,55 \$
Ramcor Construction inc.	1 165 441,79 \$	4 661 767,15 \$
Transport Raynald Boulay & fils inc.	1 191 242,81 \$	4 764 971,24 \$
9166-6222 Québec inc.	1 217 215,30 \$	4 868 861,20 \$
Dernière estimation réalisée	801 091,99 \$	3 204 367,97 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		3 984 834,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		33%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		1 874 659,25 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		63%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(210 166,02 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		85 872,52 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		3%

Contrat VSP-107-1620

Soumissions non conformes (nombre de garanties de soumission insuffisant)		
Pépinière Michel Tanguay inc.	774 357,91 \$	3 097 431,65 \$
Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (4 ans)
Transport Rosemont inc.	860 961,20 \$	3 443 844,80 \$
Les Excavations Payette ltée	885 279,91 \$	3 541 119,62 \$
Boulay Déneigement 9036-6626 Québec inc.	1 076 419,98 \$	4 305 679,92 \$
Ramcoor Construction inc.	1 183 837,33 \$	4 735 349,31 \$
Transport Raynald Boulay & fils inc.	1 520 610,49 \$	6 082 441,94 \$
Dernière estimation réalisée	564 872,63 \$	2 259 490,54 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		4 421 687,12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		28%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		2 638 597,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		77%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		1 184 354,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		52%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		97 274,82 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		3%

Lors du contrat précédant, le coût pour ce secteur était plus bas que pour les autres secteurs de Villeray - St-Michel - Parc-Extension où le déneigement était fait à contrat. Comme l'estimation est basée sur l'historique de coût, ceci explique en partie l'écart. Il est intéressant de constater que l'entreprise qui détenait le contrat antérieur n'a pas soumissionné sur le contrat actuel. De plus, comme déjà mentionné, les contrats de cet arrondissement n'incluaient pas la fourniture et l'épandage de fondants et d'abrasifs sur les trottoirs. Cette opération fait maintenant partie intégrante du nouveau devis.

Vu l'écart supérieur à 20% par rapport à l'estimation réalisée par la Ville, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,5 % à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (majoration de 21,5%). Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataire	Contrat	Montant (TTC)
Pavages d'Amour inc.	AHU-101-1619	3 731 060,99 \$
Groupe Imog inc	AHU-102-1619	3 671 385,66 \$
Pavages d'Amour inc.	LAC-102-1620	4 130 648,72 \$
Marina matériaux et équipements	LAC-104-1620	2 999 609,60 \$
Déneigement Moderne inc.	MHM-101-1621	8 609 472,08 \$
J.L. Michon Transports inc.	MHM-102-1621	6 166 521,85 \$
Les Excavations Payette Limitée	MHM-103-1621	5 863 070,58 \$
J.L. Michon Transports inc.	MHM-104-1621	6 183 277,49 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	PMR-101-1621	12 048 514,49 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	PMR-102-1621	10 623 421,38 \$
Pavages d'Amour inc.	S-O-103-1621	9 053 825,27 \$
Pavages d'Amour inc.	S-O-104-1621	7 764 473,71 \$
9055-0344 Québec inc.	VMA-103-1618	3 770 737,67 \$
Les Excavations Super inc.	VMA-104-1618	3 629 761,70 \$
Les Excavations Super inc.	VMA-105-1618	3 478 823,99 \$
Pépinière Michel Tanguay inc.	VSP-101-1620	3 954 628,60 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	VSP-102-1620	5 055 230,28 \$
Transport Rosemont inc.	VSP-103-1620	5 002 038,32 \$
Les Excavations Payette Limitée	VSP-104-1620	3 720 630,97 \$
Transport Rosemont inc.	VSP-107-1620	4 279 362,52 \$
TOTAL		113 736 495,88 \$

Le SCA ne possède pas, pour l'instant, les fonds nécessaires à l'octroi des contrats. Lors du budget 2017, Il devra être doté des crédits nécessaires afin d'assumer cette nouvelle responsabilité de gestion des contrats de déneigement. Également, un sommaire décisionnel devra être entériné par le conseil municipal du 20 juin prochain afin d'obtenir la part du budget 2016 des arrondissements dédiée aux opérations de déneigement réalisées par l'entreprise privée pour les mois de novembre et décembre 2016.

À terme, tous les coûts reliés à ces contrats de déneigement seront assumés par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi des contrats avant l'été permettra à la Ville d'effectuer l'inspection et l'enregistrement de toute la machinerie des entrepreneurs, de former les arrondissements sur les nouvelles normes du cahier des charges et d'accompagner ces derniers lors des réunions de démarrage.

Aussi, la période de temps entre l'octroi et le début des opérations est suffisante pour permettre aux entrepreneurs de planifier et d'organiser leurs activités. Ceci répond à une des recommandations du Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal du BIG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE #1: 1er juin 2016
Commission sur l'examen des contrats: 8 juin 2016
CE #2: 15 juin 2016
CM: 20 juin 2016
Début des contrats: 1er novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville
Christophe ASHKAR, Lachine
Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal
Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie
Michel JOBIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Marc DUSSAULT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Louis LAPOINTE, 24 mai 2016
Marie-Ève BOIVIN, 24 mai 2016
Marc DUSSAULT, 24 mai 2016
Guy OUELLET, 24 mai 2016
Michel JOBIN, 24 mai 2016
Sébastien LÉVESQUE, 24 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL

Le : 2016-05-24

Conseillère en planification

C/d - proprete_ denoigement et concertation
des arrond

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2016-05-24

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 20 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE164631004**

Accorder vingt contrats aux firmes 9055-0344 Québec inc. (DM Choquette), Dénéigement Moderne inc., Groupe IMOG inc., J.L. Michon Transports inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les Entreprises Michaudville inc., Les Excavations Payette Itée, Les Excavations Super inc., Pavages d'Amour inc., Marina Matériaux et Équipements (Pépinère et paysagiste Marina inc.), Pépinère Michel Tanguay inc., Transport Rosemont inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 - 24 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE164631004

Accorder vingt contrats aux firmes 9055-0344 Québec inc. (DM Choquette), Déneigement Moderne inc., Groupe IMOG inc., J.L. Michon Transports inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les Entreprises Michaudville inc., Les Excavations Payette ltée, Les Excavations Super inc., Pavages d'Amour inc., Marina Matériaux et Équipements (Pépinière et paysagiste Marina inc.), Pépinière Michel Tanguay inc., Transport Rosemont inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 - 24 soumissionnaires.

À sa séance du 1^{er} juin, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier les présents contrats. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrats MHM-103-1621, VMA-105-1618, VSP-102-1620, VSP-103-1620 et VSP-107-1620);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrats LAC-104-1620, PMR-102-1621, S-O-103-1621, MHM-101-1621 et VSP-101-1620);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrats : LAC-103-1620, PMR-101-1621, PMR 102-1621 et MHM-101-1621).*

Le 9 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la concertation des arrondissements ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont apprécié la clarté de la présentation qui leur a été faite, compte tenu de la complexité du dossier décisionnel regroupant vingt contrats de déneigement de sept arrondissements.

Ils ont aussi bien compris les analyses et les conversions faites par le Service pour permettre de comparer les données sur le déneigement des divers arrondissements. Le Service se dotera ainsi d'une précieuse base de données qui devrait à terme favoriser une planification optimale et une meilleure gestion du déneigement.

Enfin, les membres ont bien compris que le Service avait utilisé les coûts des contrats antérieurs comme référence pour ses estimations dans le présent dossier. La Commission reconnaît que le Service n'avait pas vraiment d'autre option dans le contexte, mais elle l'invite néanmoins à faire montre de prudence dans l'établissement de ses estimations pour les prochains contrats de déneigement.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrats MHM-103-1621, VMA-105-1618, VSP-102-1620, VSP-103-1620 et VSP-107-1620);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrats LAC-104-1620, PMR-102-1621, S-O-103-1621, MHM-101-1621 et VSP-101-1620);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrats : LAC-103-1620, PMR-101-1621, PMR 102-1621 et MHM-101-1621).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE164631004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1154102011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 17 711 152,31 \$ (contrat: 16 373 685,94 \$ + incidences: 1 337 466,36 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 4 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 17 711 152,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 373 685,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283901;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 96,1 % par la ville centrale pour un montant de 17 015 547,58 \$, taxes incluses, et à 3,9 % par l'agglomération pour un montant de 695 604,73 \$, taxes incluses.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-08 15:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154102011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 17 711 152,31 \$ (contrat: 16 373 685,94 \$ + incidences: 1 337 466,36 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 4 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné l'envergure et la complexité du présent contrat, une clause particulière quant à l'expérience du maître d'oeuvre a été incluse au cahier des charges, laquelle se retrouve en pièce jointe (clause 15). Or le soumissionnaire Construction Bau-Val inc. avait été déclaré non conforme car il n'avait pas pu démontrer, sur la foi des documents déposés, qu'il répondait à cette clause d'expérience. En effet lors de l'analyse des expériences soumises, il a été constaté qu'un seul des projets soumis représentait une valeur de travaux réalisés de 10 millions \$ ou plus alors que deux projets étaient demandés.

Lorsque la Direction des infrastructures a avisé Construction Bau-Val de la non conformité de sa soumission, cette dernière a répondu en transmettant une série de projets dont certains atteignaient la valeur demandée de 10 M\$ et les autres conditions prévues à la clause 15. La Ville, maintenant sa position à l'effet que la soumission était non conforme sur recommandation du Service des affaires juridiques, Construction Bau-Val a demandé et obtenu une injonction de la cour provinciale qui a empêché la poursuite du processus d'adjudication du contrat prévu à Groupe TNT inc.. Construction Bau-Val demandait à ce que ses expériences supplémentaires fournies après l'ouverture des soumissions soient acceptées et que sa soumission soit donc jugée conforme.

Les parties se sont présentées à la cour le 15 avril dernier et le jugement a été rendu le 20 mai dernier (voir en pièce jointe). Le Tribunal déclare que la soumission de Construction Bau-Val doit être jugée conforme et que le contrat doit lui être octroyé.

En conséquence voici le tableau des résultats révisé.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
CONFORMES				
1	Construction Bau-Val inc. (Licence RBQ #1134-9958-52) (Attestation Revenu Québec délivrée le 19 février 2016)	15 077 109,87 \$	1 296 576,07 \$	16 373 685,94 \$
2	Groupe TNT inc.	15 205 218,42 \$	1 296 748,59 \$	16 501 967,01 \$
3	Les Entreprises Michaudville inc.	16 067 675,92 \$	1 392 324,08 \$	17 460 000,00 \$
4	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	16 729 781,78 \$	1 535 237,46 \$	18 265 019,24 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	16 385 090,63 \$	1 515 465,09 \$	17 900 555,72 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	17 150
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	168,05 \$ 4,7 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$) (%)	1 891 333,30 \$ 11,6 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-1 526 869,78 \$ -8,5 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$) (%)	128 281,07 \$ 0,8 %

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart de -1 526 869,78 \$ (-8,5%) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Ce dossier répondant à l'un des critères préalables a été présenté devant la Commission permanente sur l'examen des contrats le 10 mars 2016 qui a confirmé la conformité du processus d'appel d'offres de ce projet.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Bau-Val inc., anciennement Pavage Dorval inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 19 février 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle a été renouvelée jusqu'au 30 juin 2016.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Aspect(s) financier(s)	
-------------------------------	--

Le coût total du contrat principal à octroyer est de 16 373 685,94 \$, taxes incluses, dont 15 077 109,87 \$ taxes incluses pour les travaux et 1 296 576,07 \$ taxes incluses pour les contingences.

Le coût total maximal relatif à ce contrat est donc de 17 711 152,31 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 1 337 466,36 \$ (taxes incluses).

La dépense est assumée à 96,1 % par la ville centre pour un montant de 17 015 547,58 \$, taxes incluses, et à 3,9 % par l'agglomération pour un montant de 695 604,73 \$, taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations».

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 1 296 576,07 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 8,6 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % pour la majorité des travaux à l'exception des travaux suivants:

- pour les travaux de la CSEM, l'enveloppe est évaluée à 12 % en raison des risques inhérents reliés aux conflits potentiels avec les réseaux techniques urbains existants (sous-projet 1569133900);
- pour les travaux d'éclairage, l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1158002029);
- aucune enveloppe de contingences n'est prévue au sous-projet 1555845224 relié à l'organisation de chantier et au maintien de la circulation.

De plus, la dépense totale est répartie de la façon suivante entre les différents budgets du PTI des services:

- 59,6 % est prévu dans différents PTI (corpo et aggro) de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau pour un montant de 10 549 563,29 \$, taxes incluses;
- 38,9 % est prévu au PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 6 883 448,01 \$, taxes incluses;
- 1,6 % est prévu au PTI de la CSEM pour un montant de 278 141,01 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 17 711 152,31 \$ représente un coût net de 16 168 418,63 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le coût net pour la DGSRE est de 9 633 157,44 \$ et est admissible à une subvention estimée à 8 997 977,60 \$ au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et à une autre subvention estimée à 508 143,86 \$ au programme PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités), ce qui laisse un impact sur l'emprunt net à la charge spécifique des villes reconstituées de 127 035,98 \$.

Le coût net à la charge des contribuables, après ristournes et subventions, s'élève à 6 662 297,17 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents révisés «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

Développement durable

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Impact(s) majeur(s)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la Direction des transports et la DGSRE nous informent que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des infrastructures existantes. De plus, si la réalisation des travaux est retardée, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux. Il pourrait avoir comme conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants.

Il s'agit d'un contrat majeur pour la Direction des infrastructures. La complexité d'un contrat de cette ampleur implique un délai de 4 à 6 semaines pour le démarrage des travaux afin de rencontrer l'entrepreneur, préparer et approuver les planches de signalisation, commander le matériel, obtenir les permis, etc. Afin de réaliser un maximum de travaux cette année, le début de la réalisation des travaux du contrat est prévu au mois d'août. Le fait de reporter cet octroi à un conseil ultérieur à celui de juin aurait un impact sur le phasage des travaux prévu aux documents d'appel d'offres et sur la réalisation du projet.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 juin 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe au sommaire principal dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

Opération(s) de communication

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Mars 2016

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2016

Fin des travaux : Décembre 2017.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A
BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Jean L LAMARRE, Service de l'eau
Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Jean L LAMARRE, 20 mai 2016
Richard C GAGNON, 20 mai 2016
Mathieu-Pierre LABERGE, 19 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE154102011

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

Rapport déposé au conseil municipal
Le 21 mars 2016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 21 mars 2016

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154102011, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE154102011

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 9 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154102011. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 10 mars 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154102011 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent en :

- la reconstruction et la construction de 1127 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 250 mm à 1350 mm;
- la reconstruction et la construction de 1415 mètres de conduite d'eau secondaire de 150 mm à 400 mm de diamètre;
- la réhabilitation de 750 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 600 X 900 mm;
- la réhabilitation de 350 mètres de conduite d'eau secondaire de 250 mm de diamètre;
- la construction d'une chambre de régulation de pression du réseau d'aqueduc et de travaux connexes;
- la reconstruction complète de la chaussée, des trottoirs, de bordures de mails et d'îlots;

- des travaux de remplacement du système d'éclairage;
- des travaux de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Ces travaux seront réalisés dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry.

Dans une démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmis à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 296 748,59 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 8,5 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

L'appel d'offres a été publié du 15 décembre 2015 au 27 janvier 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 26 mai 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SÉAO). La durée de publication a été de quarante-deux jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Trois addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres.

Le processus d'appel d'offres s'est terminé le 27 janvier 2016. Sur trente-trois preneurs de cahier des charges, quatre firmes ont déposé une soumission. Parmi les vingt-neuf qui n'en ont pas déposé, cinq firmes sont connues comme étant des sous-traitants, deux firmes se sont désistées car elles trouvaient les travaux trop techniques et deux firmes se sont désistées car elles ne répondaient pas à la clause concernant l'expérience du maître d'œuvre.

Il y a un écart de prix de 7,8 % favorable à la Ville entre la soumission de l'adjudicataire proposé et la dernière estimation réalisée.

Un soumissionnaire a été déclaré non conforme en raison du non-respect de la clause 15 du cahier des charges relative à l'expérience du maître d'œuvre.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont bien compris que l'ajout d'une clause exigeant des soumissionnaires qu'ils aient réalisé dans le passé au moins deux projets de 10 M\$ et plus de nature similaire au cours des cinq dernières années visait à s'assurer de l'expérience et de la capacité de l'entrepreneur retenu à réaliser des travaux complexes d'envergure. Les membres de la Commission ont été rassurés de savoir que le Service a fait, avant le lancement de l'appel d'offres, une analyse de marché pour s'assurer que l'imposition de tels critères ne restreindrait pas la marché outre mesure.

Les membres ont aussi compris que la dernière estimation réalisée tenait compte de l'impact sur les coûts du projet de l'addenda no 3 qui visait à corriger une surestimation des quantités de roc.

Les membres ont enfin noté que les clauses relatives au programme d'évaluation des fournisseurs ont été ajoutées en addenda au cahier des charges. Il y a lieu de se réjouir de cet ajout, mais, compte tenu que ce programme a été adopté il y a plusieurs mois, il conviendrait de l'inclure systématiquement dans les documents d'appels d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154102011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1154102012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau. Arrondissements: Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Dépense totale de 20 728 290,14 \$ (contrat: 18 654 693,75 \$ + incidences: 2 073 596,39 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 20 728 290,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau.
Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Demix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 654 693,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293601;
3. d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières dans l'avenue Papineau, pour

la somme maximale de 182 000,00 \$ (incluant 10 % de contingences), taxes incluses et autoriser la directrice des Infrastructures à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro, laquelle se trouve en pièce jointe;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-08 15:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154102012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau. Arrondissements: Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Dépense totale de 20 728 290,14 \$ (contrat: 18 654 693,75 \$ + incidences: 2 073 596,39 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné l'envergure et la complexité du présent contrat, une clause particulière quant à l'expérience du maître d'oeuvre a été incluse au cahier des charges, laquelle se retrouve en pièce jointe (clause 15). Or le soumissionnaire Demix Construction avait été déclaré non conforme car il n'avait pas pu démontrer, sur la foi des documents déposés, qu'il répondait à cette clause d'expérience. En effet lors de l'analyse des expériences soumises, il a été constaté qu'aucun des projets soumis représentait une valeur de travaux réalisés de 10 millions \$ ou plus alors que deux projets étaient demandés. Lorsque la Direction des infrastructures a avisé Demix Construction de la non conformité de sa soumission, cette dernière a répondu en transmettant une série de projets dont certains atteignaient la valeur demandée de 10 M\$ et les autres conditions prévues à la clause 15. La Ville, maintenant sa position à l'effet que la soumission était non conforme sur recommandation du Service des affaires juridiques, Demix Construction a demandé et obtenu une injonction de la cour provinciale qui a empêché la poursuite du processus d'adjudication du contrat prévu à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc.. Demix Construction demandait à ce que ses expériences supplémentaires fournies après l'ouverture des soumissions soient acceptées et que sa soumission soit donc jugée conforme.

Les parties se sont présentées à la cour le 15 avril dernier et le jugement a été rendu le 20 mai dernier (voir en pièce jointe). Le Tribunal déclare que la soumission de Demix Construction doit être jugée conforme et que le contrat doit lui être octroyé.

En conséquence voici le tableau des résultats révisé.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. (Licence RBQ #8230-9766-48) (Attestation Revenu Québec délivrée le 29 janvier 2016)	16 958 812,50 \$	1 695 881,25 \$	18 654 693,75 \$
2	Construction Bau-Val inc.	17 590 352,89 \$	1 759 035,29 \$	19 349 388,18 \$
3	Les Entreprises Michaudville inc.	18 654 545,46 \$	1 865 454,54 \$	20 520 000,00 \$
4	Groupe TNT inc.	18 787 993,49 \$	1 878 799,36 \$	20 666 792,85 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	19 736 403,31 \$	1 973 640,34 \$	21 710 043,65 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	19 797
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	718,70 \$ 6,1 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$) (%)	2 012 099,10 \$ 10,8 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-3 055 349,90 \$ -14,1 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$) (%)	1 865 306,25 \$ 10,0 %

FIRME SOUMISSIONNAIRE NON CONFORME		PRIX TOTAL
1	Allia Infrastructure Ltée	19 969 004,59 \$

Veillez noter que le soumissionnaire Allia Infrastructure Ltée est déclaré non conforme étant donné que la clause 15 du cahier des charges "Expérience du maître d'oeuvre" n'a pas été respectée. Par conséquent, sa soumission est rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion des projets et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'œuvre du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et cette estimation est de -3 055 349,90 \$ (-14,1 %).

Après une analyse sommaire des résultats de la soumission, la DGPEC a remarqué que l'écart se situe principalement dans les travaux des bordures en granit et dans l'ensemble des articles composant la chaussée à reconstruire. Les prix soumis par le plus bas soumissionnaire pour les travaux de granit sont beaucoup plus bas que les prix du

marché. Parmi les 4 soumissionnaires conformes, 3 ont utilisés ces prix agressifs, ce qui semble indiquer qu'ils ont possiblement obtenus les prix du même fournisseur. Pour ce qui concerne la chaussée, le fait que le plus bas soumissionnaire est producteur des matériaux de fondation et revêtement bitumineux, lui a permis sûrement de soumettre des prix compétitifs.

Compte tenu de ce qui précède et puisque l'écart est favorable à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Ce dossier répondant à l'un des critères préalables, a été l'objet d'une présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats le 10 mars 2016, laquelle a confirmé la conformité du processus d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Demix Construction, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est toujours en vigueur et ce, depuis le 28 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation délivrée le 29 janvier 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle fut renouvelée jusqu'au 31 août 2016.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Aspect(s) financier(s)	
-------------------------------	--

Le coût total du contrat principal à octroyer est de 18 654 693,75 \$, taxes incluses, incluant un montant de 16 958 812,50 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 1 695 881,25 \$, taxes incluses, pour les contingences.

La dépense totale est donc de 20 728 290,14 \$, taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 2 073 596,39 \$, taxes incluses. Les dépenses comprennent les coûts estimés du contrat pour le déplacement des conduites gazières de Gaz Métro.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Gaz Métro a fourni une estimation du coût des travaux (voir pièce jointe) au montant de 165 456,92 \$, taxes incluses. Gaz Métro facturera à la Ville de Montréal les coûts réels après les travaux selon la valeur résiduelle de la conduite existante telle que précisé à l'entente UMQ - GazMétro signée en décembre 2013 et entérinée par la Ville en avril 2014. Par ailleurs, ni Gaz Métro ni la Ville ne sont actuellement en mesure d'établir la probabilité d'occurrence de dépassements de coût et les mesures de mitigations possibles. En conséquence, nous suggérons l'ajout d'une enveloppe dédiée aux contingences représentant environ 10 % du coût des travaux estimé par Gaz Métro, soit 16 543,08 \$, taxes incluses. Ces contingences portent la valeur maximale du contrat à 182 000,00 \$, taxes incluses. Ce montant est prévu dans les dépenses incidentes.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 1 695 881,25 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

La dépense à faire autoriser par les instances est répartie de la façon suivante:

- 97,9 % est prévu au PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 20 291 595,25 \$, taxes incluses;
- 2,1 % est prévu au budget triennal de la CSEM pour un montant de 436 694,89 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 20 728 290,14 \$, taxes incluses, représente un coût net de 18 919 604,83 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- # 15-031 Reconstruction, réaménagement av. papineau
- # 15-045 Conduits souterrains/enfouis. fils aériens

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE1154102012

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau . Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Dépense totale de 22 592 475,53 \$ (contrat: 20 520 000,00 \$ + incidences: 2 072 475,53 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Rapport déposé au conseil municipal
Le 21 mars 2016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 21 mars 2016

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154102012, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau . Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Dépense totale de 22 592 475,53 \$ (contrat: 20 520 000,00 \$ + incidences: 2 072 475,53 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE154102012

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau . Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Dépense totale de 22 592 475,53 \$ (contrat: 20 520 000,00 \$ + incidences: 2 072 475,53 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

À sa séance du 9 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154102012. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 10 mars 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154102012 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 78 mètres d'égout unitaire de 450 mm de diamètre et de 325 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm à 400 mm de diamètre, la réhabilitation des chambres de vannes et des regards, ainsi que la reconstruction complète de la chaussée, la construction des bordures de granite, la construction des trottoirs, des trottoirs avec des bassins de rétention, le remplacement de l'éclairage et les feux de circulation dans l'avenue Papineau de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland.

Les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmis aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Le projet prévoit la reconstruction de la chaussée (incluant l'ajout d'une voie réservée dans l'avenue Papineau en direction Sud), la construction de trottoirs spacieux et d'un terre-plein central élargi, vert et planté. Il comprend également un système de gestion durable et écologique des eaux de ruissellement. L'éclairage sera revu pour s'adapter à la clientèle piétonne et sera doté de la technologie au DEL.

Ces travaux s'inscrivent aussi dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 865 454,54 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

L'appel d'offres a été publié du 16 décembre 2015 au 3 février 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 2 juin 2016. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SÉAO). La durée de publication a été de 48 jours, ce qui respecte le délai prescrit. Deux addendas ont été publiés afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres.

Sur trente-sept preneurs du cahier des charges, cinq firmes ont déposé une soumission. Parmi les trente-et-une qui n'en ont pas déposé, neuf sont connues comme étant des sous-traitants et une a mentionné qu'il s'agissait d'un devis technique trop spécialisé.

Il y a un écart de prix de 5,4 % favorable à la Ville entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire proposé. On constate également un écart de prix de 0,7 % entre les deux plus bas soumissionnaires.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont bien compris que l'ajout d'une clause exigeant des soumissionnaires qu'ils aient réalisé dans le passé au moins deux projets de 10 M\$ et plus de nature similaire au cours des cinq dernières années visait à s'assurer de l'expérience et de la capacité de l'entrepreneur retenu à réaliser des travaux complexes d'envergure. Les membres de la Commission ont été rassurés de savoir que le Service a fait, avant le lancement de l'appel d'offres, une analyse de marché pour s'assurer que l'imposition de tels critères ne restreindrait pas le marché outre mesure.

Les membres ont aussi noté que les clauses relatives au programme d'évaluation des fournisseurs ont été ajoutées en addenda au cahier des charges. Il y a lieu de se réjouir de cet ajout, mais, compte tenu que ce programme a été adopté il y a plusieurs mois, il conviendrait de l'inclure systématiquement dans les documents d'appels d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154102012 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1167320001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon pour une somme maximale de 426 557,25\$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 331201 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 426 557,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331201;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-01 07:01

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1167320001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon pour une somme maximale de 426 557,25\$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 331201 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet Turcot, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit reconstruire les structures du viaduc Angrignon / Notre-Dame et ses approches. Toutefois, ces travaux ne seront réalisés qu'à la fin du projet Turcot. Entre temps, le viaduc doit être maintenu afin de garantir sa fonctionnalité.

Le viaduc constitue un lien stratégique entre quatre arrondissements (voir schéma de localisation en pièce jointe) et est identifié comme principal chemin de détour pour les travaux majeurs qui ont lieu dans le secteur présentement et pour les trois prochaines années: (Travaux majeurs en cours - échangeur Turcot, pont Mercier, pont Champlain). Le viaduc est présentement fortement sollicité et le sera davantage d'ici sa reconstruction .

Afin de s'assurer de la mobilité à l'échelle de Montréal, il importe que ce viaduc puisse accueillir de forts volumes de circulation en toute sécurité. Or, le viaduc et ses approches présentent actuellement plusieurs signes de dégradation qui pourraient s'aggraver compte tenu de l'augmentation anticipée des volumes de circulation sur les chemins de détour. Par mesures préventives et afin de minimiser les entraves sur ce réseau artériel, il a été convenu avec la Division de la Gestion des actifs de la voirie que la Division des Grands projets portefeuille 1 du SIVT réalisera des travaux d'amélioration de l'état des éléments structuraux du viaduc Angrignon / Notre-Dame et ses approches. Le plan d'intervention, le suivi et la surveillance de ces ouvrages seront faits avec la collaboration de la Division de la Gestion des actifs de la voirie. Il s'agit de mesures de mitigation à mettre en place afin de gérer les risques d'entraves sur les chemins de détour planifiés par les divers chantiers.

Dans ce contexte, un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation des structures a été publié du 21 mars 2016 au 13 avril 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivants sa date d'ouverture, soit jusqu'au 11 août 2016. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 24 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 120236 - Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat d'une valeur maximale de 426 557,25\$ (taxes incluses) à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon. Les travaux permettront d'améliorer la capacité structurale du viaduc et de ses approches ainsi que prévenir la détérioration accélérée des divers éléments structuraux.

À titre d'exemple, les travaux peuvent consister à :

- La sécurisation du dessous des structures par l'enlèvement de morceaux de béton lâches;
- La réfection de section de glissières et de garde-corps;
- Le renforcement des supports de signalisation et super-signalisation;
- La réparation et le renforcement d'éléments structuraux tels que les dalles, joints, chevêtres et colonnes;
- La réfection de la surface de roulement (planage et pavage);
- Tout autres travaux similaires.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, prévenir les entraves dues à une détérioration précoce du tablier de viaduc et de ses approches et d'assurer la sécurité des usagers sur ce lien artériel stratégique pour la Ville de Montréal. Toute dégradation du tablier du viaduc et de ses approches nécessite normalement des interventions rapides, et ce, sans préavis. Il est alors essentiel de pouvoir disposer des services d'un entrepreneur spécialisé pour régler les cas prioritaires dans les meilleurs délais. Cette pratique permet d'éviter les délais associés à l'octroi de contrats individuels. S'inspirant des pratiques usuelles de la Division de la Gestion des actifs de la voirie qui procède de cette manière à chaque année, le présent dossier permettra à la Division des Grands projets portefeuille 1 de disposer des services d'un entrepreneur lorsque de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide se présenteront. Le contrat de l'entrepreneur est valide pour une période de 600 jours.

En plus de ces cas priorité, il importe de débiter, dès l'été 2016, des travaux préventifs sur la surface de roulement et autres éléments des structures afin de minimiser les risques de fermeture du viaduc lors des périodes de construction des projets Turcot, pont Champlain et pont Mercier.

Lors de l'appel d'offres public 331201, quatre (4) preneurs du cahier des charges sur un total de dix (10) ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 40% alors que six (6) preneurs du cahier des charges sur un total de dix (10) n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 60%. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la

soumission (taxes incluses). Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

RÉSULTATS DE SOUMISSION

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL
1	Eurovia Québec Grands Projets inc. (Licence RBQ # 5677-6461-01) (Attestation Revenu Québec délivrée le 1er mars 2016)	426 557,25 \$
2	Construction ConCreate Ltée	449 897,18 \$
3	2957-4928 Québec inc. Les Clôtures Spécialisées	454 726,12 \$
4	Construction Camvi inc.	458 710,01 \$
Estimation des professionnels internes		442 653,75 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)		447 472,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		4,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		32 152,76 \$ 7,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		-16 096,50 \$ -3,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		23 339,93 \$ 5,5%

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les trois plus basses soumissions conformes (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat est basé sur un montant pour les travaux fixés par la Ville, en l'occurrence 350 000 \$, plus taxes, auquel on ajoute un pourcentage pour les frais généraux et les profits de l'entrepreneur (appelés les honoraires du marché). Les honoraires du marché du plus bas soumissionnaire sont de 6%, soit 21 000 \$ plus taxes, pour un total (travaux et honoraires) de 426 557,25 \$ taxes incluses. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc inférieure à l'estimation de soumission effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 16 096,50 \$, écart favorable à la Ville, soit 3,6%. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le contrat comprend différents mandats de travaux. Le coût total de chacune des demandes de travaux est calculé comme suit:

Main-d'oeuvre:	le coût de la main-d'œuvre liée directement à l'exécution des travaux, à l'intérieur des plages horaires autorisées par le chargé de projet, est calculé selon les taux des salaires indiqués à la "Convention collective – Secteur génie civil et voirie" en vigueur au moment des travaux, en plus des frais accessoires connexes imposés par les lois et décrets.
Matériaux:	le coût des matériaux mis en place dans le cadre des travaux est remboursé sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Outils et équipement:	le coût des outils et équipement utilisés dans le cadre des travaux est remboursé selon les prix en vigueur de la publication <i>Machinerie et outillage: taux de location indicatif</i> de Publications Québec. Si un prix spécifique n'est pas compris dans cette liste, le coût remboursable par la Ville pour ces équipements est déterminé à partir du prix de location de l'un des fournisseurs suivants : Simplex, Arco, Dickie Moore ou United Rentals.

Autres dépenses:	les autres dépenses liées directement à la réalisation des travaux (signalisation, permis, etc.) sont remboursées sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Honoraires du marché:	les honoraires du marché sont calculés selon le pourcentage soumis dans l'offre de l'adjudicataire.
Taxes:	les taxes sont calculées en fonction des taux applicables au moment de l'exécution des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Grands Projets inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Une attestation valide délivrée le 1er mars 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant: 5677-6461-01.

L'analyse des soumissions démontre que Eurovia Québec Grands Projets inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 426 557,25 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 389 503,63\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # RCG 12-007 « Reconstruction du complexe Turcot ».

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, les situations problématiques qui nécessitent une intervention rapide ne pourront être traitées à court terme. Ce qui, pour assurer la sécurité des usagers, entraînera la possibilité de fermer partiellement ou complètement des liens routiers, cyclables ou piétons durant une plus longue période. Compte tenu des divers chantiers majeurs qui identifient le viaduc Angrignon et ses approches comme chemin de détour, une fermeture de longue durée aurait un impact majeur sur la mobilité dans le territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: juin 2016
Fin des travaux: décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre BLANCHET
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-04

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-05-31

**Dossier # : 1167231009**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat aux Excavations Super inc., pour la construction d'une piste cyclable, côté nord du chemin Sainte-Marie, entre l'emprise d'Hydro-Québec et le boulevard Morgan dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Dépense totale de 170 728,07 \$ (contrat: 159 428,07 \$ + incidences: 11 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 311401 - 15 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 170 728,07 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable, côté nord du chemin Sainte-Marie, entre l'emprise d'Hydro-Québec et le boulevard Morgan, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 428,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311401 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 09:43

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat aux Excavations Super inc., pour la construction d'une piste cyclable, côté nord du chemin Sainte-Marie, entre l'emprise d'Hydro-Québec et le boulevard Morgan dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Dépense totale de 170 728,07 \$ (contrat: 159 428,07 \$ + incidences: 11 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 311401 - 15 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.

Une modification apportée à ce Plan de transport, plus particulièrement quant à la mise à jour du réseau cyclable projeté de l'Île de Montréal, a été approuvée par le Conseil d'agglomération le 26 février 2015. À terme, le potentiel cumulatif de voies cyclables sera de 1280 kilomètres. À ce jour, environ 330 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable actuel à quelques 730 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et

encouragé.

La construction de la piste cyclable du présent dossier d'environ 520 mètres, constitue le lien entre deux tronçons de pistes existantes, complétant ainsi la piste reliant les municipalités de Sainte-Anne-de-Bellevue et Baie D'Urfé.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 7 au 30 mars 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 28 juillet 2016.

Un (1) addenda fut publié le 24 mars 2016, afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges, des modifications mineures au cahier des charges et au devis technique Voirie (cahier V) en apportant principalement des précisions sur la gestion des sols contaminés. Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction d'une piste cyclable, côté nord du chemin Sainte-Marie, entre l'emprise d'Hydro-Québec et le boulevard Morgan :

- construction d'une structure de chaussée hors rue d'une longueur de 520 mètres;
- construction de bordures;
- travaux de marquage et de signalisation écrite.

Veillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte. De plus, le directeur de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a approuvé les plans concepts du projet ainsi que la réalisation des travaux par la Ville de Montréal (voir lettre d'autorisation du 19 mai 2016 en pièce jointe).

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 14 493,46 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au

document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur vingt-six (26) preneurs de cahier des charges, quinze (15) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 58 % et 42 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à octroyer :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Les Excavations Super inc.	144 934,61 \$	14 493,46 \$	159 428,07 \$
2 Socomec Industriel inc.	147 230,10 \$	14 723,00 \$	161 953,10 \$
3 Pavage des Moulins inc.	151 186,39 \$	15 118,63 \$	166 305,02 \$
4 Roxboro Excavation inc.	158 293,13 \$	15 829,30 \$	174 122,43 \$
5 Les Pavages Théorêt inc.	163 319,70 \$	16 331,96 \$	179 651,66 \$
6 4042077 Canada inc. (Aménagement De Sousa)	166 391,59 \$	16 639,16 \$	183 030,75 \$
7 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	170 059,52 \$	17 005,95 \$	187 065,47 \$
8 6742114 Canada inc. (Construction Camara)	172 727,28 \$	17 272,72 \$	190 000,00 \$
9 Les Pavages Chenail inc.	173 659,52 \$	17 365,95 \$	191 025,47 \$
10 Pavages D'Amour inc.	175 190,87 \$	17 519,08 \$	192 709,95 \$
11 Construction Soter inc.	177 130,49 \$	17 713,04 \$	194 843,53 \$
12 Les Pavages Ultra inc.	191 143,90 \$	19 114,38 \$	210 258,28 \$
13 Les Entreprises de Construction Ventec inc.	207 104,47 \$	20 710,44 \$	227 814,91 \$
14 9052 1170 Québec inc. (Groupe Vespo)	237 952,93 \$	23 795,29 \$	261 748,22 \$
15 Construction Morival Limitée	252 364,38 \$	25 236,43 \$	277 600,81 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	165 611,48 \$	16 561,15 \$	182 172,63 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	197 170,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	23,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$)	118 172,74 \$
		(%)	74,1 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-22 744,56 \$
		(%)	-12,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$)	2 525,03 \$
		(%)	1,6 %

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des soumissions. Un total de quinze (15) entrepreneurs a déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. De plus, l'estimation

interne est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte et en considérant un écart favorable à la Ville de 12,5%, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Excavations Super inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 11 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide, délivrée par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission laquelle sera toujours valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 170 728,07 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 11 300 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 155 897,48 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût est financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # 16-028 « Travaux aménagements cyclables ». Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des transports.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 28 juillet 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances

décisionnelles visées
Début des travaux : Juillet 2016
Fin des travaux : Août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports
Katie TREMBLAY, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Katie TREMBLAY, 11 mai 2016
Serge LEFEBVRE, 6 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CARDIN
.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-06

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc RICARD
C/d Gestion de projets et économie de la construction, en remplacement de la directrice de direction

Approuvé le : 2016-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-05-27



Dossier # : 1163334009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour l'installation de l'unité de démonstration de performance à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 164 104,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7310-AE - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de l'unité de démonstration de performance à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 104,39 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 73103-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-03 10:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour l'installation de l'unité de démonstration de performance à la Station d'épuration d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 164 104,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7310-AE - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (Station) comprend la mise en place d'un procédé de désinfection à l'ozone pouvant traiter un débit nominal d'eaux usées de 40 m3 par seconde par la mise en contact d'une dose de conception de 16,5 mg-O3/L d'ozone afin d'atteindre les objectifs environnementaux de rejet du Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

En mars 2015, la Ville de Montréal a accordé (CG15 0163) un contrat à la firme Degrémont Ltée, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. L'adjudicataire de ce contrat doit démontrer la performance de la répartition et du mélange des gaz après les injecteurs, du transfert de masse des gaz dans les eaux usées de l'effluent de la Station ainsi que la validation de la taille des bulles de gaz produites par le système de mise en contact de l'ozone à l'aide d'une unité de démonstration de performance qui consiste en un tube en U de 12 pouces de diamètre et d'une hauteur de 18 mètres. L'unité de démonstration doit permettre une extrapolation des résultats obtenus afin de démontrer la performance et les conditions limites du système de mise en contact. L'aménagement de l'unité de démonstration de performance doit être représentatif du système de mise en contact dans les installations existantes.

Le présent contrat consiste à installer mécaniquement l'unité de démonstration de performance fournie par Degrémont Ltée. Les travaux comportent l'excavation, l'érection

d'échafaudages et l'installation de châssis mécaniques complets avec tuyauterie ainsi que le démantèlement de l'unité de démonstration de performance une fois les essais complétés. L'unité de démonstration de performance sera érigée à l'extérieur du bâtiment existant de la désinfection.

Un appel d'offres public a été publié le 16 mars 2016 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 13 avril 2016. La période de validité des soumissions est de 180 jours. Le montant des contingences prévues est de 10 %. Un addenda a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0163 – 26 mars 2015 : Octroyer un contrat à la firme Degrémont Ltée, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 98 950 000 \$, taxes incluses (1153334001).

CG14 0470 – 30 octobre 2014 : Octroyer un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783 \$ (1143334014).

CE13 0932 – 19 juin 2013 : Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du sous-volet 2.1 : Infrastructures du programme d'eau potable ou d'eaux usées du programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour la réalisation de travaux pour la production d'oxygène requis au projet de désinfection des eaux usées (FCCQ 807050) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1133334010).

CE13 0927- 19 juin 2013: Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et approuver les critères d'évaluation (1133334009).

CE13 0926 - 19 juin 2013: Autoriser le lancement de la phase 2 de l'appel d'offres auprès des fournisseurs qualifiés pour l'acquisition de l'unité d'ozonation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1133334007).

CG12 0015 – 26 janvier 2012 : Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Dessau pour des services professionnels de soutien à la réalisation d'études technicoéconomiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix de 2 741 520 \$ (1113334057).

CE11 1468 – 21 septembre 2011 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels de soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et approuver les critères de sélection (1113334007).

CE11 1092 - 3 août 2011 : Informer le CE du résultat des délibérations du comité de sélection visant à qualifier des fournisseurs suite à l'appel d'offres public de qualification des fournisseurs de système d'ozonation et confirmer la poursuite du processus d'acquisition d'un système d'ozonation pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

(1113334024);

CG10 0362 - 28 octobre 2010 : Octroyer un contrat de services professionnels à M. Pierre-André Liechti de la firme Ozone Knowhow pour une expertise technique en ozonation - Dépense totale de 468 431,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11277 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin (1103334054);

CE10 0946 - 16 juin 2010 : Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la qualification des fournisseurs de systèmes d'ozonation pour la Station Jean-R.-Marcotte no 10-11257 (1093334018);

CE10- 0945 – 16 juin 2010 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres pour services professionnels d'expertise technique en ozonation relatifs au projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1103334025).

CG10 0192 - 20 mai 2010 : Approbation et signature du protocole d'entente de financement entre le MAMROT et la Ville de Montréal pour le projet de désinfection (1103334014);

CG09 0355 - 24 septembre 2009 : Autorisation d'un règlement d'emprunt de 200 M\$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal (1083474001).

CG08 0507 – 28 octobre 2008 : Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures portant sur la désinfection des eaux usées à la Station d'épuration de Montréal (1082714016).

CE08 1779 – 1er octobre 2008 : Il est résolu de déposer, à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération, la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures portant sur la désinfection des eaux usées à la Station d'épuration de Montréal (1082714016).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder un contrat à Gastier M.P. inc pour la réalisation des travaux suivants:

- la préparation de terrain où sera installée l'unité de démonstration de performance;
- la conception, la fourniture et l'installation d'une structure d'accès et de support telle qu'une tour d'étalement pour supporter l'unité de démonstration de performance ;
- l'installation des sections modulaires de l'unité de démonstration de performance et son ancrage sur la structure d'accès ;
- la fourniture, la préfabrication, l'érection, des conduites, des supports, des valves, des joints d'étanchéité et de la boulonnerie des conduites d'eau de procédé et de service entre l'unité de démonstration de performance et les systèmes existants de la station à l'intérieur du bâtiment de désinfection ;
- la fourniture d'escaliers et plateformes afin de permettre de circuler sur le site des essais ;
- le démontage et la remise à la Ville des composants de l'unité de démonstration de performance à la fin des essais à l'endroit exigé par le Directeur sur le site de la Station à la Ville ;
- le nettoyage et la remise en état des lieux.

JUSTIFICATION

Pour réaliser les essais de démonstration de performance, il est requis de faire l'assemblage de l'unité de démonstration de performance sur une structure temporaire d'échafaudages à proximité du bâtiment de désinfection existant. Les essais permettront de démontrer la performance de la répartition et du mélange des gaz après la tête d'injection, du transfert de masse des gaz dans les eaux usées de l'effluent de la Station ainsi que la validation de la taille des bulles de gaz produites par le système de mise en contact de l'ozone.

Dix (10) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et cinq (5) ont présenté une soumission. Aucun formulaire d'avis de désistement n'a été reçu pour cet appel d'offres.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Gastier M.P. inc.	149 185,81 \$	14 918,58 \$	164 104,39 \$
2. Filtrum inc.	179 550,71 \$	17 955,07 \$	197 505,78 \$
3. Norclair inc.	200 009,36 \$	20 000,94 \$	220 010,30 \$
4. Nordmec Construction inc.	238 246,60 \$	23 824,66 \$	262 071,26 \$
5. Groupe Mécano inc.	554 156,85 \$	55 415,68 \$	609 572,53 \$
Estimation externe	375 022,68 \$	37 502,27 \$	412 524,95 \$
Coût moyen des soumissions reçues			290 652,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			77,11%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			445 468,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			271,45%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (\$)			(248 420,56 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (%)			-60,22%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			33 401,39 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			20,35%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation externe est favorable de 60,22 %.

Les écarts principaux entre la soumission de Gastier M.P. inc. et l'estimation de la firme SNC-Lavalin se situe au niveau des articles du bordereau relatifs à la conception et l'installation de la structure de support, la location de la structure de support durant la période des essais et le démantèlement de l'unité de performance. Ces écarts représentent un montant d'environ 151 000 \$ avant taxes soit 78 % de l'écart de prix avant contingences et taxes.

L'estimation externe comprenait une estimation détaillée du matériel à fournir, le coût unitaire du matériel, les heures requises pour l'installation et les taux horaires en vigueur pour la main

d'œuvre de construction. Il est de notre opinion que les travaux pourront se réaliser au montant soumissionné.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gastier M.P. inc., pour la somme de sa soumission, soit 164 104,39 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Gastier M.P. inc., 10 400 Boul. du Golf, Montréal, (Québec) - no de licence 8299-2983-57. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 1er juin 2015 avec sa soumission.

Conformément au Décret 796-2014 du 24 octobre 2014 et même si ce décret ne s'applique pas à ce projet, Gastier M.P. inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour l'installation mécanique de l'unité de démonstration de performance est de 164 104,39 \$ taxes incluses ou 149 849,18\$ net de ristournes de taxes.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station permettra d'éliminer grandement les quantités de bactéries, virus et autres produits émergents des eaux rejetées au fleuve par la Station. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés à cause de la qualité de l'effluent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat (CG15 0163) de biens et services accordé à la firme Degrémont Ltée pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, est un contrat basé sur un devis de performance.

Le fait de ne pas donner suite à la présente recommandation fera en sorte qu'il ne sera pas possible de démontrer la performance de la répartition et du mélange des gaz après les injecteurs, du transfert de masse des gaz dans les eaux usées de l'effluent de la Station ainsi que la validation de la taille des bulles de gaz produites par le système de mise en contact de l'ozone.

Les essais de démonstration de performance sont cruciaux pour confirmer que les exigences de performances du devis de la Ville de Montréal sont respectées dans le cadre du contrat de Degrémont Ltée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: juin 2016;
- Réalisation des travaux: juin et juillet 2016
- Démantèlement : octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard ÉTHIER
Chef de projet - Désinfection

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Le : 2016-05-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-25

Approuvé le : 2016-05-31

**Dossier # : 1164139004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Lot D - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 349 308,39 \$ (contrat: 2 929 518,34 \$ + incidences: 419 790,05 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330002 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 3 349 308,39\$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 929 518,34\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330002;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 92,3% par l'agglomération et à 7,7% par la CSEM.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-29 11:18

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1164139004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Lot D - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 349 308,39 \$ (contrat: 2 929 518,34 \$ + incidences: 419 790,05 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330002 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet immobilier du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), dit Nouveau CHUM, comprend la construction d'un nouveau centre hospitalier universitaire de 268 000 m² ainsi que son centre de recherche (CRCHUM) de près de 68 000 m². Les travaux de construction du CRCHUM ont débuté à l'automne 2010 et ont été complétés en septembre 2013. Quant au CHUM, les travaux de construction ont commencé au printemps 2011 et ses différentes phases s'échelonnent jusqu'en 2020. La Phase 1 du CHUM est prévue être livrée en 2016.

La construction du Nouveau CHUM crée une occasion unique de développement scientifique, économique et urbain en plein cœur du centre-ville de Montréal. Reconnaisant ce potentiel, la Ville voit, dans les travaux d'infrastructures exigés pour l'arrivée du CHUM, l'occasion d'améliorer la qualité des aménagements urbains à leurs abords pour en rehausser la qualité et la sécurité. Ces travaux municipaux donneront une image de marque au Quartier de la santé et encourageront des investissements privés dans le secteur.

L'entente de 2008 entre la Ville et le CHUM sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM prévoit la reconstruction des infrastructures au pourtour de ce projet, dont certaines ont plus de 100 ans. Des activités de coordination avec les divers intervenants externes du secteur et, notamment, les consortiums responsables de la construction du CHUM et du CRCHUM, la Société de transport de Montréal (STM), le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM), ont été organisées afin d'élaborer un calendrier de réalisation des travaux qui limite les impacts sur les opérations de l'hôpital et le secteur environnant. Il a été convenu de séparer les travaux municipaux en huit (8) lots de travail distincts (voir pièce jointe), qui intègrent ces contraintes logistiques et de chantier, tout en s'arrimant à l'ouverture des différentes

phases du CHUM et du CRCHUM dès 2013 et jusqu'en 2021.

Ce dossier vise précisément l'octroi du contrat de réalisation des travaux d'aménagement de surface de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que ceux du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet (lot D).

Le Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Division des grands projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour assurer la réalisation des plans et devis, les travaux ainsi que la gestion des chantiers.

Les phases de réalisation sont les suivantes :

Étapes déjà réalisées ou en cours

	Coût	Date de début	Date de fin
· Construction d'une conduite d'aqueduc sous l'avenue Viger Est, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis	77 277 \$	Mars 2012	Mai 2012
· Lot A : Aménagement du domaine public au pourtour du CRCHUM	2 258 043 \$	Mai 2014	Mai 2015
· Lot B – travaux d'infrastructures souterraines dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René Lévesque	1 125 000 \$	Juin 2015	Septembre 2015
· Lot C – travaux d'infrastructures souterraines dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger	1 984 000 \$	Mai 2016	Août 2016

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début	Date de fin
· Lot D – Travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et un point situé à 40 mètres au sud du boulevard René-Lévesque et aménagement du trottoir nord de l'avenue Viger entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet	Juillet 2016	Mai 2017

Étapes à venir

	Date de début	Date de fin
· LOT E – Travaux de reconstruction de l'aqueduc et aménagement de la rue Sainte-Elizabeth entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque	Août 2016	Novembre 2016
§ LOT F – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Sanguinet, entre un point situé à 40 mètres au sud du boulevard René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque	Juillet 2017	Août 2017
§ LOT G – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue Saint-Denis et reconstruction du trottoir sud du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet	Printemps 2020	Automne 2020

§ LOT H – Travaux d'aménagement de la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, du boulevard René-Lévesque entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis et de la rue Sanguinet entre un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque	Printemps 2021	Automne 2021
--	-------------------	-----------------

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0179 - 24 mars 2016 (dossier 1164139001) - Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger (Lot C) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CG15 0340 - 25 mars 2015 (dossier 1154139003) - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque (Lot B) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CG14 0153 - 27 mars 2014 (dossier 1134002009) - Accorder un contrat à Ceveco Inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CM08 0407 - 26 mai 2008 (dossier 1062840024) – Adopter le Règlement autorisant l'implantation du CHUM dans un quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sainte-Élisabeth, De La Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis et le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

CG08 0336 - 19 juin 2008 (dossier 1080904002) – Approuver le projet d'entente de principe entre la Ville de Montréal et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) portant sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM au 1000, rue Saint-Denis.

CM08 0068 - 28 janvier 2008 (dossier 1071146002) – Adopter un règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du CHUM et la mise en place des activités du Bureau de projets qui aura pour mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi du contrat de réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et un point situé à 40 mètres au sud du boulevard René Lévesque ainsi que ceux du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet (Lot D). L'aménagement du tronçon de 40 mètres au sud du boulevard René-Lévesque est prévu au plus tôt à l'automne 2017, lorsque le tunnel de service, reliant l'hôpital Saint-Luc au pavillon Édouard Asselin aura été démolé par le Consortium Santé Montréal en charge de la construction du Nouveau CHUM.

De façon générale, les travaux comprennent :

- la démolition des trottoirs existants, pavage, dalle de béton et autres ouvrages existants à l'endroit des futurs trottoirs et de la chaussée;
- le déplacement de tous les puisards de la rue Sanguinet;
- l'élargissement des trottoirs de la rue Sanguinet;
- la construction de bordures de granite et de trottoirs en pavés de béton, avec fosses d'arbres et grilles;
- la construction de massifs de la CSEM, de bases d'éclairage et de feux de circulation;

- la construction et l'installation de l'éclairage et du mobilier urbain;
- la reconstruction de la chaussée;
- les travaux de marquage;
- les travaux de maintien de la circulation;
- et autres travaux connexes.

Le nouvel aménagement du domaine public est une poursuite de l'aménagement réalisé autour du Centre de Recherches du CHUM (CRCHUM) en 2014 (voir photos en pièces jointes) et s'inspire des aménagements réalisés dans le Quartier international de Montréal, en adaptant ce concept de manière à résoudre les défis d'entretien, de fonctionnalité et de mobilité des clientèles de l'hôpital. Cet aménagement comprend :

- la reconstruction des trottoirs en pavé de béton avec des bordures de granite, comprenant des fosses d'arbres plantées;
- une structure du trottoir alliant des éléments de béton préfabriqués et coulés en place pour permettre des fosses de plantation continues;
- un nouvel éclairage fonctionnel et adaptés aux piétons pour les rues Sanguinet et Viger
- des bateaux pavés aux traverses piétonnes munis de plaques podotactiles pour favoriser l'orientation des personnes à déficiences visuelles et assurer l'accessibilité universelle.

Afin de faire face à l'augmentation d'achalandage, les trottoirs de la rue Sanguinet seront élargis, passant de 3,2 mètres à 4,0 mètres et seront agrémentés de 25 arbres, espacés de 7,8 mètres des uns des autres.

L'appel d'offres a été publié du 16 mars au 6 avril 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 août 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 31 mars 2016: modification au cahier des charges (ajout d'une pénalité pour dépassement d'un délai de réalisation d'une des phases des travaux et précision apportée sur l'expérience exigée du contremaître), modification de la formule de soumission (présentation de la formule de soumission selon un nouvel ordonnancement des articles au bordereau, mais sans changement des quantités), modification au devis technique Électricité et Éclairage (remplacement d'un dessin normalisé et ajout de précisions sur le coffret de contrôle), modification au devis technique Circulation (ajout d'une exigence sur la séquence des travaux devant les accès du Nouveau CHUM).

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 275 697,89\$ (taxes incluses), soit 10,38 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et le contrôle environnemental. Elles comprennent également le coût de fourniture et d'installation des feux de circulation aux intersections Sanguinet / Viger et Sanguinet / De La Gauchetière dont les travaux sont réalisés en régie

interne par l'atelier des feux de circulation de la Ville de Montréal. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe. Une enveloppe de 419 790,05 \$ est allouée aux incidences.

Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 42% et 58%. Quatre (4) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas déposés de soumission ont évoqués le fait qu'ils fournissaient un prix en tant que sous-traitant. Les autres n'ont pas fourni de raison. Un soumissionnaire a été déclaré non conforme (voir en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Les travaux reliés à la réalisation du CHUM, dont les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public aux abords du CHUM, sont parties intégrantes du projet "CHUM - infrastructures", répertorié dans le Programme triennal d'investissement (PTI) comme un projet de développement.

Le tableau des résultats de soumission suivant (voir également en pièce jointe) résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre la dernière estimation de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public #330002:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCE	TOTAL
1 Socomec Industriels inc. (Licence RBQ # 8104-3846-33) (Attestation Revenu Québec délivrée le 21 mars 2016)	2 653 820,45 \$	275 697,89 \$	2 929 518,34 \$
2 Ceveco inc.	2 690 405,87 \$	281 211,85 \$	2 971 617,72 \$
3 Bau-Québec inc.	2 804 546,09 \$	291 535,78 \$	3 096 081,87 \$
4 Aménagement Coté Jardin inc.	2 822 898,22 \$	294 013,23 \$	3 116 911,45 \$
Estimation des professionnels externes Legico-CHP Inc.	2 837 564,86 \$	295 713,89 \$	3 133 278,75 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			3 028 532,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			3,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			187 393,11 \$
			(%) 6,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			-203 760,41 \$
			(%) -6,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			42 099,38 \$
			(%) 1,4%

La firme externe Legico-CHP Inc. a été mandatée pour produire une estimation des coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la firme Legico-CHP est de 203 760,41\$ (-6,5%).

L'entreprise Socomec Industriel inc. possède l'autorisation valide de l'AMF en date du 18 juin 2013 de conclure un contrat public (voir en pièce jointe l'autorisation en date du 18 juin 2013 ainsi que l'accusé de réception de renouvellement de cette autorisation en date du 8 mars 2016), conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Elle est inscrite au registre des entreprises autorisées que tient l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Répartition des coûts de travaux entre services requérants:

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 929 518,34 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 653 820,45 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 275 697,89 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est de 3 349 308,39 \$ (taxes incluses), ce qui comprend le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes de 419 790,05 \$ (taxes incluses), et sera assumée comme suit entre le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) :

- SMVT : le coût total des travaux à la charge du SMVT est de 3 131 095,24 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 256 418,85 \$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 381 514,53 \$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes. Un montant maximal de 2 859 107,30 \$ net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération 08-005 – «Aménagement du pourtour du CHUM». Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Un montant de 2 859 107,30 \$ net de ristournes est prévu pour 2016 au Service de la mise en valeur du territoire.

- CSEM: le coût total des travaux à la charge de la CSEM est de 218 213,15 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 23 379,98 \$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 38 275,52\$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes de la CSEM.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances et de la CSEM.

Contribution du CHUM :

L'entente de 2008 aux articles 3.1 à 3.4, approuvée par le conseil d'agglomération (CG08 0336), prévoit une participation du CHUM au financement de la reconstruction des infrastructures souterraines (égouts et aqueducs) et de la chaussée aux pourtours des nouveaux bâtiments du centre hospitalier. Pour l'ensemble des travaux réalisés par la Ville qui se subdivisent en huit phases, la contribution du CHUM s'établit globalement à environ 3 374 000 \$ (taxes incluses).

Pour le présent contrat qui constitue la quatrième phase, un montant estimé à 456 204,27 \$ (taxes incluses) fait l'objet d'un financement partagé en vertu de l'entente de 2008. De ce montant 85% sont facturables au CHUM.

Ces travaux sont prévus dans l'entente signée entre la Ville de Montréal et le CHUM en 2008 (CG08 0336) et qui établit les conditions et les principes de partage du financement des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public requis par la venue du CHUM. L'entente prévoit en effet que le CHUM finance, en totalité ou en partie, en fonction du tronçon de rue et des interventions à réaliser, le coût des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que la réfection de la chaussée et des trottoirs. Certains tronçons de rues autour du futur complexe hospitalier sont ainsi financés à 50%-50%, alors que d'autres sont financés à 100% par la Ville ou à 100% par le CHUM.

Lors de la conclusion de l'entente en 2008, la nature exacte des travaux d'aménagement n'était pas encore connue. L'aménagement étant à présent défini, les coûts estimés dans l'entente doivent faire l'objet d'une actualisation. Des discussions sont en cours avec le CHUM pour établir précisément le montant de l'aménagement du domaine public dont le

financement lui revient considérant cette actualisation. Une demande de remboursement sera adressée au CHUM suite à la réalisation des travaux, tel que le prévoit l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable est inhérent à la réalisation du domaine public aux abords du CHUM, dans la mesure où celui-ci améliore la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux du CHUM sont en cours et la livraison de la première phase du nouveau CHUM est prévue avant la fin 2016.

Les travaux de réaménagement de la rue Sanguinet et du trottoir nord de l'avenue Viger ne nécessitent pas d'entraves additionnelles à celles déjà en vigueur et qui sont requises par le chantier de construction du CHUM. La rue Sanguinet, qui est fermée à la circulation depuis 2012 entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que les deux voies du côté nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, qui sont fermées par le chantier du CHUM, demeureront entravées lors des travaux municipaux.

Les travaux municipaux prévus sur la rue Sanguinet et sur l'avenue Viger ont fait l'objet d'une coordination étroite avec:

- le Consortium Santé Montréal (CSM) en charge de la construction du Nouveau CHUM
- le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, en charge des travaux de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie
- l'arrondissement Ville-Marie, en charge des travaux de réaménagement de la rue de La Gauchetière, entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Dominique
- le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, en charge des travaux de réaménagement du square Viger

Le chantier du CHUM a nécessité la démolition partielle ou complète des trottoirs bordant l'excavation. L'octroi du contrat par le Conseil d'agglomération du 22 juin 2016 permettrait de réaliser la plupart des travaux de reconstruction des trottoirs autour du Nouveau CHUM avant l'ouverture de celui-ci. Les travaux qui n'auront pu être complétés avant l'hiver 2016-2017 seront repris au printemps 2017. Tous les travaux prévus aux abords du CHUM font l'objet d'une coordination et d'une planification avec le CHUM ainsi qu'avec Consortium Santé Montréal, en charge de la construction du Nouveau CHUM.

Le report de l'octroi du contrat aurait des conséquences très importantes pour l'accessibilité du Nouveau CHUM puisque la rue Sanguinet sera, jusqu'en 2020, le seul point d'entrée de l'hôpital pour les différentes clientèles (patients, employés, livraisons, stationnement). Or, cette rue est devenue impraticable au fil des mois en raison du chantier de construction de l'hôpital, les trottoirs et la chaussée ayant été démolis lors de la construction des bâtiments. Sa reconstruction est donc indispensable d'ici la fin 2016 pour les activités du futur complexe hospitalier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'année 2016 sera marquée par une concentration de chantiers dans le secteur de construction du Nouveau CHUM, occasionnant plusieurs entraves à la circulation importantes. Des efforts de planification ont été faits pour concilier ces travaux dans le temps et une ressource a été spécifiquement dédiée pour déterminer et coordonner les mesures de mitigation requises.

Par ailleurs, le CHUM a mis sur pied des moyens de communication comprenant des bulletins d'information, des rencontres avec un forum de citoyens, comprenant les organismes du milieu et des rencontres d'information publiques tous les trois mois. Les communications de la Ville s'arrimeront également à ces outils.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation du projet se décline selon les étapes suivantes pour les travaux de réaménagement de la rue Sanguinet ainsi que le trottoir nord de l'avenue Viger:

- Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération: 22 juin 2016
- Travaux: de la mi-juillet 2016 à la fin mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude DUBOIS, Ville-Marie
Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Claude DUBOIS, 21 avril 2016
Claude LAURIN, 21 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent GUIGNARD
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2016-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-04-27

**Dossier # : 1164383006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9129 2201 Québec inc. (Travaux Routiers Métropole) pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur les avenues de London, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa - Dépense totale de 755 443,56 \$ - Appel d'offres 961 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé au conseil municipal :

- QUE soit autorisée une dépense de 601 372,22 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue de London, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- QUE soit adjugé à 9129 2201 Québec inc. (Travaux routiers Métropole), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 443,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 961 ;
- ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense totale de 755 443,56 \$ est assumée à environ 20,39% par l'arrondissement de Montréal-Nord et à environ 79,61% par la Ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-31 15:22

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164383006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adjuger à 9129 2201 Québec inc. (Travaux Routiers Métropole), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 680 443,56 \$, taxes incluses, un contrat pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur les avenues de London, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, et autoriser une dépense totale de 755 443,56 \$. Appel d'offres 961 / 6 soumissions

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a identifié la conduite d'eau secondaire dans l'avenue de London comme prioritaire pour ce qui est de son remplacement. Ce tronçon n'ayant pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de réalisation de travaux de remplacement d'une conduite d'eau secondaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0214, 1 mai 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une période de 36 mois, avec Axor Experts-Conseils Inc. et Les Services EXP Inc. pour les services professionnels en conception dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures - Appel d'offres public 14-13372 (13 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin. (sommaire décisionnel 114822026).

Mandat donner à les Services EXP inc. pour les services professionnels en conception pour le remplacement des conduites d'égouts unitaires et d'eau secondaires sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord le 29 mai 2016.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent dans le remplacement d'une conduite d'eau secondaire et des entrées d'eau sur l'avenue de London entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa. La reconstruction de sections de trottoirs ainsi que la fondation de rue et le pavage font également parti du présent contrat.

La DGSRE a mandaté l'arrondissement de Montréal-Nord afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent sommaire.

avenue de London:

La conduite d'eau secondaire existante à 150 mm de diamètre et est en fonte grise installée en 1952. En 1995, une réhabilitation non-structurale à l'époxy a été réalisée par l'ancienne Ville de Montréal-Nord. Des bris sont apparus depuis les 5 dernières années sur le tronçon nécessitant une intervention. La réhabilitation structurale de la conduite ne peut être envisagée à cause du revêtement existant. La conduite doit être remplacée.

de London entre Gouin et Henri-Bourassa

eau existant (mm)	eau proposée (mm)	longueur (m)
150	200	250

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public 961 s'est déroulé du 22 avril au 10 mai 2016. Sur quatorze (14) preneurs du cahier des charges, six (6) ont déposé une soumission.

Les six (6) soumissions reçues ont été jugées conformes.

La durée de la validité des soumissions est d'une durée de 120 jours et se terminera le 07 septembre 2016.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 10% du montant des travaux, taxes incluses, soit un montant de 61 858,51 \$ qui est inclus dans le montant de la soumission retenue.

note : les montants inclus les taxes

Firmes soumissionnaires	prix de base	travaux contingents	Total soumission	Conformité
9129 2201 Québec inc. Travaux Routiers Métropole	618 585,05 \$	61 858,51 \$	680 443,56 \$	X
9301 3845 Québec inc.	741 359,09 \$	74 135,91 \$	815 495,00 \$	X
9045 6823 Québec inc. Groupe Damiano.	806 015,00 \$	80 601,50 \$	886 616,50 \$	X
Pronex Excavation inc.	837 255,62 \$	83 725,57 \$	920 981,19 \$	X
Pavages D'Amour inc.	873 810,00 \$	87 381,00 \$	961 191,00 \$	X
Ali Excavation inc.	1 139 325,69 \$	113 932,57 \$	1 253 258,26 \$	X
estimation externe	\$	\$	786 952,10 \$	
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			919 664,25\$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			35,16%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			572 814,70 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			84,18%	

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme – estimation</i>)	(106 508,54 \$)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>la plus basse conforme – estimation</i>) / <i>estimation</i>) x 100	(13,53%)	

L'adjudicataire recommandé, 9129 2201 Québec inc. Travaux Routiers Métropole a obtenu l'autorisation de contracter avec un organisme public auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le document se trouve avec les pièces jointes. L'Entreprise 9129 2201 Québec inc. n'est pas inscrite sur la liste des personnes devant être déclarées non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 755 443,56\$ taxes incluses et se répartit de la façon suivante :

Description	Travaux	Contingences (10%)	Coût du contrat (A)	Incidences (B)	Total (C) = (A) + (B)
Coût des travaux	538 017,00 \$	53 801,70 \$	591 818,70 \$	65 231,57 \$	657 050,27 \$
TPS 5%	26 900,85 \$	2 690,09 \$	29 590,94 \$	3 261,58 \$	32 852,52 \$
TVQ 9,975%	53 667,20 \$	5 366,72 \$	59 033,92 \$	6 506,85 \$	65 540,77 \$
Coût brut travaux	618 585,05 \$	61 858,51 \$	680 443,56 \$	75 000,00 \$	755 443,56 \$
moins ristourne 100% TPS	26 900,85 \$	2 690,09 \$	29 590,94 \$	3 261,58 \$	32 852,52 \$
moins ristourne 50% de TVQ	26 833,60 \$	2 683,36 \$	29 516,96 \$	3 253,43 \$	32 770,38 \$
Coût net travaux	564 850,60 \$	56 485,06 \$	621 335,66 \$	68 485,00 \$	689 820,66 \$

Les dépenses incidentes au montant de 75 000,00 \$ taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et de signalisation de chaussée, de chloration de conduites d'eau ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux (24 000,00 \$ taxes incluses) et pour la gestion environnementale (40 000,00 \$ taxes incluses).

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA DGSRE

La dépense totale est assumée à environ 79,61 % par le budget de la DGSRE pour un montant de 601 372,22 \$ taxes incluses, soit un coût net de 549 132,99 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 549 132,99 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Description	Travaux de conduites d'eau	incidences	Total
Coût des travaux	457 814,50 \$	65 231,57 \$	523 046,07 \$
TPS 5%	22 890,73 \$	3 261,58 \$	26 152,31 \$

TVQ 9,975%	45 667,00 \$	6 506,85 \$	52 173,85 \$
Coût brut travaux	526 372,22 \$	75 000,00 \$	601 372,22 \$
moins ristourne 100% TPS	22 890,73 \$	3 261,58 \$	26 152,31 \$
moins ristourne 50% de TVQ	22 833,50 \$	3 253,43 \$	26 086,93 \$
Coût net travaux	480 648,00 \$	68 484,99 \$	549 132,99 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

La dépense totale est assumée à 20,39% par le budget de l'arrondissement de Montréal-Nord et représente un coût total de 154 071,33 \$ taxes incluses et un coût net de 140 687,66 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Description	travaux de chaussée (A)	travaux trottoirs (B)	Total (A) + (B)
coût des travaux	97 924,20 \$	36 080,00 \$	134 004,20 \$
TPS 5%	4 896,21 \$	1 804,00 \$	6 700,21 \$
TVQ 9,975%	9 769,94 \$	3 598,98 \$	13 366,92 \$
Coût brut travaux	112 588,36 \$	41 482,98 \$	154 071,34 \$
moins ristourne TPS	4 896,21 \$	1 804,00 \$	6 700,21 \$
moins ristourne 50% TVQ	4 844,97 \$	1 799,49 \$	6 683,46 \$
Coût net travaux	102 808,18 \$	37 879,49 \$	140 687,67 \$

Cette dépense 154 071,34\$ taxes incluses, sera financée par le règlement d'emprunt RGCA16-10-0004 "Réfection de rues locales" du programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduites d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue de la conduite d'eau existante et l'augmentation possible du nombre de bris.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 20 juin 2016, les travaux ne pourraient débuter avant l'automne 2016. Des problèmes de qualité et de réalisation des travaux sont à prévoir lorsque la température chutera sous le point de congélation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Octroi du contrat : 20 juin 2016, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : 8 août 2016

Fin des travaux : mi-octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats
- Confidentialité des estimations des contrats

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

9129 2201 Québec inc.

25, rue des Iris

Blainville (Québec) J7C 6B1

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 16 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

René PELLETIER
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-13

Hugues CHANTAL
Directeur de l'Aménagement urbain_ des
services aux entreprises et des relations avec
les citoyens



Dossier # : 1161335001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Procova inc. pour les travaux d'aménagement du Grand Costumier situé à l'annexe de l'Édifice Gaston Miron sis au 2207, rue Montcalm - Dépense totale 673 197,88\$ - Appel d'offres public 5831 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 673 197,88 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du Grand Costumier, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. D'accorder à l'entreprise Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 641 140,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5831;
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-01 14:33

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161335001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Procova inc. pour les travaux d'aménagement du Grand Costumier situé à l'annexe de l'Édifce Gaston Miron sis au 2207, rue Montcalm - Dépense totale 673 197,88\$ - Appel d'offres public 5831 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Costumier de Radio Canada est devenu le Grand Costumier, un OBNL. Cet organisme devait quitter les locaux de la société d'état le 31 mars 2016.

Le 1210 Sherbrooke Est a été identifié afin de recevoir ce nouveau locataire. Cet édifice abritait depuis sa construction en 1917, la première bibliothèque publique de Montréal. Depuis le déménagement de la Bibliothèque centrale et une importante rénovation en 2009, il porte le nom d'Édifce Gaston Miron, en hommage à un des plus grands poètes québécois.

Le Grand Costumier a comme principale fonction l'entreposage de vêtements et accessoires de l'ancien costumier de Radio Canada. Il nécessite donc un système d'entreposage adapté à ses besoins. Le bloc B de l'édifice Gaston Miron abrite l'ancien entrepôt de livres de la bibliothèque. Il est principalement composé d'un système d'étagères porteuses de 5 étages.

La planification des travaux d'aménagement du Grand Costumier, prévus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), est débutée. La présente phase des travaux permettra de procéder à des travaux de réaménagement nécessaires pour que le Grand Costumier puisse s'installer.

Les travaux incluent l'aménagement des bureaux et de l'atelier, l'aménagement du poste de réception et d'expédition des costumes, l'installation des portes, cadres et quincaillerie, les modifications de la protection incendie en fonction des nouveaux usages, la mise à niveau de l'éclairage, la modification des lumières dans le bloc B selon les besoins exprimés par le Grand Costumier ainsi que des travaux électromécaniques.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par les firmes Cardin Ramirez Julien en architecture et Stantec en ingénierie électromécanique et de charpente. Les documents incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le processus normal d'appel d'offres public a été suivi. Cet appel d'offres public, publié dans Le Devoir du 14 avril 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de 19 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO, prendre un rendez-vous pour visiter le site et déposer leur soumission. Deux addenda ont été émis :

- Addenda 1, 19 avril 2016 : précisions sur l'existence de contrôles centralisés dans ce bâtiment et modification du nombre de jours calendrier pour compléter les travaux du formulaire de soumission.

- Addenda 2, 25 avril 2016 : Ajout des travaux d'entreposage des panneaux de rayonnages en fonte et de tablettes métalliques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0099 - 13 janvier 2016 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme sans but lucratif Le Grand Costumier, à titre gratuit, pour une période de 9 ans, débutant le 1er mars 2016, un espace à bureaux, d'une superficie de 2 262,64 mètres carrés, pour un atelier de couture et d'entreposage de costumes et d'accessoires, situé à l'annexe de l'Édifice Gaston Miron, sis au 2207, rue Montcalm - Montant total de la subvention immobilière de 2 082 195\$

CG15 0502 - 20 août 2015 - Le Conseil d'agglomération accordait un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien, architectes, et Stantec Experts-Conseils Itée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle et d'architecture de paysage, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parc et corporatifs - Dépense totale de 2 117 781,27 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) et approuvait un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'aménagement du Grand Costumier- phase 2 de l'édifice Gaston Miron.

Les preneurs de cahier de charges sont :

- Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ);
- Baja Construction Inc ;
- Construction Encore Ltée;
- Emcon.;
- Groupe DCR.;
- Hulix construction;
- Les Installations Électriques Pichette Inc.;
- Merlain Canada inc.;
- Parfait Électrique Inc. FASRS Proconstruction.;
- Procova Inc;
- Rénovacoer.;

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Procova inc.;
- Parfait Électrique Inc. FASRS Proconstruction;
- Hulix Construction

Le montant brut de la dépense est de 673 197,88 \$, taxes incluses.

Le budget pour travaux contingents est de 83 627,07 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux.

Les incidences générales de 5 % (32 057,04 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des expertises ou des travaux à exécuter par des tiers

Un montant de 533 465.74 \$ taxes incluses sera assumé par le PTI du Service de la culture et un montant de 139 732,14\$ taxes incluses sera assumé par le PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Il y a eu 11 preneurs du cahier des charges et 3 ont remis une soumission.

1 preneur de cahier des charges achète les plans pour que leurs membres puissent les consulter. Elle ne soumissionne pas;

1 preneur de cahier des charges a eu un problème avec leur système et n'a pas été capable de soumissionner;

1 autre preneur a considéré qu'il n'avait pas assez de temps pour soumissionner vu leur charge de travail.

1 autre preneur fait seulement des projets qui n'ont pas besoin de caution

4 entrepreneurs généraux, n'ont pas retourné notre appel.

Trois (3) soumissions sont conformes : Hulix construction, Procova Inc. et Proconstruction Parfait Électrique. Ces deux derniers ont obtenu une dérogation pour des erreurs de calcul n'ayant pas d'effet sur le classement des soumissions.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Procova inc.;	557 513,78\$	83 627,07\$	641 140,84\$
Parfait Électrique Inc. FASRS Proconstruction	609 252,53\$	91 387,88\$	700 640,40\$
Hulix Construction	628 913,25\$	94 336,99\$	723 250,24\$
Dernière estimation réalisée (Cardin Ramirez Julien inc.)	452 079,86\$	67 811,98\$	519 891,84\$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			688 343.82\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			7.36%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			82 109.4\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			12.80%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			121 249\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			23.32%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			59 499.56\$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $\left(\frac{\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}}{\text{la plus basse}} \right) \times 100$	9.28%
--	-------

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2016.

La différence de 23.32 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation préparée s'explique par la sous-estimation de nos consultants externes de la valeur de certains travaux dont l'occupation des lieux (manutention des matériaux au 4e étage par les escaliers, échafaudages pour la construction des nouvelles cloisons) les conditions générales ainsi que les portes et cadres. L'estimation n'a pas été ajustée suite aux addenda.

Toutefois, le faible écart entre la plus basse soumission et la moyenne (+7,36 %) laisse croire que les documents d'appel d'offres devaient être compréhensibles et précis et que la soumission de Procova Inc. est juste par rapport au marché actuel.

L'analyse des soumissions par l'architecte externe démontre que Procova Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Il recommande en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation de l'architecte et le tableau d'analyse présentés en pièces jointes).

Étant donné que les travaux ont lieu dans un bâtiment existant et que, pour cette raison, peuvent survenir des imprévus dus aux conditions de chantier (non prévisibles préalablement), un budget pour travaux contingents de 15 % est ajouté au contrat.

Procova Inc. n'est pas inscrite au RENA et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle. Procova Inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 673 197,88 \$, taxes incluses sera assumé comme suit : Un montant maximal de 127 594.07 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-082 Protection d'immeubles et un montant maximal de 487 125.33 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 09-017 Forum des équipements culturels.

La dépense de 487 125.33 est assumée à 100% par la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015 -2015 et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : 15-04.01.04.00-0092

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi de ce contrat retardera la réalisation du projet. L'ensemble des travaux doit être réalisé avant septembre 2016 afin de permettre le Grand Costumier de finaliser son installation et d'être fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée maximale des travaux sera de 45 jours calendrier.

Octroi au CG : Juin 2016

Démarrage : Juin 2016

Chantier : Juillet 2016 à septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea - Ext FRIDMAN
Chargée de projets externe
514 265-1548

Rémy-Paul Laporte
Gestion immobilier
(En remplacement de André CAZELAIS
Chef de section
Pour la période du 24 au 27 mai 2016)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Carlos MANZONI
Chef de division
Gestion des projets de développement et
de maintien des actifs immobiliers

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice
Direction gestion des projets de développement
et
de maintien des actifs immobiliers

Approuvé le : 2016-06-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-06-01

**Dossier # : 1165967002**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie St-Denis Thompson Inc. pour la restauration des pavillons du Jardin de Chine, Phase 2, au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 4 166 923,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public # JA-00068-T. Quatre (4) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 166 923,93 \$, taxes incluses, pour le projet de la restauration des pavillons du Jardin de Chine, Phase 2, au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à St-Denis Thompson Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 109 436,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # JA-00068-T;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-03 12:08

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165967002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie St-Denis Thompson Inc. pour la restauration des pavillons du Jardin de Chine, Phase 2, au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 4 166 923,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public # JA-00068-T. Quatre (4) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal est l'œuvre du réputé architecte Le Wei Zhong, qui est également architecte paysagiste. Aménagé au début des années quatre-vingt-dix, le Jardin de Chine est un témoin important des relations et du jumelage entre les villes de Montréal et de Shanghai. Le Jardin de Chine est l'une des attractions les plus importantes du Jardin botanique, particulièrement durant l'événement Jardins de lumière, qui est très prisé par les visiteurs.

La conception du site est articulée autour d'un plan d'eau, le lac des Rêves, qui présente un aménagement très éthéré et singulier. L'implantation des différents pavillons a été soigneusement opérée, dans une perspective d'intégration au site, en créant une diversité, sans toutefois chambouler le paysage, qu'elle vient plutôt renforcer par un pittoresque circuit de visite. Cet ensemble regroupe à la fois des thèmes abstraits et pratiques, inspirés de la culture traditionnelle chinoise, transposés symboliquement dans les différents bâtiments. Ils sont aussi jumelés à une organisation spatiale avec des éléments naturels pour parfaire l'œuvre dans la recherche harmonieuse de l'équilibre et de l'ordre. L'aménagement est marqué par le souci de marier les aspects contrastés de la culture traditionnelle avec la nature intégrée à l'ensemble, en s'appuyant sur ses éléments parmi les plus nobles et les plus marquants: l'eau, les végétaux et les minéraux.

Les bâtiments du Jardin de Chine témoignent d'un savoir-faire séculaire qui puise ses origines dans un passé lointain. Ils attestent de la maîtrise d'un art de construire, propre à l'Extrême-Orient, qui a bien traversé les épreuves du temps. Si, de prime abord, ils sont liés par la technique de construction, chacun des bâtiments symbolise une fonction particulière, en convoquant une métaphore culturelle, historique et spatiale unique. La restauration des bâtiments est une nécessité pour préserver cet ensemble au caractère spécifique et unique. Tous les pavillons sont affectés principalement par des problèmes d'infiltration d'eau en raison de bris ou des fissurations dans les systèmes de toitures en tuiles d'argile, de tuiles décollées et de détérioration des finis architecturaux. Des interventions ponctuelles d'entretien et de réparations ont eu lieu régulièrement sur les différentes toitures, sans toutefois parvenir à corriger définitivement le problème d'infiltration d'eau. Ceci est dû principalement au système de construction des toitures, dépourvu de membrane d'étanchéité, qui s'avère, visiblement, inadapté aux conditions climatiques du Québec et qu'il faut, incidemment, corriger.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, l'approche préconisée par le service de l'Espace pour la vie a été de restaurer les pavillons et les murs d'enceinte du Jardin de Chine en deux phases, tel que décrit ci-dessous, compte tenu de l'ampleur des travaux:

Étapes préalablement autorisées :

	Coût, taxes incluses	Date de début	Date de fin
Services professionnels - plans et devis Phase I (2015)	141 516,40 \$	Août 2014	Avril 2016
Travaux de construction Phase I Entrepreneur local (2015)	2 134 725,50 \$,	Mai 2015	Avril 2016
Services professionnels - plans et devis Phase II (2016)	214 198,42	Janvier 2016	Décembre 2016
Pose des tuiles d'argile et ornements par les artisans chinois	1 579 181,63 \$	Phase I: mai 2016 Phase II: mai 2017	Phase I: août 2016 Phase II: août 2017

Étapes approuver dans le présent dossier :

	Date de début	Date de fin
Travaux de construction phase II - entrepreneur local	Juin 2016	Mai 2017

La phase 1 inclut la restauration des:

- Pavillon de l'amitié (Pavillon Hall Yiyu),
- Pavillon des lotus,
- Pavillon du jardinier,
- Reconstruction du mur d'enceinte de la Cour du Printemps ainsi que son allée couverte (bancs, colonnes et toiture),
- La sécurisation de la Tour Liu Qing.

La phase 2 inclut la restauration des:

- Porte d'entrée (Porte Ji Hua) et la reconstruction du mur d'enceinte de la cour d'entrée et de son bas relief,
- Bateau de pierre,
- Pavillon où se figent les nuages empourprés (Tour Liu Qing),
- Kiosque de l'ombre verte (Pavillon Lu Ying),
- Kiosque de la douceur infinie (Pavillon Yi Mian),

Pour chacune des phases, les travaux incluent : la restauration des finis architecturaux et des boiseries, des travaux de structure/d'électricité/d'éclairage, la reconstruction des pontages de toit et la pose de la membrane d'étanchéité sur les pavillons (travaux réalisés par des entrepreneurs locaux), ainsi que la pose des tuiles et ornements par des artisans chinois. Seul élément du projet à ne pas être réalisé par des entrepreneurs québécois, la pose des tuiles d'argile et ornements des toitures a été confiée à des artisans tuiliers chinois compte tenu qu'il s'agit d'une expertise millénaire, transmise de maître à apprenti, qui permettra de préserver l'authenticité des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal, lieu de nature culturelle et patrimoniale, l'un des plus spectaculaires jardins chinois hors d'Asie, fruit de la relation privilégiée que Montréal a tissée avec la ville de Shanghai.

Les travaux généraux de la phase 1 sur la première série de pavillons ont été réalisés. La

pose des tuiles d'argile et des ornements par les maîtres artisans chinois vient de débiter.

Le présent dossier vise à octroyer le contrat pour la réalisation des travaux généraux de la phase 2 sur les autres pavillons, en vue de la pose des tuiles d'argile et ornements par les maître artisans chinois à l'été 2017. Il s'agit du dernier contrat à octroyer dans le cadre du projet de restauration du Jardin de Chine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0458 - 18 avril 2016 : Accorder un contrat, de gré à gré, à *Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd* pour la fourniture et la pose des tuiles d'argile et d'éléments d'ornementation des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 1 579 181,63 \$, taxes incluses

- CE16 0121 - 20 janvier 2016 : Approuver un projet de convention par lequel Beupré Michaud et associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine phase II du Jardin botanique, pour une somme maximale de 214 198,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14698, et selon les conditions stipulées au projet de convention; (# 1155967003).
- CM 15 0664 - 25 mai 2015 : Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal phase 1 - Dépense totale de 2 134 725,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JAR-2013-08-T (5 soum)
- CE14 0556 - 16 avril 2014 : Approuver un projet de convention par lequel Beupré Michaud et associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal (#1140185003).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi du contrat à la compagnie St-Denis Thompson pour effectuer les travaux de restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal. Les travaux incluent particulièrement les éléments suivants :

- Démolition et enlèvement des tuiles d'argile sur toutes les toitures désignées;
- Enlèvement des éléments décoratifs d'insertion et autres ornements préfabriqués;
- Enlèvement des lits de mortier et des pontages des toitures;
- Récupération des tuiles de marne des pontages;
- Récupération des éléments décoratifs désignés;
- Démolition du mur d'enceinte de la cour de la Porte Ji Hua;
- Récupération des pièces de granit du mur d'enceinte en vue de leur réinstallation;
- Démolition des banquettes et boiseries désignées;
- Remplacement de colonnes structurales;
- Installation d'un nouveau pontage de bois sur toutes les toitures;
- Remplacement des fascias en bois des débords de toit;
- Remplacement ou restauration des boiseries et panneaux ajourés des ouvertures;
- Restauration des finis des boiseries;
- Enlèvement et remplacement du filage électrique;
- Installation des systèmes d'éclairage;
- Remplacement de pièces de maçonnerie préfabriquées;

- Remplacement des panneaux électriques;
- Installation d'une membrane d'étanchéité sur les toitures;
- Installation d'une membrane drainante sur les toitures;
- Installation d'une chape de mortier fibreux sur les toitures;
- Construction d'un nouveau mur d'enceinte en béton;
- Évacuation des rebuts de construction hors du site;
- Installation des fenêtres stylisées insérées dans le mur d'enceinte;
- Travaux de peinture;
- Ragréage des revêtements des surfaces affectées par les travaux.

Un montant de 15 % représentant les contingences a été spécifié au formulaire de soumission.

Un montant pour les incidences est également prévu pour ce projet pour couvrir les dépenses suivantes :

- Les analyses de laboratoires spécialisés (béton et matériaux);
- L'affichage, la signalisation et l'habillage des clôtures de chantier avec des bannières stylisées (mesh),
- L'aménagement particulier et autre parcours temporaire durant les travaux au Jardin de Chine,
- Autre.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public de travaux de construction, portant le numéro JA-00068, a été lancé dans le journal La Devoir le 11 mai 2016 et publié sur SÉAO le 11 mai 2016, avec un dépôt des soumissions fixé au 30 mai 2016. Cinq addenda ont été publiés et détaillés comme suit :

1. L'addenda No 1 a été publié le 20 mai 2016, précisant des modifications au cahier des charges, aux plans d'architecture, de structure et d'électricité.
2. L'addenda No 2 a été publié le 24 mai 2016, donnant des réponses à des questions des soumissionnaires et des précisions sur un détail de structure.
3. L'addenda No 3 a été publié le 24 mai 2016, modification de l'adresse courriel de communication du système d'appel d'offres d'Espace pour la vie.
4. L'addenda No 4 a été publié le 26 mai 2016, donnant des réponses aux questions des soumissionnaires.
5. L'addenda No 5 a été publié le 27 mai 2016, fournissant des réponses aux questions des soumissionnaires.

La validité des soumissions est de 120 jours.

Cinq entreprises de construction ont acquis le cahier des charges. Parmi elles, quatre ont déposé des soumissions, soit 80 % des preneurs de cahier des charges.

La firme Norgereq qui a acquis le cahier des charges mais n'a pas soumissionné, a évoqué un manque de temps et de ressources pour compléter la soumission.

Suite à l'analyse des soumissions, les quatre soumissionnaires ont été jugés conformes.

Voici un tableau des soumissions, classées par ordre croissant :

Soumissions conformes	Montant (incluant les taxes)	Contingences 15 % (incluant les taxes)	Total (incluant les taxes)
1 - St-Denis Thompson Inc.	3 573 423,00 \$	536 013,45 \$	4 109 436,43 \$
2 - Groupe Axino Entrepreneur Général	3 610 589,07 \$	541 588,36 \$	4 152 177,43 \$
3 - MGB Associés Inc.	3 932 035,77 \$	589 805,37 \$	4 521 841,14 \$
4 - Céleb construction Ltée	4 097 000,00 \$	614 550,00 \$	4 711 550,00 \$
Dernière estimation du projet	3 315 405,60 \$	497 310,84 \$	3 812 716,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			4 373 751,25 \$
Ecart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)			6,43 %
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (\$)			602 113,57 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)			14,65 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			296 716,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			7,78 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			42 741,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			1,04 %

Un écart de 7,78 % sépare la dernière estimation réalisée par les professionnels mandatés par la Ville pour élaborer les plans et devis du projet et le prix du plus bas soumissionnaire.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites et une attestation fiscale de Revenu Québec délivrée en date du 16 mai 2016 a été déposée avec sa soumission. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. En outre, l'adjudicataire détient une autorisation de contracter avec un organisme public, délivré par l'Autorité des marchés financiers en date du 1er avril 2014.

Le montant des incidences prévues pour le projet est de 57 487,50 \$ incluant les taxes, équivalent à 1,4 % du montant du contrat, ventilé comme suit :

Incidences	Montants (avant taxes)
Analyses et tests de laboratoires (béton, matériaux)	15 000,00 \$

Affichage, signalisation et habillage des clôtures de chantier avec des bannières stylisées (mesh)	10 000,00 \$
Aménagement particulier et parcours temporaire durant les travaux au Jardin de Chine.	20 000,00 \$
Autres	5 000,00 \$
Total	50 000,00 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 4 166 923,93 \$ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 3 624 199,98 \$ \$ (2 724 200 \$ en 2016 et 900 000 \$ en 2017) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #7716025 - Maintien Service Espace Vie.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a été une des exigences de conception du projet de réaménagement du Jardin de Chine. Le projet intégrera des solutions visant à améliorer la performance éconergétique, prévoyant notamment l'installation d'un nouveau système d'éclairage et de mise en valeur des bâtiment au LED qui offrira une durabilité supérieure et permettra de réaliser des économies d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet implique la prise en main d'installations patrimoniales du Jardin botanique de Montréal qui ont subi une altération très visible, dans le but de stopper leur détérioration. La restauration des bâtiments du Jardin de Chine est une nécessité afin de les préserver et de prolonger la durée de vie de cet ensemble, qui est une des incontestables richesses du Jardin botanique. Les travaux doivent être entrepris le plus tôt possible pour respecter l'échéancier et éviter une prolongation indue du chantier, ce qui occasionnerait des coûts supplémentaires.

Les travaux n'impliqueront pas d'interférence avec le domaine public, car ils sont circonscrits dans l'enceinte du Jardin botanique. Aucun arrêt des activités de l'institution n'est prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de réalisation	juin 2016
Réalisation des travaux	juin 2016 à avril 2017
Réception du projet	mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahmed ABED
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-01

Jean BOUVRETTE
Chef de division des services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-06-03



Dossier # : 1165991001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) pour la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et le réaménagement de la chaufferie du complexe "C", pour une somme maximale de 2 595 696,26 \$, (taxes, contingences et incidences incluses) - Appel d'offres public #JA-00052-T (six soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 595 696,26 \$, taxes incluses, pour la réfection du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à l'entreprise 9006-9311 Québec inc f.a.s.r.s.Devcor (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 544 800,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # JA-00052-T;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-03 07:04

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165991001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) pour la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et le réaménagement de la chaufferie du complexe "C", pour une somme maximale de 2 595 696,26 \$, (taxes, contingences et incidences incluses) - Appel d'offres public #JA-00052-T (six soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Construit à la fin des années 30, le bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique est l'un des bâtiments techniques importants dans le fonctionnement du Jardin botanique. Il abrite le système de chauffage principal, à savoir les chaudières d'eau chaude, les réservoirs de mazout, les ateliers des employés de métiers (cols bleus) du Jardin botanique et de l'Insectarium, et depuis peu, les deux nouvelles génératrices installées pour répondre aux éventuelles urgences.

La désuétude et le vieillissement de plusieurs composantes de ce bâtiment, sa toiture, son revêtement extérieur, son système de ventilation et ses finis intérieurs, nous imposent des travaux de réfection et d'entretien pour préserver l'intégrité architecturale et structurale du bâtiment et assurer sa pérennité, mais aussi rendre les locaux occupés par des employés, plus fonctionnels et conformes aux normes des lois sur la santé et sécurité au travail.

La réalisation des plans et devis nécessaires pour ce projet a été confiée à la firme CGBD architecture, retenue suite à un appel d'offres public mené sous le numéro JA-00052 (# SEAO 15-14543) en 2015. Pour retenir un entrepreneur général qualifié pour réaliser ce projet, un appel d'offres public, #JA-00052-T a été publié sur le SEAO et dans la presse écrite (Le Devoir et Le Journal de Montréal) en date du 10 mai pour une période de 22 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 1er juin 2016.

Six (6) addenda ont été publiés :

Addenda 1, publié le 18 mai pour compléter les clauses administratives particulières par la section relative à l'évaluation des fournisseurs

Addenda 2, publié le 25 mai, pour répondre à des questions des soumissionnaires

Addenda 3, publié le 25 mai, pour donner des précisions relativement à une composante du système mécanique

Addenda 4, publié le 26 mai pour répondre aux questions des soumissionnaires

Addenda 5, publié le 27 mai pour corriger un plan présentant des erreurs de cotations,

Addenda 6, publié le 27 mai pour déplacer la date d'ouverture des soumissions

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1321 (29 juillet 2015) - autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme CGBD architectes, pour élaborer les plans et devis du projet de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et réaménagement de la chaufferie du complexe C

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à prix forfaitaire à 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) pour la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique qui consiste en :

- la réfection de la toiture qui a complété sa durée de vie utile;
- la réfection du mur extérieur altéré et déformé à cause des infiltrations d'eau;
- la réfection de quelques portes et fenêtres;
- l'enlèvement de surfaces contaminées à l'amiante;
- la réfection du système de ventilation dans les ateliers pour favoriser l'extraction de l'air vicié en raison des activités qui s'y déroulent (peinture, soudure, mécanique);
- réfection de la dalle du rez-de-chaussée et de ses éléments structuraux, endommagés à cause des infiltrations d'eau;
- le réaménagement intérieur de certains locaux pour atteindre une utilisation optimale des espaces;
- la démolition d'un système mécanique non fonctionnel situé dans la chaufferie du complexe "C" et l'aménagement des espaces d'entreposage;
- le réaménagement des espaces extérieurs entourant le bâtiment de la chaufferie.

Le bordereau de soumission comprend un montant de 15 % pour les contingences. Étant donné l'âge du bâtiment, construit en 1939, ses caractéristiques architecturales et au fait que toute la documentation relative à sa construction originale n'est pas disponible, nous prévoyons cette somme pour répondre aux éventuels imprévus pouvant survenir dans tout bâtiment existant. Par ailleurs, une somme de 50 896,01 \$ (2 % du montant du contrat) est aussi prévue pour honorer les services de surveillance des travaux de décontamination (travaux de démolition à risque élevé) telle qu'exigée par la loi sur la santé et la sécurité au travail et autres services imprévisibles en ce moment.

JUSTIFICATION

Onze entreprises ont acheté le cahier des charges. Parmi elles, six ont déposé des soumissions (55 % du nombre des acheteurs du cahier des charges), trois sont les sous-traitants et deux n'en ont pas déposé. L'un d'eux nous a répondu qu'il a mis son équipe d'estimation sur un autre appel d'offres.

Voici le tableau résumant les résultats des offres reçues :

Tous les montants incluent les taxes à la consommation.

Soumissions	Coût de base	Contingences 15%	Total
9006-9311 Québec inc f.a.s.r.s.Devcor (1994)	2 212 869,79 \$	331 930,47 \$	2 544 800,26 \$
Les entreprises QMD Inc	2 228 445,45 \$	334 266,82 \$	2 562 712,27 \$
Norgereq	2 368 822,29 \$	355 323,34 \$	2 724 145,63 \$
Procova Inc	2 430 571,50 \$	364 585,73 \$	2 795 157,23 \$
Groupe VIG Inc	2 663 000,00 \$	399 450,00 \$	3 062 450,00 \$
SGC BPF	2 755 950,75 \$	413 392,61 \$	3 169 343,36 \$
		0,00 \$	0,00 \$
		0,00 \$	0,00 \$
Dernière estimation réalisée	2 637 143,53 \$	395 571,53 \$	3 032 715,06 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			2 809 768,12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (moyenne - la plus basse conforme)/la plus basse*100			10,41
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes la plus haute-la plus basse			624 543,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (la plus haute-la plus basse)/la plus basse*100			24,54
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation la plus basse-estimation			(487 914,80) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (plus basse -estimation)/estimation*100			-16,09
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse deuxième plus basse-la plus basse			17 912,01 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) deuxième plus basse-plus basse)/plus basse*100			0,70

Un écart de 16,09 %, au profit de la Ville, est constaté entre la dernière estimation des professionnels et la soumission la plus basse. Cet écart se justifie par le fait que la marge des charges générales, incluant le profit et administration de l'entrepreneur est inférieure, de près de 54%, à celle prévue dans l'estimation. Par ailleurs, pour quelques chapitres de travaux (électricité et béton) les professionnels ayant effectué l'estimation ont été conservateurs. Ce résultat confirme la tendance à la baisse du marché de la construction à Montréal.

Le montant d'incidences équivalent à 2 % du contrat est ventilée comme suit :

Justification	Montant
Surveillance des travaux de démolition de l'amiante	35 000,00 \$
Autres imprévus	15 896,01 \$
Total (taxes incluses)	50 896,01 \$

Les vérifications faites démontrent que l'entreprise 9006-9311 Québec inc f.a.s.r.s.Devcor (1994) ne figure pas au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et son attestation de Revenu Québec est valide. Elle ne détient pas l'attestation de l'AMF, toutefois, après vérification, l'entreprise nous a démontré que sa demande est en attente auprès de l'organisme concerné (voir sa demande en pièce jointe). Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 2 595 696,27 \$ taxes incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 2 257 617,98 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #7716025 - Maintien Service Espace Vie.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux seront réalisés conformément aux politiques de la Ville en matière de développement durable, notamment sa politique de gestion des produits de démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est nécessaire de débiter les travaux avant l'été pour deux raisons principales :

- La réalisation de ces travaux a impliqué le déménagement temporaire des employés cols bleus qui travaillent à l'entretien ainsi qu'à la réalisation des éléments de décor des expositions et événements du Jardin botanique. Ceux-ci sont installés dans des locaux minimalement équipés et, pour certains, assez éloignés de leur centre d'opération. Ce transfert ne permet donc pas une efficacité optimale.
- Les travaux extérieurs de réfection de la maçonnerie et de la toiture deviendront difficiles à réaliser s'ils devaient se faire durant le temps froid. Il est donc important de terminer cette partie majeure du projet le plus rapidement possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande le 27 juin

- Démarrage du projet le 4 juillet
- Réception du projet le 31 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakima AMARI
Hakima Amari

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-02

Jean BOUVRETTE
Chef de division des services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-06-02



Dossier # : 1167231012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'égout et d'éclairage dans le boul. Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif dans l'arrondissement Montréal-Nord. Dépense total de 2 255 875,69 \$ (contrat: 2 144 775,69 \$ + incidences: 111 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 309901 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 255 875,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'égout et d'éclairage dans le boul. Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 144 775,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309901 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-10 16:46

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'égout et d'éclairage dans le boul. Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif dans l'arrondissement Montréal-Nord. Dépense total de 2 255 875,69 \$ (contrat: 2 144 775,69 \$ + incidences: 111 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 309901 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Considérant que la reconstruction de la chaussée est prévue dans le boulevard Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a jugé pertinent de construire deux liens entre les deux conduites d'eau secondaires qui longent le boulevard Langelier des côtés Est et Ouest. Ces liens seront construits dans les intersections du boulevard Langelier avec les rues Tardif et Bonneville.

En plus, à la suite d'inspection télévisée, une conduite d'égout unitaire dans le boulevard Langelier a été identifiée par la DGSRE pour être réparée en raison de fractures multiples au niveau d'un joint.

Par ailleurs, la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et

des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel (58002).

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Les lampadaires et l'infrastructure du système d'éclairage sur le tronçon routier concerné par le présent contrat ont atteint la fin de leur vie utile (40 ans et plus), d'où l'importance de réaliser les travaux de réfection du système d'éclairage de rue.

La DGSRE du Service de l'eau et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 14 mars au 6 avril 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 23 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 août 2016.

Un (1) addenda fut publié afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 1^{er} avril 2016 : Modifications mineures au cahier des charges, au devis technique égout et aqueduc, au devis technique voirie, au plan 3099-EGA-01/01 et ajout d'items aux formulaires de soumission pour les travaux requis sur les regards, puisards, boîtes de vanne et borne d'arpentage. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de conduites d'eau, la réparation d'une conduite d'égout et la reconstruction complète de la chaussée, du mail central, des trottoirs là ou requis, et des travaux d'éclairage dans le boul. Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif dans l'arrondissement de Montréal-Nord :

- la construction de 60 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre 200 mm;
- le remplacement de 5 mètres d'égout unitaire de diamètre 900 mm;
- la reconstruction complète de la chaussée (466 mètres) , des mails centraux;

- la reconstruction des trottoirs là où requis;
- le remplacement du système d'éclairage.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 202 618,13 \$ (taxes incluses), soit 10,4 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Sur vingt-quatre (24) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et dix-huit (18) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 25 % et 75 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Groupe TNT inc.	1 942 157,56 \$	202 618,13 \$	2 144 775,69 \$
2 Eurovia Québec Construction inc.	1 954 993,27 \$	208 678,56 \$	2 163 671,83 \$
3 Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	1 986 249,81 \$	207 323,90 \$	2 193 573,71 \$
4 Charex inc.	2 038 093,06 \$	278 644,33 \$	2 316 737,39 \$
5 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	2 228 265,13 \$	235 498,77 \$	2 463 763,90 \$
6 Socomec Industriels inc.	2 239 733,12 \$	236 393,28 \$	2 476 126,40 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	2 427 848,37 \$	256 498,82 \$	2 684 347,19 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	2 293 108,15
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	\$ 6,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$)	331 350,71 \$
		(%)	15,4 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-539 571,50 \$ -20,1 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$) (%)	18 896,14 \$ 0,9 %

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Le montant total des Constructions Pavage Jeskar inc. est passé de 2 365 115,35 \$ à 2 463 763,90 \$, dû à une erreur de calcul du montant total de l'Item "Excavation d'exploration en tranchée" pour le sous-projet 1661160231. Cette correction n'a aucun impact sur le classement de la soumission. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la firme Macogep inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

Après une analyse sommaire des résultats de la soumission, la firme Macogep a remarqué que 84% de l'écart se trouve dans les items d'infrastructure granulaire de la chaussée et le revêtement bitumineux. Il est possible que le plus bas soumissionnaire dispose de meilleurs prix pour la fourniture des matériaux granulaires et enrobés bitumineux par le biais de ses filiales. Le plus bas soumissionnaire semble également avoir considéré une majoration moins élevée pour les frais d'administration et profits pour le projet. Considérant une surévaluation des coûts de l'estimation de soumission et un écart favorable à la Ville de 20,1%, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est supérieur à 20,0 %.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe TNT inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 22 février 2016 par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission et sera validée à nouveau lors de l'octroi.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 255 875,69 \$ (taxes incluses), incluant des incidences de 111 100,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre et représente un coût net de 2 059 915,19 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les Règlements d'emprunt suivants:

- #16-006: Travaux de réfection routière réseau artériel
- #16-004: Acquisition de mobilier d'éclairage
- #16-026: Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout

Aucune subvention n'est prévue au coût des travaux, laissant un emprunt net à la charge des contribuables de 2 059 915,19 \$. La dépense totale est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des services :

- 93,6 % est prévu au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 2 111 127,12 \$, taxes incluses;
- 6,4 % est prévu au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 144 748 ,57 \$, taxes incluses.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la Direction des transports et la DGSRE nous informent que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des infrastructures existantes. De plus, si la réalisation des travaux est retardée, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 4 août 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats : Juin 2016

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2016

Fin des travaux : Novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 16 mai 2016
Denis CHARLAND, 5 mai 2016
Jean CARRIER, 2 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-29

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-05-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-05-10

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 20 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE167231012**

Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'égout et d'éclairage dans le boul. Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif dans l'arrondissement Montréal-Nord. Dépense total de 2 255 875,69 \$ (contrat: 2 144 775,69 \$ + incidences: 111 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 309901 - 6 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167231012

Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'égout et d'éclairage dans le boul. Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif dans l'arrondissement Montréal-Nord. Dépense total de 2 255 875,69 \$ (contrat: 2 144 775,69 \$ + incidences: 111 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 309901 - 6 soumissionnaires.

À sa séance du 1^{er} juin, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions portant sur la date de début des travaux et sur la capacité de l'adjudicataire à réaliser les travaux dans les délais prévus.

Les membres ont manifesté une certaine préoccupation face au nombre de contrats octroyés et aux besoins en matière de surveillance de chantiers. Le représentant du Service a rappelé que la Ville est en position de rattrapage en ce qui a trait au nombre de chantiers et qu'elle doit s'assurer d'avoir les ressources appropriées en surveillance de chantier, d'où le recours à des ressources externes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167231012 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1161009010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur -Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent. Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 9 859 221,34 \$ + incidences 670 000 \$). Appel d'offres public 329703 - Deux soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses, pour des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Deric Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 9 859 221,34 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 329703;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 98,9 % par l'agglomération et à 1,1 % par la ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-24 13:58

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161009010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent. Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 9 859 221,34 \$ + incidences 670 000 \$). Appel d'offres public 329703 - Deux soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » vise à relier deux lieux emblématiques de la Ville, soit le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal. Destinée en premier lieu aux piétons, cette Promenade offrira des itinéraires riches en expériences dévoilant l'histoire, le patrimoine et la spécificité culturelle des territoires traversés. Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » a été divisé en treize tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe) :

1. avenue des Pins, entre les rues Redpath Crescent et McTavish;
2. rue McTavish, entre l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur-Penfield;
3. avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Précisons que la rampe McTavish relie la rue du même nom à l'avenue du Docteur-Penfield;
4. rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke;
5. rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa;
6. avenue McGill College, entre les rues Sherbrooke et Cathcart;
7. rue Ste-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Place Phillips;
8. rue Place Phillips, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
9. rue de la Côte du Beaver Hall, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger;
10. rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Jacques;
11. rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et Marguerite d'Youville;
12. rue Place d'Youville, entre les rues McGill et de la Commune (note : ce tronçon inclut le réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre);
13. secteur entourant l'intersection des rues Place d'Youville et de la Commune.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de la

Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » ont été divisés en paquets de lots de construction.

La nature de ces paquets de même que l'avancement du projet sont résumés dans le tableau suivant :

Paquets et interventions	Début des travaux	Fin des travaux
<p><u>Paquet A (tronçons 1 et 2; paquet faisant l'objet du présent dossier)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Déplacement et reconstruction de réseaux techniques urbains (RTU). · Réhabilitation d'une conduite d'aqueduc principale. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Implantation d'une signalisation spécifique en lien avec la vocation partagée prévue pour la rue McTavish au nord de l'avenue du Docteur-Penfield. 	Juillet 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet B (tronçons 3 et 4; voir dossier décisionnel 1161009008)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Réaménagement de la portion piétonne de la rue McTavish au sud de l'avenue du Docteur-Penfield. · Reconstruction d'un escalier dans l'axe de la rue McTavish. · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 	Juin 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet C (tronçon 5; voir dossier décisionnel 1161009007)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 	Juin 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet D (tronçons 6 à 8)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade 	Sept. 2016	Mai 2017

urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes et l'avenue McGill College. · Piétonnisation d'une voie sur quatre dans l'avenue McGill College de même qu'ajout de mobilier et de plantations dans cette voie. Note : il est prévu que la voie piétonnisée soit celle située le plus à l'ouest de l'avenue.		
<u>Paquet E (tronçons 9 à 12)</u> · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre.	Sept. 2016	Nov. 2016
<u>Paquet F (tronçon 13)</u> · Réalisation d'aménagements de surface légers. · Construction d'un lieu de pause.	Sept. 2016	Nov. 2016

Le présent dossier porte sur les travaux requis dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent (paquet A).

Pour ces travaux, un appel d'offres public (# 329703) a été mené du 29 mars au 20 avril 2016. La durée de publication a donc été de 23 jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres a été publié dans Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). Précisons qu'il est prévu que les soumissions déposées demeurent valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 18 août 2016.

Trois addenda ont été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser les preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Numéro d'addenda	Date de publication	Contenu
1	5 avril 2016	Ajout des plans de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Ajout de précisions quant au marquage, à la signalisation et aux feux de circulation.
2	11 avril 2016	Ajout de précisions quant aux travaux arboricoles, aux fermetures requises de vannes d'eau et aux caniveaux.
3	12 avril 2016	Ajout de précisions quant au phasage des travaux, aux pénalités possibles pour l'entrepreneur, aux excavations et aux remblais.

Mentionnons finalement que :

- les travaux liés au présent dossier touchent le site patrimonial du Mont-Royal et nécessitent pour cette raison l'approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Cette approbation est attendue d'ici la date prévue pour le début des travaux sur le terrain;

- le contrat faisant l'objet du présent dossier devra être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC), car l'écart entre la soumission déposée par l'adjudicataire recommandé et l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres dépasse 20%;
- la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;
- le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre de service exécutant pour ce projet, dont le requérant est le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0331 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329701 (2 soumissionnaires, dont 1 conforme)

CG16 0330 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish - Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329702 (1 soumissionnaire).

CG16 0313 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15096 (2 soumissionnaires).

CE16 0795 - 11 mai 2016 - Accorder un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale maximale de 401 768,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15155 (3 soumissionnaires).

CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soumissionnaires).

CG15 0127 - 26 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » et les travaux d'infrastructures souterraines lui étant connexes.

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) afin d'élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en œuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier le fleuve Saint-Laurent au mont Royal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent.

De façon plus spécifique, ces travaux incluent :

Tronçon	Travaux
Avenue des Pins, entre McTavish et Redpath Crescent (longueur du tronçon : 0,4 km)	<ul style="list-style-type: none">· Déplacement et reconstruction de RTU (CSEM).· Réhabilitation d'une conduite d'aqueduc principale.· Élargissement du trottoir nord et réfection partielle de la chaussée, entre les rues Redpath Crescent et Peel.· Reconstruction du trottoir sud, entre les rues Peel et McTavish.· Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes.· Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.· Construction d'un lieu de pause comprenant du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations du côté nord de l'intersection Peel/des Pins, à l'entrée du parc du Mont-Royal.· Installation de mobilier urbain (bancs, poubelles, référents visuels marquant le tracé de la Promenade urbaine, etc.).· Réalisation de travaux de plantation.· Mise à niveau des feux de circulation aux intersections Peel/des Pins et Redpath Crescent/des Pins.
Rue McTavish, entre Docteur-Penfield et des Pins (longueur du tronçon : 0,24 km)	<ul style="list-style-type: none">· Reconstruction ou réhabilitation de branchements d'égout.· Reconstruction de la chaussée en béton.· Élargissement et réaménagement des trottoirs.· Construction d'un lieu de pause comprenant du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations.· Installation de mobilier urbain (bancs, poubelles, référents visuels marquant le tracé de la Promenade urbaine, etc.).· Implantation d'une signalisation spécifique en lien avec la vocation partagée prévue pour la rue.· Réalisation de travaux de plantation· Installation de nouveaux lampadaires.

Contingences et incidences

Le bordereau de soumission prévoit 10% de travaux contingents.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 670 000 \$, taxes incluses. Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux RTU, aux communications, au marquage et à la signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au contrat prévu apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Boni et pénalités

En raison de l'importance du respect du calendrier de réalisation fixé, un boni et des pénalités potentiels ont été prévus au cahier des charges. De façon plus spécifique, l'adjudicataire :

- devra payer à la Ville une pénalité de 0,1% du prix du contrat accordé pour chaque jour de

calendrier de retard par rapport à un certain nombre de dates butoirs fixées;

· pourra obtenir un boni de 2 500 \$ par jour si le chantier est complété avant le 16 mai 2017. Le montant maximal du boni ne pourra cependant dépasser 50 000 \$, avant taxes.

JUSTIFICATION

Justification des travaux

Les travaux prévus visent l'atteinte du principal objectif d'aménagement du projet, à savoir l'amélioration du confort, de la sécurité et de l'expérience des piétons. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens : élargissement des trottoirs, augmentation de la canopée, ajout de mobilier urbain, etc.

Les travaux prévus visent également la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc principale dont la fin de la vie utile approche.

Analyse des soumissions

Sur 17 preneurs du cahier des charges, 2 firmes ont déposé une soumission et 15 n'en ont pas déposé, soit respectivement 11,7 % et 88,2 %.

Parmi les 15 firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

- 8 sont connues comme étant des sous-traitants;
- une était en fait le consultant embauché par la Ville pour produire l'estimation de soumission;
- 6 n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièce jointe.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

Firmes soumissionnaires conformes	Prix *	Contingences *	Total *
1. Deric Construction inc. (licence RBQ # 5669-5729-01; attestation de Revenu Québec délivrée le 10.02.16)	8 910 667,13 \$	891 066,71 \$	9 801 733,84 \$
2. Sade Canada inc. (licence RBQ # 5680-8025-01; attestation de Revenu Québec délivrée le 19.02.16)	10 341 009,02 \$	1 034 100,90 \$	11 375 109,92 \$
Estimation de soumission préparée par Macogep inc.	7 335 117,74 \$	733 511,78 \$	8 068 629,52 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			10 588 421,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			8%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (\$) (la plus basse conforme - estimation)			1 733 104,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			21,5 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	1 573 376,08 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	16,1 %

* Tous les montants incluent les taxes.

L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a été vérifiée pour les deux soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'estimation de soumission faite par la firme Macogep inc. pendant l'appel d'offres s'élevait à 8 068 629,62 \$, incluant les contingences et les taxes. L'écart entre le prix soumis par Deric Construction inc. et l'estimation de soumission est donc de 1 733 104,22 \$, soit 21,5%.

Après analyse, il a été constaté que les principaux écarts étaient liés à deux postes budgétaires. En effet, le prix total soumis pour le poste :

- « Travaux de trottoirs et bordures - Rue McTavish », soit 1 781 838,17 \$ (taxes et contingences incluses), était environ 298% plus élevé que celui estimé, soit 447 631,68 \$. Cette différence semble être en grande partie attribuable aux fosses d'arbres à implanter, qui sont plus vastes que dans plusieurs autres projets, et à la dalle de béton à construire sous le revêtement des trottoirs;

- « Travaux de chaussée - Rue McTavish », soit 868 107,24 \$ (taxes et contingences incluses), était environ 135% plus élevé que celui estimé, soit 368 854,85 \$. Cette différence semble être en grande partie attribuable à la chaussée de béton prévue.

De façon plus générale, l'écart entre les montants soumis et estimés pourrait être attribuable aux prix donnés par des fournisseurs et des sous-traitants, à la disponibilité de certains sous-traitants et à la proximité d'autres chantiers.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Deric Construction inc. détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 30 juillet 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Deric Construction inc., est le suivant : 5669-5729-01. Une attestation valide délivrée le 10 février 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

Rappelons finalement que le contrat faisant l'objet du présent dossier devra être soumis à la CPEC, car l'écart entre la soumission déposée par l'adjudicataire recommandé et l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres dépasse 20%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal du contrat prévu est de 9 859 221,34 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 8 910 667,13 \$ pour les travaux et un montant de 948 554,21 \$ pour les contingences et le boni potentiel (taxes incluses).

La dépense totale maximale prévue est de 10 529 221,34 \$ (taxes incluses), car le montant

requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 670 000 \$ (taxes incluses).

Dépenses assumées par l'agglomération - SGPVMR

La dépense totale maximale prévue sera assumée à 98,9 % par le budget d'immobilisations du service requérant, soit le SGPVMR, pour un montant de 10 415 348,11 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un montant net de 9 510 601,08 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce montant sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-016 – Aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve -Montagne".

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Dépenses assumées par la ville centre - CSEM

La dépense totale maximale prévue sera assumée à 1,1 % par la CSEM, pour un montant de 113 873,23 \$, taxes incluses.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus visent notamment l'amélioration du confort, de la sécurité et de l'expérience des piétons. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens :

- élargissement et réaménagement des trottoirs;
- élargissement et réaménagement des traverses piétonnes;
- agrandissement des fosses de plantation et ajout d'arbres;
- ajout de plantations arbustives;
- ajout de mobilier urbain (bancs, poubelles, supports à vélos, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif visé pour la fin des travaux est le 16 mai 2017 (i.e. le début des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal). Pour ce faire, il est nécessaire que ces travaux débutent dès le mois de juillet 2016.

Les travaux prévus occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des devis de maintien de la circulation ont été développés de concert avec l'ensemble des intervenants concernés, dont l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat de travaux par le conseil d'agglomération : 22 juin 2016.
- Début des travaux sur le terrain : juillet 2016.
- Fin du chantier : mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Clément ARNAUD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Claude DUBOIS, Ville-Marie
Anna VIZIOLI, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Anna VIZIOLI, 11 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-11

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-05-24

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE161009010**

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent. Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 9 859 221,34 \$ + incidences 670 000 \$). Appel d'offres public 329703 - Deux soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE161009010

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent. Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 9 859 221,34 \$ + incidences 670 000 \$). Appel d'offres public 329703 - Deux soumissionnaires.

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris les explications du Service sur la présence de seulement deux soumissionnaires pour ce contrat, mais ont jugé cette situation regrettable.

Les membres ont apprécié l'inclusion au dossier décisionnel d'un bordereau avec une ventilation des prix selon de grandes catégories. Cependant, ils auraient voulu obtenir une ventilation plus détaillée avec des prix unitaires et des coûts mesurés, par exemple, au mètre linéaire pour les bordures et les trottoirs.

Les membres ont aussi demandé au Service de s'assurer qu'une ventilation des incidences soit incluse au dossier décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE161009010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation d'amélioration des processus

La Commission recommande que les services municipaux intègrent à leurs sommaires décisionnels, lorsque cela s'applique, des renseignements détaillés sur les coûts unitaires ou au mètre linéaire pour certains travaux, comme la réhabilitation de conduites d'aqueduc ou d'égout et la construction de chaussées, de bordures et de trottoirs.



Dossier # : 1161029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5839 - cinq soumissionnaires - Contrat 14677.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 691 579,95 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 467 281,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5839;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,20 % par l'agglomération, pour un montant de 1 378 088,93 \$.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-24 09:29

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1161029002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5839 - cinq soumissionnaires - Contrat 14677.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet s'inscrit dans la continuité des investissements que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) entend réaliser pour maintenir ses installations en bon état de fonctionnement au meilleur coût possible. Le garage des Carrières, situé dans la cour des Carrières, partage ses espaces avec les ateliers de menuiserie récemment déménagés du 200 Bellechasse (2015). Les ateliers de menuiserie fabriquent, assemblent et réparent le mobilier urbain pour les besoins de l'agglomération de Montréal; quant au garage, on y fait l'entretien et la réparation des véhicules lourds et légers appartenant à la Ville. Il est aussi utilisé pour entretenir et réparer les équipements de la Division des parcs et dessert principalement les arrondissements situés au centre et au nord de l'agglomération. Ces activités relèvent du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).

Le bâtiment a été construit en 1956 et l'état des conduites d'eau ne permet plus d'effectuer des réparations ponctuelles, il faut les remplacer au complet. Les équipements électriques sont désuets et le cheminement des conduits électriques dans les dalles de plancher en béton pose problème aux équipes d'entretien à cause des défauts de mise à la terre intermittents. En effet la plupart des planchers sur sol dans la cour des Carrières sont instables (ancienne carrière), par contre les bâtiments sont stables car ils reposent sur des pieux.

Les vitres du garage sont à simple vitrage montées sur des profilés métalliques et occupent une très grande partie des murs côté sud.

Dans l'espace réservé à l'entreposage des véhicules du SMRA (extérieur du bâtiment), on y trouve un mur de soutènement qui est endommagé et dont l'amont est utilisé comme espace de stationnement par un autre Service. Une étude de faisabilité réalisée par l'ingénieur en structure a permis de déterminer la solution la plus rentable pour le reconstruire et ainsi permettre de maximiser les espaces d'entreposage en aval.

Les plans et devis ont été réalisés par la firme d'architecte Services intégrés Lemay et associés inc. avec laquelle la Ville détient un contrat-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 11 mars au 13 avril 2016, date d'ouverture des soumissions, laissant 30 jours aux soumissionnaires pour se procurer les documents et déposer leur soumission. La validité des soumissions est pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 13 avril 2016.

Trois addenda ont été émis pour répondre aux questions des entrepreneurs :

- 01 avril 2016 Report de la date d'ouverture des soumissions du 06 au 13 avril 2016;
- 04 avril 2016 Émission de plans et devis pour répondre aux diverses questions des soumissionnaires en architecture et en ingénierie;
- 07 avril 2016 Émission de plans et devis pour clarifier les équivalences et fournir des données sur la gestion des sols contaminés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0390 -29 avril 2014 - Autoriser une dépense de 7 395 786,36 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et l'agrandissement du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et accorder à Hulix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 074 230,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5645.

CG15 0388 -18 juin 2015 - Autoriser une dépense de 1 052 517,88 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Marchand Houle & associés inc. et Pasquin St-Jean & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14035 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de construction pour réaliser principalement les travaux suivants :

- Le remplacement de toutes les fenêtres et de quelques portes extérieures;
- Le remplacement de toute la tuyauterie d'eau domestique et sa distribution;
- Le remplacement des équipements sanitaires, de la robinetterie et des cloisons;
- L'installation de lave-yeux et de fontaines réfrigérées;
- La conversion de bureaux en une salle de réunion;
- L'installation d'un nouveau système de climatisation pour la nouvelle salle de réunion et les bureaux des contremaîtres;
- Le remplacement de toute la distribution électrique, y compris les équipements et panneaux électriques;
- Le remplacement d'un système de chauffage / ventilation desservant les toilettes, les vestiaires et la salle à manger;
- Le remplacement des appareils d'éclairage;
- La réparation de la maçonnerie à différents endroits;
- La reconstruction d'un mur de soutènement situé dans le stationnement face au garage.

Divers travaux ponctuels de maçonnerie sont prévus au contrat mais d'autres travaux connexes pourraient néanmoins s'avérer nécessaires étant donné l'état du bâtiment, d'où les 10 % de travaux contingents inscrits au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes serviront principalement au contrôle de qualité des matériaux, à la gestion des sols contaminés et à divers travaux d'ajustements qui pourraient être réalisés par des tiers.

À noter que les travaux en électricité seront réalisés après les heures de travail pour ne pas perturber les opérations du garage.

À la suite de l'appel d'offres public 5839, quinze (15) firmes dont l'APCHQ et l'APECQ se sont procurées le cahier des charges, cinq d'entre elles ont déposé une soumission.

Liste des preneurs de cahier des charges	dépôt de soumission
Axe Construction Inc.	Non
Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)	Non
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)	Non
Construction Doverco Inc.	Oui
Gastier M.P. Inc.	Non
Corporation de Construction Germano	Oui
Groupe Lessard Inc.	Non
Hulix construction	Non
Le Groupe St-Lambert	Oui
Potosi Construction	Non
Procova Inc.	Oui
Norgéreq Ltée	Oui
MDM Construction	Non
Les Entreprises QMD Inc.	Non
Les services électriques Blanchette Inc.	Non

Le présent dossier doit être soumis à un examen par la commission en raison de l'écart de plus de 20 % entre l'estimation des professionnels et la soumission de l'adjudicataire.

La validité des soumissions étant de 180 jours, aucune disposition n'est à prévoir.

JUSTIFICATION

Cinq entrepreneurs généraux, soit un tiers des preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission et toutes sont conformes. Gastier M.P. Inc, Les services électriques Blanchette Inc. et Groupe Lessard Inc. n'ont pas déposé de soumission parce qu'ils se sont procurés le cahier des charges à titre de sous-traitants. L'association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) et l'association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ) se sont procurées le cahier des charges pour informer leurs membres.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (10 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Norgéreq Ltée	2 242 983,29 \$	224 298,33 \$	2 467 281,62 \$
Le Groupe St-Lambert	2 270 957,45 \$	227 095,75 \$	2 498 053,20 \$

Construction Doverco Inc.	2 338 716,82 \$	233 871,68 \$	2 572 588,50 \$
Procova Inc.	2 386 881,00 \$	238 688,10 \$	2 625 569,10 \$
Corporation de Construction Germano	3 153 386,00 \$	315 338,60 \$	3 468 724,60 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (\$)	3 009 840,79 \$	300 984,08 \$	3 310 824,87 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			2 726 443,40 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			10,50 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 001 442,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			40,59 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 843 543,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 25,48 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			30 771,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			1,25 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels tenant compte des addenda émis était de 3 310 824,37 \$, soit \pm 25 % plus élevée que la plus basse soumission conforme. L'écart important s'explique parce que les charges générales, le coût des travaux en maçonnerie et le coût des travaux en électricité ont été surestimés par les professionnels (voir tableau écarts significatifs en pièces jointes). L'explication provient du fait que les conditions de marché sont favorables à la Ville et que l'ingénieur en électricité a largement surestimé les coûts engendrés par le fait que les travaux s'effectuent en hauteur et le soir dans un garage où les pertes de temps ne sont pas selon lui négligeables alors que pour l'entrepreneur général ses surcoûts sont insignifiants.

Par ailleurs, les quatre soumissions les plus basses présentent un écart infime entre elles d'environ 2 %. On peut en déduire que dans l'ensemble les soumissions s'avèrent cohérentes, reflètent une compréhension similaire des documents d'appel d'offres et que l'émission des addenda y a certainement contribué.

Le coût des travaux supplémentaires et des imprévus sera défrayé à même les contingences prévues au contrat (10 %).

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par les professionnels du projet. La plus basse soumission est conforme et recommandée (voir recommandation des professionnels en pièces jointes).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme.

En outre, Intact compagnie d'assurance figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat bien que l'entreprise en détient une.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 2 691 579,95 \$ sera assumé comme suit : Un montant maximal de 1 313 491,02 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (Règlement 15-082- Corpo). Le solde, soit 1 378 088,93 \$ sera assumé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-070.

Cette dépense sera assumée à 51,20 % par l'agglomération (voir intervention du Service des finances).

Le coût total maximal du présent contrat inclut les contingences 224 298,33 \$ (10 %) et les incidences 224 298,33 \$ (10 %).

Le budget est disponible au PTI 2016 - 2018 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

Dans le cadre de la Politique de développement durable des édifices municipaux (PDDEM), ce projet de remplacement de fenêtres et travaux connexes n'est pas assujéti à l'exigence LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux en électricité n'affecteront pas les opérations du garage car ils s'effectueront de nuit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas car ce projet n'affecte pas les opérations des occupants et est circonscrit à l'immeuble.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat Juin 2016

Réalisation des travaux Juin à décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réjean DANEAULT, Service du matériel roulant et des ateliers
François JOANNETTE, Service du matériel roulant et des ateliers
Olivier RENAUD, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

François JOANNETTE, 11 mai 2016
Olivier RENAUD, 11 mai 2016
Réjean DANEAULT, 11 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-05-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-20

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE161029002**

**Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer
les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la
plomberie et de l'électricité du garage des Carrières
(0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes
incluses - Appel d'offres public 5839 - cinq
soumissionnaires - Contrat 14677.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE161029002

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5839 - cinq soumissionnaires - Contrat 14677.

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont apprécié la présence dans le sommaire décisionnel d'une ventilation détaillée de l'estimation et des prix soumis par l'adjudicataire. Pour la Commission, il serait pertinent de retrouver des tableaux semblables dans tous les dossiers de travaux de construction.

De même, les membres ont été rassurés par le fait que le Service ait effectivement communiqué avec l'adjudicataire après l'ouverture des soumissions pour s'assurer que ce dernier avait bien compris la nature et la portée des travaux demandés, tel que recommandé par les professionnels externes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE161029002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1162961001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 34 359 289,97 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Entreprise de construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 541 591,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5832;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-26 14:25

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1162961001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la Direction de l'eau potable (DEP) compose avec un manque d'espace autant dans ses ateliers qu'au niveau de ses bureaux administratifs. À l'époque de la construction de l'usine d'eau potable au début du 20^e siècle, aucun espace commun n'avait été construit et aménagé pour les employés responsables de l'exploitation de l'usine : ateliers, vestiaires et cafétéria.

Le site Atwater étant l'un des plus importants sites dans la production globale de l'eau potable pour l'île de Montréal ainsi que sa position centrale, en fait une place de choix pour que la DEP concentre la majeure partie de ses activités, tant administratives que d'exploitation, dans un même endroit fonctionnel et adéquatement aménagé.

Actuellement, les équipes administratives sont logées dans 4 bâtiments différents, propriété Ville, dont 3 complexes de roulotte situés sur le site Atwater et dans 1 bâtiment en location situé sur le territoire de l'agglomération (Carrie Derick). Au total, 5 complexes (roulottes) ont été aménagés temporairement pour les équipes de professionnels, les bureaux des c/ms et la cafétéria des employés cols bleus. Ceux-ci ne répondent plus aux normes actuelles d'aménagement des espaces de travail fonctionnels.

En ce qui concerne les ateliers existants situés sur le site Atwater et sur la rue St-Patrick, ceux-ci sont non adaptés aux activités qui y sont effectuées et comportent une multitude de lacunes : éclairage inadéquat, ventilation déficiente, manque de rangement, manque d'espace pour le magasin et l'entreposage, problèmes reliés à la SST (ergonomie déficiente dans l'environnement de travail), difficulté d'accès pour les chargement et déchargement

des camions etc.

Afin de solutionner les différents problèmes reliés aux installations existantes, un nouvel édifice sera érigé sur le site du complexe Atwater à l'endroit actuel où est située la guérite Dupuis. La construction d'un nouvel édifice permettra de:

- répondre aux besoins opérationnels et techniques du client tout en étant sécuritaire;
- éliminer les roulottes temporaires au nord-ouest et au sud-est du site logeant présentement des fonctions administratives et d'ingénierie et éliminer les frais de location;
- redonner au site une cohérence spatiale et architecturale;
- réaliser un projet qui répond aux exigences de la politique de développement durable de la Ville;
- suivre la logique évolutive du développement du site sans compromettre l'accroissement technique potentiel de l'usine;
- aménager une entrée principale fonctionnelle et sécuritaire sur Dupuis pour la deuxième plus grande usine d'eau potable au Canada

Le 26 septembre 2013, le conseil d'agglomération octroyait un contrat de services professionnels à une équipe multidisciplinaire formée de professionnels en architecture et en ingénierie en vue de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment industriel qui permettra de loger les ateliers et des bureaux administratifs sur le site du complexe Atwater.

Un appel d'offres public, pour la réalisation des travaux, a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pendant 62 jours du 4 mars au 4 mai 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Six (6) addenda ont été émis les 23 mars, 11, 13, 14, 19 et le 22 avril 2016, concernaient des questions techniques ainsi que deux reports de date.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2016-03-23	Précisions plans et devis et report de date	Report de deux semaines
2	2016-04-11	Précisions plans et devis	Aucune
3	2016-04-13	Report de date	Report de deux semaines
4	2016-04-14	Précisions plans et devis	Aucune
5	2016-04-19	Précisions plans et devis	Aucune
6	2016-04-22	Précisions plans et devis	Aucune

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 15, 16, 17, 18, 21 et 22 mars 2016.

La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt jours (180) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0158 – 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 \$, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la

construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE14 1444 - 24 septembre 2014 - Octroyer un contrat à la firme RCM Modulaire inc. pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la cafétéria des cols bleus de la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 150 990,49 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires);

CE14 1443 - 24 septembre 2014 - Octroyer un contrat à la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour la location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Section Distribution réseaux et réservoirs. Dépense totale de 263 481,49 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires)

CG14 0348 - 21 août 2014 - Octroyer un contrat à la firme ModSpace financial Services Canada Inc. pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 687 012,54 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13622 (4 soumissionnaires)

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe. Un total de six (6) entrepreneurs ont déposé leur soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, deux (2) sont des associations qui n'ont pas les licences pour réaliser de projets et sept (7) firmes étaient des entrepreneurs spécialisés (sous-traitants). En ce qui concernent les quatre (4) entrepreneurs qui n'ont pas déposé, certains d'entre eux n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes et d'autres n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater. Les travaux de construction comprendront notamment :

- La construction d'un nouvel édifice industriel de 2 étages comportant des ateliers au rez-de-chaussée et des bureaux administratifs à l'étage - LEED Or visé.

- Une nouvelle guérite pour l'accès au site Atwater à partir de la rue Dupuis
- L'aménagement d'une voie d'accès, des stationnements pour véhicules-ville et l'aménagement paysager du nouveau bâtiment.

La surveillance des travaux en résidence sera effectuée par les firmes mandataires des plans et devis, MDA architectes, Boutillette Parizeau ingénieurs mécaniques et électriques ainsi que la firme Nicolet Chartrand et Knoll pour l'ingénierie civil et structure.

Des contingences de 10 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres, les six (6) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (incl. Tx)	Contingences	Total (incl. Tx)
Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.	27 765 082,80	2 776 508,28	30 541 591,08
Le groupe Decarel inc.	29 120 000,00	2 912 000,00	32 032 000,00
Alta Construction (2011) Ltée	29 203 650,00	2 920 365,00	32 124 015,00
Les Construction Lavacon inc.	29 423 804,85	2 942 380,49	32 366 185,34
Les Entreprises QMD inc.	30 263 949,45	3 026 394,95	33 290 344,40
Construction Demathieu & Bard (CDB) inc.	31 773 410,24	3 177 341,02	34 950 751,26
Estimation des professionnels externes (\$)	32 691 980,00	3 269 198,00	35 961 178,00
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			32 550 814,51
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			6,58%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			4 409 160,18
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			14,44%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-5 419 586,92
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-15,07%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			-1 490 408,92
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			-4,88%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 35 961 178,00 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à 5 419 586,92\$ (-15,07 %). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 32 550 814,51 \$, ce qui représente un écart de 6,58 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 4 409 160,18 \$, soit de 14,44 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur une base de données reliée à des projets réalisés au cours de l'année 2015.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission conforme est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 0 - «Charges générales», chapitre 2 «Aménagement de l'emplacement», chapitre 3 «Béton», chapitre 6

«Bois et plastique», et le chapitre 12 «Mobilier et accessoire». Cette baisse des coûts serait attribuée au marché qui semble favorable présentement. Étant donné le pourcentage d'écart plus significatif de ces chapitres, les professionnels porteront une attention particulière afin de faire respecter les plans et devis lors de la réalisation des travaux.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que T.E.Q construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater à cette firme. (voir le tableau d'analyse et la lettre de recommandation des professionnels en pièces jointes)

La compagnie, Entreprise de construction T.E.Q. inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre des entreprises à licence restreinte RBQ.

Ledit contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie, Entreprise de construction T.E.Q. inc., doit obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF depuis le 20 décembre 2013 (voir pièce jointe).

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 30 541 591,08 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 2 776 508,28 \$. De plus, un montant de 3 817 698,89 \$ (12,5 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. (référence au tableau des coûts en pièce jointe)

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'eau.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 6 % en 2016, 50 % en 2017 et 44 % en 2018.

L'octroi de ce contrat aura un impact éventuel sur le budget de fonctionnement correspondant aux frais d'entretien et d'exploitation du nouvel édifice. Cette dépense sera assumée par le budget de fonctionnement du Service de l'eau. Pour ce faire, un ajustement de la base budgétaire à hauteur de 762 000 \$ annuellement sera requis à compter de l'exercice 2019. Aussi, une économie sera faite au niveau des frais de location des bâtiments modulaires (roulottes) et des espaces administratifs en location situés à Carrie Derick.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise l'accréditation LEED Or.

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les principes du développement durable applicables, notamment la gestion et l'élimination des déchets de construction sur le chantier ainsi qu'à la réutilisation ou le recyclage des matériaux si requis indiqués aux documents contractuels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux dès que possible puisque les travaux de fondation doivent être terminés avant l'hiver 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat 14836
Mandat : 16735-2-001

Octroi du contrat au CG : Juin 2016
Réalisation des travaux : Août 2016 à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Service de l'eau
André MARSAN, Service de l'eau
Alain DUBUC, Service de l'eau
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau

Lecture :

André MARSAN, 18 mai 2016
Babak HERISCHI, 17 mai 2016
Alain DUBUC, 17 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-17

Michel-Louis CYR
Gestionnaire immobilier

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice - Gestion de projets - développement
et maintien d'actifs

Approuvé le : 2016-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-26

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE162961001**

**Accorder un contrat à Entreprise de construction
T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et
bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater
dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue
Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes
incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE162961001

Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris les explications données sur la nature technique des six addendas émis durant la période de l'appel d'offres. Ils ont aussi jugé pertinente la décision de reporter deux fois la date d'ouverture des soumissions.

Enfin, les membres ont souligné la très grande qualité du dossier décisionnel et de la présentation qui leur a été faite.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE162961001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1165965003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Gesmonde Ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre- Dame est - Dépense totale 1 604 398,96 \$ - Appel d'offres public 5835 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 604 398,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Gesmonde Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 458 544,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **(5835)** ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 12,46 % par l'agglomération, pour un montant de 199 908,11 \$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 15:46

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165965003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Gesmonde Ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 1 604 398,96 \$ - Appel d'offres public 5835 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La planification des travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, prévus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), est débutée. La présente phase des travaux permettra de préparer l'hôtel de ville pour l'accueil des célébrations du 375e anniversaire de Montréal ainsi que de procéder à des travaux de réaménagement nécessaires à la suite des travaux de sécurité.

Les travaux incluent la restauration de l'éclairage du hall d'honneur et l'installation d'éclairage scénographique, l'ajout de rideaux pour une première étape d'amélioration de l'acoustique du hall d'honneur, le réaménagement de la cuisine du protocole dans la zone publique ainsi que des espaces adjacents et finalement quelques travaux d'accessibilité universelle.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par les firmes Affleck de la Riva en architecture et WSP Canada inc. en ingénierie électromécanique et de charpente. Les documents incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le processus normal d'appel d'offres public a été suivi. Cet appel d'offres public, publié dans Le Devoir du 22 avril 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de 27 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 18 mai 2016. Trois addenda ont été émis :

- Addenda 1, 6 mai 2016 : Modifications aux plans et devis d'architecture et d'électromécanique (retrait des travaux de la salle de presse), ajout des fascicules sur les travaux en condition d'amiante, précisions aux clauses techniques en architecture et en électromécanique afin de répondre aux questions des soumissionnaires.
- Addenda 2, 12 mai 2016 : Report de date d'ouverture au 18 mai 2016. Correction du

bordereau de soumission. Modification du cahier des instructions aux soumissionnaires : ajout des clauses d'évaluation des fournisseurs et ajout de plages de visite pour les soumissionnaires. Précisions aux clauses particulières du contrat (ménage, bruit, contournement d'alarme incendie). Précisions aux plans d'architecture et d'électromécanique.

- Addenda 3, 16 mai 2016 : Correction du formulaire de soumission, ajout des clauses de sécurité aux clauses particulières au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0417 Autoriser une dépense de 4 596 285,58 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et développement durable afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise en conformité, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams Asselin Ackaoui et associés inc. (WAA Montréal inc.) et Blouin Tardif Architecture Environnement, seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 191 248,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13880 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Gesmonde Ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville. Les preneurs de cahier de charges sont :

- Gesmonde Ltée
- Construction D.L.T. inc.
- ACQ Métropolitaine
- Celeb Construction Ltée
- Groupe DCR
- Info-logic E B M inc.
- Société générale de Construction BPF inc.

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Gesmonde Ltée
- Construction D.L.T. inc.

JUSTIFICATION

Il y a eu 7 preneurs du cahier des charges et 2 ont remis une soumission.

2 preneurs de cahier des charges ont fait une erreur lors de l'achat des cahiers des charges. Ce projet n'est pas leur spécialité. Ils visaient un autre appel d'offres.

1 preneur de cahier de charges est une association patronale à cotisation volontaire qui fournit les cahiers de charges à ses membres. Elle ne soumissionne pas.

1 preneur de cahier de charges s'est désisté, car il lui manquait le prix d'un sous-entrepreneur.

1 preneur de cahier de charges, entrepreneur général, n'a pas retourné notre appel.

Les 2 soumissionnaires sont conformes : Gesmonde Ltée et Construction D.L.T. inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Gesmonde Ltée	1 268 299,57 \$	190 244,94 \$	1 458 544,51 \$
Construction D.L.T. inc.	1 295 652,17 \$	194 347,83 \$	1 490 000,00 \$
Dernière estimation réalisée (Affleck de la Riva architectes)	1 236 494,00 \$	185 474,10 \$	1 421 968,10 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 474 272,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			31 455,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			2,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			36 576,41 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			2,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			31 455,49 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,2 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2016.

La différence de 2,6 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos consultants externes est tout à fait acceptable.

Les prix de l'ensemble des soumissions se tiennent pour chacun de ces postes budgétaires.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Gesmonde Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et l'analyse présentées en pièces jointes).

Gesmonde Ltée n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). Gesmonde Ltée n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, mais l'entreprise détient tout de même une telle attestation actuellement valide jusqu'au 7 mai 2018.

L'ensemble des parties prenantes a été consulté sur ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 604 398,96 \$, taxes incluses, avant ristourne. Les contingences de 15 % (190 244,94 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires.

Les incidences générales de 10 % (145 854,45 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers.

Le coût total maximal de ce contrat de 1 604 398,96 \$ sera assumé comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière :

La part du projet 66034 - Rénovation de l'hôtel de ville est de 1 604 398,96 \$ taxes incluses.

De ce montant, un maximal de 1 404 490,85 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 15-075 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Un montant maximal de 199 908,11 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 87,54 % par la ville centre et 12,46 % par l'agglomération.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra à la Ville de Montréal d'assurer la protection du bien patrimonial qu'est l'hôtel de ville.

Tout retard dans l'octroi de ce contrat retardera la réalisation du projet. L'ensemble des travaux doit être réalisé avant décembre 2016 afin de laisser la place aux festivités du 375^e anniversaire de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée maximale des travaux sera de 180 jours calendrier.

Octroi au CG : Juin 2016

Démarrage : Juin 2016

Chantier : Juillet 2016 à décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Liette CHARLAND, Service de la mise en valeur du territoire
Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe
Mélanie GAGNÉ, Service des communications
Marthe LAWRENCE, Service des communications

Lecture :

Marthe LAWRENCE, 30 mai 2016
Mélanie GAGNÉ, 25 mai 2016
Marie-Eve BONNEAU, 25 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-30



Dossier # : 1165965002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 967 810,91 \$ - Appel d'offres public 5834 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 967 810,91 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à **Groupe Atwill-Morin**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **879 828,10 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (**5834**) ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée à 12,46 % par l'agglomération, pour un montant de 110 621,24 \$.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-30 15:43

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165965002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 967 810,91 \$ - Appel d'offres public 5834 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La planification des travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, prévus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), est débutée. Une première phase de travaux permettra de préparer l'hôtel de ville pour l'accueil des célébrations du 375e anniversaire de Montréal ainsi que de procéder à quelques travaux urgents de maçonnerie, de structure et d'étanchéité de la toiture.

Pour 2016, cette première phase des travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment permettra la restauration de l'entrée principale incluant le démantèlement complet de l'escalier et des murets, la réparation de la structure, l'étanchéité des fondations, la restauration de la maçonnerie ainsi que la restauration de la porte et de son encadrement, des lampadaires et des mains courantes en bronze. De plus, des réparations urgentes à la structure et à la maçonnerie des cheminées seront exécutées ainsi que quelques réparations ponctuelles sur les toitures plates et les lanterneaux afin de régler les problèmes d'infiltration d'eau.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par les firmes Affleck de la Riva en architecture et WSP Canada inc. en ingénierie électromécanique, civil et de charpente. Les documents incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le processus normal d'appel d'offres public a été suivi. Cet appel d'offres public, publié dans Le Devoir du 21 avril 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de 28 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 18 mai 2016. Quatre addenda ont été émis :

- Addenda 1, 6 mai 2016 : Modification à la ventilation des coûts du formulaire de soumission. Précision aux clauses techniques d'architecture et d'électricité.

- Addenda 2, 12 mai 2016 : Report de date d'ouverture au 18 mai 2016. Correction du

bordereau de soumission. Ajout aux instruction aux soumissionnaires de plages de visites pour les soumissionnaires, de la demande de preuve de compétence et des clauses d'évaluation des fournisseurs. Précisions aux clauses techniques en architecture et structure.

- Addenda 3, 12 mai 2016 : Ajout aux clauses particulières au contrat de la procédure de contournement incendie. Précisions aux clauses techniques en architecture.

- Addenda 4, 16 mai 2016 : Ajout d'un item dans le bordereau détaillé du formulaire de soumission. Ajout aux clauses particulières au contrat des clauses d'accès au bâtiment et d'enquête de sécurité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0417 Autoriser une dépense de 4 596 285,58 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et développement durable afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise en conformité, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams Asselin Ackaoui et associés inc. (WAA Montréal inc.) et Blouin Tardif Architecture Environnement, seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 191 248,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13880 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville.

Les preneurs de cahier de charges sont :

- ACQ Métropolitaine;
- Briquetal Ltée;
- Construction MB inc.;
- Groupe Atwill-Morin;
- Groupe DCR;
- Maçonnerie Rainville et frères inc.;
- Magil Construction Corporation;
- St-Denis Thompson;
- Savite Construction inc.;
- Société générale de construction BPF

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Groupe Atwill-Morin;
- St-Denis Thompson;
- Maçonnerie Rainville et frères inc.

JUSTIFICATION

Il y a eu 10 preneurs du cahier des charges et 3 ont remis une soumission.

1 preneur de cahier des charges est une association patronale à cotisation volontaire qui fournit les cahiers de charges à ses membres. Elle ne soumissionne pas.

1 preneur de cahier des charges a complété son carnet de commande et s'est désisté.

3 preneurs de cahier des charges n'ont pas pris le temps de soumettre puisqu'il y avait beaucoup d'autres appels d'offres simultanément.

1 preneur de cahier des charges s'est désisté car il lui manquait le prix d'un sous-entrepreneur.

1 preneur de cahier des charges est arrivé en retard pour le dépôt de sa soumission.

Le plus bas soumissionnaire, Groupe Atwill-Morin, a une dérogation mineure concernant une erreur de calcul; la soumission a été corrigée à l'interne.

St-Denis Thompson est conforme.

Maçonnerie Rainville et frères n'a pas fourni la liste complète des addenda et a été déclaré non conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Groupe Atwill-Morin	765 067,91 \$	114 760,19 \$	879 828,10 \$
St-Denis Thompson	799 969,61 \$	119 995,44 \$	919 965,05 \$
Dernière estimation réalisée (Affleck de la Riva architectes)	845 375,00 \$	169 075,00 \$	1 014 450,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			899 896,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			40 136,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			4,6 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-134 621,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-13,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			40 136,95 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,6 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2016.

La différence de -13,3 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos consultants externes est principalement due au montant des contingences de design estimé à 20 % au départ mais qui n'a pas été réajusté lors de la dernière émission de l'estimation.

Les prix de l'ensemble des soumissions se tiennent pour chacun des postes budgétaires.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Groupe Atwill Morin est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et l'analyse présentées en pièces jointes).

Groupe Atwill Morin n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). Groupe Atwill Morin n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, mais l'entreprise détient tout de même une telle attestation actuellement valide jusqu'au 17 août 2018.

L'ensemble des parties prenantes a été consulté sur ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 967 810,91 \$, taxes incluses, avant ristourne. Les contingences de 15 % (114 760,19 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires.

Les incidences générales de 10 % (87 982,81 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers.

Le coût total maximal de ce contrat de 967 810,91 \$ sera assumé comme suit :

Service de la mise en valeur du territoire :

La part du projet 36300 - Mise en valeur des immeubles patrimoniaux est de 80 000,00 \$ taxes incluses.

De ce montant, un maximal de 70 032,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 14-032 - «Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartient à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la Loi sur le Patrimoine culturel, dans le cadre de l'entente sur le fonds du patrimoine culturel Québécois».

Et un montant maximal de 9 968,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 14-027 - «Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartient à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la Loi sur le Patrimoine culturel, dans le cadre de l'entente sur le fonds du patrimoine culturel Québécois».

Cette dépense sera assumée à 87,54 % par la ville centre et 12,46 % par l'agglomération.

La dépense de 80 000,00 \$ est subventionnée à 50 % par le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015) (FPCQ) recommandation de crédit 13-01.03.06.01- 0230 (80 000 \$), ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 40 000,00 \$.

Service de la gestion et de la planification immobilière :

La part du projet 66034 - Rénovation de l'hôtel de ville est de 887 810,91 \$ taxes incluses.

De ce montant, un maximal de 777 189,67 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 15-075 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Un montant maximal de 110 621,24 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 87,54 % par la ville centre et 12,46 % par l'agglomération.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra à la Ville de Montréal d'assurer la protection du bien patrimonial qu'est l'hôtel de ville.

Tout retard dans l'octroi de ce contrat retardera la réalisation du projet. L'ensemble des travaux doit être réalisé avant le 20 décembre 2016 afin de laisser la place aux festivités du 375e anniversaire de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée maximale des travaux sera de 180 jours calendrier.

Octroi au CG : Juin 2016

Démarrage : Juin 2016

Chantier : Juillet 2016 à décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe
Liette CHARLAND, Service de la mise en valeur du territoire
Mélanie GAGNÉ, Service des communications

Lecture :

Mélanie GAGNÉ, 30 mai 2016
Liette CHARLAND, 25 mai 2016
Marie-Eve BONNEAU, 25 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-25

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-30



Dossier # : 1165063001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Solmatech Inc. pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Stephens, Argyle et 4e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 553 052,86 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 553 052,86 \$+ incidences: 0,00 \$)- Appel d'offres public S16-004 (6 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

Au comité exécutif

1. D'autoriser une dépense de 501 700,76 \$, taxes et contingences incluses, représentant 90,71 % du coût total du contrat de services professionnels pour la "Surveillance qualitative et quantitative de travaux de reconstruction des rues Stephens, Argyle et 4e Avenue", dans l'arrondissement de Verdun;
2. D'octroyer à Solmatech inc., le soumissionnaire se situant au premier rang, après l'évaluation qualitative des soumissions, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 553 052,86 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-006 (6 soumissionnaires).
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.
4. D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-31 15:20

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1165063001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Solmatech Inc. pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Stephens, Argyle et 4e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 553 052,86 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 553 052,86 \$+ incidences: 0,00 \$). Appel d'offres public S16-004 (6 soumissionnaires) ET approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction de :

- La rue Stephens entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle;
- La rue Argyle entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle;
- La 4e Avenue entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle.

Pour les travaux de la rue Stephens, le dossier décisionnel 1166972001 est en instance de décision du conseil de la Ville de Montréal.

Pour les travaux de la rue Argyle, le dossier décisionnel 1166459002 est en instance de décision du conseil de la Ville de Montréal.

Pour les travaux de la 4e Avenue, le dossier décisionnel 1166459003 est en instance de décision du conseil de la Ville de Montréal.

Délai de validité de la soumission :	jusqu'au 30 juin 2016
Date de lancement de l'appel d'offres :	Le 14 janvier 2016
Date de réception des soumissions :	Le 29 janvier 2016
Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié :	SEAO et Journal de Montréal
Le délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions :	16 jours de calendrier (12 jours ouvrables)
Émission d'addenda:	Un (1) addenda a été émis

Addenda 01 émis le 22 janvier 2016, modification aux bordereaux pour l'ajout du temps supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 210070 – 5 avril 2016- Octroyer un contrat de services professionnels à G&S Consultants S.E.N.C. pour la surveillance qualitative et quantitative pour les rues Stephens, Argyle et 4e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 442 170,63 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 442 170,63 \$ + incidences: 0,00 \$) - Appel d'offres public S16-004 (6 soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin. (1166459004). Cette décision fait l'objet d'une demande d'abrogation par addenda au conseil d'arrondissement.

1166459004 - 12 mai 2016 - Addenda - Abroger la résolution CA16 210070 afin de retirer le contrat de services professionnels octroyé à G&S Consultants S.E.N.C. pour la « surveillance qualitative et quantitative pour les rues Stephens, Argyle et 4^e avenue, dans l'arrondissement de Verdun – dépense totale de 442 170,63\$, contingences et taxes incluses – Appel d'offres public S16-004 (6 soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin ».

DESCRIPTION

Octroyer un contrat de services professionnels à " Solmatech Inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Stephens, Argyle et 4e Avenue", au prix total de 553 052,86 \$, contingences et taxes incluses. - Appel d'offres public S16-004, six (6 soumissionnaires).

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires. Ces services sont :

Surveillance des travaux : qualitative et quantitative, en résidence, selon les normes NQ incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes:

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- Vérifier l'implantation des ouvrages faits par l'entrepreneur;
- Faire le suivi des entrées et sorties de matériel granulaire, obtenir de l'entrepreneur la validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique;
- Assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville sur la progression des travaux et les défauts ou manquements constatés;
- Participer aux réunions de chantier;
- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;
- Maintenir à jour une copie des plans « tel que construit » sur le chantier en y annotant toutes les modifications faites en cours de réalisation;
- Maintenir un journal de chantier quotidien;
- Assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier et, en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur);
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

Suivi laboratoire : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux tels que:

- Contrôle de la compaction des différents matériaux;
- Mise en place du béton de ciment des ouvrages d'art;
- Mise en place des massifs de fondation et des conduits souterrains;

- Analyse et vérification des formules de mélange pour le béton, le béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires;
- Essais de laboratoire (analyse granulométrique, Proctor modifié, essai sur béton bitumineux, rupture de cylindre de béton, etc.) qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis;
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

Commentaires des parties prenantes :

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au comité exécutif la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ces services professionnels seront réalisés en 2016.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLIC S16-004 : Surveillance qualitative et quantitative pour les rues Stephens, Argyle et 4e Avenue.

Les services professionnels de surveillance des travaux et le suivi par un laboratoire sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire.

Date de l'appel d'offres : 14 janvier 2016

Date d'ouverture : 29 janvier 2016

Les (6) soumissionnaires ayant déposés des offres de services professionnels sont : Solmatech inc, Groupe ABS inc., SNC-Lavalin, G&S Consultants S.E.N.C., EnGlobe Corp., et GIE - 841 8748 CANADA INC.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : La qualité de la proposition et le montant soumis. Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70.

La Ville se doit de rejeter la soumission des soumissionnaires "Englobe Corp." et "GIE - 841 8748 CANADA INC." puisqu'ils n'ont pas obtenu le pointage nécessaire.

Quatre (4) laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix ouverte. Les résultats des deux volets étaient ramenés dans la formule suivante:

$$\text{Pointage final} = ((\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000) / (\text{Prix soumissionné})$$

La Ville se doit de rejeter la soumission de " G&S Consultants S.E.N.C." puisqu'ils n'ont pas l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en conformité avec le Décret 795-2014 du 10 septembre 2014.

Suite aux analyses, Solmatech inc. est le soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Solmatech inc.	71,3	1	502 775,33 \$	50 277,53 \$	553 052,86 \$
Groupe ABS	75,7	2	557 612,65 \$	55 761,27 \$	613 373,92 \$
SNC-Lavalin	85,2	3	669 705,23 \$	66 970,52 \$	736 675,75 \$
Dernière estimation réalisée			488 054,44 \$	48 805,44 \$	536 859,88 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (l'adjudicataire - estimation)				(\$)	16 192,98 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				(%)	3,02%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (2e meilleure note finale - adjudicataire)				(\$)	60 321,06 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				(%)	10,91%

Le montant estimé par madame Maude Robillard, ing. était de 536 859,88 \$. Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des cinq (5) soumissionnaires pour des travaux de contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014 et 2015.

Les soumissions ont été analysées par madame Maude Robillard, ing., employée de l'arrondissement.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 183 622,89 \$ (33,20%), avec un coût moyen se situant à 634 367,51 \$. Le montant de la soumission la plus basse est supérieur de 16 192,98 \$ (3,02 en plus) à l'estimation.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission de Solmatech inc. est recommandable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de reconstruction des rues sont de 8 998 515,49 \$ (contingences et taxes incluses). Les frais de laboratoire sont de 553 052,86 \$ (taxes et contingences incluses) soit **6,15 %** du montant des travaux.

Les coûts de la surveillance des travaux seront assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun suivant la même répartition que les travaux.

Calcul du pourcentage de répartition des coûts des travaux :

Montant travaux (contingences et taxes incluses)		Ratio	SIVT	DGSRE	Arr. Verdun
Stephens (S16-003)	3 399 068,90 \$	37,77%	1 733 964,34 \$	1 158 385,94 \$	506 718,62 \$
Argyle (S16-001)	2 849 500,01 \$	31,67%	1 048 264,67 \$	1 590 838,20 \$	210 397,14 \$
4e Avenue (S16-002)	2 749 946,58 \$	30,56%	901 586,41 \$	1 729 945,24 \$	118 414,94 \$
Cumulatif Travaux	8 998 515,49 \$	100 %	3 683 815,42 \$	4 479 169,38 \$	835 530,70 \$
		Ratio	40,94%	49,78%	9,29%

Répartition des montants selon les pourcentages de répartition des coûts des travaux :

Montant Surveillance (contingences et taxes incluses)		SIVT (40,94%)	DGSRE (49,78%)	Arr. Verdun (9,29%)
Stephens (37,77%)	208 908,32 \$	85 522,96 \$	103 987,79 \$	19 397,57 \$
Argyle (31,67%)	175 131,57 \$	71 695,42 \$	87 174,82 \$	16 261,33 \$
4e Avenue (30,56%)	169 012,97 \$	69 190,59 \$	84 129,18 \$	15 693,20 \$
Cumulatif surveillance	553 052,86 \$	226 408,97 \$	275 291,79 \$	51 352,10 \$

Donc :

- la participation du SIVT est de 226 408,97 \$ \$ (taxes incluses) ou 206 741,57 \$ net des ristournes de taxes ;
- la participation de la DGSRE est de 275 291,79 \$ (taxes incluses) ou 251 378,09 \$ net des ristournes de taxes;
- la participation de l'arrondissement de Verdun est de 51 352,10 \$ (taxes incluses) ou 46 891,31 \$ net des ristournes de taxes;

Pour un total de 553 052,86 \$ (taxes et contingences incluses).

61,49 % de ces sommes seront dédiés au frais de surveillance des travaux et 38,51% pour les frais de laboratoire.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au comité exécutif la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Pour la DGSRE, cette dépense est admissible à une subvention estimée à 251 378,09 \$ net de ristournes au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucun charge aux contribuables.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont répartis selon les tableaux suivants :

DGSRE (Stephens) :

DGSRE	Égout	Aqueduc
Stephens	28,07%	71,93%
103 987,79 \$	29 191,81 \$	74 795,98 \$

DGSRE (Argyle) :

DGSRE	Aqueduc Bannantyne - de Verdun	Aqueduc de Verdun – Wellington	Égout Pluvial	Égout Combiné
Argyle	25,39%	30,38%	21,54%	22,69%
87 174,82 \$	22 129,72 \$	26 487,61 \$	18 779,51 \$	19 777,98 \$

DGSRE (4e Avenue) :

DGSRE	Aqueduc	Égout Pluvial	Égout Combiné
4e avenue	37,18%	42,23%	20,59%
84 129,18 \$	31 279,67 \$	35 527,53 \$	17 321,98 \$

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

BUDGET

Se référer aux interventions des services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 %, selon la *Politique nationale de l'eau* ;
- Réduire la production d'eau potable ;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis pour l'arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources requises pour le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction de qui sont en instance d'être octroyés. L'arrondissement ne dispose pas de ressources suffisantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'arrondissement ne dispose pas de ressources suffisantes pour la surveillance quantitative ni l'expertise nécessaire pour le contrôle des matériaux. L'octroi de ce contrat est requis afin d'assurer le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux

de reconstruction des rues Stephens, Argyle et 4e Avenue qui sont en instance d'être octroyés. Par conséquent, les travaux ne peuvent débuter qu'après l'obtention de la résolution du comité exécutif.

Le début des travaux de reconstruction des rues est prévu vers début juin.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un appel d'offres public a été fait le 14 janvier 2016.

Six (6) soumissionnaires ont déposé une soumission. Solmatech inc. est le soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret Décret 795-2014 du 10 septembre 2014 du Gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, " Solmatech inc.", détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 17 juillet 2013.

La firme Solmatech inc., (numéro d'entreprise du Québec 1145544798) ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, daté du 26 avril 2016 à 14h 34min 47s, a été faite.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 4 mai 2016.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit: **Solmatech inc., 97, rue de la Couronne, Repentigny (QC) J5Z 0B3**, dont le numéro de fournisseur est le 123471.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-DG-D-12-010);
- Directive « Confidentialité des estimations des contrats » (C-RM-GREF-D-16-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCARM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Erma GRIGOROVA, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Kathy DAVID, 6 mai 2016
Jean CARRIER, 5 mai 2016
Erma GRIGOROVA, 5 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mazen ALBOUCHI
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2016-05-05



Dossier # : 1167237002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Norda Stelo inc., pour la gestion et la surveillance du déploiement du système de jalonnement dynamique des stationnements (SJDS) pour une période de 7 mois pour une somme maximale de 117 033,22 \$, taxes incluses (contrat: 111 460,21 \$; contingences: 5 573,01 \$) - Appel d'offres public 16-15022 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 117 033,22 \$, taxes et contingences incluses, pour la gestion et la surveillance du déploiement du système de jalonnement dynamique des stationnements, le cas échéant ;
2. d'accorder à Norda Stelo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, pour une période de 7 mois, un contrat de services professionnels pour la gestion et la surveillance du déploiement du nouveau système de jalonnement dynamique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 111 460,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #16-15022;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 09:44

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167237002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Norda Stelo inc., pour la gestion et la surveillance du déploiement du système de jalonnement dynamique des stationnements (SJDS) pour une période de 7 mois pour une somme maximale de 117 033,22 \$, taxes incluses (contrat: 111 460,21 \$; contingences: 5 573,01 \$) - Appel d'offres public 16-15022 - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI) désigne une gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité et la fiabilité du réseau de transport de la Ville de Montréal. Ce dernier a été approuvé par le comité exécutif le 29 mars 2011 (CE11 0428). Le système de jalonnement dynamique des stationnements (SJDS) s'inscrit d'ailleurs dans ce Plan stratégique ainsi que dans le Plan d'action Montréal, ville intelligente et numérique 2015-2017. Il informe les automobilistes sur la disponibilité de l'offre de stationnement hors rue et les dirige à l'endroit désiré en temps réel à l'aide de balises de jalonnement dynamique. Le SJDS est désormais exploité par le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Ces balises de jalonnement dynamique sont positionnées à des endroits stratégiques, dans les secteurs du Quartier des spectacles, du Vieux-Port, aux abords du pont Jacques-Cartier et du pont Champlain ainsi qu'aux approches du Port de Montréal.

Depuis 2009, un système de stationnement intelligent (SSI) est exploité dans certains quartiers touristiques de Montréal. En 2014, la Ville de Montréal a récupéré la gestion du SSI par l'intermédiaire de son Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Parallèlement, l'expansion du SSI au Quartier des spectacles suscite un grand intérêt.

Le système existant informe les automobilistes sur la disponibilité de l'offre de stationnement en temps réel à l'aide de balises de jalonnement dynamique. Positionnées à des endroits stratégiques dans les Quartiers International et Chinois, la Cité du Multimédia, le Vieux-Montréal et le Vieux-Port, ces balises dirigent la circulation vers huit parcs de stationnement dans ces secteurs d'une offre globale de plus de 5 000 places. Le SSI est composé d'un ensemble d'éléments reliés par un réseau de communication sans fil. Le système est géré par un module informatique de gestion et de contrôle simple. La balise de jalonnement existante est composée d'afficheurs dynamiques et de signalisations statiques montées sur un fût. Le système existant utilise des modules d'affichage qui se limitent à la diffusion de caractères alphanumériques. Les balises de jalonnement ne peuvent

accommoder qu'un nombre limité de parcs de stationnement sur un même fût. Cette configuration n'est pas désirable dans un environnement où les itinéraires vers les parcs de stationnement sont modifiés en fonction de fermetures de rues dans des circonstances particulières.

Selon le Programme particulier d'urbanisme de la Ville de Montréal, le déploiement d'un SSI au Quartier des spectacles est une priorité, car il contribuera à l'utilisation optimale des parcs de stationnement et permettra de libérer l'espace généralement réservé pour le stationnement sur rue. L'offre de stationnement est évaluée à environ 5 850 places. Le Quartier des spectacles, qui comprend les secteurs Places des Arts et le Quartier latin, est un secteur dynamique et très actif durant l'été. Une quantité importante d'événements nécessite la piétonisation de plusieurs rues. Tout ceci modifie les acheminements et les accès aux parcs de stationnement. Par conséquent, les informations directionnelles doivent être modifiables, ce que les panneaux d'affichage du SSI actuel ne permettent pas. Le futur SSI doit être en mesure de proposer plusieurs scénarios d'itinéraires d'acheminement de manière variable. La technologie utilisée actuellement présente certaines limites quant à la quantité d'information diffusée et la fiabilité observée depuis sa mise en opération. En contrepartie, les afficheurs dynamiques composés de diodes électroluminescentes (DEL) d'une nouvelle génération offrent des possibilités fort intéressantes en matière de configuration, de performance et de rapport qualité/prix. De plus, cette configuration offre une grande latitude en ce qui a trait à la disposition de messages et de graphiques. L'animation ainsi que les séquences vidéo sont également possibles. Les afficheurs dynamiques des balises de jalonnement pourront aussi servir à diffuser de l'information additionnelle. Lorsque ces dispositifs ne sont pas utilisés pour la fonction de jalonnement, il est possible de s'en servir en tant qu'outil communicationnel destiné aux usagers du secteur. Par exemple signalisation de destination, de danger ou de prescription. L'exploitation du système futur se fera à partir du CGMU avec du personnel qualifié pour effectuer la supervision, le contrôle et la gestion des systèmes.

Ces travaux d'ajout et de modernisation des panneaux du nouveau système de jalonnement dynamique nécessitent évidemment une gestion adéquate et une surveillance de chantier optimale afin de respecter les objectifs fixés en terme de qualité des travaux et de l'échéancier prévu. En effet, la gestion et la surveillance de chantier est une activité très importante durant les étapes de réalisation des projets de la Ville de Montréal. Elle s'appuie sur différents outils méthodologiques, assurant le respect des pratiques et les directives de la Ville de Montréal en matière de la gestion de chantier.

Le présent dossier porte donc sur l'embauche d'un prestataire de services afin de faire la gestion et la surveillance des travaux d'installation du système de jalonnement dynamique (des panneaux statiques et des panneaux dynamiques et d'une suite logiciel pour la gestion de ceux-ci) dans le Quartier des Spectacles ainsi que de la modernisation des infrastructures déjà en place dans le Quartier International, la Cité du Multimédia, le Quartier Chinois et le Vieux-Port sur 6 à 8 mois à partir de l'octroi du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0789 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Néolect inc., pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique pour une période de 12 mois pour une somme maximale de 6 515 414,22 \$, taxes incluses (contrat: 5 665 577,58 \$; incidences: 849 836,64 \$) - Appel d'offres public 16-14789 - (3 soumissionnaires)

CG16 0155 - 5 avril 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé.

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CE15 1023 - 3 juin 2015 - Adopter la "Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique" et le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique" qui en découle.

CG15 0196 - 26 mars 2015. Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent.

DESCRIPTION

Le présent mandat vise à acquérir les services professionnels pour la gestion et la surveillance du déploiement du système de jalonnement dynamique des stationnements (SJDS). Il est la suite logique du mandat portant sur l'acquisition et l'installation des panneaux dynamique et du nouveau système de jalonnement dynamique (Appel d'offres public 16-14789). Il s'aligne donc directement sur la vision du Plan stratégique des systèmes du transport intelligents.

Les services à fournir se concentrent à deux niveaux. Le premier consiste en la gestion de projet et la coordination des travaux. Le second porte sur l'inspection et la surveillance de chantier. Ces services professionnels sont requis pour la gestion et la surveillance du nouveau SJDS puisqu'une expertise spécifique est requise et parce que le projet en est un d'envergure. De plus, puisque ce projet de déploiement important sera effectué sur une courte période, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour assurer le bon déroulement du projet dans les délais demandés.

L'appel d'offres a été publié sur le SEAO du 17 février 2016 au 14 mars 2016 pour une période d'affichage de 26 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mars 2016 et la période de validité des offres reçues est de 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 10 septembre 2016.

Quatre addendas ont été émis lors de cet appel d'offres: `

Addenda no. 1, 23 février 2016:· Report de la date d'ouverture au 14 mars 2016.

Addenda no. 2, 29 février 2016:· Réponses aux questions.

Addenda no. 3, 1er mars 2016:· Réponses aux questions.

Addenda no. 4, 8 mars 2016: · Réponses aux questions.

Le déploiement est prévue pour l'automne 2016.

Le mode de rémunération est par items et le détail du mode de paiement de chaque item est décrit dans le devis technique (voir pièce jointe).

Il est à noter qu'une convention type pré approuvée par le Service des Affaires juridiques sera utilisée pour l'octroi de ce mandat de services professionnels.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions

Veillez consulter l'intervention du Service de l'approvisionnement pour les résultats du processus d'appel d'offres.

Résultats du processus d'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences à 5% (avec taxes)	Total (avec taxes)
NORDA STELO INC.	72,5	10,99	111 460,21 \$	5 573,01 \$	117 033,22 \$
Stantec Experts-conseils Ltée	73,2	5,41	227 467,12 \$	11 373,36 \$	238 840,48 \$
CIMA+ S.E.N.C.	74,5	3,85	323 194,73 \$	16 159,74 \$	339 354,47 \$
WSP Canada Inc.	72,5	3,70	330 806,04 \$	16 540,30 \$	347 346,34 \$
Dernière estimation réalisée			194 192,78 \$	9 709,64 \$	203 902,41 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-86 869,19 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-42,60 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					121 807,26 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					104,08 %

Un taux de 5% basé sur le contrat de fourniture et installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique (près de 5 000 000\$) a servi d'estimation pour ce contrat. L'adjudicataire a déposé une soumission agressive dans un ratio d'environ 2.5%.

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions par le comité de sélection, il est recommandé d'octroyer un contrat à l'entreprise NORDA STELO INC., soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note globale lors de l'appel d'offres 16-15022 pour l'acquisition de services professionnels pour la gestion et la surveillance du déploiement du système de jalonnement dynamique des stationnements (SJDS).

NORDA STELO INC. possède une autorisation de l'AMF valide obtenue le 17 novembre 2014 (voir pièce jointe) qui viendra à échéance le 16 novembre 2017.

Les contingences sur les soumissions ont été évaluées à 5%. Les contingences serviront aux imprévus rencontrés en cours de mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à NORDA STELO INC. est de 117 033,22 \$ (incluant taxes et contingences de 5%)
Montant sans taxes : 96 943,00 \$
Contingences sans taxes : 4 847,15 \$
TPS (5%) : 5 089,51 \$
TVQ (9.975%) : 10 153,57 \$
Total contrat : 117 033,22 \$

Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèveront donc à 117 033,22 \$.

Le contrat s'échelonnara sur une période maximale de 7 mois. La répartition de la dépense sera de 75 % pour 2016 et 25% pour 2017.

La totalité des dépenses sera assumée par l'agglomération puisque les panneaux du nouveau système de jalonnement dynamique seront installés dans le centre-ville. Les

panneaux servent à informer en temps réel les usagers et à améliorer la mobilité sur le réseau artériel.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le montant maximal de 106 866.93\$ (net de ristournes incluant contingences) sera financé par le règlement d'emprunt parapluie #11-027 : Équipement signalisation routières et lampadaires, feux de circulation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le système de jalonnement dynamique des stationnements permettra à la Ville de Montréal de communiquer l'offre de stationnement aux automobilistes dans le Quartier des spectacles, mais aussi d'étendre ce service à d'autres quartiers afin d'améliorer l'accès au stationnement et de diminuer la circulation des véhicules à la recherche de places de stationnement. Cette démarche s'inscrit dans un plan global de gestion à distance des infrastructures de systèmes de transport intelligents.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions de polluants. Le système de jalonnement dynamique permet une optimisation de la mobilité dans les secteurs visés. Ceci a pour conséquence d'assurer une bonne gestion des déplacements réduisant ainsi les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre et évitant des débordements dans le réseau local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le déploiement de ce projet de jalonnement dynamique, il sera impossible d'optimiser l'offre de stationnement dans le secteur du Quartier des spectacles et du Vieux Montréal et ainsi contribuer à l'accessibilité du secteur. On se priverait également de l'opportunité de publier de l'information en temps réel aux usagers de la route quant aux incidents ayant un impact sur la mobilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Approbation du CE : 08 juin 2016
2. Octroi du contrat: Début juin 2016
3. Début des travaux : Mi-juin 2016
4. Fin des travaux: Fin mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier AUDET
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-12

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-05-27



Dossier # : 1160185004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Bouthillette Parizeau Inc. pour réaliser les plans et devis et surveiller les travaux de mise aux normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (phase 2) pour une somme maximale de 319 507,48 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15050 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Bouthillette Parizeau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux de mise au normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (phase 2), pour une somme maximale de 319 507,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ou sur invitation (#16-15050) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-02 12:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160185004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Bouthillette Parizeau Inc.pour réaliser les plans et devis et surveiller les travaux de mise aux normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (phase 2) pour une somme maximale de 319 507,48 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15050 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le Vélodrome de Montréal, construit pour les Jeux Olympiques de 1976, a été converti en Biodôme au début des années 90. Tout le réseau de distribution 600 volts original, ainsi que les panneaux de distribution principaux de la chambre électrique 25 000 volts, installés dans les années 70, ont été conservés et ajustés pour les besoins du Biodôme en 1992. Ces installations ont plus de 40 ans. Ces types de disjoncteurs ne sont plus disponibles et les installations sont désuètes. Par ailleurs, les installations électriques complémentaires requises lors de la conversion des lieux pour l'alimentation et le contrôle des éléments électromécaniques (centre de contrôles des moteurs de ventilation, filtration et de pompage) sont également désuètes. Il n'existe plus de pièces de réparation.

Un programme fonctionnel et technique ainsi qu'un estimé de la portée des travaux ont été réalisés par la firme BBA inc, en 2015. Suite à cette étude, il a été décidé de réaliser ce projet en deux volets, afin de réduire les coûts de réalisation et de profiter de la fermeture du Biodôme, pour le projet Migration, afin de faciliter ce projet de réfection:

- Le premier volet (dossier décisionnel #1160185003, prévu au comité exécutif du 8 juin), consiste à remplacer les vieux panneaux de distribution secondaires 600 volts. Le chantier se tiendra dès 2016.

- Le deuxième volet consiste, dans un premier temps, à l'embauche de professionnels (présent dossier) afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux pour cette phase des travaux, plus complexe, nécessitant l'intervention d'ingénieurs électriques spécialisés, non disponibles en régie. Dans un deuxième temps, les travaux de ce volet consisteront à remplacer et/ou modifier tous les centres de contrôle des moteurs et remplacer tous les panneaux et disjoncteurs principaux de notre sous-station électrique principale 25 000 volts. L'appel d'offres pour les travaux se fera en début 2017 et les travaux seront réalisés au cours de l'année 2017, période de fermeture du Biodôme.

Ce projet de maintien de fait pas partie de la portée des travaux de la Migration du Biodôme, qui vise essentiellement la révision de l'expérience de visite.

Dans le cadre du présent dossier, un appel d'offres public a été lancé dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site SEAO par le Service de l'approvisionnement le 10 février 2016, selon les règles établies, pour une durée de 41 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 mars 2016. Celles-ci sont valides pour une durée de 180 jours.

Quatre addenda ont été publiés :

- le 26 février 2016, pour répondre à des questions des soumissionnaires et reporter la date d'ouverture des soumissions au 7 mars 2016;
- le 3 mars et le 4 mars 2016 pour reporter l'ouverture de la date d'ouverture au 23 mars afin de permettre de répondre à certaines questions sur les termes très exigeants du devis;
- le 18 mars, pour clarifier la position de la Ville sur les termes très restrictifs du devis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande Simon #1032833, mars 2015 - Accorder un contrat à la firme BBA inc. pour l'analyse, la réalisation du programme fonctionnel et technique et l'évaluation des coûts de ces travaux.

- Dossier #1160185003 (prévu au comité exécutif du 8 juin) - Accorder un contrat à Néoelect Inc. pour des travaux de mise aux normes des panneaux de distribution secondaire du Biodôme de Montréal - 216 096 \$

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de services professionnels en génie électrique pour la préparation des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux pour la réfection des panneaux centraux de contrôle des moteurs et de tous les disjoncteurs, avec les caissons de distribution, dans la sous-station principale 25 000 volts du Biodôme. La firme aura pour mandat :

- Faire les relevés, compléter les études et analyses requises;
- Préparer les plans et devis incluant les estimations;
- Préparer les documents de l'appel d'offres;
- Collaborer aux addenda durant l'appel d'offres;
- Compléter l'analyse des soumissions;
- Assurer la surveillance des travaux;
- Établir la liste des déficiences et remettre les documents de fin de projet.

Le présent contrat de service est à prix forfaitaire. Il n'y avait pas de contingences inscrites au bordereau de soumission, mais un montant de 10 % de l'offre retenue a été prévu pour contingences, afin de couvrir des investigations et expertises supplémentaires qui seraient requises, compte tenu de la complexité du projet. Si cela s'avérait le cas, une soumission à prix forfaitaire sera présentée par l'adjudicataire, avec une ventilation des coûts permettant l'analyse de l'offre. Aucun honoraire pour des services supplémentaires ne sera payé sans l'autorisation préalable et écrite du directeur de l'exploitation du service de l'Espace pour la vie.

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public #16-15050, après les vérifications requises des soumissionnaires par le Service de l'approvisionnement, le comité de sélection recommande

de retenir les services de la firme Bouthillette Parizeau Inc., qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères préalablement établis.

Soumissions conformes	Pointage intérimaire	Pointage final	Prix de base (taxes incluses)
Bouthillette Parizeau Inc.	84,7	4,64	290 461,34 \$
WSP Inc.	79	2,54	507 148,40 \$
BBA Inc.	76,7	2,21	572 000,63 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			345 000,00 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)	-54 538,66 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100	-16 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)	216 687,06 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100	75 %

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et notre dernière estimation réalisée à l'interne est inférieur de 54 538,66 \$, représentant un écart favorable de - 16 %. Nous avons évalué le coût du présent contrat entre 10 % et 12 % du coût de l'estimation des travaux et le plus bas soumissionnaire est à 9 %. Nous remarquons que les deux autres soumissionnaires conformes ont déposé des offres entre 16 % et 18 % qui sont selon nous, beaucoup trop élevés pour le mandat à réaliser.

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 319 507,48 \$ taxes incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 277 893,00 \$ (140 350 \$ en 2016 et 137 543 \$ en 2017) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #7716025 - Maintien Service Espace Vie.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il a été spécifié dans le devis que tous les déchets et matériaux provenant de ce chantier devront être disposés de manière à respecter les directives de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux d'exécution sont prioritaires afin de remplacer certains équipements électriques désuets durant la période de fermeture du Biodôme dans le cadre du projet Migration. Le fait d'exécuter ces travaux durant cette période va minimiser les impacts sur les opérations de l'institution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phase 1 :

Octroi du contrat (dossier 1160185003)	Juin 2016
Travaux	Juin - septembre 2016

Phase 2 (présent dossier) :

Octroi du contrat	Juin 2016
Plans et devis	Juin 2016 - décembre 2016
Appel d'offres public (phases 2 des travaux)	Janvier - février 2017
Octroi du contrat (CM)	Février 2017
Travaux phase 2	Mars 2017 - novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean T THERRIEN
Agent(e) technique principal(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

Le : 2016-05-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-06-02



Dossier # : 1167310002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de son réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour la somme maximale de 478 296,00 \$, taxes incluses, et ce, conformément à son offre jointe au dossier décisionnel.
2. d'autoriser la réception d'un revenu de 478 296,00 \$ taxes incluses provenant de l'AMT.
3. d'imputer ces dépenses et revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses et revenus relèvent de la compétence de la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-01 07:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167310002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2015, une entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT) a autorisé la création d'un bureau de projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie IX (SRB Pie IX). Le bureau de projet est entré en service en janvier 2016.

En février 2016, un mandat de services professionnels a été octroyé à la firme AECOM pour réaliser l'ingénierie détaillée du tronçon montréalais du projet intégré du SRB Pie IX qui s'échelonne jusqu'en septembre 2017.

A cet effet, le présent sommaire décisionnel vise à mandater Gaz Métro pour la production des plans et devis visant la modification de leur réseau, et dont le financement sera entièrement assumé par l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT) tel que spécifié dans l'entente détaillée signée entre la Ville et l'AMT en février 2015 (article 10 - Plans et devis pour le déplacement des RTU).

Voici l'ordonnancement des travaux et des étapes du projet intégré du SRB Pie-IX, dans lequel s'inscrit le présent dossier.

Étapes terminées ou en cours	Coût pour la Ville de Montréal (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
Avant-projet définitif (APD)	340 000,00 \$	Juin 2012	Juin 2013

Entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'AMT pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré et l'ingénierie détaillée	-	Août 2015	Décembre 2015
Plans et devis du projet intégré du SRB Pie IX	2 722 442.00 \$	2016	2017

Étapes faisant l'objet du présent dossier décisionnel	Coût pour la Ville de Montréal (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Plans et devis Gaz Métro	478 296,00 \$ (*)	Juin 2016	Juin 2017

Étapes à venir	Coût pour la Ville de Montréal (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Travaux du projet intégré du SRB Pie IX	56 000 000,00 \$	2018	2022

(*) Ce montant sera remboursé entièrement par l'AMT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0373 - 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX)

CM16 0238 - 22 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 \$) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat - Appel d'offres public no 15-14829 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 \$, taxes non applicables

CG15 0496 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 321401 (6 soum.)

CG15 0464 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le projet du SRB Pie-IX - Dépense totale de 1 519 023,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10076 - (1 soum.)

CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB)

CM13 1139 - 16 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de l'étude technique préliminaire relative aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme maximale de 168 506,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'engagement à cette fin.

CM13 0449 - 28 mai 2013 - Accorder un contrat à L. A. Hébert Ltée, pour le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie-IX - Reconstruction de pavage, de trottoirs, de conduites d'eau secondaires et d'égouts unitaires, là où requis - Lot 2, Arrondissement: Montréal-Nord. Dépense totale de 26 498 314,06 \$ (contrat: 24 388 314,06 \$ + incidences: 2 110 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227204 - 2 soumissionnaires

CM13 0060 - 29 janvier 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes à l'implantation d'un système rapide par bus.

CE12 1683 - 10 octobre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 540 000 \$, en provenance du projet 39710 - Complexe Turcot vers le projet 75007 - SRB Pie-IX, pour préparer l'avant-projet définitif (APD) des travaux municipaux liés à la mise en place du SRB Pie-IX.

CE10 1130 - 7 juillet 2010 - Autoriser une dépense de 133 802,72 \$, dans le cadre de l'entente-cadre avec la firme Tecsuit (CG08 0420), pour l'analyse de scénarios d'intégration urbaine du projet du SRB Pie-IX.

CE06 1273 - 16 août 2006 - Donner un accord de principe sur le choix du concept de voies bidirectionnelles au centre en site propre pour autobus sur le boulevard Pie-IX. Demander à l'Agence métropolitaine de transport d'entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation du projet.

DESCRIPTION

Le projet du SRB Pie-IX requiert des modifications du réseau de Gaz Métro car la conduite existante est en conflit avec les stations du SRB proposé. Un nouveau réseau doit être conçu sur toute la longueur du projet. Pour ce faire, les plans et devis seront nécessaires. Gaz Métro est propriétaire de son réseau et il est le seul à pouvoir y apporter des modifications. Ce faisant, il doit être considéré comme fournisseur unique. Pour cette raison, le contrat sera octroyé de gré à gré avec un mode de rémunération des professionnels à taux horaires.

JUSTIFICATION

Le réseau de Gaz Métro subira des modifications importantes afin de répondre aux besoins et aux exigences du projet du SRB Pie-IX. Il est important que cette compagnie entame les plans et devis en vue de respecter les échéanciers du projet et de poursuivre les étapes subséquentes. L'estimation de ces travaux est sur le chemin critique afin de présenter en février 2017 un dossier d'affaire complet et cohérent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Gaz Métro a fourni une estimation des coûts pour la réalisation des plans et devis des travaux relatifs aux modifications de leur réseau (voir offre en pièce jointe au présent dossier). L'estimation s'élève au montant de 478 296,00 \$, taxes incluses. Une fois l'étude terminée, cette dernière transmettra à la Ville une facture avec les coûts réels détaillés des activités réalisées.

Ce montant sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 13-001 « Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 \$ pour le financement de la première tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) ». Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville-centre. Le montant est inclus dans la contribution municipale globale de 100,0 M\$ prévue pour le projet intégré SRB Pie-IX (projet 75007).

Cette dépense sera entièrement remboursée par l'AMT qui sera facturée selon les coûts réels. À cet effet, l'AMT s'est engagée par l'entente détaillée, à rembourser à la Ville les coûts réels du présent mandat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des plans et devis de Gaz Métro est préalable à certaines activités du projet intégré du SRB Pie-IX. Tout retard dans la production de ces plans et devis aura un impact sur l'échéancier des activités subséquentes requises, notamment le dépôt du dossier d'affaire en février 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue spécifiquement pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 : Approbation GDD pour le Comité exécutif pour l'octroi du contrat;

Juin 2016 : Début des plans et devis par Gaz Métro;

Juin 2017 : Remise des plans et devis par Gaz Métro

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillermo LEON
contrôleur(euse) de projet

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2016-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-05-31

**Dossier # : 1167310003**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 \$, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25\$; réserve pour imprévus 32 997,82\$).

Il est recommandé:

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation de plans et devis de modification de son réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour la somme maximale de 329 978,25 \$, taxes incluses, et ce, conformément à son offre jointe au dossier décisionnel.
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 362 976,10 \$ taxes incluses, incluant une réserve de 10% d'imprévus, le cas échéant.
3. d'autoriser la réception d'un revenu de 362 976,10\$ taxes incluses provenant de l'AMT.
4. d'imputer ces dépenses et revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses et revenus relèvent de la compétence de la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-03 10:33

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167310003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 \$, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25\$; réserve pour imprévus 32 997,82\$).

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2015, une entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT) a autorisé la création d'un bureau de projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie IX). Le bureau de projet est entré en service en janvier 2016.

En février 2016, un mandat de services professionnels a été octroyé à la firme AECOM pour réaliser l'ingénierie détaillée du tronçon montréalais du projet intégré du SRB Pie-IX qui s'échelonne jusqu'en septembre 2017.

À cet effet, le présent sommaire décisionnel vise à mandater Bell Canada pour la production des plans et devis visant la modification de leur réseau, et dont le financement sera entièrement assumé par l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT) tel que spécifié dans l'entente détaillée signée entre la Ville et l'AMT en février 2015 (article 10 - Plans et devis pour le déplacement des RTU).

Voici l'ordonnancement des travaux et des étapes du projet intégré du SRB Pie-IX, dans lequel s'inscrit le présent dossier.

Étapes terminées ou en cours	Coût pour la Ville de Montréal (taxes incluses)	Date de début	Date de fin

Avant-projet définitif (APD)	340 000,00 \$	Juin 2012	Juin 2013
Entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'AMT pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré et l'ingénierie détaillée	-	Août 2015	Décembre 2015
Plans et devis du projet intégré du SRB Pie IX	2 722 442,00 \$	2016	2017

Étapes faisant l'objet du présent dossier décisionnel	Coût pour la Ville de Montréal (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Plans et devis Bell Canada	362 976,10\$ (*)	Juin 2016	Juin 2017

Étapes à venir	Coût pour la Ville de Montréal (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Travaux du projet intégré du SRB Pie IX	56 000 000,00 \$	2018	2022

(*) Ce montant sera remboursé entièrement par l'AMT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0373 - 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX)

CM16 0238 - 22 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 \$) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat - Appel d'offres public no 15-14829 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 \$, taxes non applicables

CG15 0496 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 321401 (6 soum.)

CG15 0464 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le projet du SRB Pie-IX - Dépense totale de 1 519 023,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10076 - (1 soum.)

CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB)

CM13 1139 - 16 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de l'étude technique préliminaire relative aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme maximale de 168 506,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'engagement à cette fin.

CM13 0449 - 28 mai 2013 - Accorder un contrat à L. A. Hébert Ltée, pour le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie-IX - Reconstruction de pavage, de trottoirs, de conduites d'eau secondaires et d'égouts unitaires, là où requis - Lot 2, Arrondissement: Montréal-Nord. Dépense totale de 26 498 314,06 \$ (contrat: 24 388 314,06 \$ + incidences: 2 110 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227204 - 2 soumissionnaires

CM13 0060 - 29 janvier 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes à l'implantation d'un système rapide par bus.

CE12 1683 - 10 octobre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 540 000 \$, en provenance du projet 39710 - Complexe Turcot vers le projet 75007 - SRB Pie-IX, pour préparer l'avant-projet définitif (APD) des travaux municipaux liés à la mise en place du SRB Pie-IX.

CE10 1130 - 7 juillet 2010 - Autoriser une dépense de 133 802,72 \$, dans le cadre de l'entente-cadre avec la firme Tecsuit (CG08 0420), pour l'analyse de scénarios d'intégration urbaine du projet du SRB Pie-IX.

CE06 1273 - 16 août 2006 - Donner un accord de principe sur le choix du concept de voies bidirectionnelles au centre en site propre pour autobus sur le boulevard Pie-IX. Demander à l'Agence métropolitaine de transport d'entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation du projet.

DESCRIPTION

Le projet su SRB Pie-IX requiert des modifications du réseau de Bell Canada, car les infrastructures existantes sont en plusieurs points en conflit avec les infrastructures du SRB proposé. Ponctuellement, un nouveau réseau doit être conçu. Les plans et devis seront nécessaires. Bell Canada est propriétaire de son réseau et il est le seul à pouvoir y apporter des modifications. Ce faisant, il doit être considéré comme fournisseur unique. Pour cette raison, le contrat sera octroyé de gré à gré avec un mode de rémunération des professionnels à taux horaires.

JUSTIFICATION

Le réseau de Bell Canada subira des modifications importantes afin de répondre aux besoins et aux exigences du projet du SRB Pie-IX. Il est important que cette compagnie entame les plans et devis en vue de respecter les échéanciers du projet et de poursuivre les étapes subséquentes. L'estimation de ces travaux est sur le chemin critique afin de présenter en février 2017 un dossier d'affaire complet et cohérent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Bell Canada a fourni une estimation des coûts pour la réalisation des plans et devis des travaux relatifs aux modifications de leur réseau (voir offre en pièce jointe au présent dossier). L'estimation s'élève au montant de 362 976,10 \$, taxes incluses, réserve pour imprévus 32 997,82\$. Une fois l'étude terminée, cette dernière transmettra à la Ville une facture avec les coûts réels détaillés des activités réalisées.

Ce montant sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 13-001 « Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 \$ pour le financement de la première tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) ». Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville-centre. Le montant est inclus dans la contribution municipale globale de 100,0 M\$ prévue pour le projet intégré SRB Pie-IX (projet 75007).

Cette dépense sera entièrement remboursée par l'AMT qui sera facturée selon les coûts réels. À cet effet, l'AMT s'est engagée par l'entente détaillée, à rembourser à la Ville les coûts réels du présent mandat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des plans et devis de Bell Canada est préalable à certaines activités du projet intégré du SRB Pie-IX. Tout retard dans la production de ces plans et devis aura un impact sur l'échéancier des activités subséquentes requises, notamment le dépôt du dossier d'affaire en février 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue spécifiquement pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 : Approbation GDD pour le Comité exécutif pour l'octroi du contrat;

Juin 2016 : Début des plans et devis par Bell Canada;

Juin 2017 : Remise des plans et devis par Bell Canada.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillermo LEON
contrôleur(euse) de projet

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2016-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-06-03



Dossier # : 1166688013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_ programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C/Trame-Verte pour le suivi des travaux d'arrosage, d'entretien et de garantie d'environ 5 000 arbres pour une somme maximale de 135 082.75 \$ contingences et taxes incluses – Appel d'offres public 16-15085 – 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 135 082.75 \$, taxes incluses, pour un contrat de services professionnels, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, SENC | TRAME-VERTE firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 135 082.75 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15085 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-02 12:13

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166688013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C/Trame-Verte pour le suivi des travaux d'arrosage, d'entretien et de garantie d'environ 5 000 arbres pour une somme maximale de 135 082.75 \$ contingences et taxes incluses – Appel d'offres public 16-15085 – 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, par souci de simplification et d'efficience, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est devenu maître d'œuvre d'un programme de plantation intensif sur le domaine public dans le cadre du Plan d'Action Canopée. Cette année-là, le SGPVMR s'est adjoint les services du Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché privé pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres de calibre. Après attribution du contrat 15-14275, la Ville de Montréal a amorcé les travaux de plantation d'environ 5 000 arbres sur le domaine public (rues et parcs). Les travaux de plantation ont débuté à l'automne 2015 et se termineront à la fin du printemps 2016. L'entretien, l'arrosage et le suivi de garantie des arbres plantés se poursuivront jusqu'à la fin de 2018.

Dans le but d'obtenir les services requis pour répondre aux besoins de surveillance des travaux d'arrosage, d'entretien et de suivi de garantie pour l'année 2016, l'appel d'offres 16-15085 a été lancé publiquement sur le site de la Ville de Montréal, ainsi que sur SÉAO et le journal Le Devoir le 14 mars 2016. La durée de la publication a été de 29 jours. Au cours de cette période, 3 addenda furent émis (voir pièce jointe).

Les 3 soumissions ont été reçues le 11 avril 2016.

Selon les clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les cent cinquante (150) jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Ce type de chantier requiert une surveillance soutenue. Les ressources humaines, ainsi que l'équipement qui sont nécessaires pour assurer une surveillance adéquate sont élevés, mais limités à la période des travaux (du printemps à l'automne). Compte tenu de l'envergure du projet, il est proposé de retenir les services professionnels d'une firme externe pour développer et appliquer une stratégie efficace de prises de données, de surveillance des travaux d'entretien, d'arrosage et de suivi de garantie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0803 - 16 juin 2015 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) ainsi qu'à PNG Projets d'aménagements inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) pour une dépense totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14275 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 16-15085 prévoit l'octroi d'un (1) contrat de services professionnels afin d'assurer la surveillance du contrat d'arrosage, d'entretien et de suivi de garantie d'environ 5 000 arbres plantés dans dix-huit (18) arrondissements de la Ville de Montréal qui ont opté de participer au programme intensif de plantation du SGPVMR, édition 2015, dans le cadre du contrat de plantation AO 15-14275. Il est à noter que la valeur du contrat gré à gré, mentionné à la rubrique 'Justification', est incluse dans le montant total. Ainsi, la firme retenue recevra une somme maximale équivalente à sa soumission.

Il s'agit d'un contrat de services professionnels à forfait incluant la surveillance d'arrosage et d'entretien, ainsi que le suivi de la garantie. Ces services devront respecter les exigences inscrites au devis technique du cahier des charges de l'appel d'offres 16-15085.

JUSTIFICATION

Le comité d'analyse et évaluation des soumissions en services professionnels s'est réuni le mercredi 20 avril 2016.

Il y a eu cinq (5) preneurs de cahier de charge, mais seulement trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission, soit une proportion de 60 %. Il n'y a pas eu de démarches supplémentaires entreprises auprès des preneurs de cahier de charges pour connaître les raisons de leur désistement.

Sur les trois (3) soumissions reçues, deux (2) sont conformes (Groupe Conseil UDA et Tremblay et Tremblay S.E.N.C/Trame-Verte) et une (1) est non conforme (Strathmore Landscape). Strathmore Landscape fait partie des entrepreneurs à qui la VDM a octroyé un (1) des deux (2) contrats de fourniture, plantation et entretien (AO15-14275) des arbres compris dans ce contrat de surveillance (AO16-15085). Le comité n'a pas accordé la note de passage à la firme Strathmore.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (10 % contingences)	Total
Groupe Conseil UDA		6.00	201 361.46 \$	20 136.14 \$	221 497.60 \$

Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte		10.55	122 802.50 \$	12 280.25 \$	135 082.75\$
Dernière estimation réalisée			101 465.60 \$		101 465.60 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					21 336.90 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					21.03 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					101 465.6 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire/adjudicataire) x 100</i>)					82.63 %

L'écart de 21 336.90 \$ (21.03 %) entre la soumission et la dernière estimation peut être attribué à une estimation de temps qui était basée sur la performance des inspecteurs du SGPVMR qui effectuent des tâches similaires depuis plusieurs années et qui offrent un rendement élevé. Si on se réfère aux questions posées par les soumissionnaires potentiels en cours de publication, la fluctuation du nombre de sites à inspecter au cours du mandat semble avoir été un aspect difficile à évaluer en terme de temps / homme.

Le principal risque associé à la réalisation conforme des travaux par le mandataire, se situe au niveau de la compréhension des routines d'inspection qui varieront d'une tournée à l'autre, au rythme des plantations effectuées au cours du mandat. L'équipe du Plan d'Action Canopée fournira l'encadrement nécessaire à l'adjudicataire afin que les séquences et les tournées d'inspection soient respectées.

L'adjudicataire ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que leurs actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 10 mai 2016. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

Par ailleurs, il est à noter que nous avons dû composer avec un impondérable lors du lancement de l'appel d'offres. Ainsi, l'approbation du contrat, qui était prévue dans la semaine du 28 mars 2016 sera faite à la séance du comité exécutif du 15 juin 2016. Or, les plantations sont en cours et la surveillance de l'arrosage devait être assurée depuis le 6 mai 2016.

Pour compenser le retard dans l'attribution du contrat 16-15085, nous avons procédé à un contrat de gré à gré. La firme Trame Verte étant le plus bas soumissionnaire (tel que décrit ci-haut), c'est donc à elle que nous avons proposé ce contrat temporaire prenant fin vers la mi-juin (voir BC 1121511 en pièce jointe).

L'octroi du contrat faisant l'objet du présent GDD doit être fait obligatoirement à la séance du comité exécutif du 15 juin 2016 afin de permettre la confirmation du début du contrat dans les jours suivants, compte tenu du volume élevé des arbres à superviser par l'entrepreneur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat, soit 135 082.75 \$ contingences, incidences et taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant de 123 348.55 \$ net de taxes, incluant les contingences, sera financé par le règlement d'emprunt # RCG15-067 – Plan de gestion de la forêt urbaine.

Cette dépense, sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les plantations réalisées par le PAC sont une réponse directe à l'objectif du PDDCM d'«améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25% d'ici 2025 par rapport à 2007». Les infrastructures vertes contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur. Le contrat visant l'entretien et l'arrosage des 5 000 arbres plantés dans le cadre du contrat 15-14275 permettra de maintenir l'intensification du PAC sur le domaine public municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat de surveillance d'entretien, d'arrosage et de suivi de garantie s'avère nécessaire pour contrôler la qualité des efforts déployés dans le but de pérenniser nos actifs (arbres plantés). Il participe ainsi à maintenir l'engagement de hausser la canopée prise dans le cadre du PDDCM. Ce contrat est le seul outil qui nous permet de vérifier la conformité de l'exécution des travaux d'arrosage, d'entretien et de suivi de garantie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour l'approbation du comité exécutif : 15 juin 2016
Période visée pour la surveillance des travaux d'arrosage, d'entretien et de suivi de garantie : 6 mai 2016 au 1 novembre 2016
Fin du contrat : 31 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée BLOUIN
agent(e) technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-06-02

CE : 20.034
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.035
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à Rogers Communications, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de solutions et de services professionnels pour les centres de contacts clients, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14038 ;

2- d'imputer la dépense capitalisable, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 161 861,25 \$;

3- d'imputer la dépense non capitalisable, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 23 % par l'agglomération, pour un montant de 760 531,34 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-29 10:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1166871001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une solution de centre de contacts clients pour répondre aux besoins spécifiques de sa clientèle interne et externe. Cette solution est déployée pour plusieurs services:

- Le centre de contacts clients du service 311, qui contient vingt-quatre (24) centres pour le service aux citoyens de la Ville et des arrondissements;
- Les quatre (4) centres de contacts clients suivants:
 1. Centre de la cour municipale;
 2. Centre de services du Service des technologies de l'information (TI) qui inclut aussi le support du Bureau de taxi;
 3. Centrale d'information policière (CIP);
 4. Centre de services de la gestion et de la planification immobilière.

Tous les centres de contacts clients (sauf le CIP) sont actuellement hébergés sur la plateforme téléphonique offerte par le fournisseur de services Bell Canada, par l'entremise d'une entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ). Cette entente était disponible jusqu'au 30 septembre 2015 (CM12 0311) pour le centre de contacts clients du 311, puis a été prolongée jusqu'au 1er janvier 2017 (CG15 0405) afin de consolider les autres centres sur une même plateforme, sauf le CIP qui est présentement hébergé sur un système patrimonial.

En prévision de la fin de l'entente avec le CSPQ, la Ville a mis en place un projet afin de remplacer la solution actuelle par une solution qui assurera l'optimisation de la gestion des centres de contacts clients présentement fournis à la Ville et qui permet également d'assurer l'évolution selon les besoins d'une Ville Intelligente et Numérique.

Après avoir identifié tous les besoins des centres de contacts clients, le Service des TI a lancé, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, l'appel d'offres public n° 16-

14038, en date du 14 mars 2016. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de cinq semaines a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. Un premier report de la date de dépôt des soumissions, au 25 avril 2016, a été accordé le 29 mars 2016 à travers l'addenda 1, à la demande des preneurs du cahier des charges. Un report supplémentaire de cette date, au 2 mai 2016, a été accordé le 21 avril 2016 avec l'addenda 5.

Au total, cinq (5) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	2016-03-29	Report de la date d'ouverture
2	2016-04-01	Précisions suite à des questions techniques et administratives, et émission d'un bordereau sécurisé
3	2016-04-15	Précisions suite à des questions techniques et administratives
4	2015-04-21	Précisions, révision du bordereau et report de la date d'ouverture
5	2016-04-26	Précisions suite à des questions techniques et administratives
6	2016-04-28	Précisions suite à des questions techniques et administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 2 mai 2016. La durée de la validité des soumissions est de 210 jours calendrier, suivant leur ouverture.

La Ville a reçu deux offres. Les deux soumissions sont déclarées conformes tant administrativement que techniquement.

Le présent dossier vise à conclure un contrat avec Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et de services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses. Une enquête de sécurité est requise pour l'octroi de ce contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0405 -18 juin 2015 - Autoriser la modification à l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (CG07 0054 et CG09 0318) pour la location de la plateforme téléphonique ICE afin de prolonger l'entente pour le centre d'appels du 311 et ajouter 4 autres centres d'appels, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 1^{er} janvier 2017, pour une somme maximale de 1 041 206,56 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant à cette fin.

CM13 0131 - 25 février 2013 - Autoriser une dépense totale de 115 338,33 \$, taxes incluses, pour les coûts mensuels des services de communications informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM+ du service téléphonique 311, du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015 faisant passer le total des dépenses requises pour ce projet de 1 285 558,47 \$ à 1 400 896,60 \$ / Approuver à cette fin un projet d'avenant à l'entente de services concernant l'utilisation par la Ville de Montréal de la solution en centre de contacts multicanaux pour le projet 311 - CCM+ 2012.

CM12 0311 - 17 avril 2012 - Autoriser une dépense totale de 1 285 558,47 \$, taxes incluses, pour défrayer les coûts mensuels de la nouvelle tarification pour la location de la plateforme téléphonique ICE de Bell par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et approuver à cette fin le projet d'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le CSPQ (CG09 0318) pour la période du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'avenant; approuver la nouvelle grille tarifaire et d'autoriser une dépense mensuelle de 27 953 \$, plus taxes, à compter du 9 mai 2012.

CG09 0318 - 27 août 2009 - Approuver la modification à l'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services partagés du Québec (CG07 0054) intervenue le 9 mai 2007, pour permettre la migration des services d'appels téléphoniques 311 du Réseau Accès Montréal vers une nouvelle plateforme technologique.

CG07 0054 - 22 mars 2007 - Approuver l'entente entre la Ville et le Centre de services partagés du Québec relativement à l'installation, le déploiement et la location d'une solution technologique de gestion des services d'appels téléphoniques au sein du réseau virtuel intégré e-Cité/311.

DESCRIPTION

La Ville désire obtenir les services d'un fournisseur d'une solution et des services professionnels pour répondre aux besoins des centres de contacts clients de ses utilisateurs internes (les employés) et externes (les citoyens et les partenaires). Pour y parvenir, la Ville cherche à se doter d'une plateforme de nouvelle génération. Cette plateforme sera en mesure de fournir des fonctionnalités évoluées tout en restant flexible à l'égard des requis particuliers des centres de contacts clients à la Ville. Ainsi, des services robustes, performants, hautement disponibles et sécuritaires sont requis afin de satisfaire les besoins courants et futurs des différentes unités de la Ville.

La nouvelle solution va offrir des améliorations notamment :

- Assurer la continuité des affaires et la haute disponibilité de systèmes (99.8 %);
- Déployer une solution qui permet une approche multicanaux afin d'améliorer l'expérience utilisateur;
- Offrir des services interactifs de gestion par courriel, de clavardage, de SMS et de d'autres médias;
- Intégrer la solution avec d'autres systèmes de la Ville ainsi qu'avec le portail de la Ville;
- Procurer une autonomie aux administrateurs pour modifier et ajuster les diverses programmations et configurations de la solution;
- Améliorer les rapports de gestion et la fonction de supervision grâce à des outils de gestion du personnel et de contrôle de la qualité.

La solution offre des licences pour les profils d'agents, de superviseurs et d'administrateurs.

Une licence d'agent de base couvrira les interactions téléphoniques et des licences d'agent pour les multicanaux (courriel, clavardage, etc.) seront disponibles au besoin. Les licences d'agent seront attribuées selon l'utilisation de chaque centre de contacts clients. La facturation est dynamique faisant en sorte que la Ville paie seulement selon l'utilisation des différentes licences.

La mise en œuvre de l'entente prévoit, dès sa première phase de prise en charge, que les services actuels soient reconduits tels quels. Pour y parvenir, une coordination sera assurée par l'équipe du projet avec les gestionnaires et responsables des centres de contacts clients afin d'assurer une transition transparente et en minimisant les contraintes aux utilisateurs. Ces activités de coordination serviront notamment à assurer une disponibilité de service à toute la clientèle pendant la migration qui se termine au 31 décembre 2016.

Lors de la deuxième phase, étant donné que la Ville entend promouvoir des solutions numériques modernes et novatrices, le Service des technologies de l'information fera la promotion des orientations et positionnements stratégiques de ce domaine technologique afin d'intégrer graduellement les fonctions évoluées de la solution ainsi que les innovations de l'industrie et les orientations de la Ville Intelligente en matière de services des centres de contacts clients.

JUSTIFICATION

Il y a eu 31 preneurs du cahier des charges et deux (2) firmes ont déposé une soumission, ce qui représente un taux de réponse de 6,5% des preneurs.

Les 29 firmes qui n'ont pas déposé de soumission ont évoqué les raisons suivantes :

- Sept firmes n'offrent pas les services requis;
- Trois firmes affirment que les délais sont trop courts afin de rencontrer les échéanciers;
- Deux firmes ne disposent pas du logiciel;
- Deux firmes ont pris le devis à titre informatif;
- Une firme est un sous-traitant;
- Un des preneurs est un organisme provincial;
- Les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Les deux offres déposées ont été jugées administrativement et techniquement conformes.

Présentation des résultats

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Rogers Communication	75,3	0,35	3 622 793,27 \$		3 622 793,27 \$
Bell Canada	80,0	0,09	14 194 194,93 \$		14 194 194,93 \$
Dernière estimation réalisée			5 173 875,00 \$		5 173 875,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)</i>					(1 551 081,73) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					- 29,98 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					10 571 401,66 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	291,80 %
---	----------

L'écart entre les deux soumissionnaires de 291,80 % s'explique comme suit:

- Les coûts unitaires de Bell sont beaucoup plus élevés par utilisateur (3-4 fois);
- Les autres frais reliés aux demandes de changement et aux autres services sont plus élevés.

L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de -29,98 % s'explique par:

- Les estimés qui ont été basés sur les tendances du marché pour des centres de contacts clients de taille "intermédiaire" et qui ont été ajustés en fonction de la complexité du centre 311;
- La complexité du centre contacts clients du service 311 dont le modèle décentralisé est assez inhabituel.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
- Écart de plus de 20% entre la dernière estimation et le montant du contrat.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Rogers Communications a obtenu son accréditation le 14 août 2015 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au contrat est de 3 622 793,27 \$, taxes incluses, et sera assumée :

- au PTI du projet Modernisation télécommunications (No Investi : 68111) pour un montant de 316 135,26 \$, taxes incluses;
- au budget de fonctionnement (BF) des services tel qu'apparaissant au tableau suivant pour un montant de 3 306 658,01 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021.

Les frais se détaillent comme suit:

Services professionnels (PTI)	Frais récurrents	Total des dépenses
316 135,26 \$	3 306 658,01 \$	3 622 793,27 \$

Les frais en budget de fonctionnement seront répartis pour les services concernés de la manière suivante:

	Frais récurrents/année (avec taxes)					Total
	2017	2018	2019	2020	2021	
Service de la concertation des arrondissements (311)	397 974,47 \$	397 974,47 \$	397 974,47 \$	397 974,47 \$	397 974,47 \$	1 989 872,35 \$
Services des affaires juridiques (Cour municipale)	71 813,39 \$	71 813,39 \$	71 813,39 \$	71 813,39 \$	71 813,39 \$	359 066,95 \$
Service des TI (Centre de service TI et bureau de taxi)	86 203,66 \$	86 203,66 \$	86 203,66 \$	86 203,66 \$	86 203,66 \$	431 018,30 \$
SPVM (Centrale d'information policière)	80 091,58 \$	80 091,58 \$	80 091,58 \$	80 091,58 \$	80 091,58 \$	400 457,90 \$
Service de la gestion et de la planification immobilière	25 248,50 \$	25 248,50 \$	25 248,50 \$	25 248,50 \$	25 248,51 \$	126 242,51 \$
Total	661 331,60 \$	661 331,60 \$	661 331,60 \$	661 331,60 \$	661 331,60 \$	3 306 658,01 \$

La dépense récurrente annuelle de 661 331,60 \$ représente une baisse de 5% comparativement à celle de l'entente actuelle avec le CSPQ, pour un montant prévu de 693 339,60 \$ pour l'année 2016.

Dépenses capitalisables (PTI) :

Le coût total maximal de la portion PTI de ce contrat de 316 135,26 \$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 154 274,01 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-044 Acq. équip.et serv. prof infor et un montant maximal de 161 861,25 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040 Acq. équip.et serv. prof infor. Cette dépense sera assumée à 48,8% par la ville centre et à 51,2% par l'agglomération.

Dépenses non capitalisables :

La dépense de 3 306 658,01 \$, taxes incluses, pour les licences et lignes téléphoniques sera imputée à l'agglomération à la hauteur de 23% pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, selon la répartition des Services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service des TI doit relever les défis des besoins émergents et supporter ses partenaires internes dans leur projets technologiques. Cette entente permettra de remplacer l'entente actuelle qui prendra fin le 1er janvier 2017 avec une nouvelle entente qui permettra de migrer tous les centres de contacts clients de la Ville vers une solution novatrice à un prix compétitif.

Grâce aux récentes technologies novatrices dans le secteur des centres de contacts clients, la solution offrira des technologies modernes comme :

- Des fonctionnalités modulaires, qui rendent disponibles, plusieurs nouveaux canaux de communication avec les représentants de la Ville;
- Une intégration avec l'environnement applicatif afin de permettre une meilleure expérience client notamment pour le service 311 qui représente l'image de la Ville auprès des citoyens;
- Une solution qui offre de la robustesse et un niveau de disponibilité élevé pour répondre aux exigences de la continuité des affaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications auprès des responsables des centres de contacts clients seront amorcées dès l'octroi du contrat.

Les sujets seront :

- L'avis d'octroi du contrat, l'annonce du nouveau fournisseur et la publication du catalogue de service;
- Une planification détaillée des démarches de migration;
- La formation sur l'outil pour les agents des centres de contacts clients de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE - 1er juin 2016;

Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats - 8 juin 2016;

Approbation du dossier au CE - 15 juin 2016;

Approbation du dossier au CM - 20 juin 2016;

Approbation du dossier au CG - 22 juin 2015;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Carle BEAUCHAMP
Directeur / CE Espace de travail

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-05-27

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166871001**

Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 - (2 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE166871001

Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information (STI) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont été rassurés par les réponses données

Ils ont également obtenu des réponses satisfaisantes du Service quant à l'écart de prix gigantesque entre les deux soumissionnaires. Ils ont bien compris qu'un des soumissionnaires avait proposé à la Ville une solution et des services professionnels très «haut de gamme» et beaucoup trop coûteux.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166871001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1161214001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Est
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention, sans contrepartie financière, avec La Corbeille Bordeaux-Cartierville, organisme sans but lucratif pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse- croûte durant la période allant de juin 2016 à septembre 2016, à la maison du Meunier dans le parc-nature de l'Île-de-la- Visitation.

Il est recommandé :

d'approuver un projet de convention, sans contrepartie financière, avec La Corbeille Bordeaux-Cartierville, organisme sans but lucratif pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant la période allant de juin 2016 à septembre 2016, à la maison du Meunier dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-30 13:08

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1161214001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Est
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention, sans contrepartie financière, avec La Corbeille Bordeaux-Cartierville, organisme sans but lucratif pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant la période allant de juin 2016 à septembre 2016, à la maison du Meunier dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal entretenait depuis 1991 un lien de partenariat avec l'OBNL Cité historia au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. Malheureusement, l'organisme a déclaré faillite le 23 février 2016. Cité historia a opéré un bistro terrasse à la maison du Meunier pendant plus de 20 ans en guise d'activité d'autofinancement. Fréquenté par les usagers du parc-nature et par une clientèle métropolitaine, le bistro-terrasse comblait un besoin en service alimentaire. La fermeture du bistro terrasse suite à la faillite de Cité historia représente une perte de service auquel le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) souhaite remédier pour la saison estivale 2016. La recherche d'un organisme sans but lucratif ayant une expérience dans les services alimentaires amène le SGPVMR à confier l'opération d'un casse-croûte dans le local de la maison du Meunier à l'organisme « La Corbeille Bordeaux-Cartierville ». Nous recommandons d'approuver un projet de convention d'une durée de 4 mois avec cet organisme à but non lucratif .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'objectif du présent dossier est de faire approuver une convention, sans contrepartie financière, relative à l'exploitation d'un service de casse-croûte au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. D'une durée de 4 mois, cette convention encadre l'opération du casse-croûte selon l'horaire suivant, soit tous les jours, de 10 h à 19 h, entre les mois de juin et septembre 2016.

L'organisme « La Corbeille Bordeaux-Cartierville » offrira un menu axé sur la fraîcheur et sur une alimentation saine, variée et abordable. L'organisme s'engage à utiliser les recettes nettes à l'exploitation du casse-croûte à des fins d'autofinancement. L'organisme sans but lucratif de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est un organisme de bienfaisance qui a pour mission :

- d'offrir de l'aide alimentaire auprès des personnes défavorisées;
- de faciliter le retour sur le marché du travail avec un programme d'insertion socioprofessionnelle.

Quant à la Ville de Montréal, elle mettra à la disposition de l'organisme les équipements tels que décrits à l'annexe 1 de la convention. La Ville défrayera les coûts d'électricité et de chauffage reliés à l'exploitation du casse-croûte ainsi que l'installation d'une(1) ligne téléphonique réservée aux appels locaux et une(1) autre ligne pour une connexion Internet qui servira au module d'enregistrement des ventes. La Ville défrayera les coûts reliés à l'utilisation des deux(2) lignes pour la durée de l'entente.

JUSTIFICATION

La maison du Meunier, dispose de tout l'équipement nécessaire pour l'opération d'un casse-croûte, et ce, dès le mois de juin 2016. En plus de l'équipement, la terrasse nouvellement aménagée sera mise à la disposition de l'organisme. Reconnu pour son décor champêtre, le site ne manquera pas d'attirer les usagers du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. Jumelé à l'expérience de « La Corbeille Bordeaux-Cartierville » dans le domaine des services alimentaires, il ne fait aucun doute que la clientèle appréciera le casse-croûte, que l'organisme en retirera des bénéfices et que la Ville de Montréal bonifiera son offre de service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente convention permet à l'organisme d'exploiter un casse-croûte dans le local mis gratuitement à sa disposition tel que stipulé à l'article 2 de la convention et d'utiliser les biens déjà présents. La valeur locative incluant énergie et entretien représente un montant de 6 490,00 \$ pour une période de quatre (4) mois soit la durée d'occupation par le concessionnaire. Les recettes nettes sont estimées à 1 699,50 \$ pour la même durée. Ce calcul nous a été fourni par le Concessionnaire. C'est la première fois qu'un casse-croûte sera opéré dans ces lieux. Auparavant l'organisme Cité historia y exploitait un bistro. Des comparatifs de revenus nets sont difficiles à établir. La signature de cette convention est sans contrepartie financière pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de diminuer le volume de déchets et ainsi contribuer au développement durable, il est stipulé dans la convention que l'organisme doit entre autres, utiliser de la vaisselle biodégradable et compostable, incluant les gobelets à boissons chaudes, et fournir les spécifications à la Ville au moment de la signature de la convention.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si cette convention n'est pas approuvée, il n'y aura pas de service alimentaire pour les usagers du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 : Aménagement et ouverture du casse-croûte à la maison du Meunier.

Mi-septembre: Fermeture du casse-croûte.

Mi-octobre : Dépôt du rapport du concessionnaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle PINEAULT
Agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-25

Guylaine PARR
Chef de division - Gestion des grands parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-05-30



Dossier # : 1160066001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente intermunicipale entre Montréal, Québec et Lévis concernant le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi d'un contrat pour l'acquisition des ordinateurs de bureau, des portatifs, des semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques et d'autres équipements normalisés, pour une période de deux (2) ans avec la possibilité de prolonger de deux périodes de douze (12) mois chacun.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre Montréal, Québec et Lévis concernant le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi d'un contrat pour l'acquisition des ordinateurs de bureau, des portatifs, des semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques et d'autres équipements normalisés, pour une période de deux (2) ans avec la possibilité de prolonger de deux périodes de douze (12) mois chacun;
2. d'autoriser le maire de la Ville de Montréal à signer ledit projet d'entente, pour et au nom de la Ville.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-06-06 10:24

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160066001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente intermunicipale entre Montréal, Québec et Lévis concernant le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi d'un contrat pour l'acquisition des ordinateurs de bureau, des portatifs, des semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques et d'autres équipements normalisés, pour une période de deux (2) ans avec la possibilité de prolonger de deux périodes de douze (12) mois chacun.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est donné l'objectif de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Afin que Montréal devienne une ville intelligente et numérique, elle doit avant tout se doter des meilleurs outils de travail dans un souci d'efficacité, de performance, d'économie d'échelle et de meilleurs services aux citoyens. Afin de rencontrer ces objectifs, les technologies de l'information ont un rôle important à jouer.

En ce sens, le portfolio de projets TI du Bureau de demain est un projet majeur du service des technologies de l'information (TI) et il a pour objectif de:

- fournir aux employés un environnement de travail efficace, moderne et sécuritaire;
- favoriser la mobilité, le travail collaboratif et le partage d'information;
- optimiser les coûts (acquisition et soutien) et la performance des outils de travail.

Dans le cadre du portfolio de projets TI du Bureau de demain, les projets visent essentiellement à mettre à jour et à moderniser les composantes actuelles de l'environnement bureautique des employés.

Actuellement, à la Ville de Montréal il existe plusieurs grandes familles d'ordinateurs normalisés et supportés par le Service des technologies de l'information, soit: les ordinateurs de bureau, des portatifs, des semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques et d'autres équipements normalisés. Afin de combler efficacement les besoins des applications existantes et répondre aux nouveaux projets de développement, le Service des technologies de l'information, souhaite acquérir par le biais des ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec la possibilité de prolonger de deux périodes de douze (12) mois chacun, des équipements bureautiques normalisés.

Les ententes-cadres relatives aux acquisitions des ordinateurs normalisés, ont débuté le 5 septembre 2013 et elles prendront fin le 3 septembre 2016 (Ententes # 888370 et 888367).

La Ville de Montréal doit combler ses besoins bureautiques en mettant en place une stratégie performante dans la sollicitation du marché afin d'offrir des produits qui répondent aux besoins des unités d'affaires au meilleur rapport qualité-prix.

En automne 2012, des représentants du Service des approvisionnements de la Ville de Québec et le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal se sont rencontrés, dans le but de mettre en place, pour la première fois, un regroupement d'achat pour l'acquisition des produits bureautiques. Le regroupement d'achat nous a permis de profiter des escomptes de volumes plus avantageux et de développer des relations de partenariat, bénéfiques pour les deux villes. Pour ces raisons, les deux villes ont décidé de reconduire le regroupement d'achat pour l'acquisition des ordinateurs normalisés, en incluant aussi la Ville de Lévis. Pour ce faire, une entente intermunicipale a été préparée conjointement et approuvée par les services juridiques des trois villes.

L'entente intermunicipale entre Montréal, Québec et Lévis établit les conditions et les modalités de partage des responsabilités de chacun pour la réalisation de ce projet. Conformément aux conditions et aux modalités de l'entente, la Ville de Montréal aura la responsabilité de procéder à un appel d'offres public pour acquérir les ordinateurs. La Ville de Montréal aura également la responsabilité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme suivant les modalités établies à l'appel d'offres.

Le Service de l'approvisionnement désire faire approuver ladite entente intermunicipale entre Montréal, Québec et Lévis afin de lancer un appel d'offres public et de mettre en place des ententes-cadres regroupant les besoins de l'ensemble des services centraux et des arrondissements des trois villes et ceci, pour obtenir des propositions portant sur des équipements de configuration technique adaptée à une performance et à des besoins exprimés par les clients.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0334 – 29 août 2013 - Conclure deux ententes-cadres d'une période de (24) vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois chacune, avec Compugen inc. et CPU Design inc. pour la fourniture sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés - Appel d'offres public 13-12688 (2 soum.)

CE13 0350 – 27 mars 2013 - Approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Québec concernant le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de micro-ordinateurs et autres accessoires, pour une période de deux (2) ans avec la possibilité de prolonger d'une année supplémentaire.

CG10 0363- 28 octobre 2010 - Conclure avec les firmes CPU Design et Compugen, des ententes cadres d'une période de 30 mois, pour la fourniture sur demande d'équipement de bureautique normalisés à la suite de l'appel d'offres public # 10-11423 (4 soum.) - (Montants respectifs 4 694 277 \$ (CPU design) et 1 459 779 \$ (Compugen)).

CE10 1242 - 11 août 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés pour une période de 30 mois (appel d'offres public # 10-11423).

CG07 0358 - 20 septembre 2007 - Conclure une entente-cadre d'une période de 3 ans, avec CPU Design inc. et NexInnovations, pour la fourniture d'équipements de bureautique - appel d'offres public 07-10335 (4 soum.)

DESCRIPTION

Selon l'entente intermunicipale soumise pour approbation Montréal s'engage à :

- assurer la direction et la coordination de l'appel d'offres avec Québec et Lévis ce qui inclut notamment de préparer les documents relatifs à l'appel d'offres;
- désigner une personne au sein de son organisme et un substitut pour : a) participer à toutes les réunions du comité technique qui procèdera à l'évaluation de la conformité des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres et b) gérer le comité technique, ce qui inclut notamment la convocation des rencontres de ce comité;
- planifier et gérer l'ensemble des étapes du processus d'appel d'offres;
- superviser l'exécution globale du contrat qui fera l'objet d'un appel d'offres;
- octroyer le contrat d'acquisition des ordinateurs en conformité avec les dispositions applicables de la Loi sur les cités et villes et de ses règlements notamment en procédant par appel d'offres public;
- transmettre à Québec et Lévis toutes les informations pertinentes pour lui permettre de prendre une décision quant à l'acquisition des ordinateurs;
- ne pas adjuger le contrat avant la réception d'une résolution de Québec et Lévis.

Québec et Lévis s'engagent chacune à :

- fournir à Montréal toutes les données, renseignements ou coordonnées requis pour mener à terme la présente entente;
- désigner une personne et un substitut pour participer à toutes les réunions du comité technique convoquées par Montréal et assumer tous les frais et le soutien de son personnel requis à cette fin;
- respecter l'échéancier élaboré par Montréal aux fins de la planification de l'ensemble des étapes du processus lié à l'appel d'offres;
- collaborer et participer au développement, à la préparation et à la finalisation des documents d'appel d'offres;
- dans les trente (30) jours, suivant la réception du rapport du comité technique identifiant le plus bas soumissionnaire conforme à la suite de l'appel d'offres, transmettre à Montréal une résolution adoptée par ses instances décisionnelles compétentes indiquant si elle accepte d'acquérir, conformément à cette soumission, les ordinateurs. À défaut d'aviser Montréal de sa décision dans le délai imparti, il sera présumé que la partie en question a pris la décision de ne pas acquérir les ordinateurs.

Montréal, Québec et Lévis s'engagent également, selon les termes du présent projet d'entente, à former un comité de gestion ayant pour tâches celles prévues ci-dessous :

- étudier toute question se rapportant à la présente entente et à l'appel d'offres, notamment celles qui lui sont soumises par l'une des parties à cet effet, et transmettre aux parties une réponse à ces questions;
- s'assurer que les dispositions prévues à la présente entente sont respectées;
- soumettre aux parties, sous forme de rapport, toutes les informations et recommandations qu'il doit leur transmettre dans le cadre de la présente entente;
- s'assurer que le devis technique joint aux documents de l'appel d'offres correspond aux attentes des parties et le confirmer à Montréal préalablement au lancement de l'appel d'offres;
- autoriser, si nécessaire, l'émission d'addendas aux documents de l'appel d'offres pendant le processus de soumissions, à l'exception d'addendas visant une modification de délais relatifs au processus de l'appel d'offres, laquelle modification de délais peut être émise unilatéralement par Montréal sans autorisation préalable du comité de gestion.

L'appel d'offres prévoit un octroi par famille d'articles au plus bas soumissionnaire conforme

pour chacune de ces familles, ce qui permettra la sélection d'un ou plusieurs fournisseurs avec des ententes cadres pour les familles de produits suivants :

- Famille 1- Poste de travail Windows;
- Famille 2- Poste de travail semi-robuste et robuste Windows;
- Famille 3- Poste de travail Android;
- Famille 4- Poste de travail Apple;
- Famille 5- Moniteurs.

Cette façon de faire répond aux critères de meilleures pratiques d'acquisitions sur le marché public, à une stratégie de mise en concurrence ouverte et une compétition équitable entre les différents fournisseurs potentiels.

JUSTIFICATION

Étant donné la participation de Québec et Lévis à notre appel d'offres, l'autorisation du Comité exécutif est requise en ce qui concerne l'approbation d'une entente intermunicipale entre Montréal, Québec et Lévis.

L'objectif de l'entente-cadre est d'offrir à notre regroupement des produits de qualité, qui répondent aux plus récents standards de l'industrie et ceci, en profitant des escomptes de volume très attractifs. L'entente prévoit des mécanismes, assurant au regroupement les meilleurs prix possibles et le bénéfice des évolutions technologiques à venir, tout en simplifiant les procédures d'acquisition et en garantissant un suivi contractuel adéquat.

Les avantages de conclure des ententes-cadres à la grandeur des trois villes pour l'acquisition des ordinateurs sont :

- obtenir des prix encore plus avantageux;
- mettre au profit des trois villes une expertise technique commune;
- encourager les échanges bénéfiques entre les trois villes en matière d'approvisionnement;
- mettre en place un partenariat qui pourrait se concrétiser dans d'autres projets à venir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a pas d'engagement monétaire rattaché à ce dossier. Il s'agit de solliciter le marché pour établir des ententes-cadres en matière d'approvisionnement des ordinateurs pour Montréal, Québec et Lévis sans imputation budgétaire pour leur acquisition.

L'entente intermunicipale soumise pour approbation n'encourra aucun déboursé à être versé par l'une ou l'autre des parties à l'une ou l'autre des parties. Les commandes des ordinateurs et les coûts reliés à ces acquisitions ne font pas partie de l'entente intermunicipale et ils sont à la charge de chacune des villes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de soutenir son engagement en matière de protection de l'environnement, le Service de l'approvisionnement entend, dans le cadre du présent appel d'offres public, solliciter l'implication de l'adjudicataire à toutes les étapes du cycle de vie des produits informatiques.

Montréal demandera à ses fournisseurs de respecter les normes environnementales de la conception jusqu'à la livraison du matériel informatique. De même, la Ville entend associer l'effort de ses fournisseurs à la fin du cycle de vie des produits informatiques et mettre sur place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition du matériel désuet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non approbation de ce sommaire entraînerait :

- Que Montréal, Québec et Lévis ne pourront pas bénéficier des prix ou rabais sur la base de leur potentiel d'achat;
- Que Montréal, Québec et Lévis ne pourront pas bénéficier d'une expertise commune technique et en matière d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme stipulé à l'article 573 article 1 de la Loi sur les Cités et Villes, la Ville a l'obligation de publier dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO.ca).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Voici les activités et les travaux qui découleront directement de la décision favorable de ce sommaire :

- Signature de l'entente intermunicipale (mi juin 2016);
- Lancement de l'appel d'offres public (mi juin 2016);
- Ouverture des soumissions (fin juillet 2016);
- Analyse des soumissions et choix de l'adjudicataire (août 2016);
- Sommaire décisionnel d'octroi du contrat au CG (septembre 2016).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude font partie intégrante des instructions au soumissionnaire du cahier des charges du Service de l'approvisionnement. Aussi, le présent dossier respecte les quatre encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats »;
- Encadrement «Confidentialité des estimations des contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain PERRAS, Service des technologies de l'information

Lecture :

Sylvain PERRAS, 3 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Desislava CEKOVA
Conseillère en approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Claude HOULE
Chef de section

Le : 2016-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-06-02

CE : 20.039

2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160191002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 1.3.1 - Développement économique local - Plan d'action en Développement économique local
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de supporter le projet "Capital Intelligent Mtl" pour les années 2016 à 2019, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour les années 2016 et 2017 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2018 et 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville pour la réalisation du projet CAPITAL INTELLIGENT MTL pour les années 2016 et 2017 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec et suite à un ajustement budgétaire pour 2018 et 2019;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;
4. d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-06 10:17

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160191002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 1.3.1 - Développement économique local - Plan d'action en Développement économique local
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de supporter le projet "Capital Intelligent Mtl" pour les années 2016 à 2019, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour les années 2016 et 2017 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2018 et 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La première cible du Plan d'action 2015-2017 en développement économique vise améliorer l'indice entrepreneurial de Montréal. À cette fin, des actions doivent être prises pour soutenir des initiatives privées d'individus et d'entreprises et les transformer en succès. En parallèle, le créneau économique ville intelligente, du Plan d'action 2015-2017 Montréal ville intelligente et numérique, encourage la mise en oeuvre d'actions facilitant l'émergence d'entreprises du créneau susceptibles d'être à la source d'innovation permettant de résoudre des problématiques urbaines. Ces plans d'actions se rejoignent dans un grand objectif d'accélérer le développement économique de Montréal.

Appuyés sur ces prémisses, des échanges entre les représentants de la Ville - Bureau de la ville intelligente et numérique, de l'organisme partenaire PME MTL Centre-Ville ainsi que de sociétés de capital de risque se sont récemment déroulés. Ces échanges avaient pour objectif de trouver des mécanismes facilitant les échanges entre les sociétés de capital de risque et les entreprises développant des solutions urbaines innovantes en recherche de financement. Un constat avait été préalablement établi : les capitaux de risques sont disponibles et il existe des entreprises innovantes en recherche de financement. La difficulté réside dans le repérage des entreprises locales, nationales et internationales et des initiatives qui pourraient bénéficier des capitaux disponibles.

La poursuite de ces échanges a conduit à une proposition de création d'un groupe - Capital Intelligent Mtl - formé de représentants de sociétés de capital de risque et de fonds institutionnels et corporatifs susceptibles d'appuyer des entreprises et leurs projets. Ce

groupe, un rassemblement non formel de représentants de sociétés de capital de risque, se verrait présenter, dans un but d'appui financier, des projets et des entreprises ayant fait l'objet d'une évaluation préalable par un ou des spécialistes de l'entrepreneuriat.

À ce jour, les principaux organismes partenaires ayant confirmé leur participation au groupe sont :

- Parmi les sociétés de capital de risque : Theralys, Innovia, Cycle Capital Management, Emerillon Capital, Eneritech Capital, McRock Capital, Interaction Ventures, Tandem, Novacap, Opentext Corp., Anges Québec, White Star Capital, Real Ventures, Bank and Clients, Claridge, Georgian Partners, RHO Ventures, Desjardins Entreprises.
- Parmi les fonds institutionnels : Caisse de dépôt et de placement du Québec, Fonds de solidarité FTQ, Banque de développement du Canada, Fondation CSN.

D'autres partenaires désireux de faire partie de Capital Intelligent Mtl pourront s'ajouter.

PME MTL Centre-Ville, l'organisme mandaté par la Ville pour assumer le développement économique local sur le territoire du centre-ville, présente une connaissance approfondie du milieu de l'entreprise en recherche de fonds. Il a pris part aux échanges avec les sociétés de capital de risque et accepterait d'assumer la mise sur pied du groupe, sa gestion et son animation.

Le présent dossier concerne l'approbation d'une entente de contribution financière en soutien à ce mandat spécifique à PME MTL Centre-Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1023 - 3 juin 2015 - Adopter la "Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique" et le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique" qui en découle.

CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » dans le cadre de l'entente de 175 M\$, et les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 : Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 - 22 juin 2011 : Approbation de la nouvelle Stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

L'objectif de l'initiative et de l'entente de contribution financière est de faciliter l'émergence et le développement d'entreprises développant des solutions urbaines innovantes sur le territoire de Montréal et d'engendrer des retombées économiques par le développement et la mise en marché d'innovations et la création d'emplois. Le groupe Capital Intelligent Mtl

suscitera et évaluera des projets d'investissement d'entreprises ayant un potentiel de croissance élevé. Ses membres rendront disponible le capital nécessaire aux meilleurs entrepreneurs, à chacune des étapes importantes du développement de leurs entreprises. Les fonds resteront propres à chaque société de capital de risque.

L'entente de contribution financière entre la Ville et PME MTL Centre-Ville précise notamment le mandat de ce dernier et les modalités de versement d'une somme de 400 000 \$ sur un peu plus de 3 années. Le mandat concerne la mise en place, l'animation et la gestion du groupe Capital Intelligent Mtl.

L'entente prévoit également les actions précises que doit poser PME MTL Centre-Ville dans le cadre de la réalisation de son mandat, notamment la recherche et le démarchage auprès d'entreprises montréalaises susceptibles de bénéficier de capitaux de risque. Des indicateurs de performances mesureront, année après année, l'effet des actions du comité sur l'injection de capital de risque dans ces entreprises.

La contribution financière de Montréal devra être essentiellement utilisée pour assurer le fonctionnement du groupe, soit le salaire du démarcheur d'entreprises ainsi que des dépenses visant à assurer le déploiement d'outils de communication en lien avec les objectifs de l'initiative.

Le projet d'entente prévoit que la contribution de la Ville est, avec les années, régressive, pour faire totalement place à l'apport des sociétés de capital de risque et des fonds institutionnels à compter du quatrième trimestre de 2019.

JUSTIFICATION

Le Plan d'action 2015-2017 en développement économique ainsi que le Plan d'action 2015-2017, Montréal, ville intelligente et numérique proposent tous deux vers des actions en appui à des entreprises développant des solutions urbaines innovantes dans l'objectif :

- d'accroître le rythme de croissance des entreprises championnes en identifiant les entreprises en expansion et en facilitant leur accès au capital;
- de favoriser l'essor des entreprises du créneau ville intelligente.

La création de Capital Intelligent Mtl est un geste concret pour atteindre ces objectifs. Ses mécanismes de fonctionnement permettront de faciliter le contact entre les sociétés de capital de risque et les entrepreneurs innovants en :

- Livrant un message clair qu'il y a du capital disponible afin d'encourager les entrepreneurs à développer et à présenter leurs entreprises;
- Offrant un processus coordonné pour faciliter les présentations par des entrepreneurs aux investisseurs de ce groupe et ainsi économiser temps et énergie pour tous;
- Utilisant les forces et les connaissances de chaque membre du groupe pour mieux évaluer et aider les entrepreneurs.

Capital Intelligent Mtl se veut un levier de développement économique. Il viendrait contribuer à la création d'un environnement facilitant le développement d'entreprises et l'innovation et ainsi favoriser la création d'emplois et de richesse. Il veut faire la preuve que le milieu est capable de faire émerger des projets et des entreprises dans lesquels il est pertinent d'investir.

Capital Intelligent Mtl vient supporter l'objectif de faire de Montréal, d'ici la fin de 2017, un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 400 000 \$ qui ferait l'objet de quatre versements répartis sur quatre (4) années.

Pour les années 2016 et 2017, les versements seraient de, respectivement, 200 000 \$ et 100 000 \$. Les crédits requis sont inscrits au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Leur financement serait entièrement assuré par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec. Aucune modification au cadre financier n'est nécessaire.

Pour les années 2018 et 2019, les versements seraient de 80 000 \$ et 20 000 \$, pour un total de 100 000 \$. Les crédits requis seraient inscrits au budget de fonctionnement du Service du développement économique suite à un ajustement non récurrent de sa base budgétaire du même montant. Cet ajustement est nécessaire puisque l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec se termine le 31 décembre 2017 et que le service ne dispose pas de crédits pour financer cette contribution.

Récapitulation de la contribution financière de 400 000 \$

	2016	2017	2018	2019
Entente de 175 M\$	200 000 \$	100 000 \$	0	0
Ajustement non récurrent à la base budgétaire du Service du développement économique			80 000 \$	20 000 \$

Cette dépense serait entièrement assumée par l'agglomération parce que le développement économique local est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faciliter l'accès des entreprises montréalaises aux capitaux de risque.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation avec la collaboration du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2016 : mise en oeuvre de l'entente de contribution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane G GOYETTE, Direction générale
Jean RACICOT, Service des communications

Lecture :

Stéphane G GOYETTE, 8 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie B BERTRAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-01-29



Dossier # : 1166340002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal et approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution maximale et non récurrente de 100 000 \$, incluant les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
2. d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 75 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;
3. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal, établissant les modalités et conditions d'octroi de la contribution financière et du soutien en biens et services;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-01 18:09

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166340002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal et approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'*International Triathlon Union* (ITU) est détenteur des droits des événements dans le circuit des Coupes du monde ITU. Pour l'année 2016, l'ITU a octroyé les droits à Triathlon Canada de tenir à Montréal un événement de la Coupe du monde. Cet événement, la Coupe du monde ITU Montréal 2016, se tiendra le 7 août 2016 dans le Vieux-Port de Montréal. L'ITU, via un protocole d'entente, a délégué l'organisation de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 à un organisme à but non lucratif ayant son siège social à Montréal, soit Triathlon International de Montréal (TIM). Conjointement avec la Coupe du monde ITU Montréal 2016, TIM organisera le même jour et sur le même parcours un triathlon populaire qui sera accessible à tous les Montréalais. TIM accueillera environ 2 000 athlètes amateurs pour cet événement qui est inscrit aux calendriers de compétitions de Triathlon Québec et de Triathlon Canada.

À sa séance du 4 mai 2016, le comité exécutif a donné un accord de principe (CE16 0696) à consentir un soutien financier maximal de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 30 000 \$ pour la tenue de la Coupe du monde ITU Montréal 2016, et ce, sous le respect de certaines conditions. La valeur du soutien en biens et services avait été estimée sur la base d'informations préliminaires. Le comité exécutif mandatait également le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et TIM pour officialiser l'accord de principe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0696 4 mai 2016 Donner un accord de principe pour un soutien financier maximal de 100 000 \$ et en biens et en services pour une valeur maximale de 30 000 \$ dans la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, conditionnellement à l'obtention par TIM d'engagements en argent, en biens et en services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel et permettant d'assurer la réussite de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 sur les plans financier et organisationnel.

DESCRIPTION

Les participants de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 nageront dans le fleuve Saint-Laurent et les épreuves de bicyclette et de course à pied se tiendront sur le domaine public. Cet événement réunira plus de 150 athlètes élites et 2 000 athlètes amateurs, en plus d'officiels et d'accompagnateurs en provenance de plus de 25 pays. L'organisme collabore avec d'autres partenaires, notamment la Société du Vieux-Port de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal (Port de Montréal).

Soutien financier

Le présent dossier décisionnel recommande d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ devant être affecté exclusivement aux dépenses admissibles décrites au protocole d'entente. Celles-ci comprennent notamment le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'événement, le coût du matériel promotionnel de l'événement et le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour sa tenue.

Soutien en biens et services

Considérant le cahier de charges reçu, le plan de site final et les besoins qui ont été précisés, l'évaluation de la valeur en biens et services a été révisée pour refléter les nouvelles informations disponibles. Conséquemment, la Division des événements publics (DEP) estime la valeur des biens et services à 75 000 \$. Cette valeur est calculée en fonction des coûts d'opération et des tarifications en vigueur pour la prestation des services publics qui doivent être rendus pour réaliser le cahier de charges de l'événement. Il est prévu que TIM assumerait les coûts au-delà d'une valeur de 75 000 \$, s'il y a lieu. La nature du soutien en biens et services offert par la Ville est détaillé dans la convention de contribution. Les coûts seraient assumés à même le budget de fonctionnement de la DEP. Ils comprennent notamment les frais d'entrave (permis d'occupation du domaine public), la perte de revenus des parcomètres engendrée par la tenue de l'événement sur le domaine public, et les services techniques nécessaires à la réalisation de l'événement, sous réserve de la disponibilité des ressources. La DEP assurerait la coordination des services offerts en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie, les services d'urgences, la Société du Vieux-Port de Montréal et Le Port de Montréal.

Tous les aspects de la mise en place du parcours, notamment les frais de signalisation, de remorquage, de plans de détour et de location et pose des barricades seront assumés par le promoteur. Il est à noter qu'un plan de gestion de la circulation et du stationnement sera mis en place.

Montage financier de l'événement

Le montage financier de l'événement a évolué depuis l'accord de principe. Notamment, comme demandé par le SDSS, l'organisme a effectué un exercice de compression budgétaire. Le nouveau budget prévisionnel de l'organisme permet de réaliser l'événement dans le respect des standards exigés par l'ITU. À ce jour, est confirmée, une somme de 459 000 \$ en provenance des autres bailleurs de fonds publics identifiés au budget prévisionnel en pièce jointe, soit 93 % de la valeur des subventions gouvernementales attendues dans le nouveau montage financier de l'organisme.

La contribution totale de la Ville, d'une valeur de 175 000 \$, représenterait 9 % du budget

prévisionnel de l'événement. Cette proportion est en adéquation avec les balises usuelles de la Ville pour le soutien financier aux événements sportifs organisés sur le territoire.

Comme 65 % des revenus de l'événement reposent sur des recettes d'inscriptions et d'autres sources de financement privées et commandites, un risque financier demeure présent. Toutefois, considérant la nature de l'événement, ses revenus évolueront jusqu'à sa tenue. Les projections sont basées sur des comparables avec d'autres événements similaires. D'autre part, la valeur monétaire du risque financier est légèrement moindre qu'elle l'était avant l'exercice de compression budgétaire. Par ailleurs, parmi ses obligations identifiées dans la convention de contribution, TIM s'engage à assumer tout dépassement de coût et tout déficit en lien avec l'organisation de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 (voir résolution en pièces jointes).

Le tableau suivant illustre le montage financier proposé par TIM en date du 20 mai 2016 :

Contributions municipales	
Ville hôtesse - Soutien financier	100 000 \$
Ville hôtesse - Biens et services	75 000 \$
Subventions gouvernementales	
Sport Canada (confirmé)	150 000 \$
Ministre de l'Éducation (confirmé)	200 000 \$
Secrétariat à la métropole (confirmé)	100 000 \$
Tourisme Québec	30 000 \$
Service Canada - Emploi d'été Canada 2016 (confirmé)	9 000 \$
Revenus autonomes	
Revenus autonomes (privés)	1 213 843 \$
Total revenus :	1 877 843 \$

JUSTIFICATION

Cet événement sportif est en accord avec la volonté d'augmenter le nombre et de diversifier le type d'activités qui permettent aux Montréalais de renouer avec le fleuve Saint-Laurent, tout en représentant très bien l'héritage sportif de la métropole. Montréal regorge d'événements en plein air pendant la période estivale, mais les événements internationaux se déroulant dans le fleuve Saint-Laurent sont rares. Cet événement procurera aux Montréalais la possibilité d'assister, et surtout de participer, à un événement à rayonnement international dans un lieu historique.

Retombées économiques

Selon une étude préliminaire, les retombées économiques estimées pour Montréal sont intéressantes, soit 3,9 M\$. La Coupe du monde ITU Montréal 2016 engendrera également des investissements non négligeables des gouvernements du Québec et du Canada.

Depuis 2001, la ville d'Edmonton est l'hôte d'un événement ITU qui connaît beaucoup de succès. En 2014, Edmonton a eu le privilège d'être la ville hôtesse pour les Championnats du monde de triathlon qui ont attiré au-delà de 3 000 participants et 100 000 spectateurs, tout en générant, selon les estimations, plus de 20 M\$ en impact économique pour la région.

Rayonnement et envergure

Vu la tenue de l'événement de triathlon des Jeux olympiques de Rio 2016 onze jours plus tard, plusieurs olympiens pourraient utiliser la Coupe du monde ITU Montréal 2016 comme étape préparatoire, et par conséquent, des médias internationaux pourraient être présents.

Triathlon Canada a l'intention de créer un événement récurrent à Montréal en utilisant le modèle ayant été un succès à Edmonton et, en plus, il espère obtenir pour 2017 et 2018 un événement de l'ITU.

Retombées sociales et sportives

Tel que convenu dans l'accord de principe, le soutien de la Ville est conditionnel à l'obtention d'un engagement formel de TIM à consentir un legs pour la population montréalaise. L'organisme a fourni un plan de legs comprenant des cibles et des indicateurs de performance à la satisfaction du SDSS. Ce plan est annexé au projet de convention de contribution. Il vise quatre objectifs principaux :

- Contribuer au développement des athlètes de la communauté du triathlon à Montréal;
- Offrir aux organisateurs d'événements sportifs de la région de Montréal des équipements permettant la tenue d'événements locaux, provinciaux, nationaux et internationaux;
- Contribuer à la promotion d'un mode de vie physiquement actif;
- Promouvoir la qualité des eaux du fleuve St-Laurent pour la baignade.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 100 000 \$ sera comptabilisé au budget du SDSS. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015* de la Ville de Montréal, le SDSS a sensibilisé TIM à réaliser cet événement de manière écoresponsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En approuvant l'octroi non récurrent d'une contribution financière d'une valeur maximale de 100 000 \$ à TIM en soutien à l'organisation et la tenue de la Coupe du monde ITU Montréal 2016, ainsi que la signature du protocole d'entente à intervenir avec TIM, la Ville officialise son accord de principe de mai 2016 et permet à TIM d'aller de l'avant avec la réalisation de son projet.

Si la Ville reporte ou refuse d'approuver le présent dossier décisionnel, elle :

- Pourrait mettre la situation financière de TIM dans une position précaire puisque la prochaine séance du conseil d'agglomération pour approuver l'octroi serait en août 2016, soit après l'événement;
- Risquerait de perdre la tenue de la Coupe du monde ITU Montréal 2016, laquelle pourrait être déménagée ailleurs, et ainsi nuire à sa réputation de Ville d'événements sportifs majeurs;
- Risquerait que l'ITU et Triathlon Canada refusent à l'avenir de tenir des événements à Montréal.

Domaine public

Les différents trajets des courses impliqueront des fermetures mineures de rues le dimanche 7 août 2016 dans le Vieux-Port de Montréal. Afin de minimiser l'impact sur les résidents du secteur et les autres visiteurs, un plan de détour sera communiqué avant la tenue de l'événement. Ce plan et sa mise en œuvre seront supervisés par la DEP et assurés par une firme externe spécialisée au choix et aux frais du promoteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Juin à août 2016 : suivi du respect des obligations assumées par chaque partie.
- 7 août 2016 : tenue de la Coupe du monde ITU Montréal 2016.
- Été/Automne 2016 : remise du legs à la communauté sportive montréalaise par la TIM.
- Automne 2016 : remise du rapport final à la Ville.
- Début 2017 : remise des états financiers vérifiés à la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Nicole BASTIEN, Service des communications
Louise M TREMBLAY, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Kevin DONNELLY, 19 mai 2016
Nicole BASTIEN, 18 mai 2016
Guy CHARBONNEAU, 17 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2016-05-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-06-01



Dossier # : 1165970002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2016, à Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation du projet « Objectif Reconnaissance (OR) », projet d'attribution de microcrédit aux personnes immigrantes pour faire reconnaître leurs acquis professionnels, dans le cadre de l'entente Ville-MIDI 2014-2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2016, à Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance (OR) », projet d'attribution de microcrédit aux personnes immigrantes pour faire reconnaître leurs acquis professionnels, dans le cadre de l'entente Ville-MIDI 2014-2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-02 16:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165970002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2016, à Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation du projet « Objectif Reconnaissance (OR) », projet d'attribution de microcrédit aux personnes immigrantes pour faire reconnaître leurs acquis professionnels, dans le cadre de l'entente Ville-MIDI 2014-2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En août 2014, la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) signaient une entente sur une période de deux ans afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente Ville-MIDI 2014-2016 a pris fin le 31 mars 2016.

En avril 2016, la Ville approuvait la recommandation du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à l'effet d'approuver une nouvelle entente sur 12 mois, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Cette entente relève du Programme Mobilisation -Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive. La Ville et le MIDI convenaient alors d'axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et enfin la lutte au racisme et à la discrimination.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0592 - 16 mai 2016

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 00 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente Ville-MIDI (2016- 2017) / Autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 1 900 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite entente

CE16 0670 - 27 avril 2016

Approuver un projet bail par lequel la Ville de Montréal loue à Association communautaire d'emprunt de Montréal, à des fins administratives, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2016, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, moyennant un loyer total de 55 504,15 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail / imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CM14 0818 - 18 août 2014

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016 / Autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 3 100 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite Entente.

DESCRIPTION

Pour la clientèle immigrante, le coût de la reconnaissance des compétences représente une barrière importante à son intégration au marché du travail. De plus, la démarche de reconnaissance risque d'être plus longue et plus coûteuse lorsque le temps écoulé depuis la dernière expérience de travail dans le pays d'origine est de plus de deux ans. Pour répondre à ce besoin, l'Association communautaire d'emprunt de Montréal « ACEM » met en œuvre le projet « Objectif Reconnaissance (OR) » permettant d'accorder du microcrédit aux professionnels immigrants formés à l'étranger. Le microcrédit sert à défrayer les coûts associés à la reconnaissance des acquis académique et professionnel auprès des ordres professionnels et des métiers réglementés (incluant la traduction des documents, frais d'étude de dossier et frais des cours de mise à niveau des compétences). Le projet cible 350 personnes qui seront recrutées par référencement par les organismes communautaires, les organismes œuvrant en employabilité, les institutions d'éducation, les ordres professionnels et les regroupements de métiers réglementés.

JUSTIFICATION

L'ACEM est un guichet unique outillé pour capter le potentiel entrepreneurial et professionnel des personnes exclues par les sources de financement traditionnelles. Le soutien financier et l'accompagnement personnalisé permettent d'améliorer l'intégration socio-professionnelle des professionnels immigrants à Montréal. En plus d'assurer à ces personnes l'amélioration de leur employabilité, le soutien financier proposé favorisera des retombées socio-économiques pour Montréal.

Ce projet s'adresse à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) a comme mission de mettre en place les conditions favorisant leur réalisation puisqu'elles contribuent à l'intégration des immigrants. Après analyse de la demande, le soutien du projet est recommandé.

Le projet de l'ACEM est conforme aux balises et aux orientations de l'entente Ville-MIDI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de cette dépense de 50 000 \$, accordé à l'organisme pour la première fois, s'inscrit dans l'entente Ville-MIDI 2014-2016. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le tableau suivant illustre le soutien financier recommandé et sa proportion par rapport au

coût total du projet.

Organisme	Projet	Soutien recommandé	Soutien Entente Ville-MIDI par rapport au coût du projet
Association communautaire d'emprunt de Montréal	Objectif Reconnaissance (OR)	50 000 \$	63,4 %

Le versement du soutien financier sera effectué, conformément aux dates inscrites au projet de convention entre la Ville et l'organisme, au dépôt des rapports de suivi détaillés exigés durant toute la durée des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Il va dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ACEM cherche à pérenniser le projet « Objectif Reconnaissance (OR) », malgré le retard entourant la mise en œuvre d'un programme de soutien du gouvernement fédéral. Actuellement, l'ACEM a atteint sa capacité à porter seule le coût des opérations du projet; cela risque de mettre en péril la continuité des services.

Le projet démontre une pertinence, une qualité de l'intervention et une efficacité à rejoindre les clientèles visées. Grâce à son expertise, l'organisme favorise l'intégration socio-professionnelle des personnes immigrantes et contribue à réduire le taux de chômage de cette catégorie de la population montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente Ville-MIDI, annexé au projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 Pour approbation par le comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claire BRADET, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Claire BRADET, 11 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad BENZIDANE
Conseiller en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

Nadia BASTIEN
Chef de division des relations interculturelles
et des clientèles spécifiques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-06-02



Dossier # : 1160552002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural- volet 1, totalisant la somme de 135 818,50\$, incluant les frais de concours,aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel. / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du programme d'art mural - volet 1, totalisant la somme de 135 818,50\$, incluant les frais de concours, aux organismes ci-après désignés pour l'année 2016 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Promoteur	Projet	Service de la culture	Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	Budget octroyé MCC/Ville
Diffusion AGC Montréal	Simon Bachand	12 000,00\$	12 000,00\$	24 000,00\$
Diffusion AGC Montréal	Miles «El MAc» McGregor	22 750,00 \$	22 750,00\$	45 500,00\$
MU	Annie Hamel	15 000,00\$	15 000,00\$	30 000,00\$
MU	Dominique Desbiens et Bruno Rouyère	16 483,50\$	16 483,50\$	32 967,00\$
	Frais de concours	1 675,75\$	1 675,75\$	3 351,50
	Totaux subvention	67 909,25\$	67 909,25\$	135 818,50 \$

2. d'approuver à cette fin les projets de convention entre la Ville de Montréal et les organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-02 14:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160552002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural- volet 1, totalisant la somme de 135 818,50\$, incluant les frais de concours,aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel. / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans ses politiques et programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d’améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l’accès aux arts et à la culture, d’encourager l’engagement des citoyens dans l’amélioration de leur milieu, d’entretenir et d’embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. Depuis les années 70, la Ville de Montréal encourage la réalisation de murales privées et publiques en soutenant diverses initiatives, les plus récentes étant les suivantes :

- 2012 : Formalisation du programme annuel Graffitis et murales, visant la prévention des graffitis, notamment par la réalisation de murales. Le financement et la gestion du programme relève du Service de la concertation des arrondissements (SCA).
- 2014 : Mise sur pied du Projet pilote d’art mural, visant notamment à enrichir le patrimoine artistique et soutenir la création. La gestion du projet relève du Service de la culture, avec la participation financière du SCA et du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Dans une perspective de renouveler les programmes de murales des deux services municipaux (concertation des arrondissements et culture), des bilans ont été réalisés. Ils ont permis de constater la forte appréciation et les impacts positifs des projets de murales : embellissement des lieux, prévention des graffitis et de la malpropreté, mobilisation des communautés locales dans l’amélioration de leur milieu, diversification des opportunités de création artistique, amélioration de l’accès à l’art dans plusieurs quartiers montréalais, etc. Forte de ces constats et face à la demande croissante, la Ville de Montréal souhaite reconduire son soutien à l’art mural à l’intérieur d’un seul programme qui rejoint autant les préoccupations et les besoins des artistes, des citoyens, des organismes que de la Ville.

En ce sens, une collaboration entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et l'arrondissement de Ville-Marie a mené à la mise sur pied du Programme d’art mural. Celui-ci vise à embellir l’espace public montréalais par la réalisation de murales extérieures visibles, créatives et liées à leur contexte. Il comporte trois volets, correspondant chacun à une démarche et à des critères d’appréciation différents.

Le présent sommaire décisionnel concerne le premier volet, nommé Murales de grande visibilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 0919- Séance ordinaire du mercredi 13 mai 2015. Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 192 350 \$, aux promoteurs (organismes et arrondissements) ci-après désignés, pour l'année 2015, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel du ministère de la Culture et des Communications (MCC). / Approuver à cette fin les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers. / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de 100 000 \$ et d'autoriser la Division des quartiers culturels du Service de la culture à affecter cette somme pour la réalisation du projet pilote d'art mural, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. / Autoriser un virement budgétaire au montant de 96 175 \$ en provenance du budget 2015 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture;

CE15 0921 -Séance ordinaire du mercredi 13 mai 2015. Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 166 750 \$, aux organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, et ce, à même le budget de fonctionnement de la Ville /Approuver les 11 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier/ Autoriser la directrice du Service de la concertation des arrondissements à signer ces conventions pour et au nom de la Ville de Montréal / Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE 14 1071 - Assemblée du 2 juillet 2014. Accorder un soutien financier non récurrent dans le cadre d'un projet pilote pour la réalisation de murales, totalisant la somme de 175 030 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel / Approuver les projets de convention à cet effet. Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 100 000 \$ /Autoriser un virement budgétaire de 87 515 \$ en provenance du budget 2014 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture;

CE 14 0874 - Assemblée du 11 juin 2014. Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, totalisant la somme de 155 000 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le volet 1 du Programme d'art mural est principalement axé sur la qualité artistique des murales. Il vise la réalisation de grandes murales sur des murs offrant une très bonne visibilité à partir du domaine public. Il s'adresse aux organismes à but non lucratif producteurs de murales ayant plus de deux ans d'expérience et associés à un artiste professionnel, à un muraliste ou à un collectif d'artistes reconnu. Les projets doivent avoir obtenu l'appui de l'arrondissement concerné.

Le volet 1 est géré par la Service de la culture et est financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Un appel de projets pour les volets 1 et 2 du Programme d'art mural a été lancé en février 2016. Dans le volet 1, onze projets ont été déposés. Dix de ces projets étaient admissibles selon les critères dictés. Ils ont été présentés au jury.

Le jury était composé :

- D'un artiste professionnel;
- D'un représentant du milieu de l'art urbain;
- D'un représentant des organismes communautaires;
- D'un représentant du Service de la culture;
- D'un représentant du ministère de la Culture et des Communications;
- D'un représentant de l'arrondissement Ville-Marie;
- D'un représentant du Service de la concertation des arrondissements.

Les projets du volet 1 du programme d'art mural ont été choisis par le jury sur la base des critères suivants:

- Qualité du portfolio et de la démarche artistique proposée (50 %)
- Visibilité, accessibilité et impact visuel du projet (15 %)
- Activités de médiation culturelle (10 %)
- Mobilisation des citoyens, des entreprises et des organismes locaux (10 %)
- Faisabilité technique et financière du projet proposé (10 %)
- Adéquation du projet avec les problématiques et les objectifs du milieu (5 %)

Le volet 1 du Programme d'art mural dispose d'un budget de 200 000 \$ par année, la moitié provenant de la Ville de Montréal et l'autre moitié du ministère de la Culture et des Communications. La contribution financière pourrait atteindre 2/3 de la valeur du projet, jusqu'à concurrence de 49 000 \$. Si le projet est de plus de 73 500 \$, le total ne dépasserait pas 49 000 \$. Le budget de réalisation de l'œuvre d'art inclut les honoraires de l'artiste, la pré-production, la médiation, la réalisation et l'entretien.

Des 10 projets soumis au jury, 4 sont recommandés.

Pour le volet 1, 2016: le montants total des subventions est de **132 467,00\$**, les tableaux suivants détaillent l'attribution des fonds. À ce montant s'ajoute les frais de concours de **3 351,50\$**

Promoteur	Projet	Artiste	localisation	Budget total	Budget octroyé MCC/ Ville
Diffusion AGC Montréal	Rue Saint-Laurent	Simon Bachand	Le Plateau Mont-Royal	40 100,00 \$	24 000,00 \$
Diffusion AGC Montréal	Rue Chateaubriand	Miles «El Mac» McGregor	Rosemont La-Petite-Patrie	84 550,00 \$	45 500,00 \$
MU	Parc Sœur Madeleine-Gagnon	Annie Hamel	Rosemont La-Petite-Patrie	45 000,00 \$	30 000,00 \$
MU	Avenue Laurier Ouest	Dominique Desbiesn et Bruno Rouyère	Le Plateau Mont-Royal	49 450,00 \$	32 967,00 \$

			TOTAL	219 050,00 \$	132 476,00 \$
--	--	--	--------------	----------------------	----------------------

Promoteur	Projet	Service de la culture	Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	Budget octroyé MCC/Ville et % du projet
Diffusion AGC Montréal	Simon Bachand	12 000,00\$	12 000,00\$	24 000,00\$ / 59,85% du projet
Diffusion AGC Montréal	Miles «El MAC» McGregor	22 750,00 \$	22 750,00\$	45 500,00\$ / 53,85% du projet
MU	Annie Hamel	15 000,00\$	15 000,00\$	30 000,00\$ / 66,66 % du projet
MU	Dominique Desbiens et Bruno Rouyère	16 483,50\$	6 1483,50\$	32 967,00\$ / 66,66% du projet
Frais de concours		1 675,75	1 675,75	3 351,50\$
Totaux subvention		67 909,25\$	67 909,25\$	135 818,50\$

JUSTIFICATION

Les objectifs du Programme d'art mural sont de :

- Embellir le paysage urbain par l'art
- Soutenir et mettre en valeur la création artistique
- Favoriser une plus grande mobilisation des citoyens, entreprises et organismes dans l'amélioration de leur milieu de vie
- Prévenir le vandalisme, notamment l'apparition de graffitis
- Faciliter l'accès à l'art dans l'ensemble des quartier montréalais
- Augmenter les sentiments de fierté et d'appartenance à la Ville
- Enrichir le patrimoine artistique public

La mise sur pied de ce « Programme de développement de l'art mural » vise donc à établir de nouveaux standards en matière d'art mural à la Ville de Montréal et ainsi à établir les lettres de noblesse de cette forme d'expression. Cette opération qualitative et organisationnelle doit être complémentaire aux stratégies de propreté déjà en place et aux projets qui continueront d'en découler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de **135 818,50\$** sera financé par le règlement d'emprunt de compétence 16-032 Entente Développement Culturel CM 16 0371.

Cette dépense sera assumée à **100 %** par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015 – 2016.

La dépense de **135 818,50 \$** est subventionnée à **50%** dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de **67 909.25 \$** et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: **15-04.02.01.00-0099**.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les murales dans les deux arrondissements auront un impact auprès des usagers puisqu'elles se déploieront sur des murs extérieurs et seront visibles de l'espace public pour les citoyens. Les artistes choisis sont des muralistes et artistes accomplis et reconnus. Les organismes ont de l'expérience et les arrondissements les soutiennent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée et validée par le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les calendriers des organismes et arrondissements et les activités de médiations avec la population et les partenaires. Inaugurations à planifier avec les partenaires au cours de l'été 2016.

- signature des conventions : juin 2016
- réalisation des murales : juin à octobre 2016
- médiation culturelle: mai à octobre 2016
- support à la réalisation des projets : tout au long des projets
- inauguration des projets de murales : juillet à octobre 2016
- réception de la part des organismes des bilans de projet : novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du Service de la culture . À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chloé ROUMAGÈRE, Service des communications

Lecture :

Chloé ROUMAGÈRE, 1er juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-25

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-06-02



Dossier # : 1167102001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2, totalisant la somme de 300 000,00 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet. / Désigner Mme Guylaine Brisson, directrice du Service de la concertation des arrondissements, pour les signer pour et au nom de la Ville de Montréal.

Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2, totalisant la somme de 300 000,00 \$, aux organismes désignés au sommaire décisionnel et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement.

1. Approuver les projets de convention à cet effet.
2. Désigner Mme Guylaine Brisson, directrice du Service de la concertation des arrondissements, pour les signer pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-04 07:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167102001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2, totalisant la somme de 300 000,00 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet. / Désigner Mme Guylaine Brisson, directrice du Service de la concertation des arrondissements, pour les signer pour et au nom de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans ses politiques et programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique.

Depuis les années 70, la Ville de Montréal encourage la réalisation de murales privées et publiques en soutenant diverses initiatives, les plus récentes étant les suivantes :

- 2012 : Formalisation du programme annuel Graffitis et murales, visant la prévention des graffitis, notamment par la réalisation de murales. Le financement et la gestion du programme relèvent du Service de la concertation des arrondissements (SCA).
- 2014 : Mise sur pied du Projet pilote d'art mural visant notamment à enrichir le patrimoine artistique et soutenir la création. La gestion du projet relève du Service de la culture, avec la participation financière du SCA et du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Dans une perspective de renouveler les programmes de murales des deux services municipaux (concertation des arrondissements et culture), des bilans ont été réalisés. Ils ont permis de constater la forte appréciation et les impacts positifs des projets de murales : embellissement des lieux, prévention des graffitis et de la malpropreté, mobilisation des communautés locales dans l'amélioration de leur milieu, diversification des opportunités de création artistique, amélioration de l'accès à l'art dans plusieurs quartiers montréalais, etc. Forte de ces constats et face à la demande croissante, la Ville de Montréal souhaite reconduire son soutien à l'art mural à l'intérieur d'un seul programme qui rejoint autant les préoccupations et les besoins des artistes, des citoyens, des organismes que de la Ville.

En ce sens, une collaboration entre la Ville de Montréal (Service de la concertation des arrondissements, Service de la culture et Arrondissement Ville-Marie) et le ministère de la Culture et des Communications a mené à la mise sur pied du Programme d'art mural. Celui-

ci vise à embellir l'espace public montréalais par la réalisation de murales extérieures visibles, créatives et liées à leur contexte. Il comporte trois volets, correspondant chacun à une démarche et à des critères d'appréciation différents.

Le présent sommaire décisionnel concerne le deuxième volet, nommé Murales de quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240183 - Séance ordinaire du mardi 12 avril 2016. Réserver une somme de 125 000 \$ par année pendant trois ans, soit les années 2016, 2017 et 2018 pour un total de 375 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets de murales dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CE15 0921 -Séance ordinaire du mercredi 13 mai 2015. Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 166 750 \$, aux organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, et ce, à même le budget de fonctionnement de la Ville /Approuver les 11 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier/ Autoriser la directrice du Service de la concertation des arrondissements à signer ces conventions pour et au nom de la Ville de Montréal / Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE 15 0919- Séance ordinaire du mercredi 13 mai 2015. Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 192 350 \$, aux promoteurs (organismes et arrondissements) ci-après désignés, pour l'année 2015, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel du ministère de la Culture et des Communications (MCC). / Approuver à cette fin les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers. / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de 100 000 \$ et d'autoriser la Division des quartiers culturels du Service de la culture à affecter cette somme pour la réalisation du projet pilote d'art mural, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. / Autoriser un virement budgétaire au montant de 96 175 \$ en provenance du budget 2015 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture.

CE 14 1071 - Assemblée du 2 juillet 2014. Accorder un soutien financier non récurrent dans le cadre d'un projet pilote pour la réalisation de murales, totalisant la somme de 175 030 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel / Approuver les projets de convention à cet effet. Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 100 000 \$ /Autoriser un virement budgétaire de 87 515 \$ en provenance du budget 2014 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture.

CE 14 0874 - Assemblée du 11 juin 2014. Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, totalisant la somme de 155 000 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le volet 2 du Programme d'art mural est principalement axé sur la mobilisation des milieux et la prévention des graffitis. Il vise la réalisation de murales qui tiennent compte des besoins et des objectifs des communautés locales. Les projets doivent être conçus ou réalisés

en impliquant des citoyens, des entreprises, des organismes ou des institutions locales, notamment par des activités de consultation, de participation ou d'éducation. Il s'adresse aux organismes à but non lucratif et aux organismes publics ou parapublics autres que municipaux. Les projets doivent avoir obtenu l'appui de l'arrondissement concerné. Le volet 2 est géré par le Service de la concertation des arrondissements. Il est doté d'un budget maximal de 300 000 \$ provenant du Service de la concertation des arrondissements, auquel s'ajoute une contribution de l'arrondissement Ville-Marie pouvant aller jusqu'à 125 000 \$ pour les projets proposés dans cet arrondissement.

Les contributions financières octroyées peuvent aller jusqu'à concurrence de 49 000 \$ par projet et sont non récurrentes. La part de financement ne peut excéder 2/3, ou 66,7 %, du budget total du projet. Dans le cas des projets déposés dans Ville-Marie, le financement peut aller jusqu'à 100 % du coût des projets et jusqu'à concurrence de 98 000 \$, la part de l'arrondissement étant incluse dans le programme. Cette contribution est réalisée à raison de 50 % de financement des services centraux et 50 % de l'arrondissement Ville-Marie par projet.

En février 2016, un appel de projets pour les volets 1 et 2 du Programme d'art mural a été lancé. Dans le volet 2, quarante-deux projets ont été déposés, dont onze dans l'arrondissement Ville-Marie. Trente-huit de ces projets étaient admissibles selon les critères énoncés, dont dix dans Ville-Marie. Ils ont été présentés au jury.

Le jury était composé de :

- Un artiste en arts visuels
- Une représentante du milieu de l'art urbain
- Une représentante du milieu communautaire
- Un représentant du Service de la concertation des arrondissements de la Ville de Montréal
- Une représentante du Service de la culture de la Ville de Montréal
- Une représentante du ministère de la Culture et des Communications
- Une représentante de l'arrondissement Ville-Marie

Les critères d'appréciation des projets du volet 2 étaient les suivants :

- Adéquation du projet avec les problématiques et les objectifs du milieu (30 %)
- Mobilisation des citoyens, des entreprises et des organismes locaux (20 %)
- Qualité du portfolio et de la démarche artistique proposée (20 %)
- Visibilité, accessibilité et problématique du mur ou du secteur visé (15 %)
- Faisabilité technique et financière du projet proposé (10 %)
- Répartition équilibrée des projets sur le territoire montréalais (5 %)

Des 38 projets soumis au jury, 4 sont recommandés dans l'arrondissement Ville-Marie et 12 dans les autres arrondissements, pour un total de 16 projets recommandés.

Pour le volet 2, le montant total des contributions financières provenant du Service de la concertation des arrondissements est de **300 000,00\$**. Les tableaux suivants détaillent l'attribution des fonds.

Projet				Budget				
Nom de l'organisme	Nom du projet	Artiste (s)	Localisation	Service de la concertation des arrondissements	Arrondissement	Programme d'art mural - total	Budget global	Proportion du budget global
Arrondissement Ville-Marie								
MU	Habitations Jeanne-Mance	Philip Adams	Ville-Marie	10 375,00 \$	10 375,00 \$	20 750,00 \$	57 250,00 \$	18,1%
MU	Ruelle Musée des Beaux-arts	Artistes variés / Gene Pendon et al.	Ville-Marie	12 150,00 \$	12 150,00 \$	24 300,00 \$	34 300,00 \$	35,4%
MU	Bâtisseurs culturels Centre-Sud	Artistes variés / Cyndie Belhumeur et al.	Ville-Marie	11 750,00 \$	11 750,00 \$	23 500,00 \$	25 000,00 \$	47,0%
Éco-quartier Peter-McGill (SAESEM)	Shaughnessy Village	Kris Wik / A'Shop	Ville-Marie	14 725,00 \$	14 725,00 \$	29 450,00 \$	29 450,00 \$	50,0%
Total des contributions octroyées				49 000,00 \$	49 000,00 \$	98 000,00 \$	146 000,00 \$	33,6%
Autres arrondissements								
SPAG	Rue Ontario - Gilles Vigneault	Laurent Gascon	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	30 000,00 \$	5 000,00 \$	30 000,00 \$	47 100,00 \$	63,7%
La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve	RUI Hochelaga	Nelson Béguin & Annie Yung / Kris Wik	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	19 037,37 \$	- \$	19 037,37 \$	35 037,37 \$	54,3%
YQQ	Ruelles vertes	Doran Rabilloud et Yavana / A'Shop	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	15 000,00 \$	- \$	15 000,00 \$	24 500,00 \$	61,2%
Maison des jeunes l'Escalier de Lachine	Quartier Saint-Pierre	Jasmin Guérard-Alie et Simon Bachand	Lachine	25 122,04 \$	10 400,00 \$	25 122,04 \$	38 722,04 \$	64,9%
Coalition de la Petite Bourgogne	Sentier de la Bourgogne	Jasmin Guérard-Alie et Simon Bachand	Le Sud-Ouest	17 636,72 \$	5 784,42 \$	17 636,72 \$	26 512,60 \$	66,5%
Vrac Environnement	Culture Vélo / parc Jarry	Cyndie Belhumeur	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8 500,00 \$	500,00 \$	8 500,00 \$	16 000,00 \$	53,1%
École Monseigneur-Richard	Façade de l'école	Guillaume Lapointe (ZEK) / A'Shop	Verdun	19 620,00 \$	5 000,00 \$	19 620,00 \$	29 720,00 \$	66,0%
École au Pied-de-la-montagne	Cour de l'école	Bryan Beyung / A'Shop	Le Plateau-Mont-Royal	19 500,00 \$	8 000,00 \$	19 500,00 \$	36 500,00 \$	53,4%
SODER	Ruelles vertes	Artistes variés / Adeline Benhammouda et al.	Rosemont-La Petite-Patrie	20 583,20 \$	1 176,30 \$	20 583,20 \$	34 483,25 \$	59,7%
SODER	Chemin vert Marconi-Alexandra	Yavana Chhem-Kieth (Fonki) / A'Shop	Rosemont-La Petite-Patrie	25 070,90 \$	183,80 \$	25 070,90 \$	38 319,50 \$	65,4%
MU	Parcours Vieux Saint-Laurent	Cyndie Belhumeur	Saint-Laurent	21 500,00 \$	25 000,00 \$	21 500,00 \$	49 000,00 \$	43,9%
Prévention CDN - NDG	Sutton Plumbing / tunnel Melrose	Guillaume Lapointe (ZEK) / A'Shop	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	29 429,77 \$	10 000,00 \$	29 429,77 \$	45 929,77 \$	64,1%
Sous-total autres arrondissements				251 000,00 \$	71 044,52 \$	251 000,00 \$	421 824,53 \$	59,5%
Total des contributions octroyées				300 000,00 \$	120 044,52 \$	349 000,00 \$	567 824,53 \$	52,8%

Organisme	Évolution des contributions			
	2013	2014*	2015*	2016
MU	85 000,00 \$	55 000,00 \$	61 500,00 \$	55 775,00 \$
SODER	20 000,00 \$	25 000,00 \$	15 000,00 \$	45 654,10 \$
Prévention CDN - NDG	20 000,00 \$		- \$	29 429,77 \$
SPAG	10 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	30 000,00 \$
YQQ	23 000,00 \$		- \$	15 000,00 \$

Maison des jeunes l'Escalier de Lachine	22 000,00 \$	20 000,00 \$	15 000,00 \$	25 122,04 \$
Éco-quartier Peter-McGill (SAESEM)	- \$	- \$	- \$	14 725,00 \$
La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve	- \$	- \$	- \$	19 037,37 \$
Coalition de la Petite Bourgogne	- \$	- \$	- \$	17 636,72 \$
Vrac Environnement	- \$	- \$	- \$	8 500,00 \$
École Monseigneur-Richard	- \$	- \$	- \$	19 620,00 \$
École au Pied-de-la- montagne	- \$	- \$	- \$	19 500,00 \$
Carrefour d'éducation populaire PSC		- \$	- \$	- \$
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville		15 000,00 \$	15 000,00 \$	- \$
MURAL	- \$	10 000,00 \$	- \$	- \$
CDU Faubourg Saint- Laurent		10 000,00 \$	- \$	- \$
Diffusion A.G.C. Montréal	- \$	- \$	33 550,00 \$	- \$
Santropol Roulant	- \$	- \$	6 700,00 \$	- \$
Total des contributions	200 000,00 \$	150 000,00 \$	161 750,00 \$	300 000,00 \$

* En 2014 et 2015, le Service de concertation des arrondissements a transféré respectivement 96 175 \$ et 87 515 \$ au Service de la culture pour le Projet pilote d'art mural.

JUSTIFICATION

Les objectifs du Programme d'art mural sont de :

- Embellir le paysage urbain par l'art
- Soutenir et mettre en valeur la création artistique
- Favoriser une plus grande mobilisation des citoyens, entreprises et organismes dans l'amélioration de leur milieu de vie
- Prévenir le vandalisme, notamment l'apparition de graffitis
- Faciliter l'accès à l'art dans l'ensemble des quartiers montréalais
- Augmenter les sentiments de fierté et d'appartenance à la Ville
- Enrichir le patrimoine artistique public

Les projets ont été soumis dans le cadre d'un appel de projets largement diffusé, et les projets ont été recommandés par le jury selon des critères conformes aux objectifs du Programme d'art mural.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La provenance et l'imputation des crédits pour la dépense de 300 000 \$ seront assurées à partir du budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les murales dans les dix arrondissements auront un impact auprès des usagers puisqu'elles se déploieront sur des murs extérieurs et seront visibles de l'espace public pour les citoyens. Leur réalisation s'inscrit dans le cadre de besoins identifiés par les communautés concernées, notamment en termes de prévention des graffitis et de développement social. Les citoyens, élèves, institutions et organisations locales sont fortement impliqués et mobilisés dans les projets choisis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée et validée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les calendriers des organismes et arrondissements et les activités de médiation avec la population et les partenaires. Inaugurations à planifier avec les partenaires au cours de l'été 2016.

Les étapes subséquentes sont les suivantes:

- Signature des conventions : juin 2016
- Implication des communautés concernées: juin à octobre 2016
- Réalisation des murales : juin à octobre 2016
- Support à la réalisation des projets : tout au long des projets
- Inauguration des projets de murales : juillet à octobre 2016
- Réception de la part des organismes des bilans de projet : novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle RIENDEAU, Service de la culture
Manon OUELLET, Ville-Marie
Isabelle GAY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DORVAL-DOUVILLE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-01

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division - soutien aux projets et programmes

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2016-06-03

CE : 20.045
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.046

2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.047
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.048
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1163219004

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$, plus taxes du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats externes dans le cadre du dossier de réclamation auprès de PricewaterhouseCooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens des entreprises du groupe Catania.

1. autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$, plus taxes du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats externes dans le cadre du dossier de réclamation auprès de PricewaterhouseCooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens des entreprises du groupe Catania.
2. d'imputer cette sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée 100 % par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-12 15:08

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163219004

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$, plus taxes du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats externes dans le cadre du dossier de réclamation auprès de PricewaterhouseCooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens des entreprises du groupe Catania.

CONTENU

CONTEXTE

À l'automne 2014, les sociétés du groupe corporatif Catania ont entrepris des démarches de liquidation en vertu de la loi canadienne sur les sociétés par actions. La firme PricewaterhouseCoopers inc. agit à titre de contrôleur (M. Christian Bourque). Le 13 novembre 2014, la Ville de Montréal a produit à l'égard de Construction Frank Catania & associés inc. (ci-après « Construction Catania ») une réclamation au montant de 23 699 704,35 \$, dont 20,7 M \$ sont reliés aux dommages subis par la Ville à cause de soumissions truquées en raison de collusion entre les soumissionnaires, et 2,9 M \$ aux travaux d'infrastructures encore alors à être complétés dans le cadre du projet « Faubourg Contrecoeur ».

Au début 2015, les échanges entre la Ville et le liquidateur avaient principalement porté sur le projet Contrecoeur pour permettre la poursuite des travaux d'infrastructures, ce qui fut convenu.

C'est donc surtout à compter de l'automne 2015 que les discussions ont commencé au sujet de la réclamation principale de la Ville en vue de récupérer les sommes payées en trop à cause du trucage de contrats publics auquel Construction Catania s'était livré au cours des dernières décennies. L'importance de l'enjeu, la spécificité de ce domaine de droit particulier, l'insolvabilité, conjuguées aux limites des ressources à l'interne, nous avaient alors incité à recourir aux services professionnels d'avocats-conseils externes en droit de la liquidation/faillite. Notre service avait choisi de retenir les services de Me Lescop de la firme IMK, compte tenu de son expertise développée en litige civil, commercial et municipal. Ce travail externe s'effectue en étroite collaboration avec notre service et celui du contrôleur général.

Les discussions se sont donc poursuivies entre le liquidateur et la Ville à l'égard de la réclamation de remboursement soumise par la Ville.

Toutefois, soudainement le 19 janvier 2016, le liquidateur PricewaterhouseCoopers inc. a fait signifier aux créanciers une requête pour l'émission d'une ordonnance autorisant des distributions intérimaires de 6 M \$. Cette requête était prévue être présentable le 5 février devant la chambre commerciale de la Cour supérieure et en ce domaine les délais sont très courts alors que les avocats du liquidateur insistaient pour procéder immédiatement. Après

avoir échoué à contester la première demande de report de la Ville afin qu'elle soit en mesure d'analyser la portée de cette requête et de s'adjoindre les services d'un expert-comptable, les avocats du liquidateur avaient requis de la chambre commerciale de la Cour un échéancier extrêmement serré avec audition prévue tout d'abord en mars, puis en mai 2016.

Après analyse, en réponse à cette requête du liquidateur, la Ville a alors exprimé son opposition puisque cette distribution d'argent ne s'expliquait par aucun impératif de la liquidation. En effet, comme indiqué dans le dossier décisionnel 2163219004, au soutien d'une majoration de la réserve de crédits pour honoraires des avocats externes, la procédure soulevait de très nombreuses questions quant aux raisons qui la sous-tendaient, ne serait-ce du fait qu'à l'ultime, cette distribution impliquait un versement de 700 000 \$ aux actionnaires du Groupe Catania, notamment Giuseppina Catania, Paolo Catania, et Martin D'Aoust et que, selon nous, elle impliquait un risque pour le groupe corporatif Catania de se trouver à court de liquidités, d'autant plus que le liquidateur n'avait toujours pas statué sur plusieurs réclamations, dont surtout celle de la Ville.

Il a alors été demandé aux avocats externes IMK de comparaître formellement pour défendre les intérêts de la Ville et les crédits alloués à la représentation externe de la Ville avaient été majorés à 60 000 \$ (dossier décisionnel 2163219004 - février 2016). Il a aussi été jugé nécessaire de s'adjoindre les services d'un expert-comptable spécialisé en insolvabilité (M. Éric Barbieri du cabinet Richter - dossier décisionnel 2163219008 - février 2012 - crédits de 50 000 \$ plus taxes).

Le travail rigoureux de l'expert-comptable a porté fruit puisque les nombreux arguments contenus à son rapport du 1er avril 2016, combinés à celui des avocats externes, ont fait en sorte que, le 8 avril 2016, les procureurs du liquidateur ont finalement renoncé à plaider leur requête pour distributions intérimaires.

Aucun autre créancier (non plus que les autorités fiscales) ne s'est manifesté pour contester cette initiative du liquidateur. Il apparaît que la créance de la Ville devient dès lors l'enjeu crucial de cette liquidation. Récemment, le liquidateur a annoncé qu'il concentrera désormais ses efforts à traiter la réclamation de la Ville de Montréal dans le cadre du processus de liquidation et vouloir notamment imputer en tout ou en partie à la Ville la responsabilité « commission d'un acte fautif » à cause de l'implication de préposés corrompus ou de membres en autorité. Il avait demandé qu'une conférence de gestion soit fixée rapidement devant le tribunal afin de traiter et de trancher plusieurs questions préliminaires, incluant l'application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*, chapitre R-2.2.0.0.3, dans le cadre du processus de liquidation mais, dans l'intervalle, il a quand même choisi de participer au Programme de remboursement volontaire.

La qualité du travail effectué par les avocats externes et leur maîtrise du dossier sont des plus appréciées. À ce jour, pour défendre les intérêts de la Ville, les services professionnels des avocats externes ont coûté près de 60 000 \$. Compte tenu de l'intention annoncée du liquidateur de faire obstacle à la réclamation de la Ville, il faut prévoir que ~~à court terme~~ les ressources à y être consacrées seront encore importantes et il faut alors dès maintenant s'assurer de disposer de montants suffisants pour continuer à y faire face. Les débats judiciaires qui se dessinent impliqueront donc d'importants honoraires professionnels, mais dans un contexte de liquidation où, en principe, il est censé y avoir suffisamment d'argent pour payer tous les créanciers « reconnus » avant d'en distribuer aux actionnaires.

Nous recommandons dès lors de majorer ici de 60 000 \$ (plus taxes) les crédits alloués aux avocats externes, soit pour un total à ce jour de 120 000 \$, montant qui correspond à notre évaluation des coûts de ces services.

Le taux horaire de Me Lescop est de 285 \$/h en conformité avec la grille tarifaire adoptée en 2014 par le comité exécutif.

Des services additionnels de l'expert-comptable seront également requis pour l'analyse des créances intergroupe entre les diverses sociétés corporatives de l'ensemble Catania, toutes ultimement détenues par les mêmes actionnaires. Le dossier décisionnel 2163219015 recommande une majoration de crédit de 40 000 \$ pour les travaux de cet expert (pour un total réservé de 90 000 \$).

N/D 14-002910

Cour supérieure - chambre commerciale 500-11-047375-148

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2163219004 - 8 février 2016 - Autoriser une somme additionnelle de 31 500 \$, plus taxes du cabinet Irving Mitchel Kalichman à titre d'avocat conseil dans le cadre du dossier de réclamation auprès de PriceWaterhousecooper Inc. en sa qualité de liquidateur aux biens de Construction Frank Catania & Associés Inc. c. Ville de Montréal. (C.S. : 500-11-047375-148; N/D: 14-002910) Imputation: corporative;

2154403012 - 17 novembre 2015 - Retenir les services du cabinet Irving Mitchel Kalichman à titre d'avocat conseil dans le cadre du dossier de réclamation auprès de PriceWaterhousecooper Inc en sa qualité de liquidateur aux biens de Construction Frank Catania & Associés Inc. c. Ville de Montréal (500-11-047375-148) et AUTORISER à cette fin la somme de 28 500 \$, plus taxes. N/d :14-002910 / Imputation corporative;

2163219008 - 16 février 2016 - Retenir les services de monsieur Barbieri de la firme Richter comptable et réserver à cette fin une somme de 50 000 \$ plus taxes dans le cadre du dossier Catania. (N/D: 14-002910) Imputation: corporative;

2163219015 - AUTORISER une somme additionnelle de 40 000 \$ plus taxes pour les services de monsieur Barbieri de la firme Richter dans le cadre du dossier Catania. (N/D: 14-002910) Imputation: corporative;

DESCRIPTION

Autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$, plus taxes du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocat à titre d'avocats externes dans le cadre du dossier de réclamation auprès de PricewaterhouseCooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens des entreprises du groupe Catania.

JUSTIFICATION

L'enjeu monétaire est considérable et les délais extrêmement serrés devant la chambre commerciale de la Cour supérieure. Pour veiller à la meilleure défense des intérêts de la Ville dans ce dossier, la contribution des avocats externes s'est avérée à ce jour indispensable et il est nécessaire d'y allouer les crédits additionnels en conséquence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation corporative
Montant: 60 000 \$ (plus taxes)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paule BIRON
Avocate chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-04

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef adjoint

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe GAGNIER

Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2016-05-10

Directeur des Affaires civile et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2016-05-10



Dossier # : 1163220003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 375 000 \$ à Gai Écoute inc., pour les années 2016 à 2018, soit 125 000 \$ en 2016, 125 000 \$ en 2017 et 125 000 \$ en 2018, pour contribuer à la mise en oeuvre des orientations et des priorités de l'organisme et prolonger le service du centre d'écoute pendant la nuit afin d'offrir un service 24 h par jour et 7 jours par semaine, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) / Autoriser pour l'année 2016 le virement d'une somme de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du SDSS / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du SDSS à la hauteur de 100 000 \$ pour les exercices 2017 et 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'octroyer un soutien financier de 375 000 \$ à Gai Écoute Inc., pour l'année 2016, sur trois ans, soit 125 000 \$ en 2016, 125 000 \$ en 2017 et 125 000 \$ en 2018, pour continuer de soutenir le projet de mise en oeuvre des orientations et des priorités de l'organisme et soutenir le projet de prolongation du service du centre d'écoute pendant la nuit afin d'offrir un service 24 h par jour et 7 jours par semaine;
2. d'autoriser à cet effet un virement budgétaire d'une somme de 100 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale, vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
3. d'autoriser à cet effet l'ajustement requis de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), à hauteur de 100 000 \$ pour les exercices 2017 et 2018;
4. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;

5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-09 14:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163220003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 375 000 \$ à Gai Écoute inc., pour les années 2016 à 2018, soit 125 000 \$ en 2016, 125 000 \$ en 2017 et 125 000 \$ en 2018, pour contribuer à la mise en oeuvre des orientations et des priorités de l'organisme et prolonger le service du centre d'écoute pendant la nuit afin d'offrir un service 24 h par jour et 7 jours par semaine, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) / Autoriser pour l'année 2016 le virement d'une somme de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du SDSS / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du SDSS à la hauteur de 100 000 \$ pour les exercices 2017 et 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Gai Écoute inc. est un centre d'écoute et de renseignements bilingue qui existe depuis 35 ans, dont la mission consiste à offrir du soutien aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT), à leurs proches et aux intervenants qui travaillent auprès d'eux. Les services de Gai Écoute s'articulent autour des axes ci-dessous :

- l'aide par l'écoute téléphonique;
- l'aide par le clavardage en privé;
- l'aide par courriel;
- les renseignements et les références;
- le Guide de ressources LGBT;
- la foire aux questions sur les réalités LGBT;
- le Registre des actes homophobes;
- les campagnes de sensibilisation.

Depuis l'an 2000, la Ville de Montréal octroie une somme annuelle de 25 000 \$ à Gai Écoute afin de contribuer à la réalisation de ses activités. Lors de la période 2014-2015, l'organisme a connu une augmentation de 12 % de l'utilisation de ses services et plusieurs appels reçus en dehors des heures d'ouverture n'ont pas été traités. Afin de mieux répondre aux besoins des personnes LGBT en détresse psychologique, Gai Écoute souhaite prolonger son service d'écoute, qui est actuellement offert de 8 h à minuit, de manière à offrir un service 24 h par jour et 7 jours par semaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1166 du 10 juin 2015

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Gai Écoute pour l'année 2015, pour contribuer à la réalisation de sa planification 2015, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports

CE14 0949 du 11 juin 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute pour contribuer à la réalisation de sa planification 2014

CE13 0880 du 12 juin 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute pour la réalisation de sa planification 2013

DESCRIPTION

À la suite d'un exercice de planification stratégique réalisé en 2014, Gai Écoute s'est donné comme mandat d'intervenir dans les trois grands axes suivants d'orientation : 1) visibilité de l'organisation, 2) développement d'outils, de formation et du bien-être du personnel écoutant et, 3) recherche de soutien financier. Le rapport d'étape déposé par Gai Écoute en novembre 2015 démontre que les actions entreprises par l'organisme en lien avec ces orientations sont déjà en marche. Le soutien financier de la Ville de Montréal vise à contribuer à la réalisation de la mise en oeuvre des orientations et des priorités 2016, 2017 et 2018 qui seront adoptées annuellement par le conseil d'administration de Gai Écoute. L'organisme pourra déposer une nouvelle demande à la Ville de Montréal pour ce projet en 2019.

En ce qui a trait au nouveau projet qui vise à offrir un service d'écoute 24 h par jour et 7 jours semaine, Gai Écoute a réalisé une analyse statistique auprès de deux autres lignes d'écoute au Québec offrant des services semblables, soit Tel-jeunes et Tel-aide, et les résultats démontrent que le besoin des personnes en détresse augmente au cours de la nuit, notamment de minuit à 3 h et à partir de 5 h 30.

Jusqu'à maintenant, l'offre de nuit n'était pas disponible en raison d'un manque de financement. Le soutien financier de la Ville de Montréal permettra d'embaucher, pour les trois prochaines années, deux professionnels de la relation d'aide pour couvrir les heures de nuit pendant la semaine et les week-ends. Comme tous les intervenants rémunérés par Gai Écoute, ces deux personnes seront des professionnels des sciences humaines tels que des travailleurs sociaux, des sexologues ou des psychologues. De plus, ce financement permettra de prolonger les contrats de l'employé à la coordination et de celui en philanthropie afin d'assurer la continuité du projet dans trois ans.

JUSTIFICATION

En contribuant à la mise en oeuvre des orientations et des priorités de Gai Écoute, la Ville de Montréal permet à l'organisme de poursuivre ses activités et d'offrir une écoute attentive, de l'information sur l'orientation sexuelle et des renseignements généraux à toutes les personnes qui en ont besoin. Ceci contribue à l'intégration des personnes LGBT dans la société et à leur bien-être.

De plus, en soutenant la mise en oeuvre de l'implantation du service d'écoute 24 h par jour

et 7 jours par semaine, Gai Écoute sera en mesure de répondre à un plus grand nombre de personnes en détresse qui travaillent sur des quarts de travail en rotation, à ceux et celles qui ont une vie nocturne ainsi qu'à toutes les personnes qui souffrent d'insomnie et éprouvent de l'angoisse ou de l'anxiété. Au cours des prochaines années, l'organisme entend mettre en place une structure philanthropique qui assurera la continuité des services en 2019 et pour les années subséquentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total annuel de ce dossier, soit 125 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 25 000 \$ est prévue au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Une somme de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale devra être virée au budget du SDSS pour compléter le montant.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des deux exercices subséquents jusqu'en 2018. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du SDSS à hauteur de 100 000 \$ est requis pour les exercices 2017 et 2018.

Cette dépense annuelle de 125 000 \$ est entièrement assumée par la ville centrale, pour 2016, 2017 et 2018.

Organisme	Projet	Soutien octroyé		Soutien recommandé 2016 (2016, 2017 et 2018)	Soutien financier / budget 2016 de l'organisme
		2014	2015		
Gai Écoute Inc.	Contribution à la mise en oeuvre des orientations et des priorités	25 000 \$	25 000 \$	75 000 \$ - soit 25 000 \$/an sur 3 ans	7 %
	Prolongation des services d'écoute - 24 h sur 24 h et 7 jours par semaine	S/O	S/O	300 000 \$ - soit 100 000 \$/an sur 3 ans	28 %
Total		25 000 \$	25 000 \$	375 000 \$ - soit 125 000 \$/an sur 3 ans	35 %

Les versements seront effectués conformément aux dates inscrites à la convention signée entre la Ville de Montréal et l'organisme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Parmi les services offerts par l'organisme, l'écoute téléphonique continue d'être le service le plus utilisé (72 %). En effet, 84 % des personnes qui communiquent avec Gai Écoute le font principalement pour obtenir de l'aide et un peu moins de la moitié de ces appels, soit 49 %, provient de personnes qui habitent la grande région de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du service d'écoute de nuit se fera par l'organisme à partir de sa campagne de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 Présentation au comité exécutif

Août 2016 Présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-06-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-06-09

CE : 20.051
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166390001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown.

Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement Inc., en date du 31 mai 2016 en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-02 11:15

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166390001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 mai 2010, Devimco Inc. a conclu un accord de développement avec la Ville de Montréal pour la mise en valeur de quatre emplacements situés dans le secteur Griffintown, soit au sud de la rue Wellington, de part et d'autre de la rue Peel. Cet accord comporte notamment des engagements en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables. Il y est entre autre stipulé au paragraphe 10.2, que si Devimco Inc. réalise d'autres projets immobiliers dans la zone de référence (en vert sur le plan en pièce jointe), il s'engage à conclure avec la Ville un nouvel accord de développement prévoyant la vente de terrains destinés à la réalisation de 15% de logements sociaux et communautaires ainsi que l'inclusion de 15 % de logements abordables privés.

Le 19 avril 2011, Devimco Inc. a signé une entente de cession avec Société en commandite Griffintown II et lui a ainsi cédé tous les droits et obligations issus de l'accord de 2010. Par la suite, Société en commandite Griffintown II a cédé partiellement ses droits à SEC Griffintown II Phase II (Condo - Tour 1), SEC Griffintown II Phase II (Condo - Tour 2), SEC Griffintown II Phase II (Tour 3), SEC Griffintown II Phase III Bloc I et SEC Griffintown II Phase III Bloc II, eux-mêmes dûment et conjointement représentés par leur mandataire Devimco Développement Inc (le Promoteur).

Par la suite, le Promoteur a débuté le développement sur deux autres emplacements (voir plan en pièce jointe) situés dans la zone de référence, soit sur l'îlot Ste-Ann (quadrilatère formé des rues Ottawa, Rioux, Basin et Du Séminaire) et l'îlot Peel (quadrilatère formé des rues Ottawa, Shannon, Wellington et Peel). Trois phases de construction, totalisant 434

logements, ont été réalisées sur ces emplacements. Un nouvel accord de développement n'a pas encore été conclu à ce jour, ces 3 projets ont été mis en chantier en utilisant un crédit de 69 unités de logement social issu de l'entente de 2010 (Devimco Inc. a fourni 69 unités sociales de plus qu'exigé en vertu de la Stratégie d'inclusion). Cependant, certains engagements doivent toujours être confirmés pour les logements abordables privés.

Récemment, le Promoteur a informé la Ville qu'il souhaite démarrer prochainement la construction de 2 autres phases totalisant 280 logements additionnels sur ces emplacements (îlot Ste-Ann phase 2 et îlot Peel phase 3). Compte tenu que le solde du crédit de 69 unités issu de l'entente de 2010 n'est pas suffisant pour combler les unités sociales requises pour les 2 prochaines phases, l'arrondissement du Sud-Ouest demande qu'une entente formelle soit conclue avec le Promoteur pour l'ensemble des 5 phases de développement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 22 avril 2010 - CG10 0151 - Approuver un projet d'accord entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - Phase 1

DESCRIPTION

Le présent sommaire soumet à l'approbation du conseil d'agglomération une lettre d'engagement du Promoteur qui vient modifier ses engagements antérieurs contenus dans l'entente de 2010.

Portée de la lettre d'engagement :

Les engagements du Promoteur en regard de la Stratégie d'inclusion pour les 3 phases déjà réalisées ainsi que les 2 prochaines phases qui seront autorisées prochainement, portent sur un total de 714 logements. Ces engagements sont confirmés dans une lettre d'engagement unilatéral datée du 31 mai 2016.

Les engagements du Promoteur comportent les éléments suivants :

- Suite à des négociations tenues depuis 2012 entre le Promoteur et l'arrondissement du Sud-Ouest, il a été convenu que soit versée une contribution financière au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion plutôt que de vendre un terrain à des fins de logements sociaux et communautaires pour les 714 logements concernés par la présente lettre d'engagement. La contribution financière convenue a été établie au montant de 14 667 \$ pour chaque logement social. Le montant de cette contribution financière est de 557 346 \$ et est calculée de la façon suivante :

$(714 \times 15\%) - (\text{crédit de 69 unités}) = 38 \text{ unités sociales}$

$38 \text{ unités sociales} \times 14\,667 \$ = 557\,346 \$$

- Cette somme sera déposée à la Ville par le Promoteur au plus tard 10 jours avant l'émission du permis de construire de la prochaine phase de construction.

L'entente conclue entre le promoteur et l'Arrondissement en juin 2013, donc avant les modifications aux paramètres de la Stratégie d'inclusion survenus en décembre 2015, se résume comme suit:

- Contribution financière au montant de 1.1 M \$ pour un projet comportant jusqu'à 960 logements
- En tenant compte du crédit de 69 unités sociales issu de l'accord de développement de 2010, cette contribution représente un montant de 14 667 \$ par unité sociale pour les premiers 960 logements du projet
- Le montant unitaire de 14 667 \$ est calculé comme suit:

960 logements

moins 460 logements attribuables au crédit de 69 unités (460 X 15% = 69)

500 logements soumis à la Stratégie d'inclusion

- $1\ 100\ 000\ \$ / (500 \times 15\%) = 14\ 667\ \$$ par unité sociale
- L'entente prévoit aussi l'obligation du Promoteur de fournir 15% de logements abordables, soit 65 unités prévues incessamment pour les 3 phases construites et 42 unités pour les 2 prochaines phases.

Les phases restantes à réaliser ultérieurement sur les îlots Ste-Ann et Peel et non visées par la présente lettre d'engagement, soit environ 450 logements, devront faire l'objet d'une autre entente à conclure prochainement et ce, à la demande du Promoteur. Cette future entente fera l'objet d'un dossier décisionnel distinct à être entériné par le conseil de l'agglomération.

La lettre d'engagement ne comporte aucun engagement pour la Ville de Montréal envers le Promoteur.

JUSTIFICATION

L'arrondissement ainsi que la Direction de l'habitation sont d'avis que les engagements du Promoteur respectent les exigences de la Stratégie d'inclusion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Stratégie d'inclusion s'inscrit dans les orientations du Plan de développement durable qui vise à créer des milieux de vie complets ce qui comprend notamment une mixité sociale ainsi que des unités abordables.

De plus, la réalisation de milieux mixtes comprenant des logements sociaux et communautaires ainsi que des logements abordables poursuit également l'objectif du Plan de développement durable qui vise à réduire le déficit migratoire entre Montréal et sa périphérie en retenant, en particulier, des jeunes ménages familiaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la lettre d'engagement du Promoteur datée du 31 mai 2016 par le conseil de l'agglomération de Montréal.

Versement par le Promoteur d'une somme de 557 346 \$ à être versée au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion.

Autorisation de la prochaine phase de construction par l'arrondissement du Sud-Ouest et et émission des permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie NADON, Le Sud-Ouest
Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Julie NADON, 30 mai 2016
Claude LAURIN, 9 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin F FERLAND
Conseiller - Développement de l'habitation

ENDOSSÉ PAR

Bernard CYR
Cadre sur mandat

Le : 2016-02-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2016-06-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-06-02

CE : 30.002
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160942003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , Bureau du protocole et de l'accueil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Résolution instituant l'Ordre de Montréal

Il est recommandé d'adopter la résolution créant l'Ordre de Montréal à titre de plus haute distinction honorifique décernée par la Ville, en complément aux symboles municipaux que sont les armoiries, adoptées en 1833, et le drapeau, adopté en 1938.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-10 17:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160942003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , Bureau du protocole et de l'accueil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Résolution instituant l'Ordre de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En complément aux symboles municipaux déjà existants que sont les armoiries adoptées en 1833 et le drapeau en 1938, le 375^e anniversaire de Montréal offre l'occasion de créer un Ordre de Montréal au titre de la plus haute distinction honorifique décernée par la Ville.

Ce legs prend le relais de l'Académie des Grands Montréalais sous la responsabilité de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain depuis 1988. Suite à une entente intervenue avec la CCMM, cette dernière a convenu de mettre fin à l'Académie pour faire place à l'Ordre de Montréal. Les membres de l'Académie seront toutefois reconnus membres de l'Ordre lors d'une cérémonie au moment du lancement des festivités du 375^e anniversaire en décembre prochain.

Grades

Comme le veut l'usage, l'Ordre de Montréal comporte différents grades les quels, par ordre décroissant sont:

- 1^o Commandeur ou commandeur, CM
- 2^o Officier ou officière, OM
- 3^o Chevalier ou chevalière, ChM

Critères d'admissibilité

Les récipiendaires de l'Ordre de Montréal se distingueront pour un ou plusieurs des motifs suivants, et ce, quel que soit leur secteur d'activité :

- L'éminence de leur contribution au développement de la ville
- La notoriété de leur apport au rayonnement national ou international de la métropole
- Le caractère exemplaire de leur engagement au service de leurs concitoyens
- La qualité remarquable de leurs réalisations professionnelles.

Appel public annuel

Un appel public annuel est prévu devant permettre de soumettre des candidatures selon les critères suivants :

- Être né sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- Résider sur ce même territoire ou y avoir résidé pendant au moins 5 ans;
- Exercer ou avoir exercé des activités professionnelles sur ce même territoire pendant au moins 5 ans.

Exceptionnellement et pour des motifs le justifiant, des personnes ne correspondant pas aux critères ci-dessus pourront être admises à l'Ordre.

Conseil de l'Ordre

Un Conseil consultatif formé de neuf personnes nommés par le comité exécutif sur la recommandation du maire et coprésidé par l'honorable Louise Arbour et Monsieur Bernard Voyer aura mandat de d'examiner les dossiers de candidatures soumis suite à l'appel public annuel et de formuler ses recommandations d'admission à l'Ordre.

Secrétariat de l'Ordre

L'administration des affaires courantes de l'Ordre est confiée au Bureau du protocole et de l'accueil (Bureau des relations internationales) , lequel agit à titre de Secrétariat de l'Ordre, en liaison avec les services administratifs appelés à apporter leur concours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn GAGNON
Chef de protocole et de l'accueil

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-10

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur



Dossier # : 1161114002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal.

Il est recommandé de:

1. Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-06 10:32

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161114002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Certains organismes à but non lucratif de Montréal (ONBL), écoquartiers de Montréal ainsi que des cuisines collectives font chaque année des demandes au Jardin botanique pour recevoir nos surplus de végétaux avant le début de la haute saison estivale. Occasionnellement, nous recevons, également des demandes d'échanges ou des dons de végétaux des sociétés partenaires du Jardin botanique. Parmi ces demandes se comptent notamment celles de quelques cuisines collectives, pour nos légumes et fines herbes, pour la préparation de repas en faveur des plus démunis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à céder, sans contrepartie financière, les surplus de végétaux du Jardin botanique, qui représentent moins de 1% des quantités produites, aux organismes demandeurs mentionnés ci-dessous, et d'autres dont les demandes sont potentiellement à venir, et ce dans la limite des quantités disponibles. La liste des demandes ainsi qu'une description des organismes sont présentés en pièces jointes.

OBNL

- Maison André-Gratton (Projet écocitoyen 2015-2016)
- Maison d'Haïti
- Centre du Plateau
- Le Chaînon
- Cercle des jeunes naturalistes
- Domaine Joly-Lotbinière
- Habitations Jeanne-Mance
- Fondation Mélio

ÉCO-QUARTIER

- Éco-quartier - Rosemont/Petite Patrie

CUISINES COLLECTIVES

- C-Vert
- Cap St-Barnabé
- Chic Resto Pop
- Cuisine collective de Côte-des-Neiges (à déterminer)

ÉVÉNEMENT PONCTUEL

- Championnat national d'agilité 2016

SOCIÉTÉS PARTENAIRES

- La Société des Rhododendrons du Québec (SRQ)

JUSTIFICATION

Les surplus de végétaux au Jardin botanique représentent généralement moins de 1 % des quantités produites. Étant donné que ces surplus ne peuvent être vendus à la boutique du Jardin botanique (on parle ici de végétaux de petit calibre: semences, jeunes pousses et de boutures), deux options s'offrent à l'équipe de l'horticulture: les donner ou les composter. En plus de réduire au minimum les surplus de végétaux envoyés au compost, les dons permettent d'entretenir de bons liens de partenariat avec des organismes de Montréal ou des sociétés partenaires du Jardin botanique de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier n'implique aucune dépense pour la Ville de Montréal. Chaque organisme viendra chercher les végétaux qui lui sont cédés au Jardin botanique de Montréal. Après une analyse préliminaire, chaque demande représente une valeur inférieure à 50 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mesures de récupération décrites dans ce projet contribueront à l'objectif du plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui vise à récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019. Le fait de faire des "dons" des surplus de végétaux à des organismes qui peuvent en profiter est la meilleure forme de récupération.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Jardin botanique se réserve le droit de fournir les végétaux quand la plantation des jardins extérieurs sera terminée, soit vers la fin juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LIMOGES
Chef de division de l'horticulture du Jardin
botanique de Montréal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-26

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-06-03



Dossier # : 1160335003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service

Il est recommandé :
d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-02 11:18

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160335003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal met notamment de l'avant deux projets innovants :

- la mise en place d'un réseau de 1 000 points de recharge électrique par la Ville de Montréal;
- le déploiement progressif par les entreprises privées de véhicules électriques en libre-service.

Le modèle retenu par la Ville pour l'électrification des véhicules en libre-service (VLS) prévoit :

- le déploiement progressif et ajustable d'un réseau de véhicules électriques en libre-service par des fournisseurs privés;
- un retrait progressif des vignettes universelles pour véhicules thermiques, entre 2017 et 2020, et leur remplacement par des vignettes universelles pour véhicules électriques;
- un ratio minimum déterminé par ordonnance du comité exécutif du total des vignettes à délivrer, par période, pour les véhicules de 4 places et plus, de façon à desservir les besoins des familles;
- une implantation des VLS électriques au centre-ville, au cours de 2016, et de façon progressive dans les autres quartiers d'ici 2020.

Pendant la période de transition pour le déploiement des véhicules électriques en libre-service, il est proposé que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la délivrance des permis de stationnement pour ces véhicules. La réglementation relative au stationnement des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue relève de la compétence du conseil de la ville à la suite de l'adoption d'une résolution en vertu de

l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal et d'une modification au Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

Le deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit qu'« un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». Afin de pouvoir continuer de délivrer des permis de stationnement pour les VLS dès le rapatriement des compétences par le conseil de la ville, il est proposé que l'arrondissement de Ville-Marie fournisse ce service. À cet effet, l'arrondissement de Ville-Marie soumettra à son conseil d'arrondissement un dossier afin d'adopter une résolution pour offrir ce service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0620 - 16 mai 2016 - Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

CM16 0614 - 16 mai 2016 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge.

CE15 0617 - 15 avril 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'intérêt international en vue d'implanter un système de VLS électriques.

CE14 1946 - 10 décembre 2014 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet l'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer.

DESCRIPTION

Le conseil de la ville est compétent à l'égard de la réglementation des permis de stationnement pour les VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et de la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules à la suite de l'adoption d'une résolution en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal et d'une modification au Règlement 08-055. Le conseil de la ville entend confier la délivrance de ces permis au nouvel organisme de gestion du stationnement qui sera créé, en lien avec l'adoption de la politique de stationnement. Jusqu'à l'entrée en fonction de cet organisme et à la mise en place du modèle encadrant les véhicules en libre-service, il est recommandé que l'arrondissement de Ville-Marie délivre ces permis.

JUSTIFICATION

En acceptant l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie de délivrer les permis de stationnement pour les VLS, l'administration municipale s'assure de poursuivre la délivrance des vignettes pendant la période de transition permettant le déploiement des véhicules électriques en libre-service et jusqu'à la mise en place d'un nouvel organisme de gestion du stationnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le fait d'accepter l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie afin de délivrer les permis de stationnement permettra de contribuer au déploiement des VLS, mode de transport qui favorise une utilisation optimisée de la voiture automobile et ainsi une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente de service en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal est essentielle afin de permettre la délivrance des permis de stationnement pendant la période de transition permettant le déploiement des véhicules électriques en libre-service et la mise en place d'un nouvel organisme de gestion du stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.0

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal du 20 juin 2016 :

- Adoption du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).
- Avis de motion du projet de règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service et du projet de règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).
- Acceptation de l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des VLS.

Conseil municipal du 22 août 2016 :

- Adoption du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service.
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie
Isabelle ROUGIER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 26 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LONGCHAMPS
CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT

ENDOSSÉ PAR

Lise BERNIER
Chef de division

Le : 2016-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-05-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-05-27



Dossier # : 1160725004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3e demande).

De recommander au conseil municipal :

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3e demande).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-08 14:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1160725004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3e demande).

CONTENU

CONTEXTE

KPH a été mandaté par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction. Cette reconstruction s'inscrit dans le cadre d'un projet Turcot plus global qui prévoit aussi la réalisation de lots préparatoires en mode traditionnel. Pour certains lots préparatoires, la Ville de Montréal a déjà émis un certificat de non-objection pour la construction d'infrastructures d'eau.

Dans le cadre de la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction, KPH procède à une conception d'ensemble préliminaire de seize lots de conception qui seront détaillés au fur et mesure de l'avancement du projet. Les lots de conception sont regroupés pour présenter les demandes d'autorisation pour les travaux assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). La demande relative à la construction d'infrastructures pour desservir les bureaux de chantier (dossier 1156446007) ne fait pas partie de ces demandes.

Selon l'article 32.3 de la LQE, toute demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la même loi doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation.

Le présent dossier concerne la troisième et dernière demande d'autorisation portant sur les travaux de construction d'infrastructures d'eau. Cette demande vise plus précisément les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM 16 0117 - 26 janvier 2016 - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02 (2^e demande) (dossier 1150725002)
- CM 15 0999 - 18 août 2015 - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non

objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest (dossier 1156446007).

CM 15 1000 - 18 août 2015 - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la construction des infrastructures principales du projet Turcot (Demande 1 de 5) (dossier 1156446008).

Sommaire 1156446007 - CA prévu le 10 août 2015 - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la construction d'infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest.

CG 13 0417 - 26 septembre 2013 - Attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot (dossier 1134728004).

CM 13 0333 - 23 avril 2013 - Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot (dossier 1130870001).

CE 12 1979 - 5 décembre 2012 - Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot, en 2012 (dossier 1120870005).

CM 12 0938 - 23 octobre 2012 - Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot (dossier 1124728007).

CM 12 0731 - 21 août 2012 - Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot (dossier 1120870003).

CM 12 0563 - 19 juin 2012 - Attestation de non-objection pour la réalisation de branchements souterrains avec le réseau d'égout lors de la construction d'un terminus d'autobus prévu comme mesure de mitigation des travaux du projet de l'échangeur Turcot (dossier 1124728005).

CM 12 0568 - 19 juin 2012 - Attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 du projet Turcot (dossier 1124728004).

CM 12 0390 - 15 mai 2012 - Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-06 du projet Turcot (1124728003).

CG 12 0084 - 22 mars 2012 - Attestation de non objection requise en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (Lot CO-07) et le Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) (dossier 112036001).

CG 12 0050 - 23 février 2012 - Décret d'expropriation des immeubles voués à l'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement du Sud-Ouest

dans le cadre du projet de reconstruction du Complexe Turcot (dossier 111016001).

CE 12 0231 - 22 février 2012 - Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot (dossier 1120870001).

DESCRIPTION

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot inclut :

- l'implantation de nouveaux réseaux de drainage,
- la déviation ou le remplacement d'égout sanitaire, unitaire ou pluvial, et
- la déviation, le remplacement ou l'ajout de réseaux d'aqueduc.

Cette demande vise les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 du projet Turcot. La description de tous les lots de conception du projet global est présentée dans le rapport de l'ingénieur de KPH qui est joint à ce dossier. Les plans de localisation sont aussi en pièces jointes.

Il faut noter que l'ensemble des réseaux proposés d'égout sanitaire ou unitaire ainsi que les réseaux d'aqueduc ne sont pas construits dans l'objectif de desservir de nouvelles habitations ou de nouveaux bâtiments.

Sur l'ensemble du projet Turcot, certains secteurs sont conçus et construits en mode « conventionnel », à l'extérieur du mandat de KPH. Ces travaux sont donc exclus de la présente demande.

La conformité des ouvrages conçus par KPH sera validée par le Service de l'eau. Voir à cet effet les avis de la :

- Direction de l'épuration des eaux usées;
- Direction de l'eau potable;
- Division Gestion stratégique des réseaux d'eau.

JUSTIFICATION

La non-objection est requise en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.L.R.Q., Chapitre Q.-2), pour permettre au MTQ, par le biais de son mandataire KPH, d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus aux lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objectif de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

La Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau se prononcera quant à

l'incidence inter arrondissement et à la conformité avec plan directeur du réseau d'interception des eaux usées de l'île de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par le MTQ (KPH) au MDDELCC. L'autorisation du MDDELCC permettra au MTQ (KPH) d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet Turcot. Vous trouverez, en pièce-jointe, les autorisations et commentaires que nous avons reçus des parties prenantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux prévu à l'été 2016 (sous réserve de l'autorisation du MDDELCC).
Fin des travaux prévu en 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Benoît MERCIER, Service de l'eau
Jacques BLANCHARD, Service de l'eau
Marie-Sophie COUTURE, Service des infrastructures_voirie et transports
Fateh HANI, Service des infrastructures_voirie et transports
James BYRNS, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Kathy DAVID, 27 mai 2016
James BYRNS, 26 mai 2016
Marie-Sophie COUTURE, 24 mai 2016

Benoît MERCIER, 24 mai 2016
Fateh HANI, 24 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CARON
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Sébastien LÉVESQUE
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sébastien LÉVESQUE
Directeur



Dossier # : 1163461014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3e demande)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3e demande).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-08 10:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163461014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3e demande)

CONTENU

CONTEXTE

KPH a été mandaté par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction. Cette reconstruction s'inscrit dans le cadre d'un projet Turcot plus global qui prévoit aussi la réalisation de lots préparatoires en mode traditionnel. Pour certains lots préparatoires, la Ville de Montréal a déjà émis un certificat de non-objection pour la construction d'infrastructures d'eau.

Dans le cadre de la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction, KPH procède à une conception d'ensemble préliminaire de seize lots de conception qui seront détaillés au fur et mesure de l'avancement du projet. Les lots de conception sont regroupés pour présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) les demandes d'autorisation pour les travaux assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). La demande relative à la construction d'infrastructures pour desservir les bureaux de chantier (dossier 1156446007) ne fait pas partie de ces demandes.

Selon l'article 32.3 de la LQE, toute demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la même loi doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation.

Le présent dossier concerne la troisième et dernière demande d'autorisation portant sur les travaux de construction d'infrastructures d'eau. Cette demande vise plus précisément les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM 16 0117 - 26 janvier 2016 - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02 (2^e demande) (dossier 1150725002)
- CM 15 0999 - 18 août 2015 - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non

objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest (dossier 1156446007).

CM 15 1000 - 18 août 2015 - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la construction des infrastructures principales du projet Turcot (Demande 1 de 5) (dossier 1156446008).

Sommaire 1156446007 - CA prévu le 10 août 2015 - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la construction d'infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest.

CG 13 0417 - 26 septembre 2013 - Attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot (dossier 1134728004).

CM 13 0333 - 23 avril 2013 - Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot (dossier 1130870001).

CE 12 1979 - 5 décembre 2012 - Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot, en 2012 (dossier 1120870005).

CM 12 0938 - 23 octobre 2012 - Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot (dossier 1124728007).

CM 12 0731 - 21 août 2012 - Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot (dossier 1120870003).

CM 12 0563 - 19 juin 2012 - Attestation de non-objection pour la réalisation de branchements souterrains avec le réseau d'égout lors de la construction d'un terminus d'autobus prévu comme mesure de mitigation des travaux du projet de l'échangeur Turcot (dossier 1124728005).

CM 12 0568 - 19 juin 2012 - Attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 du projet Turcot (dossier 1124728004).

CM 12 0390 - 15 mai 2012 - Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-06 du projet Turcot (1124728003).

CG 12 0084 - 22 mars 2012 - Attestation de non objection requise en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (Lot CO-07) et le Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) (dossier 112036001).

CG 12 0050 - 23 février 2012 - Décret d'expropriation des immeubles voués à l'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement du Sud-Ouest

dans le cadre du projet de reconstruction du Complexe Turcot (dossier 111016001).

CE 12 0231 - 22 février 2012 - Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot (dossier 1120870001).

DESCRIPTION

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot inclut :

- l'implantation de nouveaux réseaux de drainage,
- la déviation ou le remplacement d'égout sanitaire, unitaire ou pluvial, et
- la déviation, le remplacement ou l'ajout de réseaux d'aqueduc.

Cette demande vise les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 du projet Turcot. La description de tous les lots de conception du projet global est présentée dans le rapport de l'ingénieur de KPH qui est joint à ce dossier. Les plans de localisation sont aussi en pièces jointes.

Il faut noter que l'ensemble des réseaux proposés d'égout sanitaire ou unitaire ainsi que les réseaux d'aqueduc ne sont pas construits dans l'objectif de desservir de nouvelles habitations ou de nouveaux bâtiments.

Sur l'ensemble du projet Turcot, certains secteurs sont conçus et construits en mode « conventionnel », à l'extérieur du mandat de KPH. Ces travaux sont donc exclus de la présente demande.

La conformité des ouvrages conçus par KPH seront validées par le Service de l'eau. Voir à cet effet les avis de la :

- Direction de l'épuration des eaux usées;
- Direction de l'eau potable;
- Division Gestion stratégique des réseaux d'eau.

JUSTIFICATION

La non-objection est requise en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.L.R.Q., Chapitre Q.-2), pour permettre au MTQ, par le biais de son mandataire KPH, d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus aux lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objectif de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

La Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau se prononcera quant à l'incidence inter arrondissement et à la conformité avec plan directeur du réseau d'interception des eaux usées de l'île de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par le MTQ (KPH) au MDDELCC. L'autorisation du MDDELCC permettra au MTQ (KPH) d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet Turcot.

Vous trouverez, en pièce jointe, les autorisations et commentaires que nous avons reçus des parties prenantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux prévu à l'été 2016 (sous réserve de l'autorisation du MDDELCC).
Fin des travaux prévu en 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Benoît MERCIER, Service de l'eau
Jacques BLANCHARD, Service de l'eau
Marie-Sophie COUTURE, Service des infrastructures_voirie et transports
Fateh HANI, Service des infrastructures_voirie et transports
James BYRNS, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

James BYRNS, 31 mai 2016
Benoît MERCIER, 30 mai 2016
Kathy DAVID, 30 mai 2016
Fateh HANI, 30 mai 2016
Jacques BLANCHARD, 30 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LEDUC
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2016-05-27

**Dossier # : 1165153013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux de drainage et de raccordement relatifs aux travaux des lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour les lots de conception RC05 et RE02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges -Notre-Dame-de-Grâce. (Demande # 3).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux de drainage et de raccordement relatifs aux travaux des lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour les lots de conception RC05 et RE02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Demande # 3).

Signé par **Le****Signataire :**

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165153013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux de drainage et de raccordement relatifs aux travaux des lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour les lots de conception RC05 et RE02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Demande # 3).

CONTENU

CONTEXTE

L'échangeur Turcot est au coeur du réseau de transport de la région de Montréal, plus de 30 000 véhicules l'empruntent chaque jour, il est traversé par les voies ferrées principales du CN. Son maintien en service est critique pour l'économie du Québec et le bien-être des citoyens.

Mis en service en 1967, l'échangeur Turcot arrive à sa fin de vie utile et une reconstruction des ouvrages s'impose.

L'organisme KPH Turcot a été mandaté par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction. Cette reconstruction s'inscrit dans le cadre du projet Turcot plus global qui prévoit aussi la réalisation de lots préparatoires en mode traditionnel.

Pour certains lots préparatoires, la Ville de Montréal a déjà émis un certificat de non-objection pour la construction d'infrastructures d'eau.

Dans le cadre de la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction, KPH procède à une conception d'ensemble préliminaire de dix-sept (17) lots de conception qui seront détaillés au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les lots de conception sont regroupés pour présenter au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) quatre demandes d'autorisation pour les travaux assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

La demande relative à la construction d'infrastructures pour desservir les bureaux de chantier (dossier 1156446007) ne fait pas partie de ces quatre demandes. Selon l'article 32.3 de la LQE, toute demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la même loi doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation.

Le présent dossier concerne la troisième et finale demande d'autorisation portant sur les travaux de construction d'infrastructures d'eau des lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05, notamment, pour le lot de conception RC05 et RE02 en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dont les travaux de gestion des eaux pluviales sont assujettis à cette demande dans les zones de MTQ (Ministre des Transports du Québec) et du CN (Canadien National).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0116 : lundi 25 janvier 2016 (séance tenue le 26 janvier 2016) : Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03, PC01, FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

CE16 0137: mercredi 20 janvier 2016 : Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q -2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03, PC01, FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Demande # 2).

CA16 170030 : lundi 18 janvier 2016 : Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03, PC01, FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Demande # 2).

CA15 170256 : 10 août 2015 : Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Demande 1 de 5).

CE-15 1530 : 12 août 2015 : Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Demande 1 de 5).

CM-15 1001:18 août 2015: Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Demande 1 de 5).

CG 13 0417: 26 septembre 2013 - Attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot.

CM 13 0938: 23 septembre 2013 - Attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot.

CM 13 0333: 23 avril 2013 - Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot.

CE 12 1979: 5 décembre 2012 - Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot, en 2012.

CM 12 0938: 23 octobre 2012 - Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot.

CM 12 0731: 21 août 2012 - Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot.

CM 12 0563: 19 juin 2012 - Attestation de non-objection pour la réalisation de branchements souterrains avec le réseau d'égout lors de la construction d'un terminus d'autobus prévu comme mesure de mitigation des travaux du projet de l'échangeur Turcot.

CM 12 0568: 19 juin 2012 - Attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 du projet Turcot.

CM 12 0390: 15 mai 2012 - Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-06 du projet Turcot.

CG 12 0084: 22 mars 2012 - Attestation de non objection requise en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (Lot CO-07) et le Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM).

CG 12 0050 : 23 février 2012 - Décret d'expropriation des immeubles voués à l'emprise pour le prolongement du boulevard De la Vérendrye dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CE 12 0231: 22 février 2012 - Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot.

--	--

DESCRIPTION

Globalement, le projet inclut l'implantation de nouveaux réseaux de drainage, la déviation ou le remplacement d'égout sanitaire, unitaire ou pluvial et la déviation, le remplacement ou l'ajout de nouveaux réseaux d'aqueduc. Ces travaux sont requis à la reconstruction de l'échangeur Turcot.

Les travaux à réaliser relatifs au lot de conception **RC05** (secteur Centre) sont les suivants :

Travaux d'aqueduc

Conduite de 750 mm de diamètre à enlever et remplacer par une autre conduite du même diamètre sur la rue Saint-Jacques.

Conduite de 200 mm de diamètre à enlever et remplacer par une autre conduite de 30 mm de diamètre sur la rue Saint-Jacques.

Travaux d'égout pluvial

Ajout d'une conduite de 450 mm de diamètre sur la rue Pullman.

Travaux d'égout domestique ou unitaire

Réseau d'égout existant à remplacer sur la rue Saint-Jacques.

Les travaux à réaliser relatifs au lot de conception **RE02** (secteur Est) sont les suivants :

Travaux d'égout pluvial

Reconfiguration complète du réseau de drainage du MTQ y compris les ouvrages de gestion des eaux pluviales (ouvrage de régulation, fossés, etc.).

- La Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau - DÉEU :

Avis et commentaires:

Les commentaires de la DÉEU sont indiqués dans la lettre en pièce jointe du présent dossier décisionnel.

- La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - DGSRE

Avis et commentaires (courriel en pièce jointe) :

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau est favorable à autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du projet Turcot pour les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02, RO04 et RS02. Toutefois, les plans de conception finale devront être conformes aux exigences et normes de la Ville et approuvés par la DGSRE. Il est à noter que seuls les lots RC05 et RE02 sont concernés par la DGSRE dans

l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

À la fin des travaux, les plans " tels que construits " devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DGSRE.

- La Direction de l'eau potable du service de l'eau - DEP

Avis et commentaires:

Les commentaires de la DEP sont indiqués dans la lettre en pièce jointe du présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

Le certificat de non-objection est requis en vertu de l'article 32.3 de la LQE, afin de permettre au MTQ, par le biais de son mandataire KPH Turcot, d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus aux lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05, spécifiquement, pour le présent dossier décisionnel. Il s'agit bel et bien des lots de conception RC05 et RE02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnés dans le présent sommaire décisionnel sont financés et réalisés par le MTQ.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement de l'échangeur Turcot, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

Le projet inclut également une gestion environnementale et une gestion des sols du site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non-objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructure d'eau soumise par le MTQ (KPH) au MDDELCC.

L'autorisation du MDDELCC permettra au MTQ (KPH) d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet Turcot.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lot de conception RC05 : début des travaux : 24 mai 2016/ 21 mars 2017 (sous toute réserve de l'autorisation du MDDELCC).

Lot de conception RE02 : début des travaux : 24 mai 2018 (sous toute réserve de l'autorisation du MDDELCC).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La réalisation des travaux en rapport avec les lots de conception RC05 et RE02 doivent impérativement respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal, afin de permettre d'émettre l'avis favorable aux raccordements des conduites des travaux du présent projet aux réseaux municipaux au niveau de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Les travaux indiqués dans ce sommaire doivent être réalisés conformément aux directives 001 et 004 et du devis normalisé BNQ 1809-300 (dernière version).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Katerine ROWAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jacques BLANCHARD, Service de l'eau

Benoît MERCIER, Service de l'eau

Kathy DAVID, Service de l'eau

Fateh HANI, Service des infrastructures_voirie et transports

Marie-Sophie COUTURE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Marie-Sophie COUTURE, 1er juin 2016

Kathy DAVID, 1er juin 2016

Fateh HANI, 1er juin 2016

Jacques BLANCHARD, 1er juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid OUARET
INGENIEUR

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Le : 2016-05-30



Dossier # : 1161274001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Désigner, auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Monsieur Aref Salem, membre du comité exécutif, et Monsieur Raoul Cyr, directeur - Comptabilité et informations financières du Service des finances, pour agir au nom de la Ville de Montréal à titre d'observateurs au sein du conseil d'Administration d'ACCESUM inc., commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Je recommande de désigner MM. Aref Salem et Raoul Cyr pour agir à titre d'observateurs de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Accessum Inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-31 09:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1161274001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Désigner, auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Monsieur Aref Salem, membre du comité exécutif, et Monsieur Raoul Cyr, directeur - Comptabilité et informations financières du Service des finances, pour agir au nom de la Ville de Montréal à titre d'observateurs au sein du conseil d'Administration d'ACCESUM inc., commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

La mission de la Société en commandite Stationnement de Montréal est d'acquérir, posséder, gérer, exploiter, administrer des emplacements où le stationnement est assujéti au paiement d'un droit fixé par la Ville de Montréal et rendre tous services liés au stationnement de véhicules et gérer de telles activités.

Accesum inc., dont l'ancien nom était Stationnement de Montréal (CCMM) inc., est une corporation détenue par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal.

En vertu de la convention liant la Ville et Stationnement de Montréal, la Ville désigne deux personnes qui agissent au nom de la Ville, à titre d'administrateurs de la société. Les personnes ainsi appelées à siéger sont désignées par la Ville à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui elle, à son tour, les nomme au conseil d'administration de Accesum inc., le nom légal de la société gestionnaire du stationnement.

M., Aref Salem, membre du comité exécutif et M. Raoul Cyr, directeur - Comptabilité et contrôle financier du Service des finances sont désignés, respectivement depuis le 26 mars 2014 et le 29 mai 2013 (CE14 0414 et CE13 0755).

En vertu de l'encadrement administratif « Règle selon laquelle un fonctionnaire ou un employé ne peut être administrateur d'un organisme dans le cadre ou à l'occasion de ses fonctions », lorsque la Ville juge utile qu'un fonctionnaire ou un employé suive les activités d'une personne morale, elle doit convenir par écrit avec cette dernière qu'un fonctionnaire ou employé désigné par la Ville assiste aux rencontres du conseil d'administration en qualité d'observateur et que toute documentation et renseignement fournis aux administrateurs lui sont également fournis.

De plus, afin d'éviter qu'un élu soit placé, dans le cadre où à l'occasion de ses fonctions, dans une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, la Ville doit aussi convenir par écrit avec une personne morale qu'un élu désigné par la Ville assiste aux

rencontres du conseil d'administration en qualité d'observateur et que toute documentation et renseignement fournis aux administrateurs lui sont également fournis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 0414 – 19 mars 2014 – Désigner, auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, monsieur Aref Salem, membre du comité exécutif, pour agir au nom de la Ville de Montréal à titre d'administrateur au sein du conseil d'Administration de ACCESUM inc., commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de monsieur Claude Carette.

CE13 0755 – 29 mai 2013 – Désignation de Raoul Cyr, directeur – Comptabilité et contrôle financier du Service des finances, à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Accesum Inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Robert Lamontagne.

CE11 0202 - 17 février 2011 - Désignation de M. Claude Carette auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration d'ACCESUM inc.

CE10 0857 - 2 juin 2010 - Nomination de monsieur Robert Lamontagne, en remplacement de M. Pierre Reid, à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration d'Accessum inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal.

CO95 00785 - 10 avril 1995 - Entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal, modifiée par la résolution CO96 01643.

DESCRIPTION

Suite à la mise en place de la directive « Règle selon laquelle un fonctionnaire ou un employé ne peut-être administrateur d'un organisme dans le cadre ou à l'occasion de ses fonctions, il est recommandé de mettre fin immédiatement au mandat confié à M. Raoul Cyr au sein du conseil d'administration d'Accesum et de le désigner comme représentant de la Ville afin d'assister aux rencontres du conseil d'administration en qualité d'observateur et que toute documentation et renseignement fournis aux administrateurs lui soient également fournis.

Compte tenu du fait que M. Aref Salem, membre du comité exécutif, siège aussi à titre d'administrateur au sein de ce même organisme, il est aussi recommandé de mettre fin immédiatement au mandat confié à M. Aref Salem au sein du conseil d'administration d'Accesum et de le désigner comme représentant de la Ville afin d'assister aux rencontres du conseil d'administration en qualité d'observateur et que toute documentation et renseignement fournis aux administrateurs lui soient également fournis.

JUSTIFICATION

À la lumière des enjeux de nature politique soulevés par la gestion quotidienne des stationnements, notamment la tarification ainsi que les relations d'affaires entre la Ville et la Société en commandite Stationnement de Montréal, cela justifie la présence de représentants des élus ainsi que du Service des finances de la Ville au sein du conseil d'administration d'Accesum en tant qu'observateur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-31

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2016-05-31



Dossier # : 1160679012

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 21 août 2016.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2016 - 4e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-01 10:48

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679012

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 21 août 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la quatrième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2016. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0750 - du 4 mai 2016 - Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 21 mai au 23 octobre 2016.

- CE16 0540 - du 6 avril 2016 - Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 avril au 30 août 2016.
- CE16 0224 - du 10 février 2016 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 5 mars 2016.
- CE15 1982 - 4 novembre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 9e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public
- CE15 1807 - 7 octobre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 8e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- CE15 1623 - 2 septembre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 7e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- CE15 1288 - 30 juin 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 6e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

DESCRIPTION

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 17 juin au 21 août 2016. Ces événements sont :

- Rendez-vous des arts métissés
- Tailgates
- Marche de l'espoir
- Marche courage PROCURE
- Marche pour Jésus
- Marche pour la sclérodémie
- Courir pour Équiterre
- Rollout
- Cérémonie du Crépuscule
- Regard sur le mont Royal
- Concert Campbell
- Festival Mode et Design

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un(e) agent (e) de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.

- Des avis aux résidants et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidants à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 19 mai 2016
Maryse BOUCHARD, 19 mai 2016
Dominique ARCHAMBAULT, 19 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-31

**Dossier # : 1163673002**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 49 000 \$ de la Société des musées québécois, mandataire du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la maîtrise d'oeuvre de la mesure 24 du Plan culturel numérique du Québec intitulé «Aide en numérique pour les institutions muséales reconnues» - Volet 1 pour le projet «Mémoires numérisées, mémoires en ligne»; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant; autoriser Suzanne Laverdière à signer la convention d'aide financière entre la Société des musées québécois et la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 49 000 \$ provenant de la Société des musées québécois pour le projet « Mémoires numérisées, mémoires en ligne »;
2. d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Mémoires numérisées, mémoires en ligne », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. d'autoriser Suzanne Laverdière à signer la convention d'aide financière entre la Société des musées québécois et la Ville de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-01 14:21

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163673002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 49 000 \$ de la Société des musées québécois, mandataire du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la maîtrise d'oeuvre de la mesure 24 du Plan culturel numérique du Québec intitulé «Aide en numérique pour les institutions muséales reconnues» - Volet 1 pour le projet «Mémoires numérisées, mémoires en ligne»; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant; autoriser Suzanne Laverdière à signer la convention d'aide financière entre la Société des musées québécois et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2003, au cours d'une douzaine de projets et autres activités sur l'histoire des quartiers et des communautés, le Centre d'histoire de Montréal a collecté des témoignages auprès des centaines de personnes, et numérisé à ces occasions des objets et des archives personnelles afin qu'ils soient conservés dans nos collections virtuelles. Ce précieux matériel a été capté et préservé sur divers supports dont plusieurs sont désuets et n'a été que partiellement inventorié. Or, il offre un grand potentiel pour sensibiliser les citoyens montréalais à leur histoire et pour documenter, au profit des chercheurs, des aspects méconnus du passé montréalais. Une fois numérisées, ces archives seront versées dans la base de données de la collection générale du CHM et rendus accessibles via InfoMuse et le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Une sélection d'une centaine de ces témoignages et images d'objets seront également présentés sur notre nouveau blogue de contenus historiques vulgarisés « Mémoire des Montréalais », présentement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE04 1615 – 18 août 2004 : Autoriser le Centre d'histoire de Montréal à recevoir une subvention de 2085,00 \$ de la Société des musées québécois, pour la normalisation des données textuelles des fiches d'inventaire de collection versées dans les bases de données Info-Muse et Artefacts Canada.

DESCRIPTION

La subvention permettra de transférer, cataloguer, archiver et mettre en ligne la collection orale du Centre d'histoire de Montréal constituée des témoignages captés lors de collectes publiques et des entrevues pour nos expositions. De plus, elle permettra de faire photographier professionnellement certains objets de la collection matérielle, ce qui facilitera sa diffusion et le prêt à d'autres institutions et organismes. La numérisation de ces éléments matériels et immatériels permettra aussi de les présenter au grand public sur le site internet de contenus historiques vulgarisés « Mémoires des Montréalais ».

JUSTIFICATION

Cette subvention offrira les ressources nécessaires pour assurer l'archivage, la préservation et la diffusion des différents items de nos collections qui n'avaient pas été traités, notamment des archives d'histoire orale produites par le Centre d'histoire de Montréal dont les supports sont désuets ou présentent des risques de devenir inaccessibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de 49 000 \$ est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention de la Société des musées québécois, mandataire du ministère de la Culture et des Communications du Québec sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement dans le cadre du volet 1 du programme «Aide en numérique pour les institutions muséales reconnues». Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la Culture, au Centre d'histoire de Montréal (budgets additionnels dans le centre de responsabilité 101360, associés à la source 0014000). Un numéro de projet sera attribué à ce compte. La partie des dépenses non couverte par la subvention sera assumée par le budget régulier du Centre d'histoire de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette subvention assure la préservation durable d'une partie de la collection du Centre d'histoire de Montréal qui n'avait pas encore été traitée et archivée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une plus grande accessibilité de la collection facilitera la mise en valeur du caractère unique de la collection du Centre d'histoire de Montréal, et le rayonnement de la Ville au chapitre de la préservation de la mémoire et du patrimoine montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont assurées par le Ministère de la culture du Québec.
Les communications sur le blogue « Mémoires des Montréalais » sont assurées par le Centre d'histoire de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Numérisation des collections - Avril et mai 2016
Catalogage et archivage des entrevues - Avril et mai 2016
Numérisation, documentation et catalogage des témoignages et des objets - Mai à décembre 2016

Transfert, traitement et mise en ligne des témoignages et objets - Décembre 2016 à mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LECLERC
Chef de section centre d'histoire de montréal

ENDOSSÉ PAR

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

Le : 2016-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-05-31



Dossier # : 1160942002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , Bureau du protocole et de l'accueil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	En soutien à la mise en place et au déploiement de l'Ordre de Montréal, autoriser un virement budgétaire de 475 800 \$ pour l'année 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers les services qui sont concernés, soit le Bureau des relations internationales, le Service des communications et le Service du développement économique.

Il est recommandé au comité exécutif :

- D'autoriser un virement budgétaire de 475 800 \$ pour l'année 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers les services qui sont concernés, soit le Bureau des relations internationales, le Service des communications et le Service du développement économique.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-10 17:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1160942002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , Bureau du protocole et de l'accueil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	En soutien à la mise en place et au déploiement de l'Ordre de Montréal, autoriser un virement budgétaire de 475 800 \$ pour l'année 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers les services qui sont concernés, soit le Bureau des relations internationales, le Service des communications et le Service du développement économique.

CONTENU**CONTEXTE**

En prévision du 375^e anniversaire de Montréal et en complément aux symboles municipaux que sont les armoiries adoptées en 1833 et le drapeau en 1938, le maire de Montréal a résolu de créer en 2016 l'Ordre de Montréal au titre de la plus haute distinction honorifique décernée par la Ville.

Ce legs prend le relais de l'Académie des Grands Montréalais instituée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) qui, depuis 1978, a honoré un grand nombre de personnalités ayant marqué le développement et la renommée de Montréal. En prévision de la création de l'Ordre, la CCMM a cessé en 2015 de remettre sa distinction honorifique.

La première cérémonie protocolaire d'attribution des insignes de l'Ordre est prévue dans le cadre du lancement des festivités du 375^e anniversaire, en décembre prochain.

Cette distinction honorifique propre à la métropole vise tout spécialement à reconnaître les mérites de Montréalais et de Montréalaises s'étant distingués soit par :

- l'éminence de leur contribution au développement de la ville
- la notoriété de leur apport à son rayonnement international
- le caractère exemplaire de leur engagement au service de leurs concitoyens
- ou la qualité remarquable de leurs réalisations professionnelles.

Le Bureau des relations internationales (Protocole et Accueil) a été mandaté pour élaborer les différentes composantes menant à la création de l'Ordre. Le Service du développement économique (Bureau du design) a reçu le mandat de réaliser un appel de propositions auprès des designers et artisans professionnels pour la création des insignes de l'Ordre. Le Service des communications (Division des communications corporatives) a reçu, pour sa part, le mandat d'élaborer et de réaliser un plan de communication propre à soutenir la mise en place de l'Ordre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Ces budgets, administrés dans le respect des orientations propres à chacun des services impliqués, permettront d'assumer les coûts nécessaires à la réalisation des actions prévues dans le cadre de leurs mandats respectifs tels les frais de production des insignes (médailles), les frais d'impression, de placements publicitaires, de captation vidéo, la mise sur pied d'un Conseil et d'un Secrétariat de l'Ordre, le lancement officiel de la distinction honorifique ainsi que la première cérémonie protocolaire de sa remise, etc.

JUSTIFICATION

Mémoire décisionnel commun

Le Bureau des relations internationales (Protocole et accueil) s'est vu confié la responsabilité de la création d'un Ordre de Montréal. S'agissant d'une nouvelle attribution de nature institutionnelle, son budget régulier ne dispose pas des ressources financières nécessaires à la mise en place de ce projet inédit. Il en va de même pour le Service des communications (Division des communications corporatives) et le Service du développement économique (Bureau du design).

Les transferts budgétaires demandés permettront de doter chacune des unités administratives concernées des sommes requises pour mener à bien ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser des crédits additionnels pour l'année 2016 répartis de la façon suivante :

	2016 (Dépenses contingentes)
Autres familles de dépenses	
Bureau des relations internationales – Accueil et protocole	248 800 \$
Service des communications – Division des communications corporatives	172 000 \$
Service du développement économique – Bureau du design	55 000 \$
Total par année	475 800 \$

Pour l'année 2016, les crédits budgétaires de 475 800 \$ nécessaires pour la mise en place et le déploiement de l'Ordre de Montréal n'ont pas été prévus au budget de fonctionnement des trois services concernés, soit le Bureau des relations internationales, le Service des communications et le Service du développement économique. En conséquence, les crédits requis pour la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration, donc ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier pour 2016.

Dans le cadre de la confection du budget 2017, ce dossier sera pris en considération afin d'effectuer un ajustement budgétaire estimé à la hauteur de 250 000 \$.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn GAGNON
Chef de protocole et de l'accueil

ENDOSSÉ PAR

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Le : 2016-05-10

CE : 30.013
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.014
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167321002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, du 16 au 19 juin 2016, afin de prendre part au lancement de la ligne aérienne directe d'Air Canada reliant les villes de Montréal et de Lyon. Montant estimé : 2 291,73 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, du 16 au 19 juin 2016, afin de prendre part au lancement de la ligne aérienne directe d'Air Canada reliant les villes de Montréal et de Lyon - montant estimé : 2 291,73 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-14 11:57

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167321002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, du 16 au 19 juin 2016, afin de prendre part au lancement de la ligne aérienne directe d'Air Canada reliant les villes de Montréal et de Lyon. Montant estimé : 2 291,73 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le déplacement de Mme Manon Gauthier à Lyon s'inscrit dans le cadre du lancement de la ligne aérienne directe d'Air Canada reliant les villes de Montréal et de Lyon toute l'année, à raison de 5 vols par semaine. Mme Gauthier prendra le premier vol de cette liaison le 16 juin 2016. Cette nouvelle connexion, qui a notamment pu se concrétiser grâce à l'engagement des maires des deux métropoles, s'inscrit dans la stratégie concertée de la Ville de Montréal pour favoriser l'accroissement des vols directs internationaux.

Au cours de la semaine du 13 juin, une délégation lyonnaise présidée par Mme Sandrine Frih, adjointe à la Mairie de Lyon en charge du Tourisme et de la promotion du modèle lyonnais, sera à Montréal pour promouvoir Lyon en tant que destination touristique et d'affaire. Cette délégation lyonnaise, accompagnée de 6 dignitaires montréalais, dont fait partie Mme Gauthier, Gilbert Rozon (Société du 375e anniversaire de Montréal), Yves Lalumière (Tourisme Montréal), Louis Arsenault (Montréal International) et David Rheault (Air Canada) s'envoleront tous ensemble vers Lyon, suivant une cérémonie officielle de ce premier vol direct Air Canada reliant les deux villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, du 16 au 19 juin 2016, afin qu'elle prenne part au lancement de la ligne aérienne Montréal - Lyon.

À Lyon, Mme Gauthier participera à une conférence de presse dévoilant la signature d'une entente entre les agences de tourisme des deux villes, rencontrera son homologue lyonnais, M. Georges Kepenekian, et discutera avec les représentants du Réseau DELICE (Villes Gourmandes) et de la Fête des Lumières en prévision de la mise à l'honneur de Lyon dans le cadre de l'édition 2017 du Festival Montréal en Lumière.

JUSTIFICATION

- Soutenir l'engagement des maires des deux métropoles dans la stratégie concertée d'accroître les vols directs internationaux.
- Signature d'une entente entre les agences de tourisme des deux villes
- Rencontre de son homologue lyonnais, M. George Kepenekian
- Rencontre avec les représentants du Réseau DÉLICE et de la Fête des lumières en prévision de la mise à l'honneur de Lyon dans le cadre de l'édition 2017 du Festival Montréal en Lumière

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 291,73 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Rayonnement de Montréal sur la scène internationale
- Réseautage

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À Lyon, Mme Gauthier participera à une conférence de presse dévoilant la signature d'une entente entre les agences de tourisme des deux villes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-14

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-06-14



Dossier # : 1160335001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service » et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) »

Il est recommandé :

1. d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service »;
2. d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) ».

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-01 10:29

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160335001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service » et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) »

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal s'est fixé des objectifs ambitieux afin de devenir un leader international. À cet égard, deux projets innovants sont notamment portés par l'administration :

- la mise en place d'un réseau de 1 000 points de recharge par la Ville de Montréal;
- le déploiement progressif par les entreprises privées de véhicules électriques en libre-service.

Le modèle retenu par la Ville pour l'électrification des véhicules en libre-service (VLS) prévoit :

- le déploiement progressif et ajustable d'un réseau de véhicules électriques en libre-service par des fournisseurs privés;
- un retrait progressif des permis de stationnement universels pour véhicules thermiques, entre 2017 et 2020, et leur remplacement par des permis universels pour véhicules électriques;
- un ratio minimum déterminé par ordonnance du comité exécutif du total des permis de stationnement universels à délivrer, par période, pour les véhicules de 4 places et plus, de façon à desservir les besoins des familles;
- une implantation des VLS électriques au centre-ville, au cours de l'année 2016, et de façon progressive dans les autres quartiers d'ici 2020.

La mise en place du modèle montréalais requiert les gestes juridiques suivants :

- le rapatriement par le conseil de la ville des compétences à l'égard de la réglementation relative au stationnement pour les VLS sur le réseau de voirie locale (CM16 0614) et la modification du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) (CM16 0620);

- l'adoption par le conseil de la ville d'un règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules électriques en libre-service »;
- l'adoption par le conseil de la ville d'un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) afin d'ajouter les tarifs en lien avec les permis de stationnement universels délivrés pour les VLS.

Le présent sommaire vise l'adoption du règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service et du règlement venant modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0620 - 16 mai 2016 - Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

CM16 0614 - 16 mai 2016 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge.

CE15 0617 - 15 avril 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'intérêt international en vue d'implanter un système de VLS électriques.

CE14 1946 - 10 décembre 2014 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet l'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer.

DESCRIPTION

Le projet de règlement relatif au stationnement des VLS vient définir les modalités applicables pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal en ce qui concerne :

- les conditions d'admissibilité;
- la procédure de demande de permis;
- les conditions de délivrance des permis;
- la validité et la caducité d'un permis.

Le règlement statue sur les procédures pour la demande d'admissibilité ainsi que pour la demande et la délivrance des permis de stationnement dans le respect des critères et conditions demandés.

De plus, le comité exécutif pourra, par ordonnance, établir le nombre de permis pouvant être délivrés ainsi que la zone de desserte des VLS.

Pour être admissible au processus de délivrance des permis de stationnement universels, le requérant doit déposer les documents suivants :

- un document attestant que le requérant est membre du Circuit Électrique;
- une copie d'un document où le requérant est identifié et où il est établi qu'il offre un service d'autopartage;

- le formulaire de demande d'admissibilité fourni par la Ville dûment complété et signé par le propriétaire ou le mandataire autorisé de la compagnie de service d'autopartage;
- dans le cas où la demande d'admissibilité est effectuée par un mandataire, être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration ou d'une procuration du propriétaire de la compagnie.

Les critères de délivrance des permis de stationnement universels prévus au règlement sont les suivants :

- le fournisseur de VLS doit être membre du Circuit Électrique;
- le nombre de véhicules électriques composant la flotte de VLS du requérant correspond minimalement au pourcentage déterminé par ordonnance du comité exécutif;
- le nombre de véhicules pour au moins 4 passagers composant la flotte de véhicules électriques du requérant correspond minimalement au pourcentage déterminé par ordonnance du comité exécutif.

Finalement, le règlement vient prolonger la validité des permis de stationnement déjà délivrés jusqu'au début de la validité des nouveaux permis de stationnement universels, sans frais additionnels, afin de permettre une période de transition pour les fournisseurs.

Il est également proposé de modifier le règlement en vigueur sur les tarifs pour établir le tarif pour les permis de stationnement universels qui seront délivrés aux VLS. Deux permis différents seront délivrés : un pour les véhicules à essence ou hybrides et un autre pour les véhicules électriques. Le tarif pour la délivrance de chacun de ces permis de stationnement universel pour les véhicules en libre-service sera de 1320 \$ par véhicule, pour une période de 12 mois.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement relatif au stationnement des VLS est nécessaire afin d'encadrer l'électrification progressive des VLS et d'assurer la gestion de ces véhicules à l'échelle du territoire de la Ville de Montréal.

Les véhicules répondant aux conditions de délivrance des permis de stationnement universels pourront ainsi se stationner dans tout espace de stationnement réservé sur rue dans les arrondissements indiqués à l'annexe du règlement. De plus, la flexibilité de la démarche par ordonnance permettra des ajustements selon l'évolution des flottes de VLS et du déploiement de réseau de bornes de recharge implanté par la Ville. Ce modèle se veut évolutif, cohérent et ajustable. Il définit les règles de délivrance des permis de stationnement universels ainsi que leur répartition équitable.

Il est également proposé de modifier le règlement en vigueur sur les tarifs pour établir le tarif pour les permis de stationnement universels qui seront délivrés aux VLS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les redevances obtenues de la délivrance des permis de stationnement universels seront versées dans un compte dédié.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service permettra d'électrifier progressivement les flottes de VLS, ce qui contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville souhaite devenir chef de file en matière d'électrification des transports. À cet égard, la Ville, par ses différents outils, établit les conditions nécessaires pour favoriser un virage vers les véhicules électriques. L'adoption d'un règlement encadrant les VLS permettra une électrification progressive des flottes d'ici 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite à l'annonce du rapatriement des compétences à l'égard de la réglementation relative au stationnement des véhicules en libre-service lors du comité exécutif du 11 mai 2016, une opération de communication a eu lieu pour annoncer le modèle de déploiement d'un réseau de véhicules électriques en libre-service, en expliquant chacune des étapes requises.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal du 20 juin 2016 :

- Adoption du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).
- Avis de motion du projet de règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service.
- Avis de motion du projet de règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).
- Acceptation de l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des VLS.

Conseil municipal du 22 août 2016 :

- Adoption du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service.
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LONGCHAMPS
CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Chef de division

Le : 2016-05-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-06-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-06-01



Dossier # : 1161322004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin d'implanter de nouvelles délégations pour supporter la performance de la Ville

Il est recommandé,
D'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-01 17:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161322004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin d'implanter de nouvelles délégations pour supporter la performance de la Ville

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale s'est engagée dans un ambitieux programme visant l'amélioration des infrastructures, de la qualité de vie des citoyens et du rayonnement de Montréal sur les scènes québécoise, canadienne et internationale. Ce programme ambitieux se traduit notamment par des investissements croissants autant en matière d'amélioration des actifs existants qu'en développement de nouveaux actifs, par l'optimisation des façons de faire et l'amélioration de la satisfaction à l'égard des services rendus par la Ville. Au cours des dernières années, l'administration a posé plusieurs gestes significatifs à cet égard. La révision de la structure organisationnelle de 2014, le lancement de plusieurs chantiers d'amélioration de la performance organisationnelle, la révision du financement des arrondissements, la mise sur pied des bureaux de la Ville intelligente et numérique et de l'Expérience client, pour ne nommer que ceux-là, en témoignent.

Cet engagement de l'administration vers une performance accrue de la Ville en matière de livraison des projets et activités a amené une réflexion à l'égard de la répartition optimale des pouvoirs entre les différentes instances, incluant les fonctionnaires. Dans l'optique de répondre à cette volonté d'améliorer les activités et d'accélérer la réalisation des projets, un exercice d'analyse des délégations de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires a été amorcé. Découlant de cet exercice, des nouvelles délégations ont été proposées, et adoptées, en 2015 et 2016. Ces délégations additionnelles touchent différents volets des opérations municipales allant du domaine contractuel, à celui des transactions immobilières et passant par les virements de crédits.

Cette analyse a aussi révélé que, pour des raisons de rapidité et d'efficacité, la délégation, au comité exécutif, de certaines décisions de nature opérationnelle, actuellement rendues par le conseil municipal et le conseil d'agglomération, contribuerait de façon significative à l'atteinte des objectifs organisationnels. Le présent dossier demande donc que certains pouvoirs actuellement exercés par le conseil d'agglomération soient délégués au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0850 - 18 mai 2016 - Ajout de délégations de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires et employés

CE15 1633 - 2 septembre 2015 - Ajout de délégation de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires et employés

DESCRIPTION

Les pouvoirs qu'il est recommandé de déléguer du conseil d'agglomération au comité exécutif, ainsi que les motifs à l'origine de cette proposition, sont :

- L'autorisation donnée au Greffier d'émettre un certificat attestant de la non objection requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
Environ 25 dossiers visant à autoriser le Greffier de la Ville à émettre un certificat attestant de la non objection pour les projets privés et gouvernementaux ayant des incidences sur les réseaux d'aqueduc et d'égout sont présentés annuellement aux conseils. Ces dossiers sont essentiellement techniques et visent simplement l'accomplissement d'une formalité de la Loi qui, par ailleurs, fait l'objet de discussions actuellement. En raison de ce caractère technique, il est prévu que la subdélégation de ce pouvoir aux fonctionnaires soit demandée.
- Le dépôt des demandes en vue d'obtenir les autorisations et approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
Les unités déposent actuellement ces demandes d'autorisation et d'approbation en vertu de résolutions du conseil municipal et du conseil d'agglomération qui les autorisent à agir. Selon des informations obtenues, une simple autorisation des instances est insuffisante pour leur permettre d'agir à cette fin. Conséquemment, afin de maintenir la souplesse actuelle, une délégation par règlement au comité exécutif, puis une subdélégation aux fonctionnaires, sont nécessaires. Le présent dossier vise à régulariser cette situation par une délégation à être donnée au comité exécutif, laquelle sera par la suite subdéléguée aux unités concernées.

JUSTIFICATION

Les propositions avancées visent essentiellement à assurer une meilleure performance dans la livraison des activités et projets municipaux. En raison de la fréquence des instances, les délais de soumission d'un dossier au comité exécutif sont plus courts que les délais de présentation des dossiers aux conseils municipal et d'agglomération. Les propositions visent plus spécifiquement à ce que :

- les dossiers plus techniques, dont ceux relatifs à l'émission des certificats attestant de la non objection requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, puissent être traités plus rapidement, au bénéfice des projets privés et publics qui se réalisent sur le territoire de la Ville ;
- les demandes formulées en vue d'obtenir les autorisations et approbations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont actuellement déposées sans qu'une décision du conseil soit nécessaire. Ces demandes sont faites de façon concomitante avec d'autres étapes afin d'optimiser les délais. Dans le but de maintenir cette optimisation des délais et à la suite de l'opinion reçue du Service des affaires juridiques, il est demandé que ce pouvoir soit délégué.

À titre informatif, les délais, du ficelage à la décision, pour tout dossier décisionnel devant être soumis aux conseils sont de 3 à 6 semaines et peuvent atteindre jusqu'à 11 semaines en période estivale. La réalité opérationnelle et la volonté d'améliorer la performance de la Ville et les services aux citoyens militent en faveur des délégations proposées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces délégations généreront une performance accrue de l'organisation, permettront d'éviter certains coûts et contribueront à l'image positive de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne sera transmise pour communiquer la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs,

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Carole PAQUETTE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau
Marie-Claude LAVOIE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Yves SAINDON, Service du greffe

Lecture :

Chantal MORISSETTE, 1er juin 2016
Carole PAQUETTE, 1er juin 2016
Yves SAINDON, 1er juin 2016
Claude CARETTE, 31 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle JIONA
Chargée de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-31

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint



Dossier # : 1161322003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin d'y introduire de nouvelles délégations pour supporter la performance de la Ville

Il est recommandé
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-01 17:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161322003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin d'y introduire de nouvelles délégations pour supporter la performance de la Ville

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale s'est engagée dans un ambitieux programme visant l'amélioration des infrastructures, de la qualité de vie des citoyens et du rayonnement de Montréal sur les scènes québécoise, canadienne et internationale. Ce programme ambitieux se traduit notamment par des investissements croissants autant en matière d'amélioration des actifs existants qu'en développement de nouveaux actifs, par l'optimisation des façons de faire et l'amélioration de la satisfaction à l'égard des services rendus par la Ville. Au cours des dernières années, l'administration a posé plusieurs gestes significatifs à cet égard. La révision de la structure organisationnelle de 2014, le lancement de plusieurs chantiers d'amélioration de la performance organisationnelle, la révision du financement des arrondissements, la mise sur pied des bureaux de la Ville intelligente et numérique et de l'Expérience client, pour ne nommer que ceux-là, en témoignent.

Cet engagement de l'administration vers une performance accrue de la Ville en matière de livraison des projets et activités a amené une réflexion à l'égard de la répartition optimale des pouvoirs entre les différentes instances, incluant les fonctionnaires. Dans l'optique de répondre à cette volonté d'améliorer les activités et d'accélérer la réalisation des projets, un exercice d'analyse des délégations de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires a été amorcé. Découlant de cet exercice, des nouvelles délégations ont été proposées, et adoptées, en 2015 et 2016. Ces délégations additionnelles touchent différents volets des opérations municipales allant du domaine contractuel, à celui des transactions immobilières et passant par les virements de crédits.

Cette analyse a aussi révélé que, pour des raisons de rapidité et d'efficacité, la délégation, au comité exécutif, de certaines décisions de nature opérationnelle, actuellement rendues par le conseil municipal et le conseil d'agglomération, contribuerait de façon significative à l'atteinte des objectifs organisationnels. Le présent dossier demande donc que certains pouvoirs actuellement exercés par le conseil municipal soient délégués au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE16 0850 - 18 mai 2016 - Ajout de délégations de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires et employés
- CE15 1633 - 2 septembre 2015 - Ajout de délégation de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires et employés

DESCRIPTION

Les pouvoirs qu'il est recommandé de déléguer du conseil municipal au comité exécutif, ainsi que les raisons qui les justifient, sont :

- L'autorisation donnée au Greffier d'émettre un certificat attestant de la non objection requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
Environ 25 dossiers visant à autoriser le Greffier de la Ville à émettre un certificat attestant de la non objection pour les projets privés et gouvernementaux ayant des incidences sur les réseaux d'aqueduc et d'égout sont présentés annuellement aux conseils. Ces dossiers sont essentiellement techniques et visent simplement l'accomplissement d'une formalité de la Loi qui, par ailleurs, fait l'objet de discussions actuellement. En raison de ce caractère technique, il est prévu que la subdélégation de ce pouvoir aux fonctionnaires soit demandée.
- La décision d'ajouter, de retirer et de modifier un feu de circulation sur le réseau routier
Le conseil s'est déclaré compétent, pour une période de deux (2) ans à compter du 1er janvier 2015, à l'égard des feux de circulation situés sur le réseau local. Quant au réseau artériel, toutes les activités liées à la gestion des feux de circulation relèvent déjà du conseil de la ville, dont celle notamment de déterminer l'endroit où est installé un feu. Le Code de la sécurité routière exige que la personne responsable de l'entretien d'un chemin public installé, à toute intersection, une signalisation appropriée, laquelle doit être décrétée par résolution. Selon des données historiques obtenues, environ 600 gestes distincts posés annuellement nécessitent une résolution. Dans le contexte actuel, ces résolutions devraient être émises par le conseil municipal. Étant donné d'une part la fréquence des séances du conseil de la Ville et, d'autre part, la nature très opérationnelle de ce type d'activités, il est demandé à ce que ces décisions soient déléguées au comité exécutif de la Ville. Il sera demandé, par la suite, à ce que le comité exécutif subdélègue ces décisions à un fonctionnaire de la Direction des transports. Cette délégation puis subdélégation permettront de régulariser la situation actuelle et d'intervenir efficacement sur les feux de circulation afin d'assurer autant la fluidité de la circulation que la sécurité routière, dont celle des piétons et cyclistes.
- Le dépôt des demandes en vue d'obtenir les autorisations et approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
Les unités déposent actuellement ces demandes d'autorisation et d'approbation en vertu de résolutions du conseil municipal et du conseil d'agglomération qui les autorisent à agir. Selon des informations obtenues, une simple autorisation des instances est insuffisante pour leur permettre d'agir à cette fin. Conséquemment, afin de maintenir la souplesse actuelle, une délégation par règlement au comité exécutif, puis une subdélégation aux fonctionnaires, sont nécessaires. Le présent dossier vise à régulariser cette situation par une délégation à être donnée au comité exécutif, laquelle sera par la suite subdéléguée aux unités concernées.

JUSTIFICATION

Les propositions avancées visent essentiellement à assurer une meilleure performance dans la livraison des activités et projets municipaux. En raison de la fréquence des instances, les délais de soumission d'un dossier au comité exécutif sont plus courts que les délais de présentation des dossiers aux conseils municipal et d'agglomération. Les propositions visent plus spécifiquement à ce que :

- les dossiers plus techniques, dont ceux relatifs à l'émission de certificats attestant de la non objection requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, puissent

être traités plus rapidement, au bénéfice d'une réalisation potentiellement plus rapide des projets privés et publics qui se réalisent sur le territoire de la Ville ;

- les ajouts, les retraits et les modifications de feux de circulation sur le réseau routier municipal ainsi que les interventions qui génèrent des changements de mouvement puissent être faits rapidement afin d'assurer autant la fluidité de la circulation que la sécurité routière et usagers vulnérable (piétons et cyclistes) ;
- les demandes formulées en vue d'obtenir les autorisations et approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont actuellement formulées sans qu'une autorisation du conseil ne soit requise. Ceci permet de réaliser cette étape de façon concomitante avec d'autres afin d'optimiser les délais. La délégation formelle de ce pouvoir vise essentiellement à maintenir le mode de fonctionnement actuel pour conserver l'optimisation des délais que cela permet.

À titre informatif, les délais, du ficelage à la décision, pour tout dossier décisionnel devant être soumis aux conseils sont de 3 à 6 semaines et peuvent atteindre jusqu'à 11 semaines en période estivale. La réalité opérationnelle et la volonté d'améliorer la performance de la Ville et les services aux citoyens militent en faveur des délégations proposées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces délégations généreront une performance accrue de l'organisation, permettront d'éviter certains coûts et contribueront à l'image positive de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne sera transmise pour communiquer la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs,

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mohamed Thameur SOUISSI, Service des infrastructures_voirie et transports
Alain DUBUC, Service de l'eau
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau
Carole PAQUETTE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Marie-Claude LAVOIE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Yves SAINDON, Service du greffe

Lecture :

Yves SAINDON, 1er juin 2016
Mohamed Thameur SOUISSI, 1er juin 2016
Carole PAQUETTE, 1er juin 2016
Alain DUBUC, 1er juin 2016
Claude CARETTE, 31 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle JIONA
Chargée de dossiers - mission

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-31

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint



Dossier # : 1160390003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier pour les projets d'aménagement» dont les dépenses relèvent du Conseil municipal.

Il est recommandé

D'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 300 000\$ afin de financer l'acquisition de mobilier pour les projets d'aménagement" dont les dépenses relèvent du Conseil municipal.

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-05-30 10:30

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160390003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier pour les projets d'aménagement» dont les dépenses relèvent du Conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs projets d'aménagement dans des édifices municipaux requièrent l'acquisition de mobilier. Lors de ces travaux, l'acquisition de l'ameublement peut se financer au PTI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier pour compléter les projets d'aménagement de services municipaux.

JUSTIFICATION

L'obtention du règlement d'emprunt à portée globale permettra de réaliser plus rapidement les acquisitions requises. Ces acquisitions se feront selon les directives du Service de l'approvisionnement.

Les projets prévus sont entre autres :

- Réaménagements dans les édifices Chaussegros-de-Léry et Louis-Charland
- Travaux divers de densification des espaces administratifs
- Relocalisation du Service des ressources humaines.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet corporatif

La période de financement ne doit pas excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation des travaux requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion juin 2016

Adoption CM août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-11

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-27

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-27

CE : 40.005
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.006

2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.007

2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.008
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.009

2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.010
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003

2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.001
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.002

2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.003
2016/06/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS